

République du Cameroun
Paix – Travail - Patrie



Republic of Cameroon
Peace - Work - Fatherland

3^e RGPH

Volume II - Tome 10

SITUATION SOCIALE ET ECONOMIQUE DES ENFANTS ET DES JEUNES



DIRECTEUR DE PUBLICATION

Madame Bernadette MBARGA,
Directeur Général

CONSEIL EDITORIAL

Monsieur ABDOULAYE OUMAROU DALIL,
Directeur Général Adjoint

REDACTION

M. MOULAY VESSAH Idriss : *Démographe*
M. DJOUBEYROU Roland : *Démographe*

Imprimerie

BETA Print
22 22 54 77
info@betaprint.net

PREFACE

Le Président de la République du Cameroun, par décret n° 2001/251 du 13 septembre 2001, a institué le Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (3ème RGPH), marquant ainsi le lancement d'une vaste opération d'envergure nationale qui a permis de faire l'inventaire des ressources en êtres humains et en habitations sur l'ensemble du territoire.

Le même décret a créé les organes suivants en vue de la coordination, de l'exécution et du contrôle des opérations du recensement démographique :

- le Conseil National, instance suprême comprenant entre autres les membres du Gouvernement, les Gouverneurs de région et des représentants de la société civile, qui a fixé l'orientation générale et assuré la coordination et le contrôle des opérations ;
- La coordination Nationale, dont le rôle a été confié au Bureau Centrale des Recensements et des Etudes de Population (BUCREP) par décret sus-évoqué, a conduit l'ensemble des opérations relatives à ce 3^{ème} RGPH ;
- Le Comité Technique regroupant les responsables des principaux départements ministériels et structures gouvernementales producteurs et/ou utilisateurs des données démographiques a assuré le suivi et le bon déroulement des opérations tout en jouant un rôle d'interface entre la Coordination Nationale et le Conseil National ;
- Les comités régionaux, départementaux et d'arrondissement ont coordonné les activités du 3ème RGPH et organisé les campagnes de sensibilisation et d'information des populations sur ses objectifs et son déroulement.

C'est ainsi que le dénombrement de novembre 2005 a été suivi par la production et la publication des résultats du 3^{ème} RGPH. Ces résultats permettent aujourd'hui de :

- i) dégager les grandes tendances de la population à travers des indicateurs sur ses caractéristiques et sur sa dynamique ;
- ii) connaître les caractéristiques de l'habitat et du cadre de vie des populations ;
- iii) disposer d'indicateurs indispensables pour la planification et le suivi-évaluation des différents plans et programmes de développement ainsi que le suivi de la réalisation de nos objectifs nationaux et internationaux de développement à l'instar de ceux contenus dans la vision de 2035,

le DSCE, le plan d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs).

A cette occasion, je voudrais exprimer la gratitude du Gouvernement camerounais envers tous ceux et celles qui ont contribué au succès de ce 3^{ème} RGPH. Mes remerciements s'adressent singulièrement à nos partenaires au développement, au premier rang desquels le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), dont les appuis techniques et financier ont permis la production de ces résultats.

Mes remerciements vont également :

- aux autorités politiques et administratives, aux membres du Conseil National, du Comité Technique et des Comités régionaux, départementaux et d'arrondissement du 3^{ème} RGPH pour leur contribution qui a permis le succès de cette opération ;
- au personnel temporaire (contrôleurs, chefs d'équipes, agents recenseurs, agents de vérification, de codage et de saisie, etc.) pour leur contribution décisive à l'exécution de cette opération ;
- aux populations qui se sont mobilisées et se sont rendues disponibles pour fournir les informations sollicitées lors du dénombrement.

Enfin, je ne manquerais pas ici d'exprimer ma satisfaction à l'endroit de la Coordination Nationale et de tout le personnel du Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population /-

Louis Paul MOTAZE

Ministre de l'Economie, de la Planification
et de l'Aménagement du Territoire



AVANT-PROPOS

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat est la meilleure source qui permet de disposer, de façon exhaustive, de données détaillées jusqu'au niveau géographique le plus fin sur les caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles de la population. Ces données constituent un précieux instrument pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des plans et programmes de développement, tant au niveau national, régional que des collectivités territoriales décentralisées.

Le Cameroun a eu à réaliser trois Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat, le premier en avril 1976, le second en avril 1987 et le troisième en novembre 2005. Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (3ème RGPH) s'avérait nécessaire dès lors que les informations statistiques issues des deux premiers étaient devenues obsolètes.

La réalisation du 3ème RGPH a comporté plusieurs phases : l'élaboration des documents techniques ; la mise à jour de la couverture cartographique censitaire du pays, y compris l'inventaire des villes et villages ; le découpage du territoire national en unités de comptage appelées zones de dénombrement ; l'exécution du recensement pilote ; le recrutement et la formation des différentes catégories de personnels ; les campagnes de sensibilisation ; l'exécution du dénombrement principal ; l'exécution de l'enquête post-censitaire ; l'exploitation et l'analyse des données collectées ; la publication, la diffusion et la dissémination des résultats.

Le plan de publication des résultats du 3ème RGPH comporte six volumes et des numéros hors-séries :

- le volume I, relatif au rapport général du 3ème RGPH, comporte sept (07) tomes consacrés à la méthodologie générale, au rapport de la cartographie, au rapport général du dénombrement, au rapport de l'enquête post-censitaire, au rapport de la vérification et du codage, au rapport de la saisie des données et au rapport administratif et financier ;
- le volume II, avec un total de quatorze (14) tomes, est consacré aux analyses thématiques ;
- le volume III présente la situation démographique nationale en quatre (04) tomes comprenant la Synthèse des principaux résultats du 3ème RGPH, les Indicateurs sociodémographiques du Cameroun en 2005, les Projections démographiques du Cameroun et les Atlas des résultats du 3ème RGPH ;

- le volume IV, composé de treize (13) tomes, présente les données statistiques nationales, les données des dix régions et des deux principales métropoles (Douala et Yaoundé) ;
- le volume V est consacré aux études monographiques régionales et comprend dix (10) tomes ;
- le volume VI présente les études sociodémographiques urbaines en douze (12) tomes.

S'agissant des analyses thématiques, objet du volume II, elles couvrent un certain nombre d'aspects démographique, économique et socioculturel du Cameroun. Le choix des thèmes a fait l'objet d'un processus de validation qui a regroupé les principaux utilisateurs des produits du recensement lors de concertations nationales. Ces rapports d'analyse ont été rédigés par une équipe multidisciplinaire (démographes, statisticiens, économistes, sociologues, géographes, etc.) de consultants nationaux et de cadres provenant du BUCREP, de l'Institut National de la Statistique (INS) et du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT). Cette équipe a bénéficié de l'appui d'un Conseiller Technique Principal du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et de l'encadrement des experts de l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD).

La finalisation et la validation des analyses thématiques ont eu lieu au cours d'un séminaire national qui a réuni d'éminents professeurs d'université, des représentants des ministères sectoriels et des administrations publiques ainsi que des personnalités de la Société Civile. L'UNFPA et l'I.FO.R.D ont accompagné le processus de production de l'ensemble des rapports d'analyse. En somme, c'est toute une équipe nationale et internationale qui s'est mobilisée pour garantir la qualité des rapports d'analyse qui sont aujourd'hui rendus publics dans le cadre du présent volume qui comporte quatorze (14) tomes suivants.

Le tome 1, intitulé « Etat et structures de la population », montre l'évolution du volume de la population du Cameroun et donne sa répartition spatiale et sa composition par sexe et par âge. Ce rapport décrit également la composition de la population du Cameroun selon les caractéristiques économiques et socioculturelles.

Le tome 2, « Scolarisation – Instruction – Alphabétisation », présente les caractéristiques de la population scolaire et les niveaux de scolarisation au Cameroun. Il s'appesantit également sur le profil de la population selon le niveau d'instruction ainsi que sur les niveaux et les caractéristiques de l'alphabétisation au Cameroun.

Le tome 3, « Activités économiques de la population », présente la structure de la population active selon le statut d'occupation du moment, et étudie les actifs

occupés en fonction de certaines caractéristiques, notamment le secteur d'occupation et la branche d'activité. Il met un accent particulier sur le chômage qui exprime la demande d'activité non satisfaite par le secteur productif national. Sont également étudiées les caractéristiques de la population inactive.

Le tome 4, « Caractéristiques sociodémographiques des ménages ordinaires », étudie les divers types de ménages qui existent au Cameroun selon certaines caractéristiques, l'évolution du nombre et de la taille de ménages ordinaires selon la région et le milieu de résidence (rural-urbain) entre 1987 et 2005 ainsi que les caractéristiques socioéconomiques des chefs de ménage.

Le tome 5, « Caractéristiques de l'habitat et cadre de vie des populations », décrit les aspects physiques des habitations et les éléments du cadre de vie des ménages. Il étudie les questions environnementales et foncières de l'habitat et fait une classification des logements en fonction de leur standing et de la densité de leur occupation.

Le tome 6, intitulé « État matrimonial et Nuptialité », analyse la situation matrimoniale selon le milieu de résidence, le régime matrimonial et certaines caractéristiques socioculturelles. Il étudie la nuptialité des célibataires et met un accent particulier sur les mariages précoces.

Le tome 7, « Natalité et Fécondité », fournit des informations sur le niveau de la natalité et son évolution ainsi que sur le calendrier et l'intensité de la fécondité selon le milieu de résidence et certaines caractéristiques socioculturelles et économiques. Il étudie également l'infécondité et les comportements procréateurs à risques.

Le tome 8, « Mortalité », évalue et présente les niveaux et les structures de la mortalité des enfants de moins de cinq ans et de la mortalité générale au Cameroun à travers l'élaboration des tables de mortalité. Il permet également de connaître la structure de la prévalence des maladies chroniques au Cameroun.

Le tome 9, « Mouvements migratoires », présente les types et les caractéristiques de migrants et fait le bilan migratoire au Cameroun. Il analyse l'incidence des mouvements migratoires sur l'urbanisation au Cameroun, non sans avoir fait le point sur les migrations internationales.

Le tome 10, « Situation sociale et économique des enfants et des jeunes », permet une meilleure connaissance du profil démographique des enfants et des jeunes. Il étudie les principaux défis socioéconomiques des jeunes en mettant en exergue les niveaux de scolarisation des enfants et d'éducation/emploi des jeunes. Il apporte également un éclairage sur les enfants en situation difficile.

Le tome 11, « Situation socioéconomique de la femme », présente les caractéristiques de la population féminine. Il fait le point sur la scolarisation, l'instruction, l'alphabétisation et la participation des femmes à l'activité économique. Il présente également les femmes chefs de ménage et leurs conditions de vie dans les ménages, tout en mettant un accent particulier sur la population féminine vulnérable.

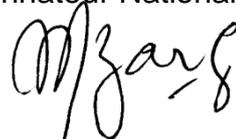
Le tome 12, « Situation socio-économique des personnes âgées », présente d'abord le profil démographique et les caractéristiques socioéconomiques et culturelles de cette catégorie de population. Ensuite, sont abordés le cadre de vie et les problèmes de santé des personnes âgées. Enfin, est mis en relief le chemin qui reste à parcourir pour assurer la protection sociale au plus grand nombre.

Le tome 13, « Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap », permet de disposer de nombreux indicateurs pertinents relatifs à cette catégorie de population, à savoir son effectif au sein de la population totale et ses caractéristiques socioéconomiques et culturelles.

Enfin, le tome 14, « Mesure et cartographie de la pauvreté à partir des conditions de vie » est une étude de la pauvreté non monétaire à travers les caractéristiques de l'habitat (matériaux de construction et commodités). Elle détermine, du niveau national jusqu'au niveau départemental, son incidence sur la population d'après une classification des ménages ordinaires en cinq quintiles de richesse, allant des plus pauvres aux plus riches.

Au demeurant, bien que ces études soient réalisées en 2010, elles font référence au contexte de 2005, année de la collecte des données sur le terrain. Mais leurs recommandations s'inscrivent en droite ligne des orientations dégagées par la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi et des perspectives visant à faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035.

Directeur Général du BUCREP
Coordonnateur National du 3ème RGPH



Mme Bernadette MBARGA

RESUME EXECUTIF

En plus des droits définis dans la Charte Universelle des Droits de l'Homme, les enfants bénéficient, en raison de leur vulnérabilité, des droits spécifiques repris dans la *Convention sur les Droits de l'Enfant* (CDE) et la *Charte africaine du bien-être et des droits de l'enfant*. A partir des données du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (3^{ème} RGPH), l'analyse du thème portant sur la « *Situation sociale et économique des enfants et des jeunes* » tente d'apporter au Gouvernement et à la communauté nationale et internationale, un éclairage sur l'état de la protection des enfants et des jeunes, au regard de leurs droits. Elle permet ainsi de disposer des indicateurs utiles à la formulation des politiques et programmes de développement, au suivi et à l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) auxquels le Cameroun a souscrit. Le présent rapport se propose d'apporter une réponse à l'objectif n°10 du Troisième Recensement Démographique, à savoir, fournir « *les éléments pour le plaidoyer en faveur de la femme et de l'enfant* ».

Les travaux d'analyse des données du Troisième Recensement Démographique ont permis de faire la lumière sur la situation sociale et économique des enfants et des jeunes à travers la production d'un certain nombre d'indicateurs pertinents relatifs au profil démographique de chacune des populations en question, et aux principaux défis socioéconomiques se rapportant à leurs conditions de vie. Les principaux résultats sont les suivants :

Sur un effectif total de 17.463.836 habitants que compte le Cameroun en 2005, l'on dénombre 7.618.357 enfants âgés de moins de 15 ans dont 3.870.707 garçons et 3.747.650 filles, soit un indice de jeunesse¹ de l'ordre de 43,6% au niveau national, dont 39,2% pour le milieu urbain et 47,8% pour le milieu rural. La population des jeunes âgés de 15 à 24 ans est constituée de 1.731.567 garçons et de 1.875.129 filles, soit 3.606.696 individus représentant 20,7% de la population totale. Autrement dit, sur l'ensemble de la population camerounaise, au moins 1 personne sur 5 est jeune. D'après ces statistiques, il s'agit d'une population jeune à prédominance rurale, aux besoins multiples et variés en raison des spécificités des différents groupes qui la composent.

Par rapport aux enfants, l'amélioration de l'état de leur droit à l'éducation exige des efforts supplémentaires car au Cameroun, 1 enfant d'âge scolaire obligatoire sur 4 ne va pas à l'école en 2005. Au niveau national, le taux de scolarisation des enfants d'âge scolaire obligatoire se situe à 75,1% dont 84,0% pour le milieu urbain et 67,9% pour le milieu rural. L'analyse différentielle de la scolarisation a également

¹ L'indice de jeunesse indique la proportion des enfants âgés de moins de 15 ans au sein d'une population donnée.

permis de mettre en relief des disparités frappantes liées à l'influence persistante du milieu de résidence et de certaines caractéristiques sociodémographiques et culturelles sur l'éducation des enfants. Les résultats du 3^{ème} RGPH ont montré ainsi que : la fréquentation scolaire est plus faible dans les campagnes que dans les villes ; quels que soient la région ou le milieu de résidence, les garçons sont plus avantagés que les filles en matière de scolarisation ; la pauvreté se révèle comme l'un des obstacles majeurs à l'éducation, plus particulièrement dans les régions septentrionales où les taux de scolarisation des enfants d'âge scolaire obligatoire se trouvent à leur plus faible niveau. Bien que formellement interdit, le travail des enfants demeure une réalité préoccupante. Environ 7,0% d'enfants d'âge scolaire sont en activité dont plus de 95,0% exercent dans le secteur agricole. Les résultats du 3^{ème} RGPH ont également révélé l'ampleur des risques environnementaux auxquels sont exposés les enfants. A l'instar de l'ensemble de la population, l'accès à l'approvisionnement en eau salubre pour les enfants âgés de moins de 5 ans demeure un défi à relever. En effet, les dangers environnementaux (pollution de l'air à l'intérieur des habitations, contamination de l'eau, absence de système d'assainissement adéquat, etc.) mis en évidence à travers la présente étude constituent une menace permanente pour la santé des populations, et celle des enfants particulièrement.

En ce qui concerne la jeunesse camerounaise, les résultats montrent que les conditions de vie de cette catégorie nécessitent des efforts supplémentaires d'amélioration du fait de leur vulnérabilité. Près de 15,0% des jeunes sont restés en marge du système éducatif, d'où leur faible niveau d'instruction qui, dans l'ensemble, reste relativement faible. Une personne sur cinq dans cette catégorie est sans niveau d'instruction et 1 personne sur 10 seulement a atteint le niveau de l'enseignement supérieur. L'alphabétisation des jeunes, qui est le reflet de leur scolarisation, reste à la traîne. Au niveau national, leur taux d'alphabétisation en langues officielles qui est de 79,3% présente de grandes disparités par rapport au sexe et au milieu de résidence. Dans les villes et les campagnes, ils sont respectivement de 91,9% et 62,5% alors que par rapport au sexe, l'écart est de 8,0 points en faveur de la gent masculine de cette population. Par ailleurs, une bonne partie de la jeunesse est en butte au chômage avec un taux s'élevant à 39,3% dont 57,9% pour les jeunes urbains et 20,1% pour les jeunes ruraux. Ceci serait la conséquence évidente de la rareté d'opportunités d'emplois dont le taux est passé de 36,0% à 23,8% entre 1987 et 2005. Dans un tel contexte, le chômage et le sous-emploi des jeunes, se traduisant également par leur forte concentration dans l'économie informelle, constituent les principaux défis au *travail décent* fortement recommandé par le Bureau International du Travail (BIT) et l'Organisation Internationale de Travail (OIT).

Sur la base des données d'enquêtes et de recensements, le niveau des indicateurs chiffrés et les tendances observées indiquent à quel point, du fait de la lenteur des progrès réalisés, le Cameroun a encore du chemin à faire pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il s'agit notamment de : l'OMD

n°2 relatif à l'Education Primaire pour Tous (EPT) ; l'OMD n°3 portant sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; l'OMD n°7 en rapport avec la mise en place d'un environnement durable et l'OMD n°8 relatif à la bonne gouvernance, au développement et à la lutte contre la pauvreté tant au niveau national qu'international. Les défis relatifs à la scolarisation et à la santé des enfants ainsi que ceux portant sur l'éducation, la formation et l'emploi des jeunes soulevés par la présente étude sont pourtant à la portée du Cameroun au regard de son énorme potentiel.

Pour ce qui est de l'amélioration du bien-être des enfants dont l'hétérogénéité de sa population a été mise en évidence par l'analyse du profil démographique, seule une stratégie intégrée, basée sur des interventions ciblées et mieux coordonnées des pouvoirs publics et autres partenaires au développement, peut déboucher sur un succès durable. Il est indispensable d'accorder une attention particulière aux enfants en situation difficile dont l'état de droit à l'éducation demeure préoccupant du fait de leur vulnérabilité sociale. De même, il est urgent de renforcer les programmes en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement immédiat et d'accès à l'approvisionnement en eau salubre propre à la consommation. Une telle mesure pourrait préserver les enfants âgés de moins de 5 ans des maladies dues à la crise de l'eau ou aux problèmes d'assainissement et d'hygiène qui demeurent les principales causes de leur morbidité et de leur mortalité. La vulnérabilité sanitaire de ces enfants constitue une menace permanente à la jouissance de leur droit à la santé.

En ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des jeunes qui sont également un groupe non homogène, la meilleure stratégie pour y parvenir est celle qui accorde la priorité aux investissements pouvant générer le plus grand nombre possible d'emplois, et plus particulièrement des emplois indépendants. La modernisation de l'agriculture et la mise en place des grands projets structurants sur lesquels les pouvoirs publics misent l'insertion socioéconomique de cette catégorie, s'inscrivent sans doute dans cette logique. Cependant, une bonne éducation et des formations appropriées destinées aux jeunes ainsi qu'une meilleure coordination des interventions ciblées des différents acteurs œuvrant pour la promotion d'un environnement favorable à leur épanouissement demeurent les principaux préalables à même d'accroître leur employabilité. Pour accélérer les timides changements observés ces dernières années, il est souhaitable que les politiques et programmes sectoriels découlant de « Cameroun vision 2035 » et de la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi soient effectivement mis en œuvre.

EXECUTIVE SUMMARY

In addition to all the rights enshrined in the Universal Charter of Human Rights, children benefit, as a result of the nature of their vulnerability, from specific rights mentioned in the Convention on the Rights of the Child (CRC) and the African Charter on the Welfare and Rights of Children. On the strength of the Third Population Census, an analysis of the Theme on the Socio-Economic Situation of Children and Youths attempts to provide the Government as well as the national and international community, with an enlightened picture of the state of protection of children's and youths' rights. Thus, it provides indicators useful for the designing of development policies and programmes, as well as the follow-up and assessment of the progress realized in the accomplishment of the Millennium Development Objectives (MDGs) to which Cameroon has subscribed. This report aims at attaining Objective No. 10 of the Third Census which consists in providing elements for an advocacy in favour of women and children.

This analysis sheds light on the social and economic situation of children and youths by providing some relevant indicators which show the demographic profile of each of the population groups concerned and the main socio-economic challenges relating to their living conditions. The main results are as follows:

In Cameroon, out of a total population of 17 463 863 inhabitants, there are 7 618 357 children aged below 15 (3 870 707 boys and 3 747 650 girls), thereby providing a youth population proportion (for children aged below 15) of 43.6% at the national level (39.2% for urban areas and 47.8% for rural areas). The population of youths aged from 15 to 24 years is 3 606 696 (1 731 567 boys and 1 875 129 girls), which is 20.7% of the total population. In other words, one out of every five Cameroonians is a youth. The Cameroonian population is youthful and predominantly rural, with multiple and varied needs due to the specificities of the various groups.

In order to promote the right of children to education in Cameroon, an additional effort has to be made since one out of every four children of school-going age in Cameroon was not going to school in 2005. At the national level, the schooling rate for children of school-going age is 75.1% (84% for urban areas and 67.9% for rural areas). A differential analysis in terms of the schooling of children also enabled the highlighting of striking disparities in terms of the persistent influence of the environment of residence and some socio-demographic and cultural characteristics on the education of children. Thus, the school attendance rate is lower in rural areas; irrespective of the region concerned and the environment of residence, boys are more privileged when compared to girls in terms of the said rate. Poverty is one of the greatest factors hindering access to education, especially in the northern regions where the schooling rates for children are the lowest in the country. Though child

labour is forbidden, it is still a worrisome reality. About 7% of children of school-going age are working; among them, 95% are involved in the agricultural sector. Third Census findings also show the extent of environmental hazards to which children are exposed. Just like in the case of the total population, drinking water supply for children aged less than five remains a challenge to be taken up. Environmental hazards (air pollution in houses, water contamination, absence of a good sanitation system, etc), as portrayed by this study, are a permanent danger to the health of children, especially that of newborn babies.

Third Census Results show that the quality of life led by Cameroonian youths need to be further improved. Almost 15% of youths have remained out of the educational system; thus, the level of youth education/training, on the whole, remains relatively low since one out of every five persons of the youth category is without any level of education and only one person out of every ten has attained the tertiary education level. The literacy rate of youths, which is a reflection of their schooling rate, is still lagging behind. At the national level, the literacy rate of youths (15-24 years) in national languages, which is 79.3%, portrays great disparities according to sex and the environment of residence. In urban and rural areas, it is 91.9% and 62.5% respectively, while, as far as sex is concerned, there is an eight percent difference in favour of males. Moreover, a considerable part of the youth category is wallowing in unemployment whose rate, at this level, is 39.3% (57.9% and 20.1% for urban and rural youths respectively). These rates may be due to the scarcity of employment opportunities whose rate decreased from 36% to 23.8% between 1987 and 2005. In such a context, youth unemployment and underemployment, which also manifest themselves by a high number of youths in the informal sector, are the major challenges to be taken up by decent work whose existence is strongly advocated by the International Labour Office and the International Labour Organization (ILO).

On account of the findings of some surveys and censuses, figures and trends show how Cameroon is far from attaining the Millennium Development Goals (MDGs), especially Goal 2 (achieving universal primary education); Goal 3 (promoting gender equality and women empowerment); Goal 7 (ensuring environmental sustainability) and Goal 8 (developing a global partnership for development). Challenges dealing with the schooling and health of children as well as those pertaining to the education, training and employment of youths, as portrayed by this study, could be taken up by Cameroon on account of its enormous potentialities.

As concerns the improvement of the welfare of children whose demographic profile analysis enabled the highlighting of the heterogeneity of the population of children, only an integrated strategy based on well-targeted and better-coordinated moves taken by public authorities and other development partners could achieve lasting success. Consequently, it is necessary to pay special attention to children in difficulty, children whose right to education is being threatened owing to their state of

social vulnerability. Similarly, programmes which are meant for a better management of the immediate environment and access to safe drinking water should be urgently improved. Such a measure may protect children aged below five from diseases caused by water crisis or hygiene and sanitation problems which are still the major causes of morbidity and mortality among the said children. The health vulnerability of these children is a permanent threat to their right to health.

As regards the improvement of living conditions of youths (they do not also form a homogeneous group), the best strategy is the one that prioritizes investments which may generate the greatest possible number of jobs especially in self-employment cases. The modernization of agriculture and the setting up of great projects which can generate jobs (these are domains on which public authorities rely in order to ease the socio-economic employment of youths) tally undoubtedly with the above-mentioned strategy. However, a good education and appropriate training courses for youths as well as a better coordination of well-targeted moves of various actors working for the promotion of an enabling environment for youths remain the main prerequisites which may increase the employability of youths. In order to speed up the changes of the past years, it is advisable for sectorial policies and programmes derived from Cameroon's Vision of 2035 as well as the Growth and Employment Strategy to be effectively implemented

SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS

N°	INDICATEURS	MILIEU DE RESIDENCE		ENSEMBLE	SEXE	
		URBAIN	RURAL		MASCULIN	FEMININ
1	Population résidente âgée de moins de 18 ans	3998329	4830546	8828875	4477520	4351355
2	Population des adolescents (12 – 19 ans)	1714628	1511035	3225663	1609439	1616224
3	Population âgée de moins de 15 ans	3 339 244	4 279 113	7618357	3870707	3747650
4	Population des nourrissons (0 – 35 mois)	808905	1058025	1866930	944942	921988
5	Population PEV (0 – 59 mois)	1266753	1685095	2951848	1492147	1459701
6	Population des enfants d'âge préscolaire (4 – 5 ans)	462638	640256	1102894	560734	542160
7	Population des enfants d'âge scolaire (06 – 14 ans)	1830649	2264362	4095011	2086835	2008176
8	Taux (en %) de fréquentation scolaire des enfants d'âge scolaire obligatoire (6-14 ans) (en %)	84,0	67,9	75,1	76,6	73,5
9	Taux (en %) de déscolarisation des enfants d'âge scolaire obligatoire (6-14 ans)	10,1	11,1	10,7	10,4	11,0
10	Taux (en %) de marginalisation scolaire des enfants d'âge scolaire obligatoire (6-14 ans)	5,9	21,0	14,2	13,0	15,5
11	Taux (en %) d'activité des enfants âgés de 10 à 14 ans	1,1	12,0	6,8	6,6	7,5
12	Importance (en %) des enfants du groupe d'âge 0 – 5 ans vivant dans des ménages ordinaires ne disposant pas d'une source d'approvisionnement en eau salubre	13,1	56,7	38,0		
13	Population résidente âgée de 15 à 24 ans	698538	677142	1375680	714514	661166
14	Population résidente âgée de 15 à 34 ans	3430064	2631199	6061263	2897861	3163402
15	Proportion (en %) de la population des jeunes âgés de 15 à 34 ans sans niveau d'instruction	10,1	40,3	23,2	18,6	27,4
16	Taux d'alphabétisation (en %) en langues officielles des jeunes âgés de 15 à 24 ans	91,9	62,5	79,3	83,5	75,
17	Taux d'alphabétisation (en %) en langues officielles des jeunes âgés de 15 à 34 ans	90,8	58,5	76,8	81,6	72,4
18	Indice de parité d'alphabétisation en langues officielles par sexe (le taux d'alphabétisation en langues officielles des femmes âgées de 15 à 24 ans par rapport aux hommes du même groupe d'âge)	1,0	0,8	0,9		
19	Taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 24 ans	34,6	45,2	38,1	42,3	36,2
20	Taux d'emploi des jeunes âgés de 15 à 24 ans	14,6	36,1	23,8	25,2	22,5
21	Taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans	57,9	20,1	39,3	40,5	38,0
22	Taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 34 ans	47,3	53,3	49,9	56,9	43,5
23	Taux d'emploi des jeunes âgés de 15 à 34 ans	25,5	45,0	34,0	38,9	29,5
24	Taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 34 ans	46,0	15,6	31,9	31,6	32,2

SOMMAIRE

PREFACE	i
AVANT-PROPOS	iii
RESUME EXECUTIF	vii
EXECUTIVE SUMMARY	x
EXECUTIVE SUMMARY	x
SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS	xiii
SOMMAIRE	xiv
LISTE DES TABLEAUX	xvi
LISTE DES GRAPHIQUES	xxi
LISTE DES CARTES	xxii
SIGLES ET ABREVIATIONS	xxiii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : CONTEXTE DE L'ETUDE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES	4
1.1 Contexte de l'étude	4
1.2 Considérations méthodologiques	13
CHAPITRE 2 : PROFIL DEMOGRAPHIQUE DES ENFANTS	26
2.1. Volume global, structure par sexe et répartition spatiale de la population des enfants (0 – 18 ans)	26
2.2 Volume, structure par sexe des groupes spécifiques et repartition spatiale.....	28
CHAPITRE 3 : L'EDUCATION, UN DROIT FONDAMENTAL POUR L'ENFANT	37
3.1 Fréquentation scolaire des enfants d'âge scolaire obligatoire	37
3.2 Analyse différentielle de la scolarisation des enfants d'âge scolaire obligatoire (6 – 14 ans)	46
3.3 Non-scolarisation : déscolarisation et marginalisation scolaire des enfants d'âge scolaire (6 – 14 ans).....	61
CHAPITRE 4 : CAS DES ENFANTS EN SITUATION DIFFICILE	75
4.1 Enfants travailleurs.....	76
4.2 Enfants orphelins.....	82
4.3 Enfants vivant avec un handicap.....	84
4.4 Enfants ne vivant avec aucun parent biologique ou enfants confiés.....	86
4.5 Enfants chefs de ménage	90
4.6 Enfants des ménages économiquement vulnérables.....	93
4.7 Enfants, environnement et santé.....	97
CHAPITRE 5 : ACCES DES JEUNES A L'EDUCATION ET A LA FORMATION	104
5.1 Profil démographique des jeunes	104
5.2 Evolution récente de la population des jeunes de 1976 à 2005.....	106
5.3 Jeunesse et éducation	106
5.4 Jeunesse et alphabétisation	113
5.5 Instruction et alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 34 ans.....	116
5.6 Cas des jeunes vivant avec au moins un handicap.....	120
CHAPITRE 6 : PARTICIPATION DES JEUNES A L'ACTIVITE ECONOMIQUE	128
6.1 Volume et structure par sexe de la population potentiellement active.....	128
6.2 Jeunesse et activités économiques.....	130

6.3	Jeunesse et chômage.....	141
6.4	Participation des jeunes âgés de 15 à 34 ans à l'activité économique ..	145
6.5	Participation à l'activité économique des jeunes âgés de 15 a 24 ans vivant avec au moins un handicap.....	150
6.6	Jeunesse et connaissance du VIH/SIDA	160
CONCLUSION, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES.....		164
BIBLIOGRAPHIE		169
ANNEXES		173
TABLE DES MATIERES.....		198

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 :	Indice de Whipple par sexe selon le chiffre d'attraction dans la population du Cameroun en 2005.....	22
Tableau 1.2 :	Degré d'attraction des âges déclarés lors du Troisième Recensement Démographique	22
Tableau 1.3 :	Répartition de la population de moins de 5 ans selon la nature de l'information de base pour la détermination de l'âge	24
Tableau 1.4 :	Taux (%) de non réponse de quelques variables d'étude.....	25
Tableau 2.1 :	Répartition de la population résidente âgée de moins de 18 ans par milieu de résidence selon le sexe.....	26
Tableau 2.2 :	Population des enfants (0 – 17 ans) par région selon le milieu de résidence et le sexe	27
Tableau 2.3 :	Quelques indicateurs démographiques relatifs aux groupes spécifiques	29
Tableau 2.4 :	Indicateurs démographiques de base de la population des enfants de moins de quinze ans	30
Tableau 2.5 :	Indicateurs démographiques de base de la population des nourrissons	32
Tableau 2.6 :	Indicateurs démographiques de base de la population cible des Programmes Elargis de Vaccination (PEV - Enfants de 0 à 59 mois).....	33
Tableau 2.7 :	Indicateurs démographiques de base de la population des enfants d'âge préscolaire ..	34
Tableau 2.8 :	Quelques indicateurs démographiques de base de la population des enfants d'âge scolaire obligatoire	36
Tableau 3.1 :	Répartition de la population des élèves âgés de 6 à 14 ans par région selon le sexe et le milieu de résidence	38
Tableau 3.2 :	Répartition spatiale de la population des élèves par région selon le milieu de résidence..	39
Tableau 3.3 :	Taux (%) de fréquentation scolaire par région selon le milieu de résidence et le sexe ..	41
Tableau 3.4 :	Taux (%) de scolarisation par âge selon le milieu de résidence et le sexe	47
Tableau 3.5 :	Taux (%) de fréquentation scolaire par région selon le sexe.....	48
Tableau 3.6 :	Taux (%) de fréquentation scolaire des enfants d'âge scolaire (6 -14 ans) par région selon le milieu de résidence	50
Tableau 3.7 :	Taux (%) de scolarisation des enfants d'âge scolaire (6-14 ans) par milieu de résidence et par sexe selon la survie des parents	51
Tableau 3.8 :	Taux (%) de fréquentation scolaire des enfants biologiques du chef de ménage vivant dans des ménages ordinaires par sexe selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage	52
Tableau 3.9 :	Taux (%) de scolarisation des enfants d'âge scolaire (06-14 ans) par milieu de résidence et par sexe selon le sexe du chef de ménage.....	53
Tableau 3.10 :	Distribution des taux de scolarisation des enfants d'âge scolaire (6 – 14 ans) par milieu de résidence et par sexe selon le niveau d'instruction du Chef de ménage ..	54
Tableau 3.11 :	Distribution des taux de scolarisation des enfants d'âge scolaire par milieu de résidence et par sexe selon l'emploi du Chef de ménage	55
Tableau 3.12 :	Taux (%) de scolarisation des enfants d'âge scolaire (06 à 14 ans) par milieu de résidence et par sexe selon la religion du Chef de ménage	57
Tableau 3.13 :	Taux (%) de scolarisation des enfants d'âge scolaire (06-14 ans) par milieu de résidence et par sexe selon la taille du ménage	58
Tableau 3.15 :	Taux (%) de non-scolarisation des enfants d'âge scolaire (6 à 14 ans) par région selon le sexe	62

Tableau 3.16 :	Répartition de la population des enfants d'âge scolaire (6 – 14 ans) déscolarisés par région selon le milieu de résidence et le sexe	64
Tableau 3.17 :	Répartition spatiale de la population d'enfants déscolarisés d'âge scolaire par région selon le milieu de résidence	65
Tableau 3.18 :	Taux (%) de déscolarisation des enfants d'âge scolaire par région selon le milieu de résidence et le sexe	66
Tableau 3.19 :	Répartition de la population des enfants d'âge scolaire marginalisés par région selon le milieu de résidence et le sexe	69
Tableau 3.20 :	Répartition (%) spatiale de la population d'enfants d'âge scolaire marginalisés par région selon le milieu de résidence	70
Tableau 4.1 :	Répartition des enfants d'âge scolaire actifs occupés (06-14 ans) par région selon le milieu de résidence et le sexe	77
Tableau 4.2 :	Répartition spatiale (%) de la population d'enfants d'âge scolaire actifs occupés par région selon le milieu de résidence	78
Tableau 4.3 :	Ampleur (%) du travail des enfants d'âge scolaire (06-14 ans) par région selon le milieu de résidence et le sexe	79
Tableau 4.4 :	Répartition (%) des enfants d'âge scolaire (6-14 ans) actifs occupés par branches d'activité selon le milieu de résidence et le sexe	80
Tableau 4.5 :	Répartition (%) des enfants d'âge scolaire (06-14 ans) actifs occupés par région selon la branche d'activité	81
Tableau 4.6 :	Taux (%) de marginalisation scolaire des enfants travailleurs d'âge scolaire (6-14 ans) par région selon le milieu de résidence et le sexe	82
Tableau 4.7 :	Importance (%) des enfants de moins de 15 ans, orphelins de père et/ou de mère par région selon le milieu de résidence et le sexe	83
Tableau 4.8 :	Taux (%) de scolarisation des enfants d'âge scolaire, orphelins de père et/ou de mère par région selon le milieu de résidence et le sexe	84
Tableau 4.9 :	Taux (%) de handicap des enfants d'âge scolaire (6-14 ans) par région selon le milieu de résidence et le sexe	85
Tableau 4.10 :	Taux (%) de scolarisation des enfants d'âge scolaire (6-14 ans) vivant avec un handicap par région selon le milieu de résidence et le sexe	86
Tableau 4.11 :	Taux (%) d'enfants ne vivant avec aucun parent biologique par région selon le milieu de résidence et le sexe	87
Tableau 4.12 :	Taux (%) de scolarisation des enfants d'âge scolaire (6-14 ans) ne vivant avec aucun parent biologique par région selon le milieu de résidence et le sexe	88
Tableau 4.13 :	Taux (%) d'activité des enfants d'âge scolaire (6-14 ans) ne vivant avec aucun parent biologique par région selon le milieu de résidence et le sexe	89
Tableau 4.14 :	Répartition des enfants chefs de ménage âgés de 10 à 14 ans par région selon le milieu de résidence et le sexe	90
Tableau 4.15 :	Importance (%) des enfants âgés de 10 à 14 ans chefs de ménage par région selon le milieu de résidence et le sexe	92
Tableau 4.16 :	Taux (%) de scolarisation des enfants âgés de 10 à 14 ans chefs de ménage par région selon le milieu de résidence et le sexe	92
Tableau 4.17 :	Taux (%) d'emploi des enfants âgés de 10 à 14 ans chefs de ménage par région selon le milieu de résidence et le sexe	93
Tableau 4.18 :	Distribution des enfants de moins de quinze ans des ménages économiquement vulnérables par région selon le milieu de résidence et le sexe	94

Tableau 4.19 :	Taux (%) d'enfants de moins de quinze ans des ménages économiquement Vulnérables	95
Tableau 4.19 :	Taux (%) de scolarisation d'enfants d'âge scolaire obligatoire économiquement vulnérables	96
Tableau 4.20 :	Taux (%) d'enfants de moins de cinq des ménages ne disposant pas d'un mode d'approvisionnement en eau salubre	98
Tableau 4.21 :	Taux (%) d'enfants de moins de cinq ans des ménages dont la nature du sol est précaire, par région selon le milieu de résidence	101
Tableau 4.22 :	Taux (%) d'enfants de moins de cinq ans des ménages au mode inapproprié d'évacuation des eaux usées par région selon le milieu de résidence	102
Tableau 4.23 :	Taux (%) d'enfants de moins de cinq ans des ménages au type d'aisance traditionnel, par région selon le milieu de résidence	103
Tableau 5.1 :	Indicateurs démographiques de base de la population des jeunes	104
Tableau 5.2 :	Evolution des effectifs des jeunes (15 – 24) selon le sexe entre 1976 et 2005	106
Tableau 5.3 :	Taux (%) de fréquentation scolaire des jeunes (15 – 24 ans) par région selon le milieu de résidence et le sexe	107
Tableau 5.4 :	Taux (%) de non-scolarisation des jeunes (15 – 24 ans) par région selon le milieu de résidence et le sexe	108
Tableau 5.5 :	Répartition (%) de la population des jeunes âgés de 15 à 24 ans par milieu de résidence et par sexe selon le niveau d'instruction (niveau national)	109
Tableau 5.6 :	Répartition de la population des jeunes âgés de 15 à 24 ans par région et par sexe selon le niveau d'instruction	110
Tableau 5.7 :	Taux (%) de marginalisation scolaire des jeunes âgés de 15 à 24 ans par région selon le milieu de résidence et le sexe	113
Tableau 5.8 :	Taux (%) d'alphabétisation des jeunes (15 – 24 ans) par région selon le milieu de résidence et le sexe	114
Tableau 5.9 :	Répartition (%) des jeunes âgés de 15 à 34 ans par région selon le niveau d'instruction	116
Tableau 5.10 :	Taux (%) des jeunes âgés de 15 à 34 ans sans niveau d'instruction par région selon le milieu de résidence et le sexe	117
Tableau 5.11 :	Taux (%) d'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 34 ans par région selon le milieu de résidence et le sexe	118
Tableau 5.12 :	Taux (%) de handicap des jeunes âgés de 15 à 24 ans par région selon le milieu de résidence et le sexe	121
Tableau 5.13 :	Répartition (%) de la population des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap, par région selon le niveau d'instruction	122
Tableau 5.14 :	Proportion (%) des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap, "sans niveau d'instruction", par région selon le milieu de résidence et le sexe	122
Tableau 5.15 :	Proportion (%) des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap par région selon le niveau d'instruction	123
Tableau 5.16 :	Proportion (%) des jeunes « sans niveau d'instruction » âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap par région selon le milieu de résidence et le sexe	124
Tableau 5.17 :	Taux (%) d'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap par région selon le milieu de résidence et le sexe	125
Tableau 5.18 :	Taux (%) d'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap par région selon le milieu de résidence et le sexe	126
Tableau 6.1 :	Répartition des jeunes actifs (15 – 24 ans) par région selon le milieu de résidence et le sexe	129

Tableau 6.2 :	Quelques indicateurs démographiques de base de la population active jeune (15 – 24 ans)	129
Tableau 6.3 :	Taux (%) d'activité de la population des jeunes âgés de 15 à 24 ans par région selon le milieu de résidence et le sexe	131
Tableau 6.4 :	Taux (%) d'emploi de la population des jeunes (15 – 24 ans) par région selon le milieu de résidence et le sexe	133
Tableau 6.5 :	Répartition (%) des jeunes actifs occupés (15 – 24 ans) par secteur dans l'emploi selon le sexe	136
Tableau 6.6 :	Répartition des jeunes actifs occupés (15 – 24 ans) par région selon le secteur dans l'emploi	137
Tableau 6.7 :	Répartition proportionnelle (%) des jeunes âgés de 15 à 24 ans actifs occupés par statut dans l'emploi selon le milieu de résidence et le sexe	138
Tableau 6.8 :	Rapports de masculinité (%) chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans actifs occupés par statut dans l'emploi selon le milieu de résidence	140
Tableau 6.9 :	Répartition (%) proportionnelle des jeunes âgés de 15 à 24 ans actifs occupés par statut dans l'emploi selon la région de résidence	141
Tableau 6.10 :	Taux (%) de chômage de la population des jeunes âgés de 15 à 24 ans par région selon le milieu de résidence et le sexe	142
Tableau 6.11 :	Répartition de la population active des jeunes âgés de 15 à 34 ans	146
Tableau 6.12 :	Quelques indicateurs démographiques de base de la population active jeune de 15-34 ans	146
Tableau 6.13 :	Taux (%) d'activité chez les jeunes âgés de 15 à 34 ans par région selon le milieu de résidence et le sexe	147
Tableau 6.14 :	Taux (%) d'emploi chez les jeunes âgés de 15 à 34 ans par région selon le milieu de résidence et le sexe	148
Tableau 6.15 :	Taux (%) de chômage chez les jeunes âgés de 15 à 34 ans par région selon le milieu de résidence et le sexe	149
Tableau 6.16 :	Répartition des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap, par région selon le milieu de résidence et le sexe	151
Tableau 6.17 :	Quelques indicateurs démographiques de base de la population active jeune âgée de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap	151
Tableau 6.18 :	Taux (%) d'activité des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap, par région selon le milieu de résidence et le sexe	152
Tableau 6.19 :	Taux (%) d'emploi chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap, par région selon le milieu de résidence et le sexe	153
Tableau 6.20 :	Taux (%) de chômage chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap, par région selon le milieu de résidence et le sexe	154
Tableau 6.21 :	Répartition des jeunes actifs âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap, par région selon le milieu de résidence et le sexe	156
Tableau 6.22 :	Quelques indicateurs démographiques de base de la population active jeune âgée de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap	156
Tableau 6.23 :	Taux (%) d'activité des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap, par région selon le milieu de résidence et le sexe	157
Tableau 6.24 :	Taux (%) d'emploi des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap, par région selon le milieu de résidence et le sexe	158
Tableau 6.25 :	Taux (%) de chômage des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap, par région selon le milieu de résidence et le sexe	159

Tableau 6.26 :	Répartition des jeunes âgés de 15 à 24 ans par milieu de résidence et par sexe selon la connaissance des modes de transmission du VIH/SIDA	161
Tableau 6.27 :	Proportion (%) des jeunes âgés de 15 à 24 ans ne connaissant aucun mode de transmission du VIH, par région selon le milieu de résidence et le sexe.....	161
Tableau A2.1 :	Liste des principaux indicateurs portant sur la situation sociale et économique des enfants.....	186
Tableau A2.2 :	Liste des principaux indicateurs portant sur la situation sociale et économique des jeunes	191
Tableau A3.01 :	Répartition de la population des enfants de moins de quinze ans par région selon le milieu de résidence et le sexe	193
Tableau A3.02 :	Répartition de la population des nourrissons par région selon le milieu de résidence et le sexe	193
Tableau A3.03 :	Répartition de la population des enfants de moins de cinq ans par région selon le milieu de résidence et le sexe	194
Tableau A3.04 :	Répartition de la population des enfants d'âge préscolaire par région selon le milieu de résidence et le sexe (4 – 5 ans)	194
Tableau A3.05 :	Répartition de la population des enfants d'âge scolaire (6 – 14 ans) par région selon le milieu de résidence et le sexe	195
Tableau A3.06 :	Répartition de la population résidente âgée de moins de 18 ans par âge selon le milieu de résidence et le sexe	195
Tableau A3.07 :	Répartition de la population résidente des adolescents par âge selon le milieu de résidence et le sexe	196
Tableau A3.08 :	Répartition spatiale de la population des jeunes âgés de 15 à 24 ans par région selon le milieu de résidence et le sexe	196
Tableau A3.09 :	Répartition de la population des jeunes âgés de 15 à 34 ans par région selon le milieu de résidence et le sexe	197
Tableau A3.10 :	Répartition de la population des jeunes âgés de 15 à 34 ans par âge selon le milieu de résidence et le sexe	197

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1 : Courbes des Rapports de masculinité de la population du Cameroun en 1976,1987 et 2005	21
Graphique 1.2 : Pyramide par année d'âge de la population du Cameroun en 2005	23
Graphique 3.1 : Répartition spatiale de la population des élèves âgés de 06 à 14 ans	40
Graphique 3.2 : Poids des enfants d'âge scolaire obligatoire en fonction du statut de fréquentation scolaire..	43
Graphique 3.3 : Evolution des taux (%) de scolarisation des enfants de 6 -14 ans de 1976 à 2005	44
Graphique 3. 4 : Evolution des taux (%) de scolarisation des enfants d'âge scolaire obligatoire selon le milieu de résidence de 1976 à 2005	45
Graphique 3.5 : Evolution des taux (%) de scolarisation des enfants d'âge scolaire obligatoire selon le sexe de 1976 à 2005	46
Graphique 3.6 : Variation de l'indice de Parité Sexuelle (IPS) selon la région et le milieu de résidence ..	49
Graphique 3.7 : Répartition des enfants d'âge scolaire selon le statut de scolarisation	61
Graphique 3.8 : Taux (%) de non-scolarisation d'enfants d'âge scolaire par région selon le sexe	63
Graphique 3.9 : Répartition spatiale de la population des enfants d'âge scolaire déscolarisés âgés de 6 à 14 ans	65
Graphique 3.10 : Répartition spatiale de la population d'enfants d'âge scolaire obligatoire marginalisés (06 à 14 ans)	71
Graphique 5.1 : Répartition régionale de la population âgée de 15 à 24 ans	105
Graphique 5.2 : Proportion (%) de la population des jeunes âgés de 15 à 24 ans par sexe selon le niveau d'instruction	110
Graphique 5.3 : Evolution du poids des jeunes âgés de 15 à 24 ans ayant le niveau du secondaire de 1987 à 2005	112
Graphique 5.4 : Indice de parité d'alphabétisation par sexe des jeunes âgés de 15 à 24 ans par région .	115
Graphique 5.5 : Proportion des jeunes âgés de 15 à 34 ans par niveau d'instruction.....	116
Graphique 5.6 : Indice de parité entre sexes de l'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 34 ans par région	119
Graphique 5.7 : Ecart urbain-rural des taux d'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 34 par région .	120
Graphique 5.8 : Proportion (%) des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap par niveau d'instruction.....	124
Graphique 6.1 : Taux (%) d'activité des jeunes (15 - 24 ans) par région selon le milieu de résidence ..	131
Graphique 6.2 : Taux (%) d'activité des jeunes (15 - 24 ans) par Région selon le sexe	132
Graphique 6.3 : Evolution des taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 24 ans de 1987 à 2005	132
Graphique 6.4 : Taux (%) d'emploi chez les jeunes (15 – 24 ans) selon le milieu de résidence.....	134
Graphique 6.5 : Taux (%) d'emploi chez les jeunes (15 – 24 ans) selon le sexe	135
Graphique 6.6 : Evolution des taux (%) d'emploi des jeunes âgés de 15 à 24 ans de 1987 à 2005	138
Graphique 6.7 : Taux (%) de chômage chez les jeunes par région et selon le sexe	143
Graphique 6.8 : Taux (%) de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans par région selon le milieu de résidence	144
Graphique 6.9 : Evolution des taux (%) de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans de 1987 à 2005	144
Graphique 6.10 : Jeunes âgés de 15 à 24 ans ne connaissant aucun mode de transmission du VIH/SIDA par région selon le sexe	162
Graphique 6.11 : Jeunes ne connaissant aucun mode de transmission du VIH selon le milieu de résidence	162

LISTE DES CARTES

Carte n°3.1 :	Taux de scolarisation par région selon le sexe	60
Carte n°3. 2 :	Taux de déscolarisation par département selon le sexe	68
Carte n°3. 3 :	Taux de marginalisation par département selon le sexe	74
Carte n°4 :	Proportion d'enfants des ménages ayant accès à l'eau salubre par région.....	100

SIGLES ET ABREVIATIONS

AIF	Agence Intergouvernementale de la Francophonie
AIE	Année Internationale de l'Enfant
B M	Banque Mondiale
BIT	Bureau International du Travail
BUCREP	Bureau Central de Recensements et des Etudes de Population
CAEDBE	Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant
CDE	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CERDI	Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International
CMPJ	Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes
CNJEP	Conseil National de la Jeunesse et de l'Education Populaire
CONRHA	Comité National pour la Réadaptation et la réinsertion socioéconomique des personnes vivant avec un handicap
DAES	Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DME	Déclaration Mondiale sur l'Éducation pour tous
DPNP	Déclaration de la Politique Nationale de Population
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECAM 1	Première Enquête Camerounaise auprès des Ménages
ECAM 2	Deuxième Enquête Camerounaise auprès des Ménages
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EPC	Enquête Post-Censitaire
EPT	Education Pour Tous
EPU	Education Primaire Universelle
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fonds National de l'Emploi
FPE	Forum Panafricain pour les Enfants
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
INS	Institut National de la Statistique
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ISU	Institut de Statistique de l'UNESCO
JEVAIS	Jeunesse, Vie Associative pour l'Insertion Sociale
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINJEUN	Ministère de la Jeunesse
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
NTIC	Nouvelles Technologies pour l'Information et la Communication

ONU	Organisation des Nations Unies
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONUSIDA	Organisation des Nations Unies pour la lutte contre le SIDA
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONEFOP	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PAJ	Programme d'Action mondial pour la Jeunesse
PAJER-LP	Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale pour la Lutte contre la Pauvreté
PDA	Programme de Développement de l'Adolescent
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PIAASI	Projet Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel
PNA	Programme National d'Alphabétisation
PNG	Programme National de Gouvernance
PNJ	Politique Nationale de la Jeunesse
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTÉ	Pays Pauvres Très Endettés
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SMDD	Sommet Mondial pour le Développement Durable
SRA	Santé de Reproduction des Adolescents
SCNPD	Service Civique National de Participation au Développement
SSDS	Stratégie Sectorielle de Développement Social
UA	Union Africaine
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNESCO	United Nations Educational Scientific and Cultural Organization
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	United States Agency for International Development
ZEP	Zone d'Education Prioritaire

INTRODUCTION

En raison de son immaturité physique et intellectuelle, l'enfant a besoin d'une protection et de soins spéciaux, en particulier d'une protection juridique appropriée, avant comme après sa naissance. Dans son préambule, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CDE), adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1989 insiste sur la nécessité d'accorder une protection spéciale à l'enfant. Cette Convention énonce un ensemble de droits universels de l'enfant tels que : le droit à une identité ; le droit à un nom et à une nationalité ; le droit à l'éducation et les droits à la meilleure santé possible et à la protection contre les mauvais traitements et l'exploitation. De même, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant adoptée en juillet 1990 lors de la 26^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) garantit à toute personne âgée de moins de dix-huit ans le droit inhérent à la vie, à l'éducation et à la santé. Elle garantit également à ces personnes le droit de ne pas être soumis à une quelconque forme d'exploitation économique. Elle interdit le recours à la peine de mort pour les crimes commis par des enfants ainsi que l'enrôlement d'enfants en cas de conflit armé.

En sa qualité de membre des Nations Unies, le Cameroun a ratifié toutes les conventions internationales visant l'amélioration du bien-être des enfants et des jeunes. Cette volonté politique se traduit, au plan national, par les efforts remarquables déployés dans le cadre de la révision de la structure des lois fondamentales y afférente et de l'élaboration des cadres de référence relatifs à l'amélioration du statut des enfants et des jeunes. En dépit de ces efforts d'assainissement et de relance économique déployés par le Gouvernement durant ces dernières décennies, l'environnement national reste encore marqué par la persistance des effets néfastes de la crise économique qui affectent particulièrement cette catégorie.

De manière générale, plusieurs années après la ratification de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, la jouissance des droits humains les plus élémentaires n'est toujours pas une réalité pour bon nombre des 4.095.011 enfants en d'âge scolaire obligatoire que compte le Cameroun en 2005. La situation de cette population demeure préoccupante malgré les efforts consentis aussi bien par le Gouvernement que par les instances nationales et internationales en vue d'apporter les solutions idoines aux problèmes multiformes auxquels cette catégorie d'acteurs sociaux se trouvent aujourd'hui confrontés. Des études-diagnostic sur la situation des enfants et des jeunes au Cameroun ont certes permis d'identifier certains facteurs de blocage à leur épanouissement et à leur insertion socioéconomique, mais il existe encore des zones d'ombre qui suscitent plus d'une interrogation. Celles-ci portent sur les principaux défis à relever en matière de promotion des droits

des enfants et de l'amélioration des conditions de vie des jeunes qui sont d'ordre démographique, social, économique et sanitaire.

La présente étude aura atteint son objectif si, à terme, l'on dispose des informations pertinentes et utiles pouvant éclairer les décideurs sur l'état de la protection des enfants au regard de leurs droits et sur les conditions de vie des jeunes au Cameroun en 2005. De manière générale, les résultats des travaux d'analyse devraient permettre de « fournir des données pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, en rapport avec le Programme National de Gouvernance », de « fournir des éléments pour le plaidoyer en faveur de la femme et de l'enfant »² conformément aux points 9 et 10 relatifs aux objectifs du recensement et d'élaborer des indicateurs utiles à la formulation des politiques et programmes de développement, au suivi et à l'évaluation des progrès accomplis par rapport à l'atteinte de certains Objectifs du Millénaire pour Développement (OMD³) dont l'échéance de réalisation est fixée à 2015. Il s'agit, faut-il le rappeler de :

- l'OMD n°2 dont la cible 3 recommande de donner d'ici à 2015 à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires ;
- l'OMD n°3 dont la cible 4 prescrit l'élimination des disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard ;
- l'OMD n°7 qui recommande la réduction de moitié, d'ici à 2015, du pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et ;
- l'OMD n°8 dont la cible 8 recommande que tous les pays en développement formulent et appliquent des stratégies qui permettent de créer des emplois décents et productifs pour les jeunes.

De manière spécifique, l'analyse de ce thème devrait permettre : (i) de dresser le profil démographique de chacune des catégories visées par l'étude (volume, structure par sexe et répartition spatiale) ; (ii) d'examiner les principaux défis relatifs à la situation sociale des enfants avec un accent particulier sur leur scolarisation, leur entrée précoce en activité et les aspects environnementaux qui influencent leur état

² Cf. : Décret N° 2001/251 du 13 septembre 2001 instituant le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (3^{ème} RGPH).

³ Les OMD visent à améliorer les conditions de vie d'ici à 2015. Les OMD cités ici sont ceux qui se rapportent aux questions examinées à travers les données du Troisième Recensement Démographique, à savoir : l'éducation des enfants et des jeunes ; la promotion de l'emploi décent pour les jeunes ; la préservation de l'environnement.

sanitaire ; (iii) d'identifier les principaux défis socioéconomiques relatifs aux jeunes en mettant en exergue les aspects portant sur leur capacité d'insertion aux plans social et économique à travers l'emploi, l'éducation/formation (instruction et alphabétisation).

Le présent rapport s'articule autour de six chapitres qui présentent tour à tour : (1) le contexte de l'étude et les aspects méthodologiques ; (2) le profil démographique des enfants ; (3) l'éducation comme un droit fondamental de l'enfant ; (4) les enfants en situation difficile ; (5) l'accès des jeunes à l'éducation et à la formation ; (6) et la participation des jeunes à l'activité économique.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE DE L'ETUDE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

Pour une bonne interprétation des indicateurs dont l'essentiel est issu de l'exploitation des données du Troisième Recensement Démographique, il est important de faire la lumière sur le contexte de l'étude que l'on situe avant la date du dénombrement principal qui s'est déroulé en novembre 2005. L'examen des aspects méthodologiques à travers la définition des concepts de base-clés et l'évaluation des données utilisées est indispensable pour la compréhension de l'ampleur des phénomènes étudiés et du rythme de leur évolution.

1.1 CONTEXTE DE L'ETUDE

Au cours des dernières décennies, la Communauté Internationale a organisé plusieurs fora dont la principale problématique portait sur l'avenir de l'humanité. Durant ces rencontres tenues pour la plupart au cours des années 90, plusieurs cadres législatifs et réglementaires ont été élaborés pour amener chaque pays à prendre davantage conscience de la situation des enfants et des jeunes en raison de leur vulnérabilité. La volonté de contribuer à l'amélioration du bien-être et à la promotion de cette population s'est traduite au Cameroun par la ratification de plusieurs conventions internationales. Ces dernières engagent le Gouvernement à inclure dans la Constitution et autres instruments législatifs, lorsque cela n'est pas encore fait, les principes fondamentaux en matière de droits de l'enfant et des jeunes et à veiller à leur application effective.

1.1.1 Enfants

1.1.1.1 Enfants et contexte international

Conscients de la nécessité d'offrir à l'enfant un cadre viable à son épanouissement et à la construction de sa personnalité, les pouvoirs publics, en collaboration avec les organisations internationales et les organisations non-gouvernementales, se sont organisés en vue de trouver des solutions adéquates aux problèmes concernant les enfants.

L'année 1979, proclamée comme Année Internationale de l'Enfant, marque la mise en chantier de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CDE) qui a été adoptée dix ans plus tard par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle met un accent sur les droits de l'être humain et les mesures de protection touchant aux divers domaines de la vie de l'enfant que sont la survie, le développement, la participation et la protection.

De même, en son article 11, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant précise que tout enfant a droit à l'éducation, laquelle vise à promouvoir et à développer sa personnalité, ses talents ainsi que ses capacités mentales et physiques jusqu'à son plein épanouissement.

En 1990 s'est tenu le premier Sommet Mondial pour les Enfants au siège des Nations Unies. A cette occasion fut adoptée la déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant. Au cours de la même année fut également adoptée la Déclaration Mondiale sur l'Éducation Pour Tous (EPT) à Jomtiem (Thaïlande). En avril 2000, la communauté internationale réunie à Dakar s'était fixé l'année 2015 pour la réalisation de la scolarisation universelle.

L'une des principales recommandations du Sommet Mondial pour le Développement Durable (SMDD) tenu en 1995 porte sur l'élimination du travail des enfants. Quatre années plus tard, la Conférence Internationale du Travail (CIT) tenue le 17 juin 1999 a adopté à l'unanimité la nouvelle Convention pour l'interdiction et l'élimination immédiate des pires formes de travail des enfants. Selon la convention 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'âge minimum d'admission à un emploi doit tenir compte de l'âge de scolarisation obligatoire⁴.

De même, les questions relatives aux enfants occupent une place importante dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés à New York en septembre 2000. Certaines résolutions formulées vont dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des couches sociales les plus vulnérables dont font partie les enfants. Il s'agit entre autres des résolutions relatives à : (i) l'élimination de l'extrême pauvreté et la faim ; (ii) l'éducation primaire pour tous ; (iii) la promotion de l'égalité des sexes ; (iv) la réduction de la mortalité infantile ; (v) et la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, adoptée en novembre 1989, concomitamment réaffirmée lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les enfants en mai 2002 et au Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) en septembre 2002, reconnaît aux enfants le droit de grandir et de vivre dans des environnements salubres, gages d'une amélioration de la qualité de la vie, d'une croissance et d'un développement sains. D'après cette Convention, il est indispensable que les Etats mettent en place des stratégies appropriées pour lutter contre les maladies hydriques à travers l'approvisionnement des ménages en eau potable. Une telle mesure entraînerait moins de morts d'enfants de suite des maladies diarrhéiques.

⁴ La convention 138 qui vise la protection des enfants a pour objectif d'abolir toute forme de travail effectué par un enfant dont l'âge est inférieur à l'âge spécifié pour ce type de travail et qui est par conséquent susceptible d'entraver son éducation et son plein épanouissement.

1.1.1.2 Enfants et contexte national

A l'issue du Sommet Mondial pour les Enfants, le Cameroun s'est engagé à contribuer, par la réalisation des objectifs et des recommandations fixés, à l'amélioration de la situation des enfants. Au plan national, l'engagement des pouvoirs publics à améliorer le bien-être de l'enfant se traduit par la mise en place de plusieurs cadres législatifs en vue d'assurer le respect et le suivi des engagements souscrits auprès des instances internationales.

C'est ainsi que le Cameroun dispose de plusieurs cadres de référence qui définissent les principes et les orientations en faveur des enfants. Il s'agit, entre autres : (i) de la Stratégie Sectorielle de Développement Social ; (ii) de la Stratégie Sectorielle Globale de l'Education ; (iii) de la stratégie d'accélération de la scolarisation des filles et celle de l'éducation des enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection.

Le Cameroun dispose également de plusieurs cadres législatifs permettant d'assurer le respect et le suivi des engagements souscrits auprès des instances internationales par rapport à l'amélioration du bien-être de l'enfant. Il s'agit entre autres : (i) du Décret n°2001/109/PM du 20 mars 2001 fixant l'organisation et le fonctionnement des institutions publiques d'encadrement des mineurs et de rééducation des mineurs inadaptés sociaux ; (ii) de la ratification le 11 janvier 1993 sans réserve, de la Convention relative aux Droits de l'Enfant ; (iii) de la ratification de la Convention 138 sur l'âge minimum à l'emploi en 1998 ; (iv) de la ratification de la Convention 182 sur les pires formes du travail des enfants en 2001.

Au Cameroun, l'on compte environ treize départements ministériels qui sont concernés par le problème de l'enfance, « *cependant leurs actions manquent de visibilité du fait de leur faible implication dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'Enfant* » (COCADE, 2000, p.5). En mai 2005, il a été créé, au Ministère des Affaires Sociales une direction chargée de la protection sociale de l'enfant. Celle-ci a pour mission d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre les politiques et les programmes de promotion des droits de l'enfant et de sa protection spéciale ainsi que les programmes d'encadrement de la petite enfance.

L'intérêt que le Gouvernement accorde aux questions liées à la situation des enfants se traduit par les efforts remarquables qui, jusqu'ici ont été déployés en vue d'inscrire leur éducation au rang des priorités, conformément aux prescriptions de l'alinéa 1 de l'article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui stipule que toute personne a droit à l'éducation, laquelle doit être gratuite et obligatoire, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental⁵. La Constitution du Cameroun garantit à tous les enfants en âge

⁵ L'enseignement fondamental renvoie à l'enseignement de base.

scolaire le droit à la scolarisation et à la formation. La suppression de la contribution exigible à l'école primaire publique à partir de l'année 2000 participe de cette volonté du Gouvernement d'améliorer les conditions d'accès à l'éducation de base pour tous les enfants d'âge scolaire. Cependant, « *cette mesure restrictive concerne seulement l'enseignement public qui n'est pas présent partout et laisse de côté l'enseignement privé* » (COCADE, 2000, p.4). D'autres mesures telles que la création des Ministères⁶ spécialisés, chacun dans l'administration d'un niveau précis de l'enseignement, concourent à l'allègement du système éducatif, l'objectif visé étant d'accroître l'efficacité de sa gestion.

Le contexte socioéconomique particulièrement difficile qui a secoué le Cameroun durant les deux dernières décennies n'a pas toujours permis d'apprécier les effets attendus de cet ensemble des mesures pourtant salutaires. Tous les enfants en âge scolaire n'ont pas accès à l'éducation, particulièrement les petites filles. La contribution de l'Etat est demeurée relativement faible⁷ en ce qui concerne le financement de l'éducation. A l'inverse, celle des parents reste relativement élevée d'après les résultats de la deuxième Enquête Camerounaise auprès des Ménages réalisée en 2003. Le phénomène de non-fréquentation scolaire⁸ des enfants du fait de la pauvreté des parents constitue un problème réel dont l'ampleur varie selon le sexe, la région et le milieu de résidence.

Il existe également une littérature abondante sur la problématique de l'enfant et du jeune au sein de la société camerounaise. En effet, le Cameroun se caractérise par une diversité socioculturelle et religieuse, rendant la question de l'enfant dans les sociétés traditionnelles délicate. Les enfants constituent une main d'œuvre gratuite et abondante en Afrique où, en raison du retard technologique, les techniques rudimentaires restent les moyens de production en vigueur (EZEMBE, 2000).

Les Bétis du sud-Cameroun pensaient que le nouveau-né était un ancêtre véritablement réincarné, venu parer à un danger qui menace la famille, et voir ce qui se passe parmi les descendants (MBALA OWONO, 1993). A cet effet, il jouit d'une très grande attention et d'une affection naturelle de ses parents, de la famille élargie et de la société dans sa globalité. L'enfant appartient à la communauté et dans ce contexte, les parents biologiques n'ont pas de droit exclusif sur leurs enfants.

⁶ Au Cameroun, plusieurs ministères s'occupent de l'éducation et de la formation des enfants et des jeunes. Il s'agit du ministère de l'éducation de base, du ministère de l'enseignement secondaire, du ministère de l'enseignement supérieur et du ministère de l'emploi et de la formation professionnelle.

⁷ D'après la Loi des finances 2005, l'Etat a consacré 15% de ses dépenses à l'Education.

⁸ La non-fréquentation scolaire renvoie à deux phénomènes, à savoir la déscolarisation et la marginalisation scolaire des enfants (cf. présentation des variables de l'étude dans les documents annexes).

L'une des questions les plus développées est celle liée à la circulation de l'enfant qui va de l'adoption au don. En effet, nombreux sont ces enfants qui ne sont pas toujours élevés par leurs parents biologiques. Dans les traditions camerounaises encore fortement marquées par ce qui est qualifié de " *solidarité mécanique* " (E. Durkheim, 1895, p.31), tout enfant a une famille à laquelle il s'identifie. Les raisons des mouvements des enfants sont nombreuses au Cameroun : c'est une marque d'estime et d'affection pour un membre de la famille que de recevoir un enfant d'un parent ; l'on peut également donner son enfant aux personnes en difficulté (personnes âgées, femmes enceintes, femmes inféconde ou stérile). Dans ces cas, LAON (1993) parle d'adoption culturellement prescrite. L'on peut prendre un enfant parce qu'on a été soi-même adopté. C'est " *l'échange différé* " qui consiste à ce que l'individu qui a été lui même confié, prenne à son tour un enfant à ses tuteurs ou à leurs descendants (LALLEMAND, 1993). Le cas des enfants orphelins dont les tantes, les oncles ou les aînés sont les parents mérite d'être relevé ; il en est de même de la situation des enfants dont les parents ou les tuteurs sont physiquement ou matériellement dans l'incapacité de s'en occuper. Dans l'un comme dans l'autre cas, il s'agit des enfants en situation difficile.

Il est difficile d'évoquer la situation de l'enfant en Afrique en général et au Cameroun en particulier sans faire allusion au poids des us et coutumes en cours qui confèrent à la jeune fille une éducation différente de celle de son congénère de sexe masculin. Par un processus de socialisation bien planifié, la société traditionnelle prépare le garçon à devenir homme et la fille à devenir femme, en leur assignant des tâches spécifiques. Les droits et les devoirs des enfants sont ainsi codifiés par un certain nombre de rites et de pratiques qui vont les accompagner de la tendre enfance à l'adolescence, période de transition vers la pleine maturité. La jeune fille est donc en permanence aux côtés de sa mère ou des autres femmes qui lui transmettront progressivement l'art culinaire, les techniques de l'entretien du foyer, etc. Pendant ce temps, le jeune garçon est soumis à des séances d'initiation dont les épreuves d'endurance, de résistance et de courage peuvent varier d'une ethnie à une autre.

Toutefois, il est important de relever que les traditions ne garantissent pas toujours des meilleures conditions d'existence à l'enfant au Cameroun, comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. C'est ce que confirme Agnès KABORE OUATTARA (2010) qui, dans son allocution d'ouverture de la Journée de l'Enfant Africain, affirme que « la situation des enfants africains est malheureusement liée à ce contexte socio-économique défavorable, caractérisé par un déni constant des droits des enfants. Même s'il est vrai que les conditions d'existence des enfants sont presque identiques sur notre continent, il faut relever tout de même que toutes les régions ont chacune leurs particularités ». En effet, il subsiste dans ces traditions de nombreuses pratiques qui sont de nature à porter atteinte à l'intégrité physique ou morale des enfants. Parmi ces faits sociaux qui vont à l'encontre du respect des droits des enfants, figurent en bonne place le châtement corporel et l'entrée précoce

en activité. Bien que formellement interdit, le travail des enfants demeure une réalité préoccupante. La précarité matérielle qu'expérimentent quotidiennement certains parents les oblige à insérer précocement et abusivement les enfants dans le marché du travail aux dépens de leur scolarisation. Dans l'univers culturel camerounais, l'enfant représente non seulement une main-d'œuvre pour leurs géniteurs, mais également une assurance- vieillesse, faute d'un système de sécurité sociale à grande couverture.

Plusieurs études montrent que les disparités de genre dans le système éducatif demeurent une réalité permanente. En effet, la parité filles/garçons reste faible au détriment de la fille qui, dans certaines régions du pays, souffre très tôt de marginalisation à l'entrée dans le cycle primaire. Ce qui la confine dans la sphère intérieure où elle apprend, pendant le clair de son célibat, les rudiments d'une vie conjugale. Pendant ce temps, le garçon est inscrit dans ces institutions qui, selon Bourdieu (1985), permettent l'accès dans le socle historique, se socialisant ainsi au commandement, au pouvoir, aux relations publiques, etc.

Il convient aussi de préciser que la situation de l'enfant est différente selon qu'il se trouve en milieu urbain ou en milieu rural. Si la tendance à la scolarisation des enfants est en nette progression dans les zones urbaines, le cas des milieux ruraux reste préoccupant car les écoles sont parfois d'une vétusté indescriptible et, souvent, ne disposent pas de fonds suffisants ou manquent d'infrastructures de base, ce qui a une répercussion sur la qualité de l'enseignement (USAID, 2003).

1.1.2 Jeunes

1.1.2.1 Jeunes et contexte international

Par rapport aux jeunes, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté, en sa 50^{ème} session, le Programme d'Action Mondial de la Jeunesse en l'an 2000. Ce programme a identifié plusieurs domaines qui devraient être les priorités des gouvernements dont entre autres l'éducation, l'emploi, la santé, la participation totale et effective de la jeunesse dans la société et dans les prises de décisions.

Adoptée le 02 juillet 2006 à Banjul, la Charte africaine de la jeunesse détermine un cadre qui permet aux décideurs d'intégrer les questions de la jeunesse dans toutes les politiques et tous les programmes de développement.

Réuni à Ouagadougou en septembre 2004 en vue de la réduction durable de la pauvreté et du développement socioéconomique, le sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA) sur l'emploi et la lutte

contre la pauvreté a défini un plan d'action pour créer des opportunités d'emplois productifs et décents⁹.

Les autres fora internationaux organisés durant les deux dernières décennies tels que le Plan d'Action en faveur de la jeunesse de Braga (1998), la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse (1998) et la Stratégie de Dakar pour le renforcement de la capacité d'action des jeunes (2001) ont tous réaffirmé la nécessité, pour chaque pays, d'inscrire dans son agenda, les questions relatives aux jeunes.

1.1.2.2 Jeunes et contexte national

Le Cameroun dispose de plusieurs cadres de référence qui définissent les principes et les orientations en faveur des jeunes. Il existe entre autres : (i) la Stratégie Sectorielle de Développement Social qui met en relief l'encadrement et l'éducation des jeunes ; (ii) la Politique Nationale de la Jeunesse qui est une déclinaison du Plan Jeunesse¹⁰ ; (iii) et la Stratégie Sectorielle Globale de l'Education qui traite des questions relatives à l'éducation des jeunes.

L'intérêt que les pouvoirs publics manifestent pour cette catégorie se justifie non seulement par l'importance numérique des jeunes au sein de la population économiquement active, mais aussi par la charge des problèmes qu'ils expérimentent aujourd'hui tels que le sous-emploi, le chômage, la précarité des conditions de vie, l'analphabétisme, le VIH/SIDA, etc.

En vue d'enrayer les effets néfastes de la crise économique que les populations camerounaises ont subie durant les années 90, le Gouvernement, avec l'appui des partenaires au développement tels que la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, avait entrepris de rétablir l'équilibre de la balance de paiement à travers l'amélioration des indicateurs de performance macroéconomique. En mai 2000, le Cameroun est devenu éligible à l'Initiative PPTTE. Bien que de petits progrès aient été réalisés, les résultats obtenus à l'issue de l'exécution des plans d'ajustement structurel et autres plans d'ajustement social n'ont pas été à la hauteur de l'espoir que l'exécution de ces différents programmes avait suscité. Certes, il y a eu reprise de la croissance économique, mais la pauvreté toujours présente n'est pas favorable à la consolidation de la cohésion sociale. Les retombées de la reprise de la croissance économique ne se font ressentir que timidement dans les secteurs

⁹ Durant ce Sommet, il avait été rappelé que les programmes et politiques relatifs à l'emploi doivent viser prioritairement des groupes vulnérables, et notamment les jeunes, qui connaissent un chômage et un sous-emploi croissant.

¹⁰ Dans le Plan Jeunesse sont définies les priorités gouvernementales pour le développement de la jeunesse camerounaise.

relevant du social tels que l'éducation, la santé, l'emploi, l'eau et l'assainissement dont l'offre s'est d'ailleurs fortement dégradée. La situation des jeunes dont les difficultés d'insertion socioéconomique se posent avec acuité s'est plutôt aggravée dans un environnement caractérisé par la rareté d'opportunités d'emplois.

Plusieurs études ont montré que l'environnement économique ne produit pas encore les effets escomptés sur le marché du travail. En effet, trop nombreux sont les jeunes qui ne parviennent pas à s'insérer dans le monde du travail, même lorsqu'ils sont titulaires de diplômes officiellement reconnus. Le taux de chômage chez les jeunes demeure élevé¹¹ (32,0%). Beaucoup de jeunes, même lorsqu'ils travaillent, mettent leurs compétences et leurs qualifications au service des activités qui ne correspondent pas toujours aux emplois qu'ils devraient exercer. Les niveaux de chômage et de sous-emploi restent considérablement élevés en milieu urbain, notamment à Douala et à Yaoundé, du fait de la pression démographique qui, associée à l'exode rural, accélère l'arrivée des jeunes migrants sur le marché de l'emploi.

D'après une étude portant sur les caractéristiques et déterminants de l'emploi des jeunes, la croissance observée en tout début du deuxième millénaire n'est pas encore suffisante pour engendrer une création significative d'emplois après la reprise observée en 1994. Tout au plus, cette croissance se traduit par une stabilisation des effectifs au niveau des secteurs public et privé formel (NJIKE NJIKAM et al., 2005). Les investissements productifs étant demeurés encore très faibles pour impulser un véritable changement sur le marché du travail, les nouvelles entreprises créées évoluent beaucoup plus dans les services, en particulier dans le commerce de gros et de détail et les activités de services aux entreprises (NJIKE NJIKAM et al., 2005). Il s'agit surtout des secteurs qui n'ont pas un grand impact sur la création d'emplois décents. Les jeunes migrants, aux compétences peu avérées pour la plupart, sont souvent mal armés pour affronter un monde de travail de plus en plus concurrentiel. En effet, la majorité des jeunes à la recherche d'un premier emploi sont sans qualification professionnelle et même lorsqu'ils ont été à l'école, leur niveau d'instruction ne facilite pas non plus leur accès à un emploi décent (NJIKE NJIKAM et al., 2005). Dès lors, les segments précaires de l'emploi de l'économie informelle constituent le lieu de refuge par défaut pour cette catégorie d'acteurs sociaux. Désormais condamnés à vivre en marge de la société moderne, faute d'être alphabétisés, ils ne peuvent se doter des compétences nécessaires pour leur intégration dans la société.

Conscients de cette situation, les pouvoirs publics ont mis en place un certain nombre de structures en vue de juguler le problème du chômage au sein de cette

¹¹ L'enquête sur l'emploi et le secteur informel (EESI) réalisée en 2005 par l'INS relève que 32 % des jeunes de 15-24 ans frappés par le chômage déguisé, se replient dans des activités informelles à revenus précaires.

population. Pour que l'enseignement s'adapte au marché du travail, il a été créé un Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle dont l'une des missions essentielles est de tirer les leçons de l'évolution du marché de travail. Le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat a pour mission de contribuer au développement de l'auto-emploi. Le Fonds National de l'Emploi, a pour principale fonction d'organiser des formations et de faciliter l'accès des jeunes au milieu professionnel. L'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle crée le 13 janvier 2002 et fonctionnel depuis 2005 a pour mission de produire des informations sur les milieux de l'emploi et de la formation professionnelle.

En septembre 2005, le Chef de l'Etat a prescrit l'élaboration de la *Politique Nationale de la Jeunesse* qui « s'appuie d'une part, sur les lois et les priorités nationales en matière de développement et d'autres part, sur les engagements internationaux auxquels le Gouvernement a souscrit, tout en respectant pleinement les libertés individuelles, les croyances et les valeurs culturelles, l'éthique, et la souveraineté de l'Etat camerounais » (MINJEUN, 2006 p.38). Son but est « d'assurer l'épanouissement intégral des jeunes en créant des conditions favorables à leur bien être et à leur insertion socioéconomique pour une participation accrue et déterminée au développement durable de la nation » (MINJEUN, 2006, p.40). C'est ainsi que d'importants projets spécifiques de mobilisation, d'encadrement et d'insertion des jeunes sont développés par le Ministère de la Jeunesse, en collaboration avec les partenaires au développement, notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé de reproduction et de l'emploi. L'on peut citer entre autres : (i) le Programme de Développement de l'Adolescent mis en œuvre avec l'UNICEF dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA ; (ii) le Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale pour la Lutte contre la Pauvreté qui vise à mobiliser les jeunes des zones rurales et à les outiller en vue de combattre la pauvreté en assurant leur insertion socioéconomique ; (iii) le Programme National d'Alphabétisation vise à doter les jeunes des connaissances de base indispensables à l'exercice de la citoyenneté et à l'acquisition ou à l'apprentissage de nouvelles connaissances tout le long de la vie, l'acquisition de nouvelles aptitudes et de compétences ainsi que le renforcement des capacités ; (iv) la réhabilitation au Ministère de la Jeunesse du Conseil National de la Jeunesse et l'Education Populaire ; (v) la création d'un Conseil National de la Jeunesse ; (vi) la réhabilitation des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes et ; la redynamisation du Projet Jeunesse, Vie Associative pour l'Insertion Sociale. Le gouvernement a également mis en place l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ainsi que le Projet Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel en vue d'assurer la transparence du marché de l'emploi et la transformation de l'économie informelle.

Les personnes vivant avec un handicap connaissent généralement des difficultés d'insertion socio-économique et sont par conséquent menacées d'exclusion (faible taux d'alphabétisation, faible niveau d'instruction, taux de

chômage élevé, etc.). Conscient de la dégradation constante des conditions de vie des jeunes, le Cameroun s'est doté d'un cadre juridique, en plus des conventions internationales relatives aux droits de l'homme assurant leur protection. Il s'agit entre autres : (i) de la Loi n°83/013 du 21 juillet 1983 et son décret d'application n°90/1516 du 26 novembre 1990 qui, dans les domaines tels que l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi qui aménagent de nombreux avantages en faveur des personnes vivant avec un handicap ; (ii) du Décret 96/379/PM du 14 juin 1996 portant création et organisation du Comité National pour la Réadaptation et la Réinsertion Socioéconomique des Personnes vivant avec un handicap.

1.2 CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

Il s'agit de définir les principaux concepts de base et de préciser les axes d'analyse possibles. En ce qui concerne les principaux indicateurs, les niveaux géographiques de désagrégation ainsi que les énoncés et les formules de calcul sont présentés dans les documents annexes.

1.2.1 Définition des concepts de base-clé

Il est important de préciser le contenu sémantique des principaux concepts de base-clé utilisés, concepts dont la maîtrise est indispensable pour la compréhension du niveau ou de l'évolution de différents phénomènes examinés. Il s'agit entre autres de : enfant ; jeune ; situation sociale et économique des enfants ; situation sociale et économique des jeunes et profil démographique.

1.2.1.1 Notion d'enfance

Variante selon les champs sociaux et culturels, le concept « *enfant* » est difficile à définir. Selon les Nations Unies, l'enfant se définit comme « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable »¹². En élaborant cette définition, les Nations Unies offrent à tout pays la possibilité de l'adapter à sa propre législation et aux réalités locales.

De façon générale, la notion d'enfance se réfère à toute la période de la vie d'un individu, qui s'étend de la naissance jusqu'à l'âge de la maturité ou l'âge adulte. Au cours de cette période, l'« enfant » a besoin d'être pris en charge par la famille et par la société pour jouir d'une bonne protection, d'une meilleure éducation et d'une solide formation, éléments indispensables pour assurer son épanouissement social jusqu'à l'âge adulte. Dans ce processus de développement social de l'enfant jusqu'à l'âge de la maturité, l'on distingue au moins deux grandes étapes : la « première

¹² Article 1 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, (Nations Unies).

enfance » qui s'étend de la naissance jusqu'à l'âge de la puberté, et l'« adolescence », qui va de l'âge de la puberté jusqu'à l'âge de la maturité ou l'âge adulte. Alors que l'âge de la puberté correspond à des critères physiologiques précis et relativement bien circonscrits (14 à 16 ans chez les garçons et 12 à 15 ans chez la jeune fille), il est plus difficile de s'accorder sur l'âge de la maturité ou l'âge adulte.

Tout individu qui n'est pas adulte est qualifié de « mineur », par opposition au concept de « majorité ». Une personne considérée comme « mineure » cesse de jouir de l'état de minorité dès lors qu'elle atteint l'âge de la *majorité légale*¹³. Il convient cependant de relever qu'en droit camerounais, l'âge de la majorité varie en fonction de la nature du sujet examiné qui peut être rapporté aux questions pénales, électorales ou civiles. Il en existe trois types : (i) la majorité pénale qui concerne les individus ayant au moins 18 ans ; (ii) la majorité électorale pour les personnes ayant 20 ans ou plus ; (iii) et la majorité civile pour tout individu âgé de 21 ans au moins.

La notion de la *majorité* fluctue parfois en fonction de certains paramètres lorsque l'on aborde les questions relatives à un même champ d'étude. C'est le cas en nuptialité où la définition du statut matrimonial n'est valide que lorsque l'on tient compte à la fois du sexe et de l'âge de l'individu. Ainsi, le garçon ne peut officiellement se marier que s'il a déjà atteint l'âge de 18 ans tandis que l'âge légal au premier mariage pour les filles a été fixé à 15 ans.

Bien qu'appartenant aussi à la population des enfants, tout individu âgé de 15 ans ou plus a le droit d'accéder à un emploi décent selon la législation camerounaise. Contrairement à ce qui est observé pour le mariage, les limites de la *majorité* ne tiennent plus compte du sexe de l'individu lorsqu'il s'agit de promouvoir le droit d'accès des jeunes à un *emploi décent* qui est un facteur important d'amélioration des conditions de vie et d'insertion sociale. Cependant, l'admission dans l'armée camerounaise n'est possible que pour tout individu âgé de 18 ans révolus et aucune dérogation n'est accordée à cet effet.

Cette pluralité des âges de majorité en fonction des circonstances ou des activités donne l'impression d'une majorité à géométrie variable. Dans le cadre de la présente étude, la définition retenue du concept « enfant » est celle qui le situe à la lisière (borne inférieure) de la « majorité pénale » telle que définie par la législation camerounaise. Ainsi, sera considérée comme « enfant », toute personne ayant moins de 18 ans à la date du dénombrement. Cette définition, qui est celle adoptée par les Nations Unies et ses agences spécialisées (en l'occurrence l'UNICEF, l'UNFPA, le BIT, etc.), a l'avantage de faire l'unanimité au niveau de la communauté internationale.

¹³ L'âge de la majorité légale est l'âge fixé par la loi. Tout individu ayant atteint l'âge de la majorité est directement responsable des actes qu'il pose dans la société par rapport à un domaine bien déterminé.

Bien qu'il soit retenu que sera considéré comme « enfant » tout individu appartenant à la tranche d'âges 0 – 18 ans révolus, il est important de préciser que pour de raisons d'ordre pratique, l'analyse portera sur les individus appartenant à la tranche d'âges 0 – 14 ans, population au sein de laquelle seront identifiés, pour les orientations des politiques ciblées, plusieurs groupes spécifiques ayant chacun des caractéristiques particulières. C'est ainsi que l'on distinguera successivement :

- la population des enfants âgés de moins de 15 ans ;
- les nourrissons (0 – 35 mois) ;
- la population cible du Programme Elargi de Vaccination (PEV) (moins de 5 ans) ;
- la population des enfants d'âge préscolaire (4 – 5 ans) ;
- la population des enfants d'âge scolaire obligatoire (6 – 14 ans).

Une telle approche permet d'avoir une bonne lisibilité des résultats de l'analyse de la situation sociale et économique des populations cibles. Dès lors, la catégorie des jeunes prend le relais sur les personnes âgées de 15 ans et plus sans qu'il y ait confusion entre les enfants et les jeunes. En prenant en compte les autres critères tels que les conditions de vie, l'état physique, le statut social défini par rapport à certaines caractéristiques sociodémographiques (lien de parenté, survie des parents, handicap, etc.), les informations recueillies dans le cadre de la réalisation du Troisième Recensement Démographique permettent aussi de classer les enfants en plusieurs catégories. Il sera ainsi distingué :

- les enfants chefs de ménage ;
- les enfants sans lien de parenté avec le chef de ménage ;
- les enfants orphelins ;
- les enfants vivant avec un handicap ;
- les enfants vivant dans des ménages dont aucun membre n'est actif, ni rentier, ni retraité, c'est-à-dire les enfants exposés à l'extrême pauvreté ;
- les enfants confiés ;
- les enfants travailleurs ; et
- les enfants de la rue.

Les différentes catégories identifiées sont des groupes spécifiques ayant des caractéristiques particulières. Il est par conséquent nécessaire d'évaluer l'importance de chacune d'entre elles car les difficultés auxquelles elles doivent faire face sont tributaires de leurs caractéristiques (sexe, lien de parenté, survie des parents, etc.). Les estimations de leurs effectifs vont également tenir compte de l'âge légal d'entrée en activité (15 ans exacts) et l'âge limite de scolarité obligatoire qui est de 14 ans au Cameroun. Toutes ces catégories connues sous la terminologie générique *d'enfants en situation difficile* ont en commun la particularité d'être beaucoup plus vulnérables que les autres enfants. De par leur état physique, leur statut social ou les conditions de vie difficiles des ménages qui les abritent, la promotion de leurs droits risque de

ne pas être garantie. Il est fort possible que l'école, qui devrait être leur principale occupation ne puisse malheureusement être, faute de moyens ou du fait des pesanteurs socioculturelles, la préoccupation de ceux qui sont appelés à assurer leur encadrement (parents et autres relations).

La notion *d'adolescence* renvoie à la phase de transition entre l'enfance et l'âge adulte. Elle correspond à une particularité biologique dans l'espèce humaine. Cette définition conduit à une interrogation : à partir de quel âge le jeune enfant (garçon ou fille) est-il prêt à assumer un rôle et des responsabilités d'adulte dans la société ? La réponse varie très certainement d'une société à une autre, d'un environnement socioéconomique et culturel à un autre, de sorte qu'il n'y a pas une réponse uniforme à cette question. Tout ce que l'on peut énoncer avec certitude, c'est que l'« adolescence » est une période de la vie de l'enfant qui se caractérise par des transformations physiologiques et psychologiques, et qui est normalement consacrée à la préparation de l'enfant à l'entrée dans la vie sociale, économique et citoyenne hors du foyer parental. Dans le cadre de la présente étude, est considéré comme adolescent tout individu appartenant au groupe d'âges 12 – 19 ans. Il s'agit de la population-cible des programmes de Santé de Reproduction des Adolescents.

1.2.1.2 Essai de définition du concept « jeunesse »

Etymologiquement, le mot *jeunesse* vient du terme latin « juvenios », qui signifie "qui n'est pas avancé en âge". La jeunesse est cette période comprise entre l'enfance et l'âge adulte. Toutefois, les limites de l'enfance et de l'âge adulte ne sauraient être universellement définies, tant il est vrai que celles-ci varient d'un individu à l'autre.

Selon les Nations Unies, la *jeunesse* est la tranche d'âges comprise entre 15 et 24 ans. Mais l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie la situe dans la tranche d'âges comprise entre 15 et 30 ans. Quant au "Commonwealth of Nations", elle définit la jeunesse comme cette partie de la population dont l'âge est compris entre 14 et 29 ans.

Dans le cadre de l'élaboration du *Plan Jeunesse* pour le Cameroun, ce concept est contextualisé afin de lui donner une acception qui réponde mieux aux réalités camerounaises. C'est ainsi que le Ministère de la Jeunesse considère comme jeune tout individu dont l'âge varie entre 15 et 34 ans révolus.

L'on peut constater que le concept *jeune* est une réalité fluctuante et d'une grande complexité. Pour mieux cerner la notion de la jeunesse, il s'avère nécessaire de prendre en compte, en plus du critère d'âge, des critères d'ordres biologique, sociologique et d'autres facteurs spécifiques d'ordres socioculturel, institutionnel, économique et politique.

De manière générale, vu sous l'angle de l'âge et des critères biologiques et socioculturels, cette notion renvoie à une définition non homogène. Le concept *jeune* serait mieux affiné au travers d'une catégorisation situationnelle qui tient compte d'un certain nombre de facteurs tels que le milieu de résidence, le niveau d'instruction, la situation professionnelle, sans omettre l'état physique et mental.

Pour l'analyse-diagnostic de la situation de la jeunesse, deux grandes catégories ont été identifiées : la jeunesse urbaine et la jeunesse rurale. Ces deux grandes catégories sont classées en sous-catégories fonctionnelles qui peuvent être identifiées à partir des données du Troisième Recensement Démographique. L'on pourra ainsi distinguer :

- la jeunesse professionnelle qui comprend :
 - la jeunesse du secteur public ;
 - la jeunesse du secteur formel privé ;
 - la jeunesse exerçant dans l'économie informelle ;
- la jeunesse en formation ou inactive qui comprend :
 - la jeunesse en chômage ou désœuvrée ;
 - la jeunesse marginalisée ;
 - la jeunesse scolaire ;
 - la jeunesse déscolarisée ;
 - la jeunesse universitaire ;
 - la jeunesse vulnérable et en difficulté¹⁴.

Tout comme pour le concept *enfance*, il n'y a pas de consensus en ce qui concerne la tranche d'âges qui permet de mieux cerner le concept de *jeunesse*. Pour rendre possible les comparaisons internationales par rapport aux différents indicateurs qui seront calculés, l'analyse portera d'abord sur les jeunes appartenant à la tranche d'âges 15 - 24 ans. Les mêmes indicateurs seront ensuite produits pour les jeunes tels que définis par le Ministère de la jeunesse (15 – 34 ans) en vue de prendre en compte les préoccupations spécifiques exprimées par le Gouvernement camerounais par rapport à cette catégorie de population.

1.2.1.3 Autres concepts-clé

Certains concepts utilisés pour l'analyse des différents phénomènes examinés par rapport à la situation sociale et économique des enfants et des jeunes sont des concepts opérationnels qui ont été définis dans le cadre de la réalisation du Troisième Recensement Démographique. Ils méritent d'être examinés d'avance afin de mieux situer le lecteur par rapport aux différentes conclusions auxquelles l'on pourrait parvenir à l'issue de l'étude. Ce sont entre autres : la situation sociale et

¹⁴ Il s'agit des jeunes vivant avec un handicap.

économique des enfants ; la situation sociale et économique des jeunes ; et le profil démographique.

Situation sociale et économique des enfants : elle correspond à l'ensemble des caractéristiques liées aux conditions sociales et économiques de cette catégorie dont l'âge varie entre 0 et 17ans. Dans le cadre de la présente étude, ce concept est utilisé pour mettre en exergue l'état dans lequel vivent ces personnes dont la responsabilité de l'encadrement et de l'épanouissement incombe à l'Etat, aux parents et autres relations. Ainsi, l'analyse sera focalisée sur le niveau de satisfaction de certains besoins fondamentaux des enfants (accès à l'eau potable) et du degré de jouissance de leurs droits (droit à l'éducation, droit à la santé, etc.).

Situation sociale et économique des jeunes : ce concept renvoie aux principales caractéristiques qui confèrent une position sociale aux individus âgés de 15 à 24 ans d'après les Nations Unies ou 15 – 34 ans selon le MINJEUN (alphabétisé, actif, employé, chômeur, etc.). Fort de cette définition, la réflexion sera davantage axée sur les différents statuts attribués à cette catégorie d'acteurs relatifs à leur aptitude à pouvoir assurer leur insertion aux plans social et économique et à leur degré d'implication dans le processus du développement de la société camerounaise au regard de leurs potentialités.

Profil démographique : il faut entendre par profil démographique d'une population, la configuration que peut présenter celle-ci à un moment donné par rapport aux différentes catégories prédéfinies¹⁵ qui entrent dans sa composition. Les groupes d'âges retenus pour définir ces catégories varient en fonction de la nature du phénomène ou du problème qui fait l'objet de l'étude. Le chevauchement d'âges entre deux catégories ou deux groupes spécifiques ne pose pas de problème particulier. Par exemple, les adolescents, qui sont les individus appartenant à la tranche d'âges 12 – 19 ans constituent une catégorie à part, se positionnant à cheval entre les enfants et les jeunes. Ce qui importe, c'est la nature des indicateurs élaborés qui découlent de l'analyse d'une catégorie définie à partir d'un groupe d'âges précis.

1.2.2 Méthode d'analyse, de présentation des résultats et sources des données

De par la nature des données collectées lors de l'exécution du Troisième Recensement Démographique, l'unité d'observation des phénomènes étudiés est l'individu ou le ménage. L'analyse consiste essentiellement à commenter et à

¹⁵ Par rapport à la population des enfants, les différentes catégories prédéfinies sont : les nourrissons (0 – 2 ans), la population cible du Programme Elargi de Vaccination (0 – 4 ans), la population des enfants d'âge préscolaire (4 – 5 ans), et la population des enfants d'âge scolaire obligatoire (6 – 14 ans).

interpréter les indicateurs élaborés sous forme des effectifs, des proportions/taux (importance relative) ou des indices. Pour une analyse des différences, il sera également mis en relation le phénomène étudié (scolarisation des enfants d'âge scolaire obligatoire, alphabétisation des jeunes, travail des enfants etc. ...) et les caractéristiques socioéconomiques des ménages (taille du ménage, niveau de vie du ménage, etc.), des chefs de ménage (lien de parenté dans le ménage, situation matrimoniale du chef de ménage, religion du chef de ménage, niveau d'instruction du chef de ménage, situation d'activité du chef de ménage), ou celles des individus appartenant à l'univers de l'étude (âge, sexe, milieu de résidence, niveau d'instruction, survie des parents, etc.). L'on disposera, pour ce faire, des tableaux bruts nécessaires à l'élaboration des tableaux d'analyse et le calcul des différents indicateurs envisagés en tenant compte du niveau de l'unité administrative (national, régional) et du milieu de résidence (urbain, rural).

Pour certains indicateurs, une cartographie de certains faits saillants révélés par les résultats du 3^{ème} RGPH pourrait s'avérer indispensable pour l'identification des poches à problèmes par rapport aux phénomènes étudiés. Les graphiques et les cartes seront ainsi utilisés pour permettre de visualiser facilement ce que les chiffres expriment dans les détails.

En plus des données issues des opérations du dénombrement principal du 3^{ème} RGPH, l'on se servira des données provenant d'autres sources telles que (i) le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1976 (RGPH, 76), (ii) le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1987 (RGPH, 87), (iii) la Troisième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM III), (iv) l'Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI) et (v) les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS I, EDS II et EDS III) en vue d'apprécier l'évolution dans le temps des phénomènes étudiés.

1.2.3 Evaluation de la qualité des données

Le recensement démographique est une opération statistique de grande envergure dont les difficultés de collecte des données pendant la phase du dénombrement principal accroissent les risques d'erreurs lors du remplissage des différents questionnaires. Ces difficultés peuvent être liées à : la non-maîtrise de certains concepts par les personnes recensées et même par certains agents recenseurs ; la volonté délibérée de donner de fausses réponses ou le refus catégorique de coopérer ou de répondre à certaines questions par certaines personnes interviewées ; l'ignorance de certains répondants due à leur niveau d'instruction relativement faible, etc. Il est par conséquent nécessaire de procéder à l'évaluation de ces données avant leur usage. Dans le cadre de la présente étude, deux types d'évaluation seront effectués, à savoir, l'évaluation externe et l'évaluation interne.

1.2.3.1 Evaluation externe

L'examen de la vraisemblance des chiffres globaux peut consister à comparer les résultats du 3^{ème} RGPH avec ceux provenant d'autres sources aux dates plus ou moins proches. En effet, les estimations démographiques disponibles indiquent que la population du Cameroun était de 16 626 000¹⁶ en 2003 et 17.000.000 habitants en 2004. La proximité de ces chiffres conforte le résultat de 17.463.836 d'habitants obtenu.

Par ailleurs, le taux moyen d'accroissement de la population du Cameroun entre 1987 et 2005 a été établi à 2,8%. La comparaison de cet indicateur avec celui des pays voisins dont la population n'a pas connu de grands bouleversements démographiques offre également une opportunité d'appréciation de la vraisemblance des données. Ainsi, on peut constater que ce taux ne s'écarte pas beaucoup de ceux des pays voisins comme le Gabon (2,45%), la République Centrafricaine (2,3%) , ou le Tchad (3,2%) pour la même période.

1.2.3.2 Evaluation interne

L'évaluation interne porte sur la répartition par sexe, l'examen du rapport de masculinité et l'examen de la qualité de déclaration des âges.

a. Répartition selon le sexe (sex-ratio)

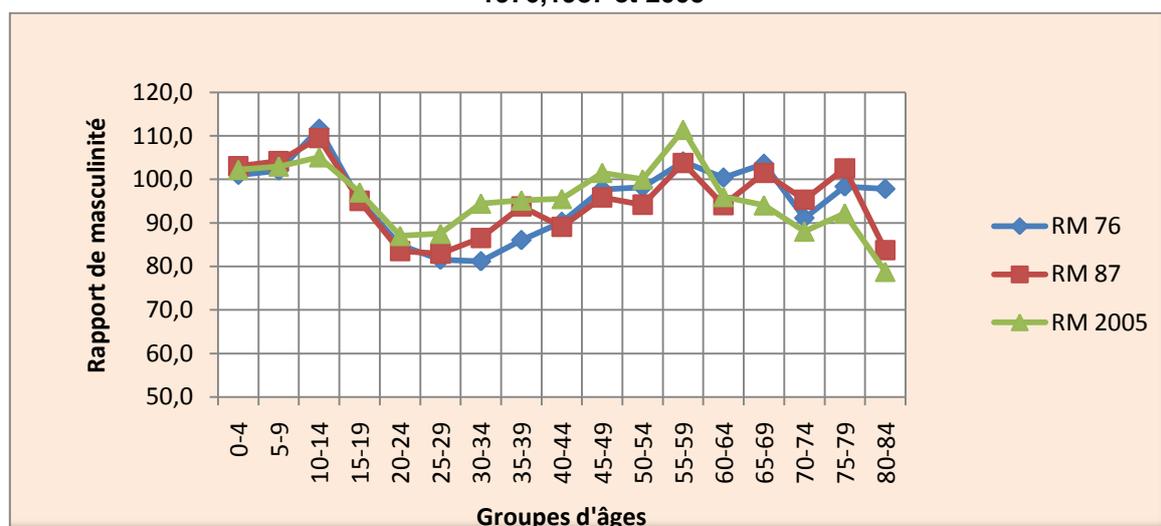
L'examen de la composition démographique générale et spécifique selon l'âge et le sexe constitue une façon d'évaluer l'exactitude des données. La mesure habituellement utilisée est le ratio des sexes ou le taux de masculinité. Le point d'équilibre de cette mesure est 100 et est interprété comme étant le nombre d'hommes pour 100 femmes.

A l'examen du graphique 1.1, l'on constate que les différentes courbes de rapport de masculinité de la population des recensements de 1976,1987 et 2005 ont à quelque chose près, la même allure. Par ailleurs, les effectifs de la population masculine de 0-4 ans pour toutes les courbes sont plus élevés que ceux de la population féminine aux mêmes âges, ce qui confirme bien la règle générale d'un plus grand nombre de naissances masculines par rapport aux naissances féminines.

Au fur et à mesure que l'on avance en âge, le nombre d'hommes diminue en raison de la surmortalité masculine. Ces différentes indications attestent de la qualité acceptable des données.

¹⁶ Estimations de l'Institut National de la Statistique du Cameroun

Graphique 1.1 : Courbes des Rapports de masculinité de la population du Cameroun en 1976,1987 et 2005



b. Qualité de la déclaration des âges

La qualité des données collectées sur l'âge peut être appréciée à travers la préférence pour certains chiffres lors des déclarations des personnes recensées. Compte tenu du niveau d'alphabétisation relativement faible des populations en question, il est courant que celles-ci utilisent quelques chiffres préférés pour déclarer les âges, soit par pure ignorance ou par erreur de communication. D'où les concentrations de sujets à des âges dont le nombre se termine par les chiffres 0 et 5, et, dans une moindre mesure, 4, 6 et 9. Le calcul de certains indices, comme ceux de Whipple, Myers ou l'Indice Combiné des Nations Unies ainsi que la pyramide par année d'âge permettent d'évaluer statistiquement ou de mettre en évidence l'importance de cette préférence.

c. Indice de Whipple

L'indice de Whipple mesure l'importance de l'attraction pour les âges ronds (se terminant par 0 ou 5), en comparant les âges de la population qui ont été déclarés et se terminent par 0 et 5 dans la plage d'âges de 23 à 62 ans. Il est égal à 5 si tous les âges déclarés se terminent par 0 ou 5 et à 1 en l'absence de toute attraction ou répulsion. Autrement dit, plus l'indice est élevé, plus les attractions des chiffres ronds sont importantes. En se servant d'une échelle élaborée par les Nations Unies pour évaluer la fiabilité de tout l'ensemble de données basé sur l'indice estimé de Whipple, on peut retenir les plages suivantes : <105 = très exact ; 105 à 109 = raisonnablement exact ; 110 à 124 = approximatif ; 125 à 174 = inexacte ; 175+ = très vague.

Tableau 1.1 : Indice de Whipple par sexe selon le chiffre d'attraction dans la population du Cameroun en 2005

Sexe	Attraction de 0	Attraction de 5	Attraction de 0 et 5
Masculin	193,9	168,6	181,2
Féminin	213,9	180,0	196,9
Ensemble	204,2	174,4	189,3

Sur la base de ces indications, on peut conclure à une plus grande déclaration des âges se terminant par 0 par rapport aux âges terminés par 5 ; les femmes étant plus promptes que les hommes à faire ce type de déclaration.

d. Indice de Myers

L'indice de Myers, mieux que celui de Whipple, propose une méthode générale de mesure de l'attraction des âges ronds, de même qu'un indice de préférence pour d'autres chiffres terminaux. L'indice varie de 0 à 90. Sa valeur 0 indique qu'il n'y a aucune attraction pour les âges ronds, et cet indicateur est égal à 90 lorsque toutes les déclarations relatives à l'âge présentent le même chiffre terminal. En somme, plus il est élevé, plus les erreurs d'observation des âges sont importantes. Les écarts positifs ou négatifs par rapport au pourcentage théorique (10%) traduisent respectivement l'attraction ou la répulsion des chiffres correspondants. Le tableau ci-après présente les degrés d'attraction des âges déclarés lors du dénombrement de 2005.

Tableau 1.2 : Degré d'attraction des âges déclarés lors du Troisième Recensement Démographique

Population	Indice de Myers	Déviation des produits combinés à 10%	
		Attraction des chiffres	Répulsion des chiffres
Masculine	11,42	Chiffre 0 : 6,33	Chiffre 1 : -2,16
		Chiffre 5 : 4,72	Chiffre 4 : -2,61
			Chiffre 9 : -2,06
Féminin	13,71	Chiffre 0 : 8,46	Chiffre 4 : -3,05
		Chiffre 5 : 5,23	Chiffre 9 : -2,34
Ensemble	12,42	Chiffre 0 : 7,43	Chiffre 1 : -2,34
		Chiffre 5 : 4,99	Chiffre 4 : -2,84
			Chiffre 9 : -2,21

Il ressort de ce tableau que la déclaration des âges est acceptable dans son ensemble. La déviation par rapport à 10% montre certes une certaine attraction des âges terminés soit par 0 soit par 5 mais tous les autres chiffres connaissent une répulsion. Cette répulsion est notamment prononcée pour les âges dont le dernier chiffre est 1, 4 ou 9.

e. Indice Combiné des Nations Unies

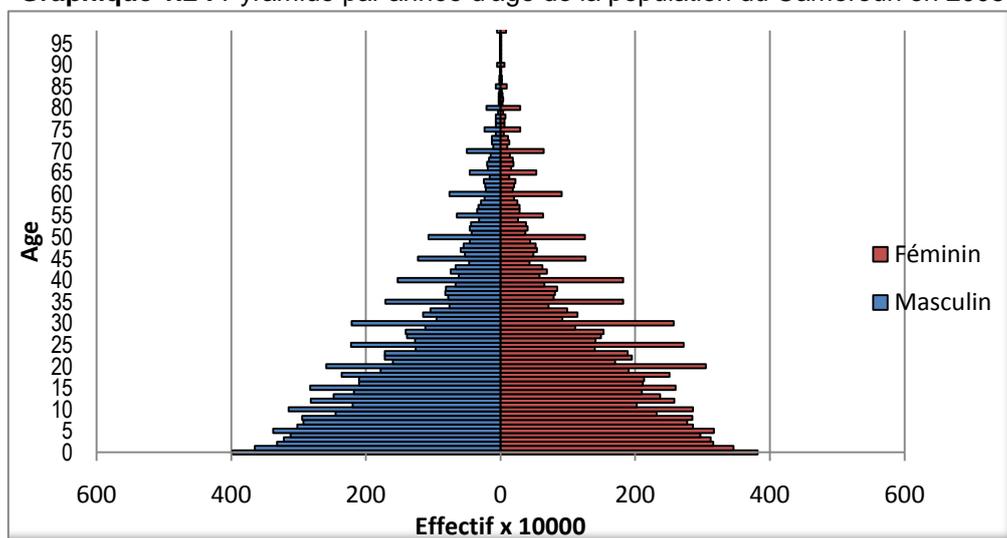
L'Indice Combiné des Nations Unies ou indice de régularité sexe-âge permet d'apprécier d'une manière générale la qualité de la déclaration de l'âge. Il donne des indications sur la régularité de la répartition de la population selon les groupes d'âges. Il se calcule à partir de la répartition de la population par groupes d'âges quinquennaux. Quand il est inférieur à 20, l'âge est bien déclaré. Quand il est compris entre 20 et 40, la déclaration est médiocre. Lorsqu'il est supérieur à 40, la déclaration est douteuse.

L'Indice Combiné des Nations Unies est égal à 29,81 ; cela traduit une déclaration médiocre des âges. La moyenne des déviations des ratios montre que la déclaration des âges est plus fiable chez les hommes (5,33) que chez les femmes (8,02).

f. Pyramide par année d'âge de la population du Cameroun en 2005

La pyramide des âges est un graphique qui indique la composition d'une population par classes d'âges et par sexe, à un moment donné. Elle montre en particulier la répartition entre jeunes, adultes et personnes âgées. Elle permet aussi de mettre en évidence d'éventuels déséquilibres entre femmes et hommes en termes d'effectif.

Graphique 1.2 : Pyramide par année d'âge de la population du Cameroun en 2005



Comme l'indique le graphique 1.2 ci-dessus, la pyramide des âges de la population du Cameroun en 2005 présente une allure perturbée par des saillies pour les deux sexes aux «âges ronds» se terminant par 0 et 5. Ce phénomène est plus accentué chez les femmes surtout à partir de 20 ans. Chez les hommes, la survenue de cette perturbation est plus précoce et débute d'une manière sensible à partir de 10 ans.

g. Déclaration complète des âges chez les enfants de 0-4 ans

La déclaration complète des âges chez les enfants de 0-4 ans peut permettre, en cas de renseignement complet, de se faire une idée sur le niveau de l'enregistrement des naissances à l'état civil dans le pays.

Dans le cadre du Troisième Recensement Démographique, il avait été prescrit aux agents recenseurs, s'agissant de la collecte des données sur l'âge, de renseigner complètement la date de naissance des personnes recensées en mentionnant le jour, le mois et l'année de naissance. Ce n'est qu'en cas d'absence de l'information complète qu'il pouvait se contenter de l'enregistrement de l'année de naissance. A partir des données collectées, un classement des enfants de moins de 5 ans selon la nature de l'information de base pour la détermination de l'âge a été fait dans le tableau n° 1.3.

Tableau 1.3 : Répartition de la population de moins de 5 ans selon la nature de l'information de base pour la détermination de l'âge

Age	Nature des données relatives a la détermination de l'âge					Proportion (%) des individus ayant fourni la date complète de leur naissance
	Date de naissance complète	Mois et année de naissance	Année de naissance	ND	Total	
0	190944	16827	461097	778	669646	28,5
1	143385	6021	459328	794	609528	23,5
2	66730	1662	485045	949	554386	12,0
3	61303	1471	478812	657	542243	11,3
4	55258	1262	462737	749	520006	10,6
0-4	517620	27243	2347019	3927	2895809	17,9

Ce tableau met en relief la sous déclaration des enfants âgés de moins 5 ans avec un niveau national qui se situe à 17,9%. Cette situation pourrait s'expliquer par un certain empressement des agents recenseurs qui, lors du remplissage des questionnaires sur la partie relative à la date de naissance, se sont contentés de prendre les données relatives à l'année de naissance.

h. Qualité des données des variables d'analyse : Taux de Non Déclarés

La qualité des données d'une variable dépend en grande partie de la connaissance qu'a le recensé de la question posée et de sa disponibilité à répondre à cette question. Si au niveau des variables comme l'âge et le sexe, il existe plusieurs méthodes éprouvées de vérification de la qualité des données recueillies, pour les autres variables d'analyse par contre, c'est essentiellement le niveau de non réponse ou le taux de non déclaré qui est utilisé pour apprécier et juger la qualité des données collectées.

Tableau 1.4 : Taux (%) de non réponse de quelques variables d'étude

Variables	Urbain	Rural	Ensemble
<i>Fréquentation scolaire des enfants de 06-14 ans</i>			
Statut de fréquentation	----	---	----
<i>Enfants en situation difficile</i>			
Situation d'activité (les enfants travailleurs)	2,6	5,0	4,2
Activités exercées par les enfants travailleurs	10,5	5,6	6,2
Survie des parents	1,5	2,2	1,9
Situation de handicap	1,3	1,8	1,6
<i>Enfant, environnement et santé</i>			
Approvisionnement en eau salubre	1,2	1,5	1,4
Nature du sol de l'habitation	1,4	2,0	1,7
Mode d'évacuation des eaux usées	1,6	1,8	1,7
Type d'aisance utilisé dans le ménage	1,9	2,1	2,0
<i>Jeunes et accès à l'éducation</i>			
Statut de fréquentation scolaire	---	---	---
Niveau d'instruction	---	---	---
Alphabétisation	0,1	0,1	0,1
<i>Participation des jeunes à l'activité économique</i>			
Situation d'activité	1,9	3,1	2,6
Secteur d'emploi	0,3	0,2	0,5
Handicap	1,3	1,7	1,5
Connaissance du VH/Sida	23,2	27,6	25,1

Le taux de non déclarés se calcule en rapportant à l'effectif total des personnes concernées, le nombre de ceux chez qui la réponse à la variable étudiée n'a pas été enregistrée. Des taux supérieurs à 10% sont de nature à porter un sérieux coup à la qualité de la variable.

L'examen du tableau 1.4 ci-dessus montre que les données sont dans l'ensemble de bonne qualité, à l'exception de la variable relative à la connaissance par les jeunes des modes de transmission du VIH/Sida où les taux de non réponse sont supérieurs à 20%.

CHAPITRE 2 : PROFIL DEMOGRAPHIQUE DES ENFANTS

Il est important de maîtriser les caractéristiques essentielles de la population des enfants afin de faciliter l'élaboration des politiques et programmes qui permettent des interventions ciblées en faveur des différents groupes spécifiques qui la composent. Au regard des multiples problèmes liés à l'environnement socioéconomique et politique, plusieurs défis interpellent les pouvoirs publics et les communautés nationale et internationale par rapport à cette population qualifiée de vulnérable en raison de son immaturité et des multiples problèmes auxquels elle est confrontée.

2.1 VOLUME GLOBAL, STRUCTURE PAR SEXE ET REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION DES ENFANTS (0 – 18 ANS)

2.1.1 Volume et structure par sexe

Le volume et la structure de la population des enfants sont déterminés par rapport à la population résidente totale dénombrée en novembre 2005. Au niveau national, le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat a permis de dénombrer au total 8.828.875 personnes âgées de moins de 18 ans sur une population totale de 17.463.836 habitants, soit une proportion de 50,6% du volume total de la population.

Tableau 2.1 : Répartition de la population résidente âgée de moins de 18 ans par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	Sexe		Ensemble	Proportion par rapport à la population des enfants (%)	Proportion par rapport à la population totale (%)	Rapport de masculinité
	Masculin	Féminin				
Urbain	2 017 669	1 980 660	3 998 329	45,3	21,7	101,9
Rural	2 459 851	2 370 695	4 830 546	54,7	27,7	103,8
Ensemble	4 477 520	4 351 355	8 828 875	100,0	50,6	102,9
Cameroun	8 632 036	8 831 800	17 463 836	---	100,0	97,7

La distribution selon le sexe montre qu'il a été dénombré 4.477.520 individus de sexe masculin et 4.351.355 individus de sexe féminin. Ainsi, quel que soit le milieu de résidence, il y a un peu plus de garçons que de filles au Cameroun au sein de cette population en 2005. Ceci est clairement exprimé par le rapport de masculinité¹⁷ qui est de 102,9% au niveau national dont 101,9% en le milieu urbain et 103,8% pour le milieu rural.

¹⁷ Le rapport de masculinité (Rm) indique le nombre d'hommes pour 100 femmes. Exemple : un rapport de masculinité de 103,8% signifie que l'on a 103,8 garçons pour 100 filles, traduisant ainsi une prédominance de la population masculine sur la population féminine.

Par rapport au milieu de résidence, 3.998.329 enfants (dont 2.017.669 garçons et 1.980.660 filles) ont été dénombrés en milieu urbain contre 4.830.546 enfants (2.459.851 garçons et 2.370.695 filles) en milieu rural ; soit 45.3% d'individus de cette tranche d'âges pour le milieu urbain et 54.7% pour le milieu rural.

Les enfants constituent une population en majorité rurale avec une prédominance de la gent masculine.

Au niveau de chaque région, la structure par sexe est à l'image de celle observée au niveau national comme l'indique le tableau 2.2 ci-après présentant la population des enfants (0 – 17 ans) par région selon le milieu de résidence et le sexe. En effet, quelle que soit la région où l'on se trouve, cette population est à prédominance féminine, à l'exception du Centre où le rapport de masculinité est 98,6%. De même, dans toutes les régions du Cameroun, la population des enfants (0 – 17 ans) est à prédominance rurale (Cf. tableau 2.2), exception faite des régions du Centre et du Littoral dont les effectifs des populations urbaines sont supérieurs à ceux des populations rurales. Ce sont les régions du Centre et du Littoral qui abritent les deux plus grandes métropoles du pays (Yaoundé et Douala) où résident l'essentiel de leurs populations respectives.

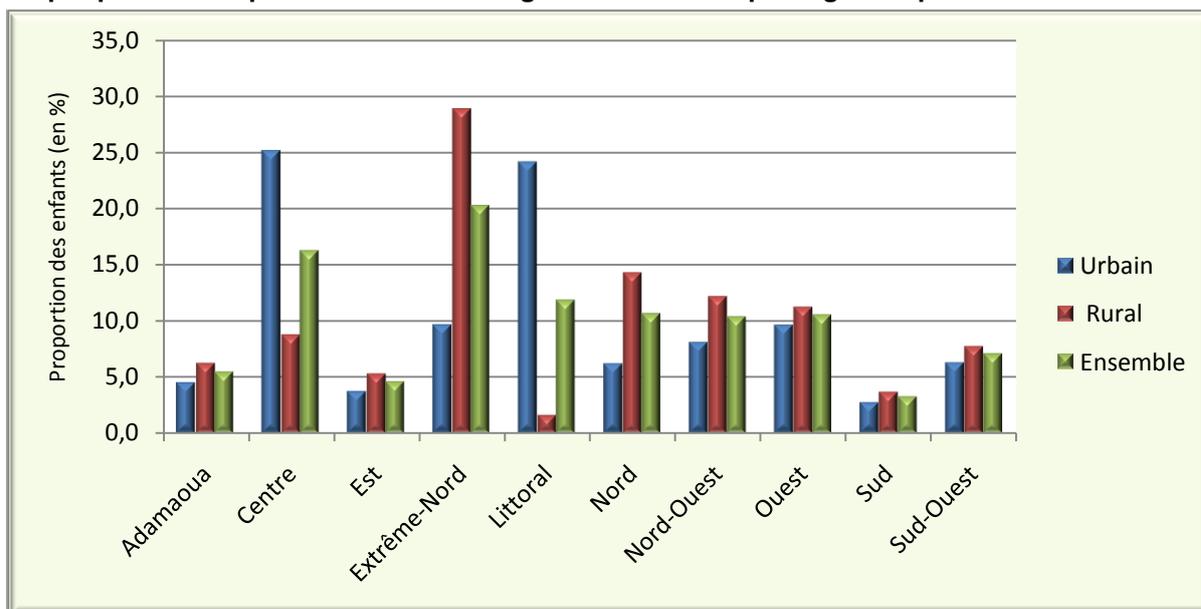
Tableau 2.2 : Population des enfants (0 – 17 ans) par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Urbain			Rural			Ensemble		
	Sexe		Total	Sexe		Total	Sexe		Total
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	
Adamaoua	92173	89043	181216	151574	150519	302093	243747	239562	483309
Centre	497394	504407	1001801	218848	205585	424433	716242	709992	1426234
Est	77282	73210	150492	130658	126207	256865	207940	199417	407357
Extrême-Nord	200287	185482	385769	711189	681944	1393133	911476	867426	1778902
Littoral	483200	478654	961854	41932	38221	80153	525132	516875	1042007
Nord	127354	121117	248471	348270	341524	689794	475624	462641	938265
Nord-Ouest	162381	160412	322793	298760	290092	588852	461141	450504	911645
Ouest	195249	188994	384243	275116	267647	542763	470365	456641	927006
Sud	56937	53566	110503	90960	87593	178553	147897	141159	289056
Sud-Ouest	125412	125775	251187	192544	181363	373907	317956	307138	625094
Cameroun	2017669	1980660	3998329	2459851	2370695	4830546	4477520	4351355	8828875

2.1.2 Répartition spatiale de la population des enfants (0 – 17 ans)

Au plan régional, la population des enfants est inégalement répartie sur l'ensemble du territoire comme cela apparait au tableau 2.2.

Graphique 2.1 : Proportion des enfants âgés de 0 à 17 ans par région et par milieu de résidence



Les proportions les plus élevées d'enfants par rapport à la population totale des enfants que compte le Cameroun sont enregistrées dans les régions de l'Extrême-Nord et du Centre qui détiennent 20,1% et 16,2% respectivement. Arrivent ensuite le Littoral (11,8%), le Nord (10,6%), l'Ouest (10,5%), et le Nord-Ouest (10,3%). Le Sud-Ouest, l'Adamaoua, l'Est et le Sud enregistrent les plus faibles proportions avec respectivement 7,1%, 5,5%, 4,6% et 3,3% de la population totale des enfants.

Par rapport au milieu de résidence, cette population est en majorité rurale dans toutes les régions avec, à chaque fois, une prédominance des enfants de sexe masculin, exceptés les régions du Centre et du Littoral qui, dans leurs villes, abritent respectivement 25,1% d'enfants (contre 8,8% en milieu rural), et 24,1% d'enfants (contre 1,7% en milieu rural). Ces proportions élevées d'enfants, observées au Centre et au Littoral, en raison des deux plus grandes métropoles du Cameroun (Yaoundé et Douala) qui abritent l'essentiel de la population de ces deux régions.

2.2 VOLUME, STRUCTURE PAR SEXE DES GROUPES SPECIFIQUES ET REPARTITION SPATIALE

La population des enfants est loin d'être un ensemble homogène. Raison pour laquelle, en fonction des âges fonctionnels correspondant aux préoccupations qui fondent les priorités de l'action gouvernementale dans les secteurs sociaux, plusieurs groupes spécifiques sont identifiés pour être analysés, à savoir : les nourrissons (0 – 2 ans) ; la population d'âge préscolaire (4 – 5 ans) ; la population cible du Programme Elargi de Vaccination ; et la population des enfants d'âge scolaire obligatoire (6 – 14 ans). Toutes ces catégories se retrouvent au sein de la population d'enfants âgés de moins de 15 ans qui se chiffre à 7.618.357 individus sur un effectif de la population totale de 17.463.836 habitants. En termes de poids démographique, les enfants âgés de moins

de 15 ans représentent 43.6% de la population totale alors que ceux âgés de 0 à 17 ans se chiffrent à 8.828.875 âmes (50,6% de la population totale). Ceci met en évidence l'extrême jeunesse de cette population au sein de laquelle l'on dénombre, au niveau national, 1.866.930 nourrissons, 2.951.848 enfants de moins de cinq ans, 1.102.894 enfants d'âge préscolaire et 4.095.011 enfants d'âge scolaire.

2.2.1 Volume et structure par sexe des groupes spécifiques

Tableau 2.3 : Quelques indicateurs démographiques relatifs aux groupes spécifiques

Groupes spécifiques	Sexe		Total	Rapport de masculinité (H/F)*100	Poids démographique (%)
	Masculin	Féminin			
Nourrissons (0-35 mois)	944 942	921 988	1 866 930	102,5	10,7
Population cible des PEV (enfants de 0 à 59 mois)	1 492 147	145 9701	2 951 848	102,2	16,9
Population des enfants d'âge préscolaire (4-5 ans)	560 734	542 160	1 102 894	103,4	6,3
Population des enfants d'âge scolaire obligatoire (6-14 ans)	2 086 835	2 008 176	409 5011	103,9	23,4
Population des enfants âgés de moins de 15 ans	3 870 707	3 747 650	7 61 8 357	103,0	43,6

De l'observation du tableau 2.3 présentant quelques indicateurs démographiques relatifs aux différents groupes spécifiques identifiés, il se dégage les faits ci-après :

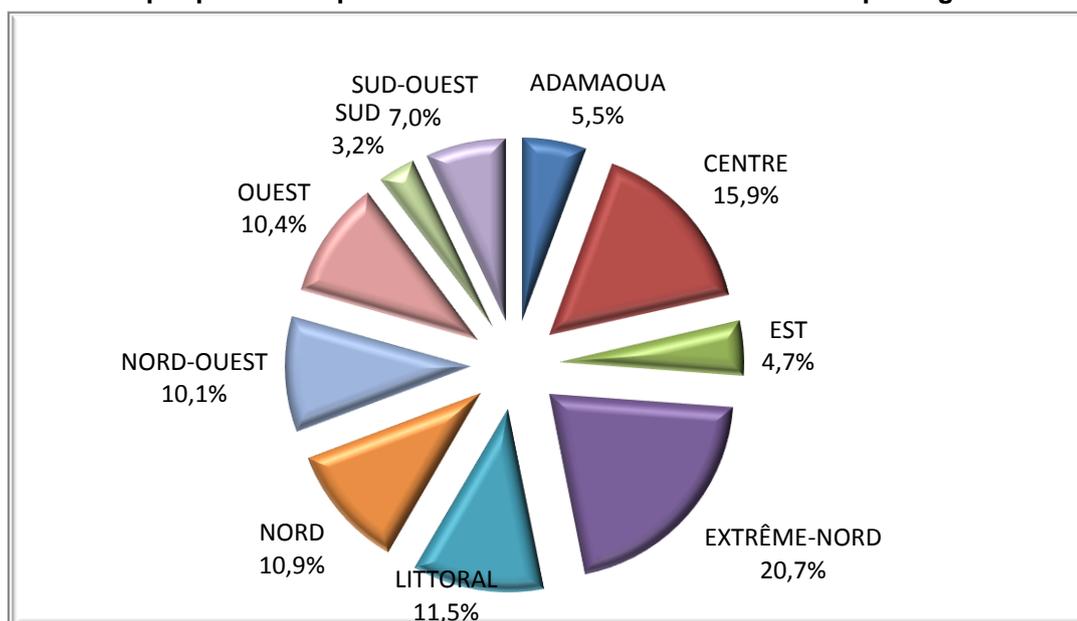
- quel que soit le groupe spécifique considéré au niveau national, la population est à prédominance masculine au regard des rapports de masculinité dont les valeurs sont toutes supérieures à 100,0% ;
- la forte proportion des nourrissons au niveau national (10,7%) traduit un niveau de fécondité qui demeure encore relativement élevé, «le taux annuel moyen de l'accroissement démographique en 2005 s'élève à 2,7%» (BUCREP, 2010, p.21) ;
- la population des enfants d'âge scolaire obligatoire (6 – 14 ans) est également importante en termes de poids, avec une proportion de 23,4% de la population totale.

Au niveau de chaque région, les tendances observées par rapport à la structure par sexe de chaque groupe spécifique demeurent les mêmes que celles observées au niveau national (population à prédominance masculine et en majorité rurale), à l'exception du Centre et du Littoral qui ont des populations essentiellement urbaines du fait de la présence des villes de Yaoundé et de Douala qui abritent l'essentiel de la population de ces deux régions.

2.2.2 Répartition spatiale des groupes spécifiques

2.2.2.1 Enfants de moins de 15 ans

Graphique 2.2 : Répartition des enfants de moins de 15 ans par région



Le graphique 2.2 montre qu'un enfant âgé de moins de 15 ans sur cinq réside dans la région de l'Extrême-Nord. Près de 16,0% d'enfants âgés de moins de 15 ans habitent la région du Centre. Les régions du Sud, de l'Est et de l'Adamaoua abritent chacune moins de 6,0% de cette population.

Tableau 2.4. : Indicateurs démographiques de base de la population des enfants de moins de quinze ans

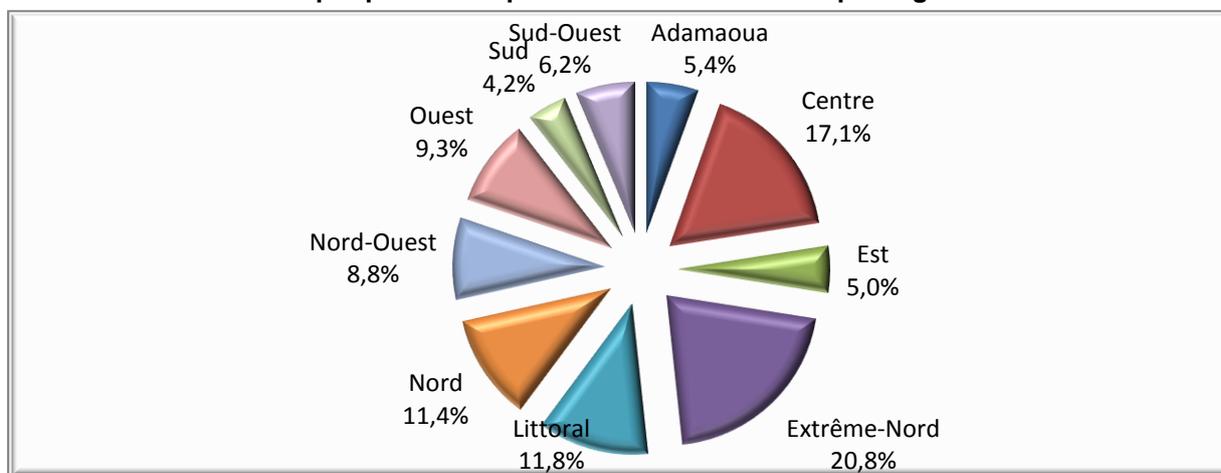
Région	Effectifs		Milieu de résidence (%)		Rapports de masculinité (%)			Poids démographiques (%)		
	Bruts	(%)	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
ADAMAOUA	422 577	5,5	36,4	63,6	102,8	101,8	102,2	44,8	49,7	47,8
CENTRE	1 211 840	15,9	69,2	30,8	99,5	106,5	101,6	37,7	42,8	39,1
EST	357 718	4,7	35,3	64,7	104,2	105,3	104,9	44,8	47,2	46,4
EXTRÊME-NORD	1 579 386	20,7	20,9	79,1	106,4	104,4	104,8	46,6	52,0	50,8
LITTORAL	874 673	11,5	92,0	8,0	102,1	108,8	102,6	34,6	37,5	34,8
NORD	829 493	10,9	25,3	74,7	103,6	103,3	103,4	44,6	50,9	49,1
NORD-OUEST	772 499	10,1	33,9	66,1	101,5	103,1	102,6	40,8	47,0	44,7
OUEST	792 839	10,4	40,4	59,6	103,2	104,0	103,7	43,7	47,9	46,1
SUD	246 028	3,2	35,5	64,5	103,4	104,9	104,4	38,5	38,9	38,8
SUD-OUEST	531 304	7,0	38,7	61,3	99,6	105,7	103,3	36,8	43,0	40,4
CAMEROUN	7 618 357	100,0	43,8	56,2	102,0	104,3	103,3	39,2	47,8	43,6

2.2.2.2 Nourrissons (0-35 mois)

Selon les résultats du Troisième Recensement Démographique, l'effectif des nourrissons qui est la population des enfants âgés de moins de 36 mois s'élève à 1.866.930 (Cf. Tableau 2.5), soit 10,7% de la population totale.

En termes de répartition régionale, il apparaît, d'après les données du graphique 2.3, que les nourrissons se dénombrent davantage dans les régions de l'Extrême-Nord (20,8%) et du Centre (17,1%) qui abritent également les proportions les plus élevées de la population au niveau national. La région du Littoral, où réside pourtant une part importante de la population nationale (14,4%), n'abrite que 11,8% des nourrissons, proportion qui n'est pas très éloignée de celle de la région du Nord (11,4%) qui n'abrite que 9,7% de la population Camerounaise. Le taux de fécondité relativement élevé observé au Nord (INS, 2002) pourrait certainement être à l'origine de cette différence. L'examen du poids démographique des nourrissons par région confirme la sous-représentativité des nourrissons dans la région du Littoral. En effet, avec la région du Sud-Ouest, le Littoral est la région où le poids des enfants de moins de 36 mois est le plus faible (8,8%). Par contre, le Sud et l'Est, qui n'abritent respectivement que 3,6% et 4,4% de la population totale (BUCREP, 2010), sont, avec l'Extrême-Nord et le Nord, les régions où l'on enregistre les poids démographiques les plus élevés de nourrissons.

Graphique 2.3 : Répartition des nourrissons par région



Le tableau 2.5 suivant, qui présente quelques indicateurs démographiques de base de la population des nourrissons, montre que ces derniers se comptent davantage en milieu rural où le niveau de fécondité est généralement plus élevé par rapport au milieu urbain. La prédominance de cette catégorie dans les campagnes, où résident 56,7% des nourrissons est plus marquée dans les régions de l'Extrême-Nord (80,7%) et du Nord (77,7%). A l'opposé, les régions du Centre et du Littoral présentent une situation différente de celle qu'affiche la tendance nationale. Les nourrissons résident davantage en milieu urbain qu'en milieu rural avec des proportions très importantes et respectivement égales à 68,4% et à 92,4%. Les observations précédemment faites sont

les conséquences directes des grandes disparités des taux régionaux d'urbanisation autour de la moyenne nationale qui est de 48,8% d'après les résultats du 3^{ème} RGPH. En effet, le Littoral et le Centre sont des régions caractérisées par des taux d'urbanisation extrêmement élevés qui sont de l'ordre de 92,6% et 71,9% respectivement.

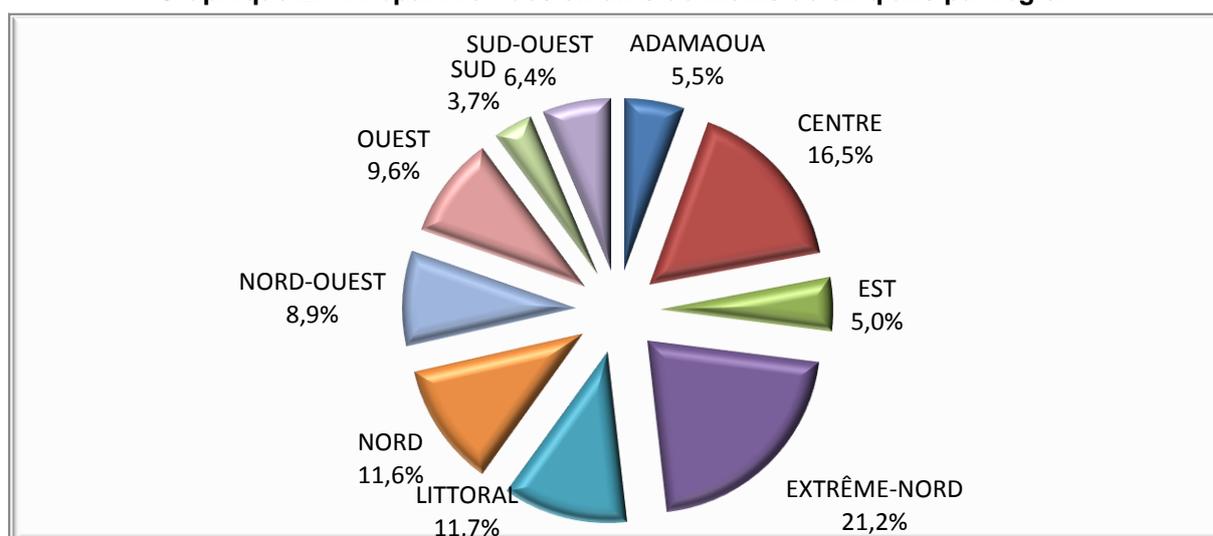
Tableau 2.5 : Indicateurs démographiques de base de la population des nourrissons

Région	Effectifs		Urbain/Rural		Rapports de masculinité			Poids démographiques		
	Bruts	(%)	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
ADAMAOUA	101 002	5,4	34,2	65,8	102,4	98,9	100,1	10,1	12,3	11,4
CENTRE	319 603	17,1	68,4	31,6	101,1	103,1	101,7	9,8	11,6	10,3
EST	92 659	5,0	32,7	67,3	104,9	102,4	103,2	10,7	12,7	12,0
EXTRÊME-NORD	388 706	20,8	19,3	80,7	103,3	103,1	103,2	10,6	13,0	12,5
LITTORAL	220 725	11,8	92,4	7,6	104,8	103,6	104,7	8,8	9,1	8,8
NORD	211 928	11,4	22,3	77,7	102,4	102,3	102,3	10,1	13,5	12,6
NORD-OUEST	163 482	8,8	34,8	65,2	101,0	100,8	100,9	8,9	9,8	9,5
OUEST	174 379	9,3	40,9	59,1	102,9	102,9	102,9	9,7	10,4	10,1
SUD	78 589	4,2	31,8	68,2	100,4	100,2	100,3	11,0	13,2	12,4
SUD-OUEST	115 857	6,2	39,6	60,4	102,8	103,4	103,2	8,2	9,2	8,8
CAMEROUN	1 866 930	100,0	43,3	56,7	102,7	102,3	102,5	9,5	11,8	10,7

2.2.2.3 Population cible des Programmes Elargis de Vaccination (enfants de 0 à 59 mois)

La population des enfants âgés de moins de cinq ans, principale cible des programmes de vaccination, est de 2.951.848 âmes, représentant 16,9% de la population totale.

Graphique 2.4 : Répartition des enfants de moins de cinq ans par région



Le graphique 2.4 montre que cette catégorie se dénombre essentiellement dans la région de l'Extrême-Nord qui abrite un peu plus du cinquième de cette population. Vient ensuite le Centre avec une proportion de 16,5%. Le Littoral, qui est pourtant l'une des

régions où réside une part importante de la population nationale, n'abrite que 11,7% des enfants de moins de cinq ans, niveau presque égal à celui de la région du Nord où cette proportion est de 11,6%.

Tableau 2.6 : Indicateurs démographiques de base de la population cible des Programmes Elargis de Vaccination (PEV - Enfants de 0 à 59 mois)

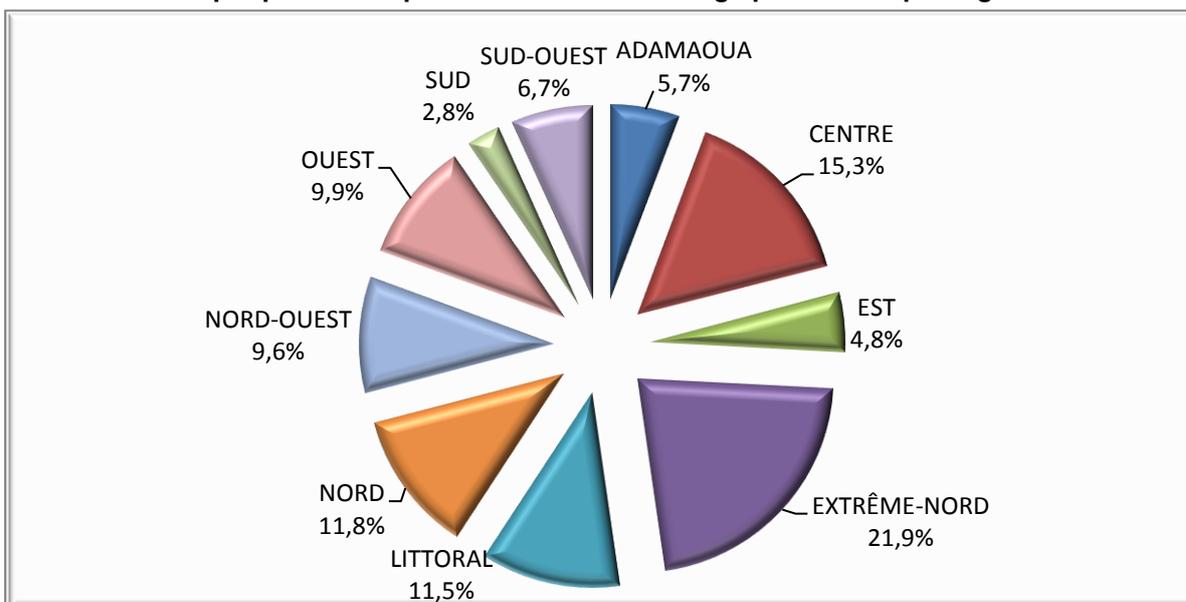
Région	Effectifs		Milieu de résidence		Rapports de masculinité			Poids démographiques		
	Bruts	(%)	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
ADAMAOUA	161 906	5,5	34,1	65,9	101,5	99,6	100,2	16,1	19,7	18,3
CENTRE	488 504	16,5	68,8	31,2	101,1	103,4	101,8	15,1	17,5	15,8
EST	146 387	5,0	32,4	67,6	103,0	102,6	102,7	16,8	20,2	19,0
EXTRÊME-NORD	626 075	21,2	19,5	80,5	103,2	102,5	102,6	17,2	21,0	20,1
LITTORAL	344 927	11,7	92,2	7,8	104,8	104,3	104,8	13,7	14,4	13,7
NORD	341 209	11,6	22,3	77,7	102,2	100,7	101,1	16,2	21,8	20,2
NORD-OUEST	263 404	8,9	33,8	66,2	101,9	100,8	101,2	13,9	16,0	15,2
OUEST	282 588	9,6	40,6	59,4	103,0	102,3	102,6	15,7	17,0	16,4
SUD	109 299	3,7	32,1	67,9	101,0	100,4	100,6	15,5	18,2	17,2
SUD-OUEST	187 549	6,4	38,9	61,1	102,2	103,1	102,7	13,0	15,1	14,3
CAMEROUN	2 951 848	100,0	42,9	57,1	102,7	101,9	102,2	14,9	18,8	16,9

La répartition de cette catégorie suivant le milieu de résidence montre qu'au niveau national, les enfants de moins de cinq ans résident davantage en milieu rural qui abrite 57,1% de cette population. Cette situation est plus accentuée dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord où les campagnes abritent respectivement 80,5% et 77,7% des populations d'enfants de moins de cinq ans. Comme pour les nourrissons, l'on observe une situation opposée dans la région du Centre et surtout dans celle du Littoral où respectivement 68,8% et 92,2% de cette population résident plutôt en milieu urbain.

2.2.2.4 Population des enfants d'âge préscolaire (4-5 ans)

Au Troisième Recensement Démographique, la catégorie des enfants d'âge préscolaire constituaient une population de 1.102.894 personnes (Cf. Tableau 2.7), représentant ainsi 6,3% de la population totale. D'après le graphique 2.5, la répartition régionale de cette population laisse apparaître qu'un peu plus d'un enfant sur cinq réside dans la région de l'Extrême-Nord. Vient ensuite la région du Centre avec une proportion de 15,3% de cette catégorie. Le Nord et le Littoral se trouvent presque aux mêmes niveaux avec respectivement 11,8% et 11,5% d'enfants d'âge préscolaire. La région de l'Est et surtout celle du Sud abritent les plus faibles proportions de cette population avec respectivement 4,8% et 2,8% d'enfants d'âge préscolaire.

Graphique 2.5 : Répartition des enfants d'âge préscolaire par région



Selon le milieu de résidence, la proportion d'enfants d'âge préscolaire dans la population totale est plus importante en milieu rural (7,2%) qu'en milieu urbain (5,4%) en termes de poids démographique comme l'indique le tableau 2.7 ci-après. L'examen des résultats au niveau régional montre que l'Extrême-Nord, le Nord et l'Adamaoua sont les régions où les enfants d'âge préscolaire présentent les poids démographiques les plus élevés (plus de 7,0%). Dans la région de l'Extrême-Nord, le poids démographique de cette population atteint 8,1% en milieu rural.

Tableau 2.7: Indicateurs démographiques de base de la population des enfants d'âge préscolaire

Région	Effectifs		Milieu de résidence (%)		Rapports de masculinité (%)			Poids démographiques (%)		
	Bruts	(%)	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
ADAMAOUA	62 344	5,7	33,8	66,2	99,0	101,3	100,5	6,1	7,6	7,1
CENTRE	169 197	15,3	69,7	30,3	102,3	106,6	103,6	5,3	5,9	5,5
EST	53 166	4,8	31,9	68,1	102,5	105,4	104,5	6,0	7,4	6,9
EXTRÊME-NORD	241 665	21,9	19,6	80,4	105,8	103,0	103,5	6,7	8,1	7,8
LITTORAL	126 305	11,5	91,9	8,1	104,7	112,4	105,3	5,0	5,5	5,0
NORD	129 596	11,8	22,1	77,9	101,7	101,0	101,2	6,1	8,3	7,7
NORD-OUEST	106 395	9,6	31,9	68,1	103,7	102,3	102,7	5,3	6,7	6,2
OUEST	109 733	9,9	40,2	59,8	103,3	104,5	104,0	6,0	6,6	6,4
SUD	30 605	2,8	34,0	66,0	106,1	103,8	104,6	4,6	5,0	4,8
SUD-OUEST	73 888	6,7	35,4	64,6	102,6	106,2	104,9	4,7	6,3	5,6
CAMEROUN	1 102 894	100,0	41,9	58,1	103,4	103,5	103,4	5,4	7,2	6,3

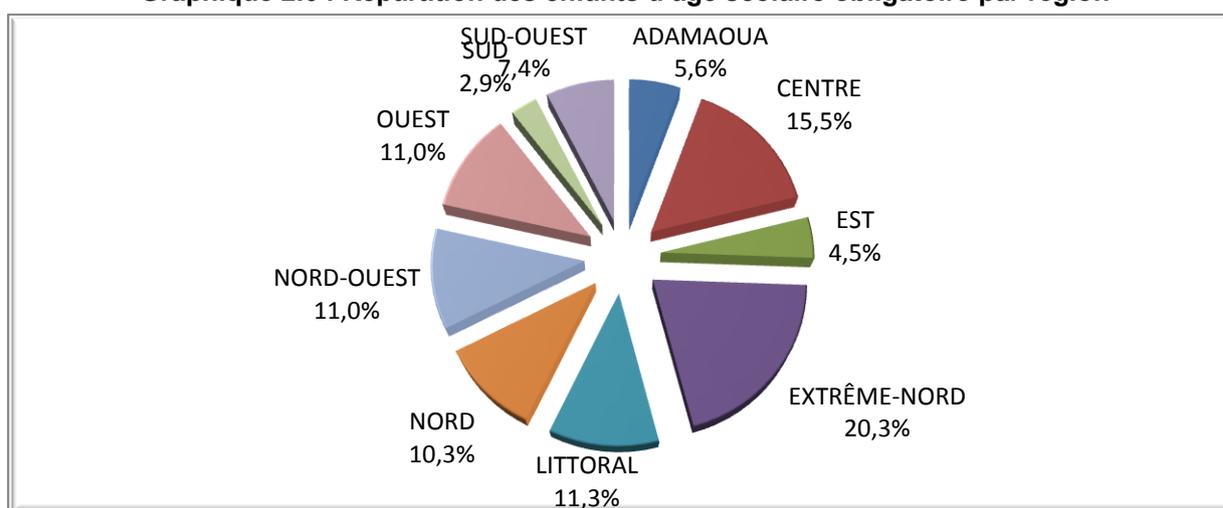
La distribution de cette population selon le milieu de résidence montre que les enfants âgés de 4 ou 5 ans révolus résident davantage en milieu rural. Comme l'indique le tableau 2.7 ci-dessus, près de 6 sur 10 enfants d'âge préscolaire sont recensés dans les campagnes. Cette présence des enfants d'âge préscolaire est davantage plus marquée dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord où respectivement 80,4% et 77,9% de la population en question résident en milieu rural. Dans le Littoral comme dans le Centre, l'on observe plutôt une évolution dans le sens opposé où sur 10 enfants d'âge préscolaire, respectivement 9 et 7 résident dans les zones urbaines en raison de la présence des villes de Douala et de Yaoundé qui abritent l'essentiel des populations de ces deux régions.

2.2.2.5 Population des enfants d'âge scolaire obligatoire (6-14 ans)

Les enfants d'âge scolaire sont les enfants dont l'âge, en années révolues, va de 6 à 14 ans. Ce sont ces enfants qui en principe devraient se trouver dans le système scolaire. Selon les résultats du troisième recensement démographique, ils sont au nombre de 4.095.011 et représentent ainsi 23,4% de la population totale du Cameroun.

Comme l'indique le Graphique 2.6 ci-après, les enfants d'âge scolaire se trouvent majoritairement dans la région de l'Extrême-Nord (20,3%) et dans la région du Centre (15,5%). A l'opposé, ce sont les régions du Sud et de l'Est qui abritent le moins de populations d'âge scolaire avec des proportions respectives de 2,9% et 4,5%. Les régions du Littoral, du Nord, du Nord-Ouest et de l'Ouest quant à elles, accueillent sensiblement chacune le dixième de cette sous-population.

Graphique 2.6 : Répartition des enfants d'âge scolaire obligatoire par région



L'examen de la répartition des enfants d'âge scolaire selon le milieu de résidence montre que 55,3% d'entre eux vivent en milieu rural (Cf. tableau 2.8). Comme pour les nourrissons, les enfants de moins de cinq ans et les enfants d'âge préscolaire, les enfants d'âge scolaire des régions de l'Extrême-Nord et du Nord se recrutent davantage en milieu rural avec des proportions de 77,8% et 71,7% respectivement. Il y a par contre

un contraste très marqué pour les régions du Centre et du Littoral où, de manière respective, 69,5% et 91,9 des enfants d'âge scolaire sont recensés dans des localités urbaines. Cette situation s'expliquerait par le fait qu'il s'agit des régions aux populations essentiellement urbaines.

Tableau 2.8 : Quelques indicateurs démographiques de base de la population des enfants d'âge scolaire obligatoire

Région	Effectifs		Milieu de résidence		Rapports de masculinité			Poids démographiques		
	Bruts	(%)	Urbain (%)	Rural (%)	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain (%)	Rural (%)	Ensemble (%)
ADAMAOUA	229 122	5,6	38,3	61,7	104,1	103,3	103,6	25,5	26,2	25,9
CENTRE	633 935	15,5	69,5	30,5	97,8	108,9	101,1	19,8	22,2	20,5
EST	184 291	4,5	38,1	61,9	105,0	107,6	106,6	24,9	23,3	23,9
EXTRÊME-NORD	832 209	20,3	22,2	77,8	108,5	105,9	106,5	26,1	26,9	26,7
LITTORAL	463 017	11,3	91,9	8,1	99,9	111,2	100,7	18,3	20,2	18,4
NORD	422 624	10,3	28,3	71,7	104,8	105,5	105,3	25,4	24,9	25,0
NORD-OUEST	452 235	11,0	34,2	65,8	101,0	104,5	103,3	24,1	27,4	26,2
OUEST	452 294	11,0	40,2	59,8	103,5	104,9	104,3	24,8	27,4	26,3
SUD	120 272	2,9	38,9	61,1	105,0	110,0	108,0	20,6	18,0	19,0
SUD-OUEST	305 012	7,4	39,2	60,8	97,8	107,0	103,3	21,4	24,5	23,2
CAMEROUN	4 095 011	100,0	44,7	55,3	101,4	106,0	103,9	21,5	25,3	23,4

Le poids démographique des enfants d'âge scolaire qui se situe au niveau national à 23,4% est un peu plus important en milieu rural (25,3%) qu'en milieu urbain (21,5%). Au niveau régional, ce sont les régions de l'Extrême-Nord (26,7%), de l'Ouest (26,3%) et du Nord-Ouest (26,2%) qui présentent les poids démographiques les plus élevés par rapport à la moyenne nationale (23,4%).

A l'instar de celle de tous les pays de l'Afrique subsaharienne, la population du Cameroun est en majorité composée des enfants. D'après les résultats du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, la moitié de la population camerounaise est âgée de moins de 17,5 ans¹⁸. Cela montre que les enfants représentent la couche la plus importante en termes de poids au sein de la population. Il est évident qu'une telle structure, qui est la conséquence d'une légère baisse de la fécondité et du recul relatif de la mortalité des enfants, a des répercussions considérables sur le plan démographique, politique et socio-économique aussi bien aujourd'hui que dans l'avenir. Elle exige de la part de l'Etat camerounais, qui a subi de nombreuses crises économiques et financières au cours des dernières décennies, des efforts considérables pour l'amélioration des conditions sociales et économiques de ces groupes spécifiques

¹⁸ 17.5 ans représente l'âge médian qui est une meilleure mesure de tendance centrale permettant de mieux apprécier le caractère jeune d'une population. C'est l'âge qui divise la population d'un pays en 2 groupes numériquement égaux, la moitié étant plus jeune, l'autre moitié plus âgée. Cet âge renvoie également à la définition de l'enfant considéré comme « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans » (Cf. Définition des concepts).

CHAPITRE 3 : L'EDUCATION, UN DROIT FONDAMENTAL POUR L'ENFANT

L'amélioration durable du bien-être des enfants passe impérativement par la promotion de leurs droits, et plus particulièrement de leur droit à l'éducation. Or, beaucoup de choses demeurent peu connues par rapport aux principaux facteurs qui influencent leur scolarisation. En dehors de l'âge et du sexe, très peu d'études ont été faites pour d'autres informations se rapportant aux caractéristiques individuelles des élèves ou aux caractéristiques des ménages abritant des enfants d'âge scolaire obligatoire (6 – 14 ans). Le 3^{ème} RGPH permet de combler ce gap et d'apporter des réponses à un certain nombre d'interrogations dont les plus importantes sont jusqu'ici restées sans réponse, à savoir : qui sont ces enfants d'âge scolaire qui ont cessé d'aller à l'école ou qui n'ont jamais été à l'école ? Que représentent-ils par rapport à la population d'enfants d'âge scolaire obligatoire (6 – 14 ans) ? Où les trouve-t-on ? Quelles sont leurs caractéristiques individuelles ? Quels sont les facteurs qui peuvent se révéler déterminants pour leur scolarisation ? Il est indispensable de répondre à ces questions afin de faire le point sur les progrès réalisés en matière d'éducation des enfants au Cameroun. Ce faisant, apporter une contribution à l'amélioration du niveau de leur scolarisation qui constitue le baromètre par excellence du respect des droits fondamentaux de cette population. Ce chapitre permet donc entre autres, d'apprécier la situation des enfants d'âge scolaire obligatoire (6 – 14 ans) par rapport à la jouissance de leur droit à l'éducation en 2005.

3.1 FREQUENTATION SCOLAIRE DES ENFANTS D'AGE SCOLAIRE OBLIGATOIRE

L'éducation permet aux enfants de développer au mieux leurs potentialités à travers l'école qui demeure, le lieu par excellence de transmission des connaissances ou d'apprentissage des valeurs et de socialisation ; d'où sa consécration comme mission fondamentale de l'Etat à travers la Constitution du 18 janvier 1996 qui, dans son préambule, affirme que : (i) l'Etat assure à l'enfant le droit à l'instruction ; (ii) l'enseignement primaire est obligatoire ; (iii) l'organisation et le contrôle de l'enseignement à tous les niveaux est une responsabilité de l'Etat. L'objectif de la politique gouvernementale dans laquelle le défi de la scolarisation des enfants est au cœur des stratégies de développement, est d'accroître l'accès à l'éducation de tous les enfants d'âge scolaire et de les maintenir dans le système jusqu'à la fin du cycle primaire conformément à la cible 3 de l'OMD n°2. La présente section permet de mesurer le degré d'atteinte de cet objectif.

3.1.1 Volume et analyse de la structure par sexe de la population des élèves d'âge scolaire obligatoire

La *population d'âge scolaire obligatoire* renvoie à la population des enfants appartenant au groupe d'âges 6 - 14 ans qui, pendant la période du dénombrement étaient inscrits dans un établissement scolaire appartenant au cycle primaire, au premier ou au second cycle des lycées et collèges. La proportion d'enfants de cette catégorie permet d'évaluer le niveau de la scolarisation universelle et d'apprécier l'état du droit des enfants à l'éducation.

Des 3.075.067 enfants âgés de 6 à 14 ans fréquentant un établissement scolaire, il a été dénombré au niveau national 1.599.466 garçons et 1.475.601 filles ; soit un rapport de masculinité de 108,4% (108,4 garçons pour 100 filles). En matière de scolarisation des enfants d'âge scolaire obligatoire, les garçons sont donc plus représentés que les filles (52,0% des garçons contre 48,0% des filles). Il apparaît d'importantes disparités liées au milieu de résidence. Le milieu urbain et le milieu rural présentent des rapports de masculinité de 103,3% et 113,8% respectivement comme le montre le tableau 3.1 ci-après.

Tableau 3.1 : Répartition de la population des élèves âgés de 6 à 14 ans par région selon le sexe et le milieu de résidence

Région	Urbain				Rural				Ensemble			
	Masculin	Féminin	Total	Rm	Masculin	Féminin	Total	Rm	Masculin	Féminin	Total	Rm
ADAMAOUA	34 214	29 996	64 210	114,1	35 701	30 448	66 149	117,3	69915	60444	130359	115,7
CENTRE	194 300	197 081	391 381	98,6	90 067	82 555	172 622	109,1	284367	279636	564003	101,7
EST	30 170	28 177	58 347	107,1	43 052	38 254	81 306	112,5	73222	66431	139653	110,2
EXTRÊME-NORD	64 592	56 263	120 855	114,8	186 653	149 671	336 324	124,7	251245	205934	457179	122,0
LITTORAL	189 015	187 326	376 341	100,9	16705	15073	31 778	110,8	205720	202399	408119	101,6
NORD	45 982	40 268	86 250	114,2	85 548	65 018	150 566	131,6	131530	105286	236816	124,9
NORD-OUEST	67 134	65 592	132 726	102,4	122 691	115 685	238 376	106,1	189825	181277	371102	104,7
OUEST	83 181	79 521	162 702	104,6	124 417	117 713	242 130	105,7	207598	197234	404832	105,3
SUD	21710	20560	42270	105,6	34 522	31 187	65 709	110,7	56232	51747	107979	108,7
SUD-OUEST	50 496	51 367	101 863	98,3	79 316	73 846	153 162	107,4	129812	125213	255025	103,7
CAMEROUN	780 794	756 151	1 536 945	103,3	818 672	719 450	1 538 122	113,8	1599466	1475601	3075067	108,4

Au niveau régional, l'observation de la structure par sexe de la population des élèves laisse apparaître des disparités relativement importantes du rapport de masculinité autour de la moyenne nationale qui est de 108,4%. En matière de scolarisation des enfants, les garçons sont nettement plus nombreux que les filles.

Cette prédominance de la population masculine scolarisée est beaucoup plus marquée dans les régions du Nord (124,9 garçons pour 100 filles), de l'Extrême-Nord (122,0 garçons pour 100 filles) et de l'Adamaoua (115,7 garçons pour 100 filles). A l'opposé, il existe des régions où la tendance est à l'équilibre entre la scolarisation des garçons et celle des filles : il s'agit surtout des régions du Littoral et du Centre où les rapports de masculinité sont respectivement de 101,6% (101,6 garçons pour 100 filles) et 101,7% (101,7 garçons pour 100 filles), bien largement inférieurs à la moyenne nationale (108,4%). Les régions du Nord-Ouest et de l'Ouest se singularisent avec des rapports de masculinité de 104,7% (104,7 garçons pour 100 filles) et 105,3% (105,3 garçons pour 100 filles) respectivement. Dans l'ensemble, la structure par sexe de la population des enfants scolarisés d'âge scolaire obligatoire laisse apparaître une nette prédominance des garçons sur les filles.

3.1.2 Répartition spatiale de la population des élèves d'âge scolaire obligatoire

Les élèves d'âge scolaire obligatoire sont les enfants qui sont inscrits dans un établissement scolaire en 2005 et dont l'âge varie de 6 à 14 ans révolues. Ce sont donc des enfants qui vont régulièrement à l'école au moment du dénombrement. Selon les résultats du troisième recensement démographique, ils sont au nombre de 3.075.067.

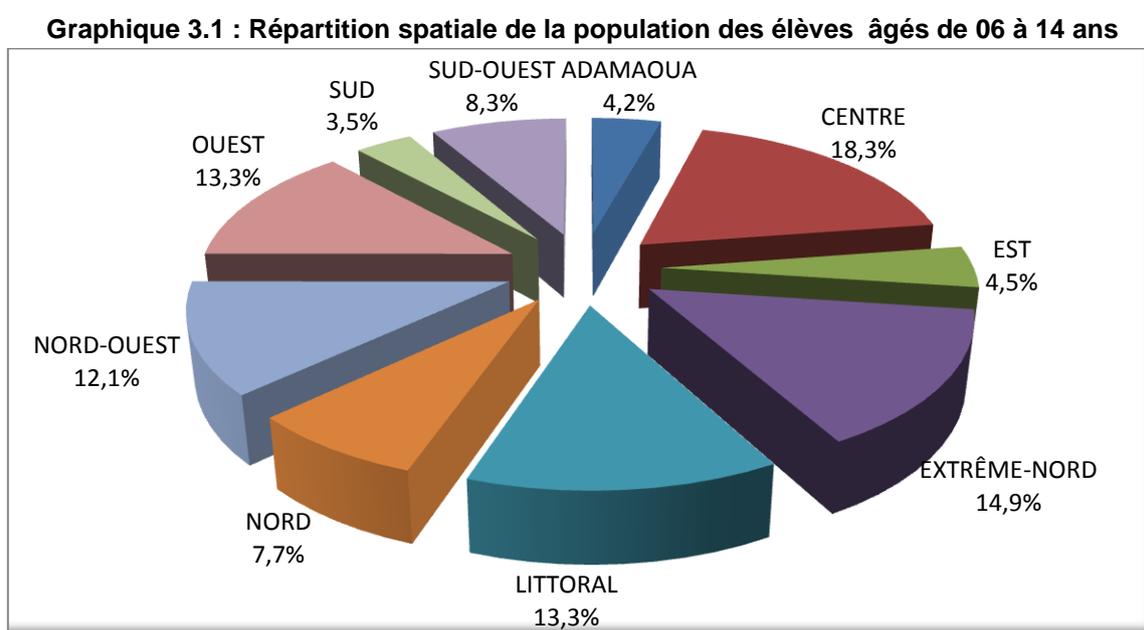
Tableau 3. 2 : Répartition spatiale de la population des élèves par région selon le milieu de résidence.

Région	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
ADAMAOUA	49,3	50,7	100,0
CENTRE	69,4	30,6	100,0
EST	41,8	58,2	100,0
EXTRÊME-NORD	26,4	73,6	100,0
LITTORAL	92,2	7,8	100,0
NORD	36,4	63,6	100,0
NORD-OUEST	35,8	64,2	100,0
OUEST	40,2	59,8	100,0
SUD	39,1	60,9	100,0
SUD-OUEST	39,9	60,1	100,0
CAMEROUN	50,0	50,0	100,0

L'examen de la répartition de la population des élèves selon le milieu de résidence montre qu'au niveau national, la moitié de cette population (50,0%) vit dans les villes. A l'exception des régions du Centre et du Littoral dont les villes abritent l'essentiel de cette population, avec des proportions de 62,4% et 92,2% respectivement, les élèves d'autres régions résident davantage dans les campagnes, avec des proportions de 58,2% pour l'Est, 73,6% pour l'Extrême-Nord, 63,6% le Nord, 64,2% pour le Nord-Ouest, 59,8% pour l'Ouest, 60,9% pour

le Sud, et 60,1% pour le Sud-Ouest. Les gros effectifs d'élèves observés dans les villes du Centre et du Littoral pourraient s'expliquer par la forte concentration d'infrastructures scolaires de bonne qualité et la forte présence des populations d'âge scolaire dans ces milieux.

D'après le Graphique 3.1 ci-après, les élèves se trouvent majoritairement dans le Centre (18,3%), à l'Extrême-Nord (14,9%), au Littoral (13,3%), à l'Ouest (13,3%) et au Nord-Ouest (12,1%). A l'opposé, ce sont les régions du Sud (3,5%), de l'Adamaoua (4,2%) et de l'Est (4,5%) qui abritent le moins de populations d'enfants fréquentant régulièrement un établissement scolaire. Les régions du Nord et du Sud-Ouest, quant à elles, abritent respectivement 7,7% et 8,3% de cette population.



3.1.3 Niveau de scolarisation et évolution

3.1.3.1 Niveau de scolarisation

Le niveau de la scolarisation des enfants est apprécié à travers un indicateur : le taux de scolarisation ou le taux de fréquentation scolaire des enfants d'âge scolaire obligatoire (6 - 14 ans) au moment du dénombrement. Il est calculé indépendamment du niveau d'éducation où les enfants sont inscrits¹⁹. Cet indicateur est compris ici comme le pourcentage d'individus âgés de 6 à 14 ans ayant répondu par "oui" à la question « le recensé fréquente-t-il actuellement un établissement scolaire ? ». Il montre non seulement le niveau de prise en charge de l'éducation des

¹⁹ Le taux de scolarisation calculé n'est pas spécifique à un niveau donné et encore moins à un système donné. Il s'agit en fait d'un taux global qui prend en compte aussi bien les enfants d'âge scolaire inscrits au niveau primaire que ceux inscrits au niveau du secondaire tout système confondu.

enfants par la communauté, mais il indique également le poids des enfants non scolarisés qui peuvent être confrontés à des conditions de vie défavorables telles que le travail illégal, la délinquance juvénile, la prostitution, la consommation de la drogue, le mariage et la fécondité précoces etc.

Sur une population totale de 4.095.011 individus en âge de scolarisation obligatoire, il a été dénombré en 2005 un effectif de 3.075.067 élèves, soit un taux de scolarisation de 75,1% au niveau national. Ce taux masque des disparités par rapport au sexe de l'enfant et à son milieu de résidence.

Par rapport au sexe, le taux de scolarisation est de 76,6% pour les garçons et 73,5% pour les filles. Les disparités par rapport au sexe sont beaucoup plus perceptibles en milieu rural où les taux de scolarisation sont de 70,3% et 65,5% respectivement pour les garçons et les filles. Il est de 84,0% dans les villes et 67,9% dans les campagnes, lorsque l'on prend en compte le milieu de résidence, soit un écart de 16,1 points en faveur du milieu urbain.

Tableau 3.3 : Taux (%) de fréquentation scolaire par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	76,5	69,8	73,2	49,7	43,8	46,8	60,0	53,7	56,9
CENTRE	89,2	88,5	88,8	89,3	89,1	89,2	89,2	88,7	89,0
EST	83,9	82,3	83,1	72,8	69,6	71,3	77,0	74,5	75,8
EXTRÊME-NORD	67,3	63,6	65,5	56,0	47,6	51,9	58,5	51,1	54,9
LITTORAL	88,9	88,0	88,4	84,7	85,0	84,9	88,5	87,7	88,1
NORD	75,2	69,0	72,2	55,0	44,1	49,7	60,7	51,1	56,0
NORD-OUEST	86,4	85,3	85,9	80,6	79,5	80,1	82,6	81,5	82,1
OUEST	90,0	89,0	89,5	89,8	89,1	89,5	89,9	89,1	89,5
SUD	90,7	90,2	90,4	89,6	89,1	89,4	90,0	89,5	89,8
SUD-OUEST	85,3	84,9	85,1	82,8	82,5	82,7	83,8	83,5	83,6
CAMEROUN	84,7	83,2	84,0	70,3	65,5	67,9	76,6	73,5	75,1

Au niveau régional, la scolarisation présente d'importantes disparités entre les régions et parfois à l'intérieur d'une même région entre les milieux urbain et rural comme l'indique le tableau 3.3 ci-dessus. Le taux de fréquentation scolaire varie d'un minimum de 54,9% observé dans la région de l'Extrême-Nord à un maximum de 89,8% enregistré dans la région du Sud.

En supposant que les valeurs du taux inférieur à la moyenne nationale qui est de 75,1% traduisent une situation de sous-scolarisation, l'on peut considérer

l'Extrême-Nord (54,9%), le Nord (56,0%) et l'Adamaoua (56,9%) comme sous-scolarisés par rapport aux autres régions du pays. Les faibles taux de scolarisation observés dans les régions septentrionales (Adamaoua, Extrême-Nord, Nord), considérées comme Zones d'Education Prioritaires, résultent des grandes disparités que présentent les zones urbaine et rurale au sein d'une même région comme l'indique le tableau 3.3 ci-dessus. L'on pourrait attribuer le faible niveau du phénomène observé aux pesanteurs culturelles qui, dans ces régions affectent davantage plus les filles (précocité de la nuptialité) ou à la nature de l'économie de la région basée sur des activités agropastorales utilisant couramment la main d'œuvre infantile.

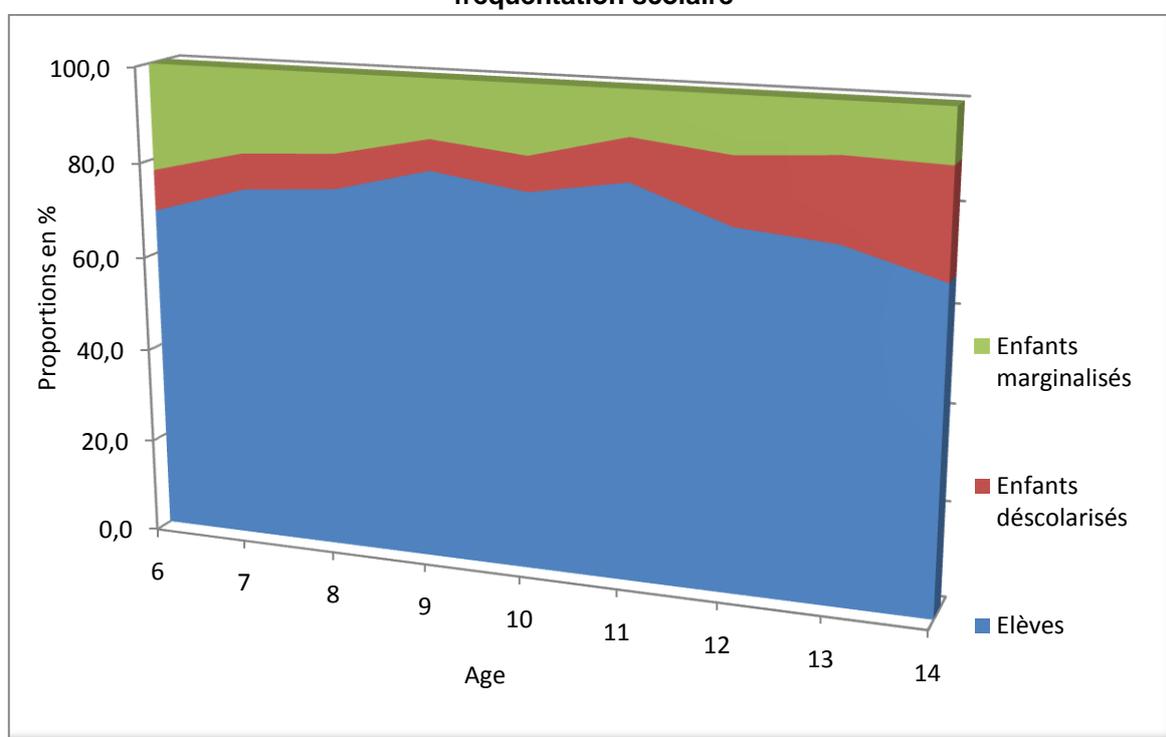
En ce qui concerne les régions les plus scolarisées, le Sud, l'Ouest et le Centre se trouvent en tête avec respectivement des taux de scolarisation de l'ordre de 89,8%, 89,5% et 89,0%, alors que les trois régions septentrionales occupent les derniers rangs avec une moyenne de 56,0%. Cet écart entre d'une part le septentrion et la partie méridionale du pays, et entre le milieu urbain et le milieu rural d'autre part, pourrait avoir plusieurs explications. Jusqu'ici, les raisons les plus souvent évoquées sont celles liées à la culture. Ainsi, la culture est souvent citée comme un facteur limitant de la scolarisation des enfants dans le Septentrion. Cette assertion s'appuie sur les résultats de certaines études qui montrent que le retard scolaire observé dans les régions septentrionales tiendrait au fait que l'école y est une institution étrangère, moderne, et d'introduction récente, tout comme le mode de civilisation qu'elle accompagne et véhicule avec ses dimensions économiques, sociales et culturelles (J.Y. MARTIN, 1971). Dans le Sud Cameroun actuellement, l'on note une très forte demande d'éducation, au point que se créent de nombreuses écoles clandestines pour instruire ceux qui n'ont pu trouver place ni dans les écoles publiques, ni dans les écoles privées. Paradoxalement, l'on assiste souvent au phénomène inverse dans les régions septentrionales où ce sont les élèves que l'on doit aller chercher pour les emmener, *manu militari*, à l'école (J. Y. MARTIN, 1971). Cette interprétation, soutenue par le caractère conflictuel entre la culture islamique et la culture occidentale qui remonte pendant la période coloniale, semble ne pas être le seul argument permettant de justifier le décalage observé. S'il est vrai que les pesanteurs socioculturelles restent non négligeables, il convient aussi de rappeler que la pauvreté ambiante, qui sévit au sein



Dans l'ensemble, il apparaît un faible niveau de scolarisation des enfants et une sous-scolarisation persistante des filles des régions septentrionales où le taux de scolarisation sont de et 54,9% pour l'Adamaoua, 56,0% pour le Nord et 56,9% pour l'Extrême-Nord, loin de la moyenne nationale qui se situe à 75,1%.

de la grande majorité des populations des régions septentrionales, constitue un handicap majeur dans le processus de scolarisation des enfants. La gratuité de la scolarité dans le cycle d'enseignement primaire sans mesures d'accompagnement effectives n'a pas eu un grand impact sur la scolarisation des enfants. Il existerait encore des frais supplémentaires de scolarité non officialisés qui persistent et la situation serait aggravée par le manque de nourriture²⁰ et l'insuffisance de matériel scolaire due à la pauvreté des ménages. Les écarts de scolarisation observés peuvent aussi être expliqués par l'absence d'infrastructures de base dans certaines localités ou par les longues distances que les enfants doivent parcourir avant d'accéder à l'école (V. ADJIWANOU, 2005).

Graphique 3.2 : Poids des enfants d'âge scolaire obligatoire en fonction du statut de fréquentation scolaire

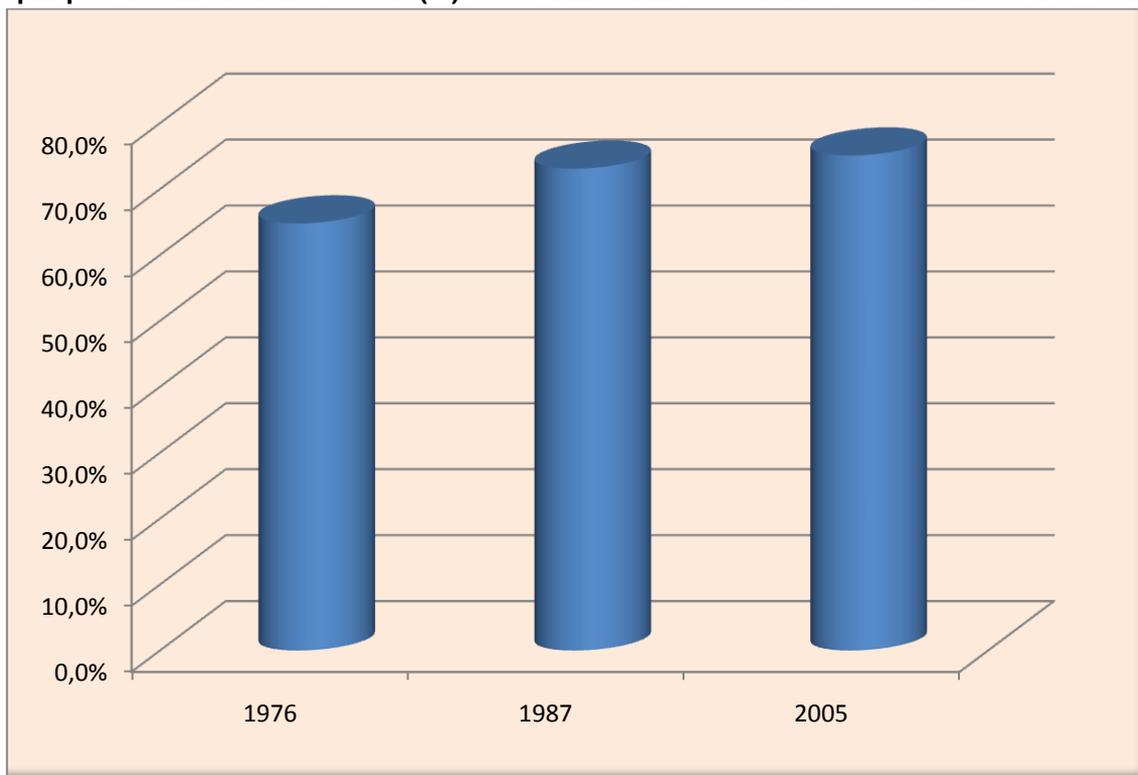


3.1.3.2 Evolution du niveau de scolarisation de 1976 à 2005

L'analyse de la fréquentation scolaire des enfants à partir des données des deux précédents recensements (RGPH de 76 et RGPH de 87) indique une relative amélioration du niveau de scolarisation au Cameroun. Le taux de fréquentation scolaire des enfants d'âge scolaire obligatoire est passé de 64,8% en 1976 à 73,1% en 1987 puis à 75,1% en 2005.

²⁰ L'Extrême-Nord est l'une des régions du Cameroun où la faim sévit régulièrement à cause de son climat peu clément.

Graphique 3.3 : Evolution des taux (%) de scolarisation des enfants de 6 -14 ans de 1976 à 2005

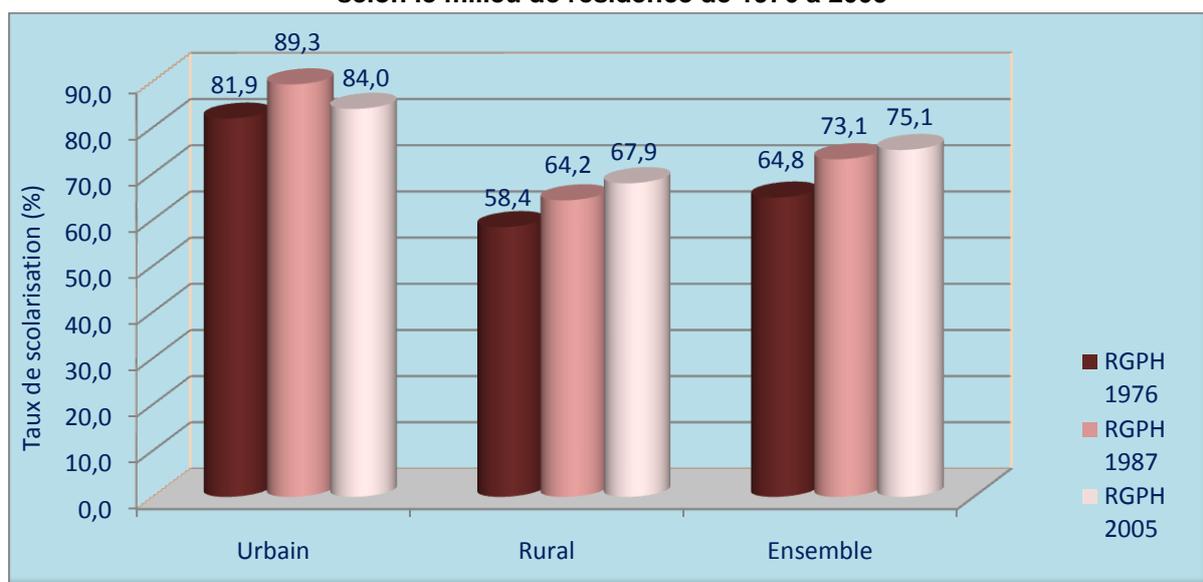


Sources: BCR/RGPH-1976, BCR/RGPH-1987, BUCREP/RGPH-2005

Comme le montre le graphique 3.3 ci-dessus indiquant l'évolution des taux de scolarisation des enfants de 6 -14 ans de 1976 à 2005, les efforts de scolarisation des enfants d'âge scolaire obligatoire ont produit des résultats remarquables de 1976 à 1987. En effet, l'on est passé d'un taux de scolarisation de 64,8% en 1976 à un taux de 73,1% en 1987, soit un gain de 8,3 points durant cette période de 11 ans. Par contre, de 1987 à 2005, soit 18 ans après la réalisation du Deuxième Recensement Démographique, le gain obtenu en matière de scolarisation des enfants d'âge scolaire obligatoire n'est que de 2 points seulement. Qu'est-ce qui a pu freiner la scolarisation des enfants au cours de cette deuxième période pourtant relativement plus longue que la première ? Les résultats des études réalisées à partir de certaines enquêtes (ECAM I, ECAM II, MICS) durant la seconde période susmentionnée justifient ce ralentissement par les conséquences de la crise économique des années 80-90 qui ont profondément affecté, aussi bien les investissements effectués par l'Etat dans les secteurs sociaux que le pouvoir d'achat des ménages.

Au niveau national, les taux de scolarisation depuis 1987 masquent d'énormes disparités selon les régions de résidence et selon le sexe. Dans l'ensemble, les régions du septentrion accusent un retard relativement important par rapport aux autres régions. Dans ces mêmes régions persiste la sous-scolarisation des filles.

Graphique 3. 4 : Evolution des taux (%) de scolarisation des enfants d'âge scolaire obligatoire selon le milieu de résidence de 1976 à 2005



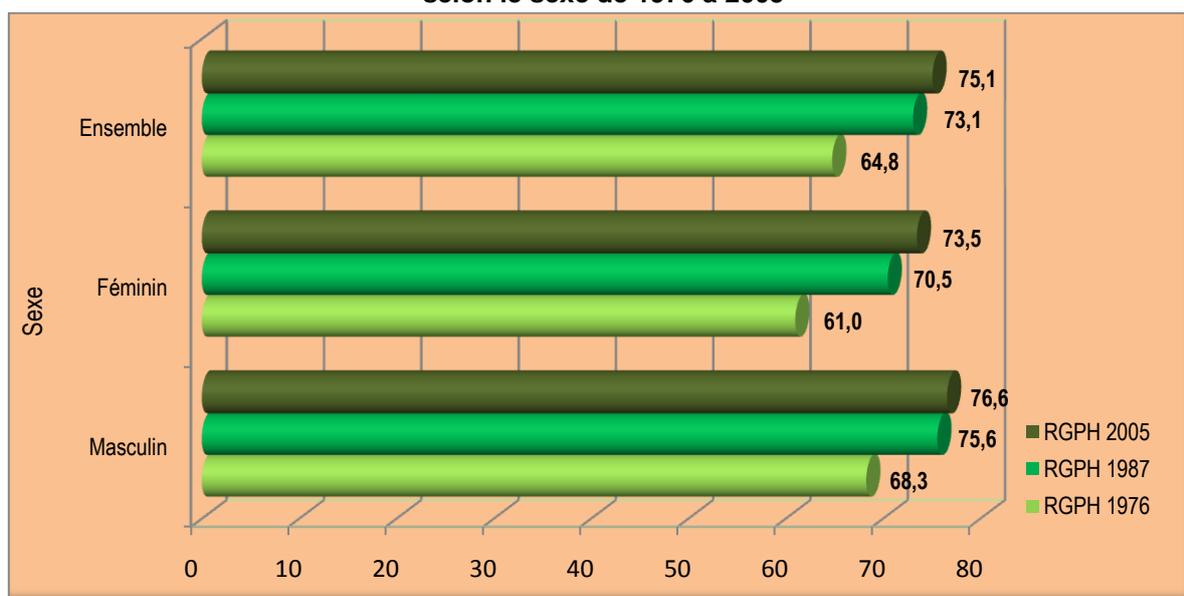
Sources: BCR/RGPH-1976, BCR/RGPH-1987, BUCREP/RGPH-2005

Le graphique 3.4 montre que de 1976 à 2005, la scolarisation des enfants selon le milieu de résidence a progressivement évolué dans les campagnes où leurs taux de scolarisation sont passés de 58,4% en 1976 à 64,2% en 1987 et à 67,9% en 2005 suivant ainsi la même tendance que celle observée au niveau national. Dans les villes par contre, l'on relève plutôt une évolution en dents de scie, traduisant une dégradation de la scolarisation entre 1976 et 2005 où les taux de scolarisation sont passés de 81,9% en 1976 à 89,3% en 1987 et à 84,0% en 2005. Quels sont les facteurs qui ont pu remettre en cause les acquis en matière de développement et freiner les tendances positives de l'évolution de la scolarisation des enfants dans l'ensemble, et plus particulièrement en milieu urbain ? Il est fort possible que du fait de la crise économique persistante, le flux des migrations scolaires des campagnes vers les villes se soit stabilisé.

En effet, durant cette période, certains parents, bien que résidant en ville, auraient préféré inscrire leurs enfants plutôt en campagne où les coûts de scolarisation de l'enfant sont généralement plus abordables pour eux. Cette attitude participerait de la stratégie de survie que certains ménages urbains ont pu développer en période de crise économique pour maintenir leurs enfants dans le système éducatif.

De même, la création observée ces dernières années des infrastructures d'enseignement secondaire dans les campagnes pourrait également avoir eu pour effet de freiner les migrations scolaires rural - urbain, contribuant ainsi à améliorer le taux de scolarisation dans les campagnes.

Graphique 3.5 : Evolution des taux (%) de scolarisation des enfants d'âge scolaire obligatoire selon le sexe de 1976 à 2005



Sources: BCR/RGPH-1976, BCR/RGPH-1987, BUCREP/RGPH-2005

Comme l'indique le Graphique 3.5, l'examen de l'évolution de la scolarisation différentielle par rapport au sexe révèle que les taux de scolarisation sont demeurés plus élevés chez les garçons que chez les filles quelle que soit la période considérée. On peut cependant observer que de 1976 à 2005, l'ampleur du phénomène a plutôt connu une régression et que les écarts de scolarisation entre les filles et les garçons se sont réduits de 7,3 points en 1976, 5,1 points en 1987 et 3,1 points en 2005.

Globalement, l'amélioration du niveau de la scolarisation des enfants entre 1987 et 2005 est relativement plus importante chez les filles. En effet, de 1987 à 2005, le taux de scolarisation des garçons est passé de 75,6% à 76,6% (soit un gain de 1 point) alors que celui des filles est passé de 70,5% à 73,5% au cours de la même période, soit un gain de 3,0 points. L'on peut relever que le rythme d'évolution des différents taux de scolarisation demeure encore lent pour permettre l'atteinte de l'OMD n°2 et n°3 dont les cibles 3 et 4 recommandent respectivement de donner d'ici à 2015 à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires, d'éliminer totalement des disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à la même année. La crise économique vécue au Cameroun pendant une bonne décennie pourrait en partie expliquer cette lente évolution du niveau du phénomène.

3.2 ANALYSE DIFFERENTIELLE DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS D'AGE SCOLAIRE OBLIGATOIRE (6 – 14 ANS)

Etant donné le caractère limitatif de la nature des données issues des statistiques scolaires, il est difficile d'étudier les facteurs qui influencent les pratiques des familles ou des ménages en matière de scolarisation des enfants. Les

statistiques disponibles dans les registres scolaires (âge et sexe des élèves) ne prennent pas en compte certaines caractéristiques individuelles des élèves liées à leur famille ou au ménage dans lequel ils résident. Dans la mesure où la fréquentation scolaire dépend pour une large part de la demande, il est indispensable d'identifier les facteurs qui agissent positivement et négativement sur la scolarisation des enfants, et plus particulièrement sur celle des filles. L'analyse différentielle de la fréquentation scolaire permet de mesurer les variations des chances qu'un garçon et une fille ont d'aller à l'école en fonction de certaines caractéristiques qui leur sont propres (âge, sexe et survie des parents), et de certaines caractéristiques relatives aux chefs de ménage ou au ménage dans lequel ils vivent (sexe du chef de ménage, sa religion, son niveau d'instruction, son emploi, la taille du ménage et le niveau de vie du ménage).

3.2.1 Age et scolarisation de l'enfant

Tableau 3.4 : Taux (%) de scolarisation par âge selon le milieu de résidence et le sexe

Age	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
6	84,7	83,0	83,8	60,4	57,2	58,9	70,3	67,8	69,0
7	87,5	86,7	87,1	67,4	64,1	65,8	76,0	73,7	74,9
8	88,8	87,8	88,3	69,8	66,3	68,1	77,5	75,2	76,4
9	90,2	89,9	90,1	75,7	72,6	74,2	82,3	80,6	81,4
10	88,7	87,8	88,3	74,0	69,2	71,7	80,0	77,0	78,5
11	87,8	86,9	87,4	78,7	74,2	76,6	83,1	80,5	81,8
12	82,0	80,2	81,1	71,7	66,2	69,1	76,3	72,7	74,6
13	78,8	76,4	77,5	71,0	64,4	67,8	74,8	70,5	72,7
14	73,9	70,3	72,1	66,4	56,3	61,5	70,2	63,6	66,9
Ensemble	84,7	83,2	84,0	70,3	65,5	67,9	76,6	73,5	75,1

Les tendances générales observées par rapport à la scolarisation des enfants masquent des inégalités suivant l'âge. En effet, il peut être constaté, d'après les données du tableau 3.4, que plus l'âge augmente, moins les enfants fréquentent. Ceci est observable dès l'âge de 9 ans où, dans l'ensemble, le taux de scolarisation connaît subitement une baisse jusqu'à l'âge de 14 ans. En considérant l'ensemble de la population des enfants d'âge scolaire obligatoire indépendamment du milieu de résidence, pour les deux milieux confondus, leur taux de scolarisation passe de 81,4% à 9 ans à 66,9% à 14 ans. La même tendance est observée aussi bien en milieu urbain (de 90,1% à 9 ans, le taux de scolarisation tombe à 72,1% à 14 ans) qu'en milieu rural (de 74,2% à 9 ans, le taux de scolarisation tombe à 61,5% à 14 ans), à la seule différence que la baisse est plus significative pour le milieu rural. Cela pourrait s'expliquer par le

fait que prenant de l'âge, les enfants sont susceptibles de participer à d'autres activités extrascolaires qui peuvent les amener à quitter l'école prématurément²¹. Les échecs scolaires, qui découragent parfois aussi bien les parents que les élèves constitueraient les principales sources de déperdition qui font sortir les enfants du cursus scolaire.

3.2.2 Sexe et scolarisation de l'enfant

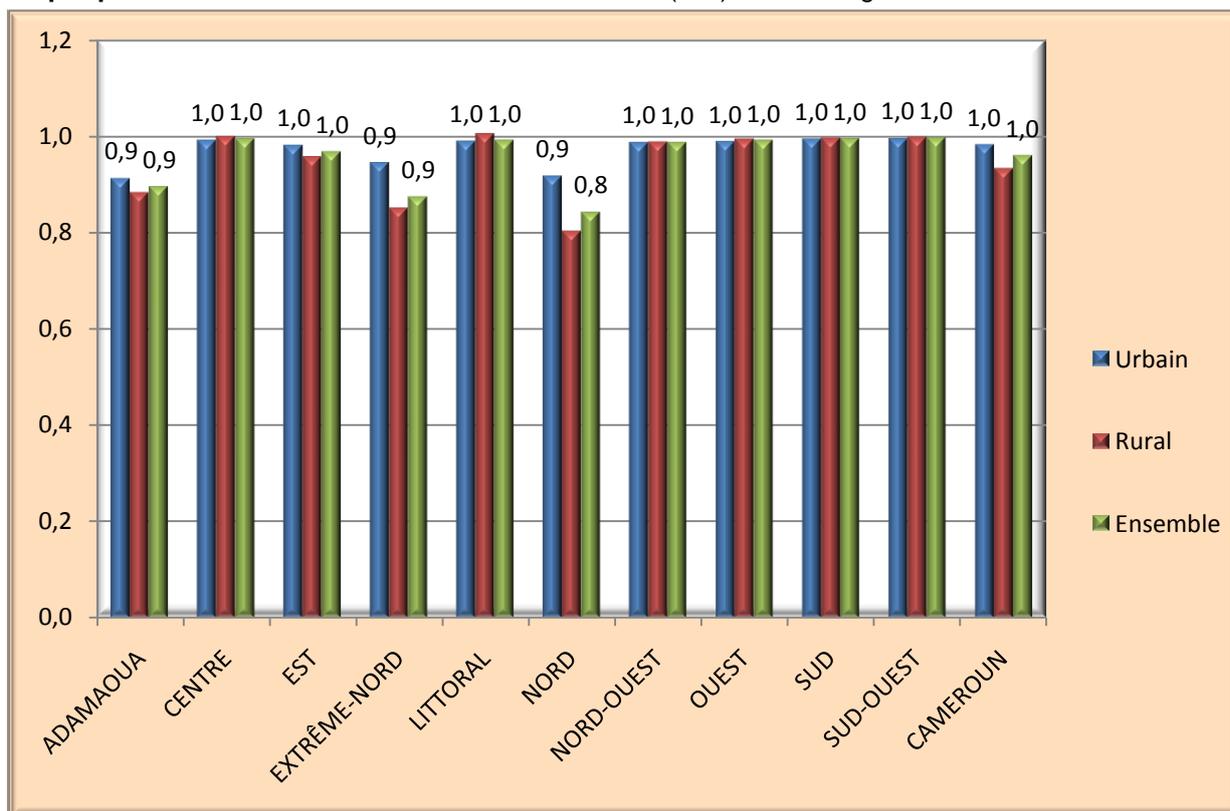
Tableau 3.5 : Taux (%) de fréquentation scolaire par région selon le sexe

Région	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
ADAMAOUA	60,0	53,7	56,9
CENTRE	89,2	88,7	89,0
EST	77,0	74,5	75,8
EXTRÊME-NORD	58,5	51,1	54,9
LITTORAL	88,5	87,7	88,1
NORD	60,7	51,1	56,0
NORD-OUEST	82,6	81,5	82,1
OUEST	89,9	89,1	89,5
SUD	90,0	89,5	89,8
SUD-OUEST	83,8	83,5	83,6
CAMEROUN	76,6	73,5	75,1

Les données du tableau 3.5 ci-dessus montrent que le sexe de l'enfant influence sa scolarisation. Dans l'ensemble, le taux de scolarisation est plus élevé chez les garçons que chez les filles. Cette tendance persiste aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural (Cf. tableau 3.4). Les écarts de scolarisation entre les filles et les garçons sont de 1,5 point pour le milieu urbain et 4,8 points pour le milieu rural.

²¹ Confirmation est donnée par les taux de déscolarisation qui connaissent une hausse à partir de l'âge de 9 ans aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. A 14 ans, l'on se retrouve déjà avec des taux déscolarisation de 23,1% pour le milieu urbain, 21,2% pour le milieu rural et 22,2% pour l'ensemble des deux milieux.

Graphique 3.6 : Variation de l'indice de Parité Sexuelle (IPS) selon la région et le milieu de résidence



La distribution de l'indice de parité sexuelle²² selon les régions montre que les taux de scolarisation tendent à s'équilibrer dans les villes et les campagnes de la partie méridionale du Cameroun. Ce sont les cas des régions du Centre, du Littoral, du Nord-Ouest, de l'Ouest, du Sud et du Sud-ouest où la discrimination à l'égard des filles, mesurée par l'Indice de Parité Sexuelle est remarquablement proche de 1 comme l'illustre parfaitement le graphique 3.6.

Par rapport au sexe, les inégalités de scolarisation d'enfants d'âge scolaire obligatoire sont beaucoup plus perceptibles dans les régions septentrionales où une plus grande attention est accordée aux garçons.

Dans les régions septentrionales et dans la région de l'Est, les garçons sont nettement plus scolarisés que les filles. L'on pourrait trouver les raisons de ce décalage dans des considérations socioculturelles (mariage précoce, fécondité précoce, entrée précoce en activité des enfants, etc.).

²² L'IPS est le rapport du Taux de fréquentation scolaire des filles sur celui des garçons

3.2.3 Milieu de résidence et scolarisation des enfants

Tableau 3.6 : Taux (%) de fréquentation scolaire des enfants d'âge scolaire (6 -14 ans) par région selon le milieu de résidence

Région	Milieu de résidence/sexe		
	Urbain	Rural	Ensemble
ADAMAOUA	73,2	46,8	56,9
CENTRE	88,8	89,2	89,0
EST	83,1	71,3	75,8
EXTRÊME-NORD	65,5	51,9	54,9
LITTORAL	88,4	84,9	88,1
NORD	72,2	49,7	56,0
NORD-OUEST	85,9	80,1	82,1
OUEST	89,5	89,5	89,5
SUD	90,4	89,4	89,8
SUD-OUEST	85,1	82,7	83,6
CAMEROUN	84,0	67,9	75,1

Au plan spatial, le niveau de la scolarisation des enfants d'âge scolaire obligatoire est caractérisé par de fortes disparités liées au milieu de résidence ou à la région de résidence. La scolarisation est évidemment plus élevée dans les villes (84,0%) que dans les campagnes (67,9%) comme l'indique le tableau 3.5 ci-dessus. En d'autres termes, les enfants des campagnes ont moins de chances d'être scolarisés que ceux des villes. Il se dégage également que les enfants vivant en milieu rural ont 16,1 points de chances de moins d'être scolarisés que ceux vivant en milieu urbain. Comme cela a déjà été observé plus haut, le taux de scolarisation était de 89,3% pour le milieu urbain contre 64,2% pour le milieu rural en 1987. A ce rythme, l'on peut relever qu'il y a encore du chemin à faire par rapport à la réalisation de l'OMD n°2 qui stipule que soit assurée l'Education Primaire Universelle à partir de 2015. L'on observe en effet une nette dégradation de la scolarisation qui se traduit par une perte de 5,3 points par rapport à l'évolution du phénomène étudié en milieu urbain. Le gain de 3,7 points enregistré de 1987 à 2005 en milieu rural n'est pas significatif par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement auxquels le Cameroun a souscrit.

3.2.4 Survie des parents et scolarisation des enfants d'âge scolaire

Tableau 3.7 : Taux (%) de scolarisation des enfants d'âge scolaire (6-14 ans) par milieu de résidence et par sexe selon la survie des parents

Milieu de résidence/Sexe	Survie des parents				Total
	Père seul en vie	Mère seule en vie	Père et mère en vie	Père et mère décédés	
Urbain	83,0	83,3	84,8	79,3	84,3
Masculin	84,1	84,2	85,7	80,6	85,1
Féminin	81,9	82,3	84,0	78,0	83,4
Rural	68,1	72,9	68,1	67,4	68,1
Masculin	71,1	75,5	70,4	70,3	70,5
Féminin	64,8	70,0	65,6	64,3	65,6
Ensemble	74,7	77,8	75,5	73,1	75,1
Masculin	76,7	79,5	77,1	75,2	76,9
Féminin	72,5	76,0	73,9	71,0	73,7

La survie des parents a une influence sur la scolarisation des enfants. Les orphelins doubles²³ constituent l'une des catégories les plus affectées par la sous-scolarisation avec un taux de scolarisation de 73,1%, taux qui se situe en deçà de la moyenne nationale. Ils sont suivis des enfants orphelins de mère et les enfants ayant les deux parents en vie dont les taux de scolarisation se situent respectivement à 74,7% et 75,5%. Il peut paraître paradoxal de constater que les chances d'être scolarisé augmentent pour les enfants orphelins de père dont le taux de scolarisation s'élève à 77,8%. En effet, perdre sa mère réduit les chances de l'enfant d'être scolarisé d'environ 2,3 points (Cf. Tableau 3.7). Ce résultat confirme celui obtenu dans d'autres études faites par ailleurs, qui ont montré que généralement, les femmes investissent plus que les hommes pour l'éducation de leurs enfants (V. ADJIWANOU, 2005). En tant que première éducatrice, mais paradoxalement première victime de la sous-scolarisation dans la société, la femme, veuve de surcroît, aurait par rapport à l'homme, une meilleure opinion de la scolarisation de l'enfant en raison de ce que cela pourrait plus tard lui rapporter, elle, qui seule, doit désormais « se battre » pour subvenir aux besoins d'une progéniture parfois nombreuse.

Le lien entre le sexe du chef de ménage et la scolarisation des enfants d'âge scolaire est évident et l'écart des chances de scolarisation est de 10,1 points en faveur des enfants de ménages dont le chef est une femme.

²³ Les orphelins doubles sont les enfants dont le père et la mère sont décédés.

3.2.5 Sexe du chef de ménage, lien de parenté de l'enfant avec le chef de ménage et scolarisation d'enfants d'âge scolaire

Les données du tableau 3.8 montrent la distribution des taux de scolarisation des enfants biologiques des chefs de ménage vivant dans des ménages ordinaires par sexe selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage.

Le lien entre le sexe du chef de ménage et la scolarisation des enfants d'âge scolaire est évident et l'écart des chances de scolarisation est de 10,1 points en faveur des enfants de ménages dont le chef est une femme.

Tableau 3.8 : Taux (%) de fréquentation scolaire des enfants biologiques du chef de ménage vivant dans des ménages ordinaires par sexe selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Sexe	Urbain		Rural		Ensemble	
	CM Hommes	CM Femmes	CM Hommes	CM Femmes	CM Hommes	CM Femmes
Garçons	85,2	86,9	67,4	79,1	74,7	83,1
Filles	83,5	85,5	62,3	76,1	71,1	81,0
Ensemble	85,2	86,2	77,7	1,15	74,7	82,1
IP	0,98	0,98	0,92	0,90	0,95	0,97

Dans l'ensemble, l'on note une nette amélioration des indicateurs de la scolarisation à l'avantage des enfants biologiques des chefs de ménage de sexe féminin, dont le taux de scolarisation est de 82,1%. Ce taux est supérieur au taux de fréquentation scolaire des enfants biologiques des chefs de ménage de sexe masculin (74,7%). Les enfants biologiques des chefs de ménage de sexe féminin ont 7,4 points plus de chances d'être scolarisés que ceux des chefs de ménage de sexe masculin. La même tendance peut être observée en milieu rural où l'écart des chances de scolarisation est de 10,3 points toujours en faveur des enfants biologiques des chefs de ménage de sexe féminin. En milieu urbain où l'écart se réduit à 1point, l'on note une tendance à l'égalité des chances de scolarisation des filles et des garçons.

Les tendances demeurent inchangées lorsque l'on analyse la scolarisation des enfants d'âge scolaire (06 – 14 ans) vivant dans un ménage, indépendamment du lien de parenté que les enfants ont avec le Chef de ménage (enfant biologique ou non), comme l'indiquent les données du tableau 3.9 ci-après.

Quels que soient le sexe des enfants et leur milieu de résidence, les indicateurs de scolarisation de ces derniers connaissent une nette amélioration lorsqu'ils vivent sous la responsabilité d'un chef de ménage de sexe féminin.

Tableau 3.9 : Taux (%) de scolarisation des enfants d'âge scolaire (06-14 ans) par milieu de résidence et par sexe selon le sexe du chef de ménage

Milieu de résidence/Sexe	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	83,8	86,0	84,3
Masculin	84,7	86,9	85,1
Féminin	82,8	85,3	83,4
Rural	65,9	79,5	68,1
Masculin	68,4	81,0	70,5
Féminin	63,1	77,9	65,6
Ensemble	73,5	82,9	75,1
Masculin	75,3	84,0	76,9
Féminin	71,7	81,8	73,7

Ainsi, le taux de scolarisation des enfants résidant dans les ménages dont la responsabilité de l'encadrement incombe à une femme est de 81,8%, alors que celui des enfants vivant dans les ménages dirigés par un homme est de 71,7%. C'est dire que les enfants vivant dans les ménages dirigés par des femmes ont 10,1 points de plus de chances d'être scolarisés que ceux vivant dans les ménages dirigés par des hommes.

Pour expliquer le phénomène observé, certaines études ont montré que le statut "femme chef de ménage" renvoie à des situations familiales et économiques diverses ; notamment, dans le cas de femmes mariées, la "non présence résidentielle" du mari n'implique pas forcément sa non implication dans la scolarisation des enfants (I. KABORÉ et M. PILON, 2001). Selon ces auteurs, les disparités observées s'expliqueraient par le fait que : *« les femmes, en général, investissent davantage que les hommes dans leurs enfants, que ce soit en termes de temps, d'argent ou de soutien affectif, et cela est particulièrement vrai en matière d'éducation ; on peut penser qu'ayant été elles-mêmes, dans l'ensemble, victimes d'une sous-scolarisation, les femmes perçoivent mieux que les hommes l'enjeu de l'instruction pour le devenir de leurs enfants ; en outre, leur attente est forte d'un retour sur investissement lorsque leurs enfants auront un emploi »* (I. KABORÉ et M. PILON, 2001, p.6).

3.2.6 Niveau d'instruction du chef de ménage et scolarisation des enfants d'âge scolaire

Le niveau d'instruction du chef de ménage, lorsqu'il est élevé influence positivement la scolarisation de l'enfant. Les enfants des ménages dirigés par les chefs ayant un faible niveau d'instruction sont davantage moins scolarisés que les enfants placés sous l'autorité des chefs des ménages ayant un bon niveau d'instruction (Cf. tableau 3.10).

Tableau 3.10 : Distribution des taux de scolarisation des enfants d'âge scolaire (6 – 14 ans) par milieu de résidence et par sexe selon le niveau d'instruction du Chef de ménage

Milieu de résidence/Sexe	Niveau d'instruction du Chef de ménage						Ensemble
	Sans niveau	Primaire 1	Primaire 2	Secondaire 1	Secondaire 2	Supérieur	
Urbain	69,0	82,3	87,0	89,0	89,3	88,5	84,4
Masculin	71,4	83,4	87,6	89,4	89,7	89,4	85,3
Féminin	66,6	81,2	86,4	88,6	89,0	87,7	83,6
Rural	54,7	71,5	80,9	84,7	85,9	81,6	68,2
Masculin	58,1	73,7	82,2	85,8	86,7	82,7	70,5
Féminin	51,1	69,3	79,5	83,6	85,0	80,4	65,7
Ensemble	58,2	74,6	83,5	87,5	88,6	87,5	75,1
Masculin	69,0	82,3	87,0	89,0	89,3	88,5	84,4
Féminin	54,9	72,7	82,4	86,9	88,1	86,7	73,8

Les enfants des ménages dont le chef est « sans niveau d'instruction » et ceux des ménages dont le chef a le niveau d'instruction « primaire 2 » ont respectivement 58,2% et 83,5% de chances d'être scolarisés ; soit 25,3 points d'écart des chances de scolarisation à l'avantage des enfants des ménages dont le chef a le niveau d'instruction du « primaire 2 ».

La scolarisation de l'enfant s'améliore lorsque le niveau d'instruction du chef de ménage passe du niveau « Primaire 2 » au niveau « Secondaire » (1 et 2) puis au niveau « Supérieur ». Ainsi, un faible niveau d'instruction du chef de ménage se conjugue avec une faible fréquentation scolaire des enfants. Le fait que les chefs de ménage soient instruits accroît leur opinion sur l'école et par conséquent, augmente les chances de scolarisation de leurs enfants (V. ADJIWANOU, 2005).

Lorsqu'un un enfant passe d'un ménage dont le chef est « sans niveau d'instruction » à un ménage dont le niveau d'instruction du chef est le « primaire 2 », ses chances de scolarisation augmentent de 25,3 points.

3.2.7 Emploi du chef de ménage et scolarisation de l'enfant

Tableau 3.11 : Distribution des taux de scolarisation des enfants d'âge scolaire par milieu de résidence et par sexe selon l'emploi du Chef de ménage

Milieu de résidence/Sexe	Grands groupes d'emploi ²⁴										
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8	Groupe 9	Groupe 10	Ensemble
Urbain	89,4	89,9	89,3	84,3	88,1	87,4	86,3	90,7	77,5	76,7	85,1
Masculin	90,2	90,3	89,7	85,5	88,9	88,0	87,4	91,1	79,2	77,7	86,0
Féminin	88,6	89,5	88,9	83,1	87,3	86,8	85,2	90,3	75,7	75,8	84,2
Rural	88,5	88,4	86,7	77,8	87,2	84,0	84,6	86,7	64,6	68,5	67,0
Masculin	89,3	89,2	87,7	79,8	88,1	84,7	85,7	87,4	67,5	69,9	69,7
Féminin	87,8	87,6	85,5	75,7	86,3	83,2	83,5	85,8	61,5	67,0	64,2
Ensemble	89,2	89,6	89,0	83,2	87,9	86,6	85,9	90,5	66,6	73,7	75,1
Masculin	90,0	90,0	89,5	84,5	88,7	87,2	87,0	90,9	69,3	74,8	76,3
Féminin	88,5	89,1	88,5	81,9	87,1	86,0	84,9	90,0	63,7	72,6	72,6

Dans l'ensemble, il existe une corrélation entre l'emploi du chef de ménage et la scolarisation de l'enfant. Avec un taux de scolarisation de 90,5 %, les enfants des ménages dont les chefs travaillent dans le corps des forces armées et police sont mieux scolarisés par rapport aux enfants des autres ménages. Ensuite, arrivent les enfants des ménages dont les chefs exercent soit une profession intellectuelle ou sont cadres supérieurs d'entreprise et de la fonction publique, soit une profession intermédiaire ou sont cadres moyens ou agents de maîtrise, soit un emploi de type administratif. Leur taux de scolarisation se situe autour de 89,0%.

Les enfants des ménages dont les chefs exercent dans le domaine des activités agropastorales ou piscicoles détiennent le plus faible taux de scolarisation (66,6%). Aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, les mêmes tendances sont

²⁴ La nomenclature utilisée au 3^{ème} recensement démographique a permis de définir les modalités de la variable emploi que l'on subdivise en 10 groupes comme suit :

Groupe 1 : Profession intellectuelle et cadres supérieurs d'entreprises et de la fonction publique

Groupe 2 : Professions intermédiaires, cadres moyens et agents de maîtrise

Groupe 3 : Emplois de type administratif

Groupe 4 : Services et commerce

Groupe 5 : Conducteurs et ouvriers mécaniques

Groupe 6 : Artisans/ouvriers qualifiés

Groupe 7 : Manœuvres/ouvriers non qualifiés

Groupe 8 : Forces armées et police

Groupe 9 : Agriculture/élevage/pêche

Groupe 10 : Autres

³² Au Cameroun, que ce soit dans les forces armées ou dans la police, les hommes des troupes qui sont considérés comme étant des subalternes par rapport aux officiers ou aux sous-officiers qui assurent le commandement sont recrutés avec le Certificat Primaire (CEP) qui est le diplôme sanctionnant la fin des études au cycle primaire.

maintenues lorsque l'on examine l'influence de l'emploi des chefs de ménage sur la scolarisation de l'enfant.

En considérant l'influence de l'emploi des chefs de ménage sur la scolarisation des enfants, l'on constate que le fait que le chef de ménage exerce dans l'administration augmente de manière significative la propension des enfants à fréquenter l'école formelle. En effet, les chefs de ménages exerçant dans les trois premiers grands groupes d'emploi identifiés ont généralement un niveau d'instruction élevé même si le cas des fonctionnaires des forces armées et police peut être nuancé lorsque l'on tient compte du niveau du diplôme²⁵ mis en jeu pour le recrutement des hommes des troupes qui se comptent en grand nombre dans le corps par rapport aux officiers qui sont leurs supérieurs hiérarchiques. La présence des écoles dans les casernes militaires conjuguée au niveau des revenus de cette catégorie de personnels de l'Etat qui n'a pas connu la double baisse des salaires des années 90, pourraient justifier leur propension à scolariser leurs enfants.

Par ailleurs, il a déjà été démontré plus haut que le fait qu'un parent soit instruit accroît son opinion sur l'école, et par conséquent influence positivement la scolarisation de ses enfants. Par contre, les enfants dont l'encadrement est assuré par les chefs de ménage ayant le statut d'employeur pourraient voir leurs chances de scolarisation se réduire dans la mesure où ils peuvent être utilisés comme main-d'œuvre. Ceci pourrait justifier le faible taux de fréquentation scolaire observé chez les enfants des ménages dont le chef travaille dans le domaine des activités agro-pastorales ou piscicoles. Généralement, ces derniers, qui travaillent en majorité dans le monde rural, sont des employeurs et se préoccupent peu des conséquences de l'entrée précoce des enfants en activité lorsque cela est à leur avantage car, c'est l'occasion pour eux de faire des économies en limitant le recrutement de la main-d'œuvre.

3.2.8 Religion du chef de ménage et scolarisation des enfants d'âge scolaire

La religion du chef de ménage agit sur la scolarisation des enfants. Dans l'ensemble, les chefs de ménage de religion *catholique* scolarisent mieux leurs enfants que les chefs de ménage d'autres religions. Avec un taux de scolarisation d'enfants de 83,8%, les ménages dirigés par les chefs d'obédience *catholique* sont suivis par les ménages dirigés par les chefs de ménage d'*autres religions chrétiennes* (82,7%), *protestantes* (82,6%), *libres penseurs* (79,3%) et *orthodoxes* (77,7%) (Cf. tableau 3.12). Les chances pour un enfant d'être scolarisé chutent pour les enfants vivant dans les ménages dirigés par les chefs d'obédience *musulmane* et

les ménages dirigés par les chefs d'obédience *animiste* dont les taux de scolarisation sont respectivement de 58,0% et 59,0%. Ainsi, en passant d'un ménage catholique islamique ou animiste, les chances pour un enfant d'être scolarisé se réduisent de 25,8 points et de 24,8 points respectivement. Les taux de scolarisation des enfants sont relativement faibles dans l'ensemble des ménages dont les chefs sont *musulmans, animistes* ou pratiquant "*d'autres religions*". Par contre, les enfants des ménages dirigés par les chefs d'obédience *catholique* ou *protestante* sont les mieux scolarisés avec des taux de scolarisation de 83,8% et 82,8% respectivement.

Tableau 3.12 : Taux (%) de scolarisation des enfants d'âge scolaire (06 à 14 ans) par milieu de résidence et par sexe selon la religion du Chef de ménage

Sexe	Religion							
	Catholique	Orthodoxe	Protestante	Autres chrétiens	Musulmane	Animiste	Autre religion	Libre penseur
Urbain	87,8	84,8	87,9	87,5	71,0	82,2	87,8	87,3
Masculin	88,2	85,2	88,3	88,0	73,8	83,9	88,3	87,6
Féminin	87,4	84,4	87,5	87,0	68,0	80,3	87,3	87,1
Indice de parité	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0
Rural	78,9	72,1	78,2	76,9	49,9	56,4	69,5	74,8
Masculin	80,4	74,1	79,6	77,8	52,9	61,4	71,5	76,9
Féminin	77,2	70,1	76,7	76,0	46,8	51,0	67,3	72,4
Indice de parité	1,0	0,9	1,0	1,0	0,9	0,8	0,9	0,9
Ensemble	83,8	77,7	82,7	82,7	58,0	59,0	78,6	79,3
Masculin	84,7	78,9	83,5	83,2	60,9	63,8	79,7	80,8
Féminin	83,0	76,3	81,7	82,1	54,9	54,1	77,5	77,8
Indice de parité	0,98	0,97	0,98	0,99	0,90	0,85	0,97	0,96

En effet, le phénomène observé s'expliquerait par une combinaison des facteurs à la fois socioculturels et religieux. En effet, l'attitude des familles face à l'éducation de leurs enfants est essentiellement dirigée par la volonté de transmettre un ensemble de valeurs dont elles sont porteuses. Cependant, l'acceptation de l'école de type occidental n'est pas forcément la même pour des populations d'origine ethnique ou d'appartenance religieuse différentes (Marie-Hélène DURAND, 2006). Cela pourrait en partie expliquer les différences des taux de scolarisation des enfants vivant sous l'autorité des chefs de ménage influencés par des religions différentes. Les valeurs occidentales véhiculées à travers la scolarisation seraient perçues par les adeptes de l'islam comme une menace à leur identité (Marie-Hélène DURAND, 2006). Les trois régions septentrionales où l'islam est largement répandu se présentent comme celles qui ont les plus faibles taux de scolarisation par rapport à la moyenne nationale. A l'inverse, les régions méridionales où les populations sont majoritairement chrétiennes présentent les meilleurs taux de scolarisation. Cette situation se justifie par l'organisation des églises catholique et protestante qui intègrent dans leurs activités des volets liés à l'éducation et à la santé des membres

de leurs communautés. Comme il s'agit de l'éducation de type occidental, il va de soi que leurs enfants soient les mieux scolarisés par rapport aux enfants issus des ménages pratiquant des religions autres que le catholicisme et le protestantisme.

3.2.9 Taille du ménage et scolarisation des enfants

D'après les données du tableau 3.13 montrant la distribution des taux de scolarisation des enfants d'âge scolaire (6 -14 ans) par sexe et par milieu de résidence selon la taille du ménage, il se dégage dans l'ensemble l'existence d'une corrélation entre la taille du ménage et la scolarisation des enfants.

Tableau 3.13 : Taux (%) de scolarisation des enfants d'âge scolaire (06-14 ans) par milieu de résidence et par sexe selon la taille du ménage

Milieu de résidence/Sexe	Taille du ménage			Ensemble
	Ménages de petite taille (1 à 3 personnes)	Ménages de taille moyenne (4 à 6 personnes)	Ménages de grande taille (Plus de 6 personnes)	
Urbain	83,1	85,2	83,7	84,3
Masculin	84,1	86,0	84,7	85,1
Féminin	82,1	84,5	82,7	83,4
Rural	73,6	70,6	66,3	68,1
Masculin	77,7	72,4	68,8	70,5
Féminin	69,5	68,8	63,6	65,6
Ensemble	78,5	77,7	73,5	75,1
Masculin	81,0	78,9	75,3	76,9
Féminin	75,9	76,6	71,6	73,7

En effet, les ménages de petite taille (1 à 3 personnes) scolarisent davantage leurs enfants que les ménages de grande taille (plus de six personnes) et les ménages de taille moyenne (4 à 6 personnes). En passant d'un ménage de petite taille à un ménage de grande taille, les chances de scolarisation de l'enfant se réduisent de 5,0 points. Ces écarts, qui sont peu significatifs en milieu urbain, deviennent importants en milieu rural comme l'indique le tableau 3.13. Ils deviennent encore plus importants, en milieu rural, lorsque l'on observe les disparités des taux de scolarisation liées au sexe de l'enfant.

3.2.10 Niveau de vie des ménages et scolarisation des enfants d'âge scolaire

La scolarisation des enfants augmente avec le niveau de bien-être du ménage. Au niveau national, le taux de scolarisation augmente lorsque l'on passe des ménages « plus pauvres » (53,4%) aux ménages « pauvres » (73,9%) et aux ménages « moyens » (80,2%). Autrement dit, les ménages « pauvres » et

« moyens » scolarisent davantage leurs enfants par rapport aux ménages « plus pauvres ». Toutefois, il n'existe pas une grande différence entre les ménages « riches » et les ménages « très riches » où les taux de scolarisation se stabilisent à 86,4%. Ainsi, les chances de scolarisation d'un enfant augmentent de 20,5 points lorsqu'il passe d'un ménage « plus pauvre » à un ménage « pauvre ». Elles augmentent de 26,8 points lorsqu'il passe d'un ménage « plus pauvre » à un ménage « moyen » pour lequel les chances de scolarisation des enfants y résidant se chiffrent à 80,2%.

Tableau 3.14 : Taux (%) de scolarisation des enfants d'âge scolaire (6 - 14 ans) par milieu de résidence et par sexe selon le niveau de vie des ménages (quintiles de pauvreté)

Sexe	Niveau de vie du ménage					Ensemble
	Plus pauvres	Pauvres	Moyens	Riches	Plus riches	
Urbain	63,2	74,4	80,5	86,8	87,7	84,1
Masculin	66,7	76,4	81,7	87,4	88,3	85,0
Féminin	59,5	72,2	79,1	86,1	87,2	83,2
Rural	52,8	73,8	79,9	84,5	70,7	67,8
Masculin	57,0	75,4	80,7	85,0	70,5	70,1
Féminin	48,3	72,0	79,2	83,9	70,9	65,3
Cameroun	53,4	73,9	80,2	86,4	86,4	75,1
Masculin	57,6	75,6	81,1	87,0	86,9	76,6
Féminin	49,0	72,0	79,1	85,7	86,0	73,4

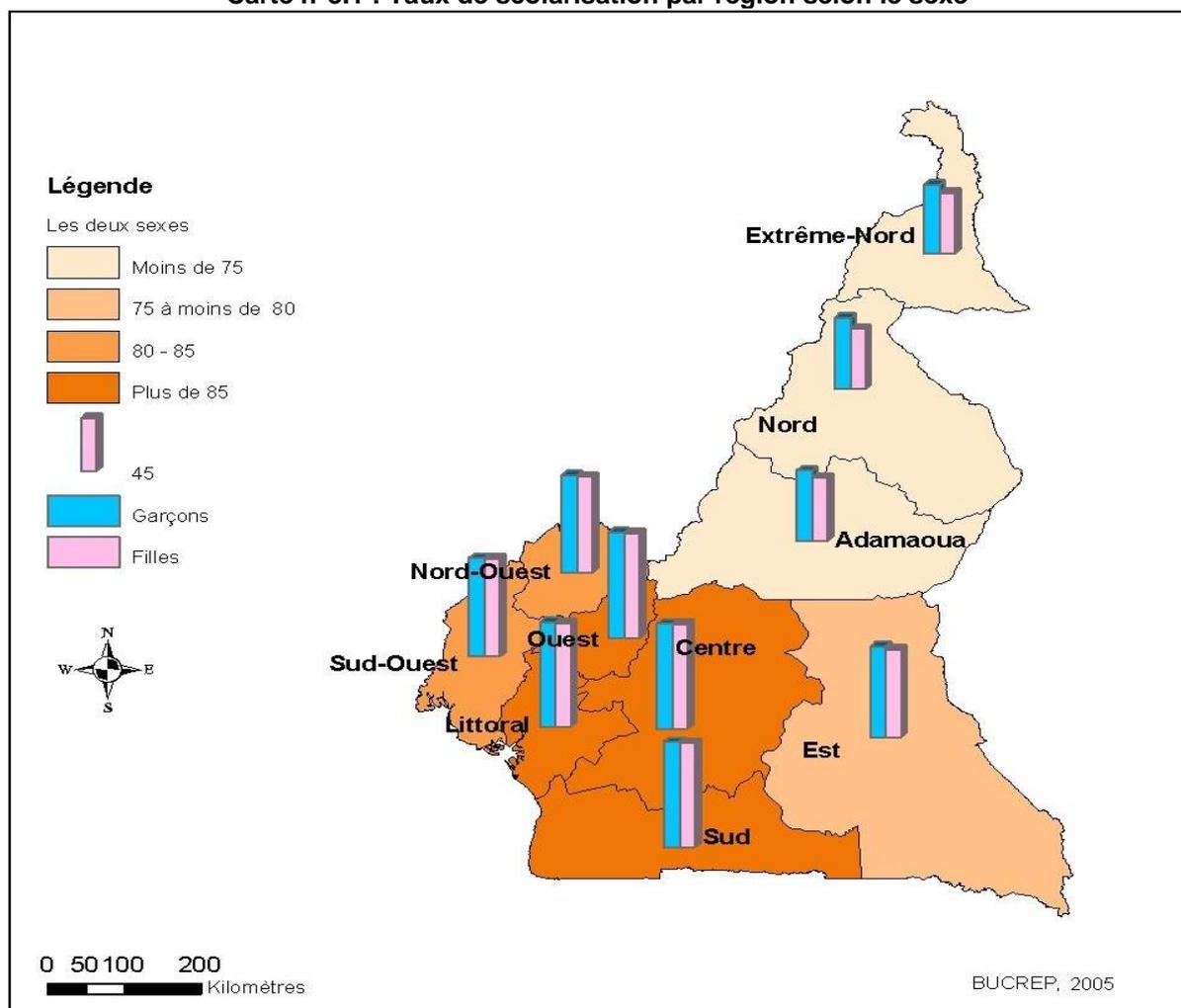
Il se dégage par contre une situation paradoxale en milieu rural pour ce qui concerne le cas des ménages « riches » et des ménages « plus riches » dont les taux de scolarisation des enfants sont de 84,5% et 70,7% respectivement. La pauvreté influence négativement la scolarisation des enfants. En effet, la scolarisation d'un enfant comprend des coûts²⁶ directs et des coûts indirects. Les ménages « plus pauvres » connaissent des difficultés d'ordre financier qui ne leur permettent pas toujours de répondre aux besoins d'éducation de leurs enfants. Ceci est d'autant plus vrai que la gratuité de l'école tarde à se traduire concrètement dans les faits. Par conséquent, l'investissement dans le capital humain ne sera qu'illusoire pour les ménages « pauvres » (V. ADJIWANOU, 2005). Cependant, au fur et à mesure que le niveau de vie augmente, le ménage cherche alors à garantir son bien-être en investissant davantage sur la scolarisation des enfants. Comment expliquer le cas du milieu rural où les ménages « riches » assurent mieux la scolarisation de leurs enfants que les ménages « plus riches » ?

Cette préoccupation nous amène à nous interroger sur ce que représentent les ménages « plus riches » et les ménages « riches » en milieu rural et l'importance

²⁶ D'après ADJIWANOU (2005), les coûts directs sont ceux relatifs aux frais de fournitures, aux frais d'écolage alors que les coûts indirects représentent ce que le ménage perd en scolarisant l'enfant au lieu de le mettre sur le marché du travail.

qu'ils accordent à la scolarisation de l'enfant. La différence de perception conjuguée à d'autres facteurs tels que le niveau d'instruction ou le statut d'emploi pourraient conduire les premiers à s'engager plutôt dans une logique d'accumulation, reléguant ainsi la scolarisation de l'enfant au second plan, même s'ils font mieux que les ménages « pauvres » et les ménages « moyens ». En effet, les plus nantis du milieu rural qui, pour la plupart pratiquent généralement des activités agropastorales, sont eux-mêmes peu instruits et sont généralement employeurs ou indépendants par rapport à leur statut d'emploi. Dans ces conditions, les chances de scolarisation des enfants des ménages « plus riches » des campagnes pourraient se réduire dans la mesure où, au lieu d'aller à l'école, ils peuvent être amenés plutôt à assister leurs parents²⁷ dans les différentes activités que ces derniers exercent. Ce phénomène s'observe même en milieu urbain, surtout dans les villes où les métiers des artisans sont développés. Dans ces castes, la fascination pour le gain immédiat prend le plus souvent le pas sur toutes les autres valeurs. Les parents se montrent peu enclins à la scolarisation de leurs enfants, eux-mêmes qui, n'ayant pas été à l'école pour bon nombre, ne perçoivent pas toujours mieux l'importance de l'éducation.

Carte n°3.1 : Taux de scolarisation par région selon le sexe



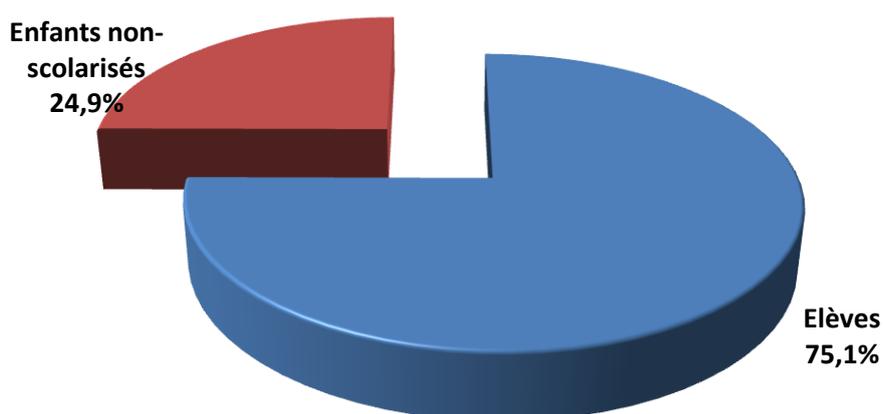
²⁷ Il peut s'agir des parents biologiques ou non.

3.3 NON-SCOLARISATION : DESCOLARISATION ET MARGINALISATION SCOLAIRE DES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE (6 – 14 ANS)

Auparavant, l'Institut de Statistique de l'UNESCO considérait qu'un enfant était non scolarisé s'il était d'âge scolaire primaire (habituellement entre les âges de 6 et 11 ans) et non inscrit à l'école primaire. Depuis lors, cette définition a changé pour inclure tous les enfants d'âge scolaire primaire non inscrits au primaire ou au secondaire. Au 3^{ème} RGPH, les *enfants non scolarisés* sont les enfants appartenant à la tranche d'âges scolaires théoriques (6 – 14 ans) non inscrits à l'école (primaire et secondaire confondus) pendant la période du dénombrement. Ils comprennent les enfants marginalisés et les enfants déscolarisés. Au Cameroun, une forte proportion d'enfants en âge de scolarisation demeure hors du système scolaire. Parmi les enfants non-scolarisés, l'on distingue en 2005 les enfants déscolarisés et les enfants marginalisés qui représentent respectivement 10,6% et 14,3% de la population des enfants d'âge scolaire obligatoire (6 – 14 ans).

3.3.1 Niveau de non-scolarisation au plan national

Graphique 3.7 : Répartition des enfants d'âge scolaire selon le statut de scolarisation



Au plan national, le taux de non-scolarisation des enfants d'âge scolaire (6 - 14 ans) est de 24,9%. Autrement dit, environ un enfant sur quatre ne va pas à l'école au Cameroun en 2005 comme l'illustre le graphique 3.7 ci-dessus. Ces enfants, qui sont en marge du système scolaire, se retrouvent dans une situation d'extrême vulnérabilité et pourraient constituer des proies par excellence aux pires formes d'exploitation telles que la prostitution, la pédophilie et autres fléaux tels que le vol, la toxicomanie, la délinquance juvénile, etc.

- *Environ un enfant sur quatre en âge de scolarisation obligatoire (06 – 14 ans) évolue en marge du système scolaire au Cameroun en 2005.*

3.3.2 Niveau de non-scolarisation au plan régional

La non-scolarisation est caractérisée par des disparités entre les sexes qui sont beaucoup plus marquées dans les trois régions du septentrion où dans l'ensemble, les filles sont plus affectées que les garçons par le phénomène.

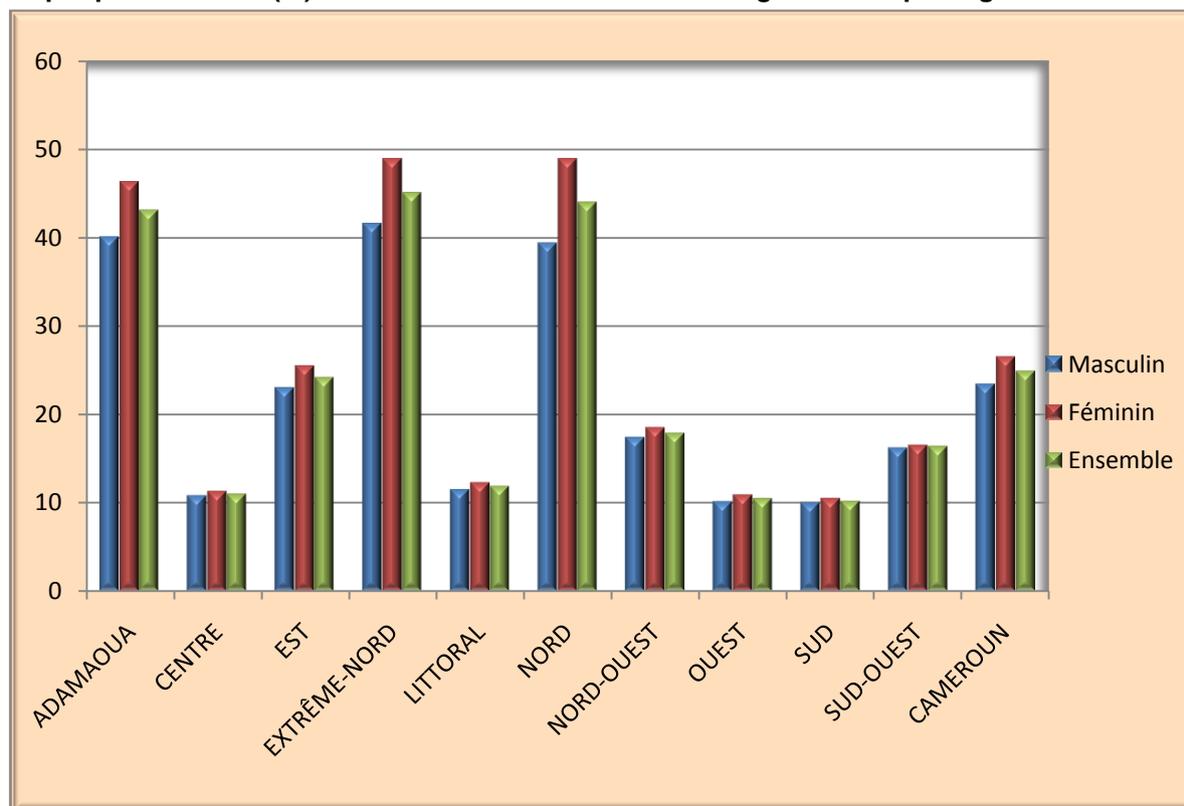
Tableau 3.15 : Taux (%) de non-scolarisation des enfants d'âge scolaire (6 à 14 ans) par région selon le sexe

Région	Sexe			IPS
	Masculin	Féminin	Ensemble	
ADAMAOUA	40,0	46,3	43,1	0,9
CENTRE	10,8	11,3	11,0	1,0
EST	23,0	25,5	24,2	0,9
EXTRÊME-NORD	41,5	48,9	45,1	0,9
LITTORAL	11,5	12,3	11,9	0,9
NORD	39,3	48,9	44,0	0,8
NORD-OUEST	17,4	18,5	17,9	0,9
OUEST	10,1	10,9	10,5	0,9
SUD	10,0	10,5	10,2	1,0
SUD-OUEST	16,2	16,5	16,4	1,0
CAMEROUN	23,4	26,5	24,9	0,9

L'observation de la répartition régionale permet de dégager trois grands ensembles par rapport au niveau de la non-scolarisation :

- les régions aux taux élevés de non-scolarisation d'enfants d'âge scolaire obligatoire qui sont : l'Extrême-nord, le Nord et l'Adamaoua, présentant respectivement des taux de non-scolarisation d'enfants d'âge scolaire de 45,1%, 44,0% et 43,0%, bien loin au dessus de la moyenne nationale qui est de 24,9% ;
- les régions présentant des taux modérés de non-scolarisation d'enfants d'âge scolaire qui sont : l'Est, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest avec respectivement des taux de non-scolarisation d'enfants d'âge scolaire de 24,2%, 17,9% et 16,4% ;
- les régions présentant des taux de non-scolarisation d'enfants d'âge scolaire relativement faibles qui sont : le Sud (10,2%), l'Ouest (10,5%), le Centre (11,0%) et le Littoral (11,9%).

Graphique 3.8 : Taux (%) de non-scolarisation d'enfants d'âge scolaire par région selon le sexe



Par rapport au sexe, la non-scolarisation d'enfants d'âge scolaire présente d'importantes disparités dans les régions septentrionales (Adamaoua, Extrême-Nord, Nord) comme l'indique le graphique 3.8 ci-dessus.

3.3.3 Déscolarisation des enfants d'âge scolaire (6 – 14 ans)

La déscolarisation renvoie à la sortie scolaire précoce des enfants en âge de scolarisation obligatoire (6 – 14 ans). L'ampleur de ce phénomène est mesurée par le taux de déscolarisation, indicateur compris ici comme le pourcentage d'individus âgés de 6 à 14 ans ayant répondu par "non" à la question « le recensé fréquente-t-il actuellement un établissement scolaire ? ». En d'autres termes, ce sont des proportions d'enfants âgés de 6 à 14 ans qui, bien qu'ayant été à l'école, ne fréquentent plus un établissement scolaire (% des enfants déscolarisés). Il s'agit d'une tentative d'appréhension des abandons scolaires des enfants en âge de scolarisation obligatoire au regard de la législation camerounaise. Il est cependant important de relever que les données ne permettent pas de savoir s'il s'agit d'une suspension momentanée de la scolarité ou d'un abandon définitif.

Tout comme le taux de scolarisation, le taux de déscolarisation est calculé indépendamment du niveau d'éducation. Cet indicateur prend donc en compte tous les enfants âgés de 6 à 14 ans qui, quel que soit le système, ont été inscrits au cycle primaire ou secondaire à un moment donné et qui en sont sortis prématurément.

3.3.3.1 Volume global et structure par sexe de la population des enfants d'âge scolaire déscolarisés

Des 436.392 enfants âgés de 6 à 14 ans que compte le Cameroun ne fréquentant plus un établissement scolaire en novembre 2005, l'on a dénombré 215.894 garçons et 220.498 filles, soit un rapport de masculinité de 97,9%. En d'autres termes, l'on compte au sein de cette population 97,9 garçons pour 100,0 filles. En matière de déscolarisation des enfants en âge de scolarisation obligatoire, les garçons sont moins représentés que les filles au niveau national. Néanmoins, il apparaît d'importantes disparités liées au milieu de résidence : le milieu urbain et le milieu rural présentent des rapports de masculinité de 94,5% et 100,5% respectivement comme le montre le tableau 3.16 ci-après.

Tableau 3.16 : Répartition de la population des enfants d'âge scolaire (6 – 14 ans) déscolarisés par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Urbain				Rural				Ensemble			
	Masculin	Féminin	Total	Rm	Masculin	Féminin	Total	Rm	Masculin	Féminin	Total	Rm
ADAMAOUA	4 172	5 044	9 216	82,7	10 816	11 029	21 845	98,1	14988	16073	31061	93,2
CENTRE	19 702	21 383	41 085	92,1	7 791	7 306	15 097	106,6	27493	28689	56182	95,8
EST	3 063	3 055	6 118	100,3	5 403	5 716	11 119	94,5	8466	8771	17237	96,5
EXTRÊME-NORD	11 459	10 371	21 830	110,5	40 563	40 550	81 113	100,0	52022	50921	102943	102,2
LITTORAL	20 543	22 490	43 033	91,3	2 017	1 787	3 804	112,9	22560	24277	46837	92,9
NORD	5 543	5 703	11 246	97,2	18 407	17 964	36 371	102,5	23950	23667	47617	101,2
NORD-OUEST	9 016	9 731	18 747	92,7	17 501	17 441	34 942	100,3	26517	27172	53689	97,6
OUEST	7 427	7 909	15 336	93,9	9 043	9 351	18 394	96,7	16470	17260	33730	95,4
SUD	1 968	1 954	3 922	100,7	2 725	2 702	5 427	100,9	4693	4656	9349	100,8
SUD-OUEST	7 349	7 862	15 211	93,5	11 386	11 150	22 536	102,1	18735	19012	37747	98,5
CAMEROUN	90 242	95 502	185 744	94,5	125 652	124 996	250 648	100,5	215894	220498	436392	97,9

La structure par sexe de la population des enfants déscolarisés au niveau des régions laisse apparaître des disparités autour de la moyenne nationale qui est de 97,9% (soit 97,9 garçons pour 100 filles). Les filles sont plus affectées que les garçons par la déscolarisation. L'Adamaoua et le Littoral, où les rapports de masculinité sont de 93,2% (93,2 hommes pour 100 femmes) et 92,9% (92,9 hommes pour 100 femmes) respectivement se démarquent des autres régions. Par contre, dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord et du Sud où les rapports de masculinité sont respectivement de 102,2% (102,2 hommes pour 100 femmes), 101,2% (101,2 hommes pour 100 femmes) et 100,8% (100,8 hommes pour 100 femmes), la tendance est plutôt à l'égalité filles – garçons en termes de représentativité.

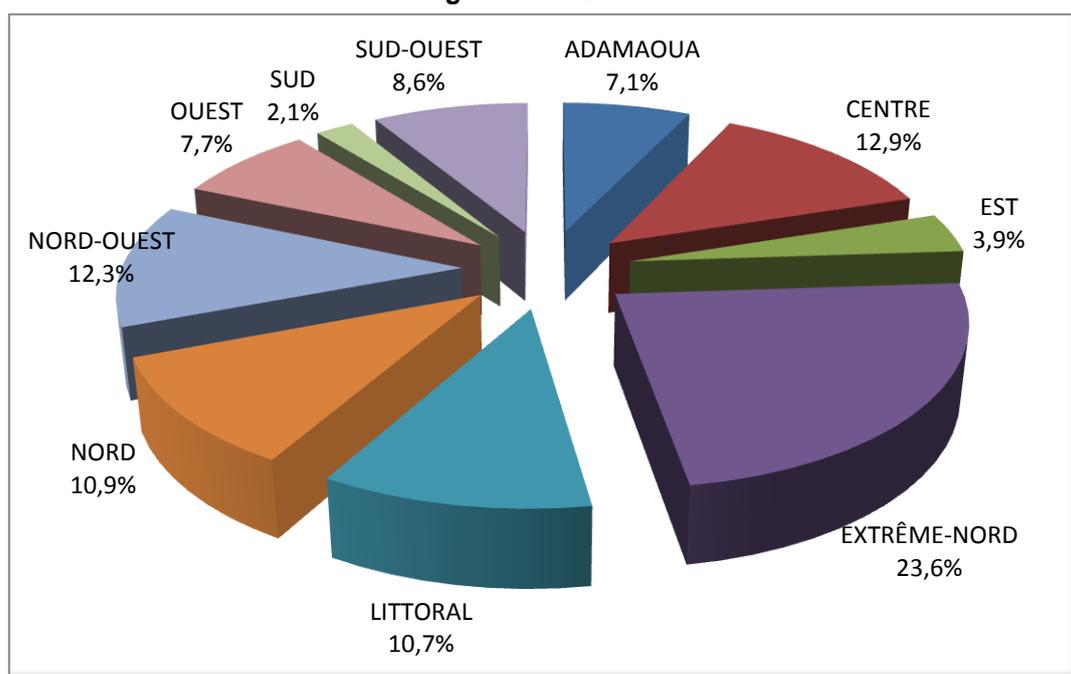
3.3.3.2 Distribution spatiale des enfants déscolarisés d'âge scolaire

Tableau 3.17 : Répartition spatiale de la population d'enfants déscolarisés d'âge scolaire par région selon le milieu de résidence

Région	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
ADAMAOUA	29,7	70,3	100,0
CENTRE	73,1	26,9	100,0
EST	35,5	64,5	100,0
EXTRÊME-NORD	21,2	78,8	100,0
LITTORAL	91,9	8,1	100,0
NORD	23,6	76,4	100,0
NORD-OUEST	34,9	65,1	100,0
OUEST	45,5	54,5	100,0
SUD	42,0	58,0	100,0
SUD-OUEST	40,3	59,7	100,0
CAMEROUN	42,6	57,4	100,0

L'examen de la répartition de la population des enfants déscolarisés selon le milieu de résidence (Cf. tableau 3.17) montre qu'au niveau national, plus de la moitié de cette population (57,4%) vit dans les campagnes. La même tendance est observée au niveau régional, à l'exception des régions du Centre et du Littoral dont les villes abritent l'essentiel de cette population, avec des proportions respectives de 73,1% et 91,9%.

Graphique 3.9 : Répartition spatiale de la population des enfants d'âge scolaire déscolarisés âgés de 6 à 14 ans



Comme l'indique le Graphique 3.9 ci-dessus, les enfants déscolarisés se trouvent en majorité à l'Extrême-Nord (23,6%), suivie des régions du Centre (12,9%), du Nord-Ouest (12,3%), du Nord (10,9%) et du Littoral (10,7%) qui abritent des enfants déscolarisés que compte le Cameroun. Les régions du Sud (2,1%) et de l'Est (3,9%) abritent le moins les populations d'enfants d'âge scolaire déscolarisés. Les régions du l'Adamaoua, de l'Ouest et du Sud-Ouest, quant à elles, abritent respectivement 7,1%, 7,7% et 8,6% de cette population.

Les fortes concentrations des populations des enfants d'âge scolaire déscolarisés observées dans les milieux urbains du Centre et du Littoral s'expliquent en grande partie par la forte présence des enfants de ce groupe d'âges (6 – 14 ans), associée à la forte concentration des infrastructures scolaires dans les villes de Yaoundé et de Douala.

3.3.3.3 Niveau de déscolarisation des enfants d'âge scolaire

Des 4.095.011 enfants en âge de scolarisation obligatoire (6 – 14 ans) que compte le Cameroun en 2005, l'on en dénombre 436.392 qui sont précocement sortis du système scolaire, soit un taux de déscolarisation de 10,7% observé au niveau national. La déscolarisation est caractérisée par de faibles disparités selon le sexe et le milieu de résidence. Elle est relativement plus importante en milieu rural (11,1%) qu'en milieu urbain (10,1%) comme l'indique le tableau 3.18 ci-après. De même, elle est légèrement plus élevée chez les filles (11,0%) que chez les garçons (10,3%).

Tableau 3.18 : Taux (%) de déscolarisation des enfants d'âge scolaire par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	9,3	11,7	10,5	15,1	15,8	15,4	12,9	14,3	13,6
CENTRE	9,0	9,6	9,3	7,7	7,9	7,8	8,6	9,1	8,9
EST	8,5	8,9	8,7	9,1	10,4	9,7	8,9	9,8	9,4
EXTRÊME-NORD	11,9	11,7	11,8	12,2	12,9	12,5	12,1	12,6	12,4
LITTORAL	9,7	10,6	10,1	10,2	10,1	10,2	9,7	10,5	10,1
NORD	9,1	9,8	9,4	11,8	12,2	12,0	11,0	11,5	11,3
NORD-OUEST	11,6	12,7	12,1	11,5	12,0	11,7	11,5	12,2	11,9
OUEST	8,0	8,9	8,4	6,5	7,1	6,8	7,1	7,8	7,5
SUD	8,2	8,6	8,4	7,1	7,7	7,4	7,5	8,1	7,8
SUD-OUEST	12,4	13,0	12,7	11,9	12,5	12,2	12,1	12,7	12,4
CAMEROUN	9,8	10,5	10,1	10,8	11,4	11,1	10,3	11,0	10,7

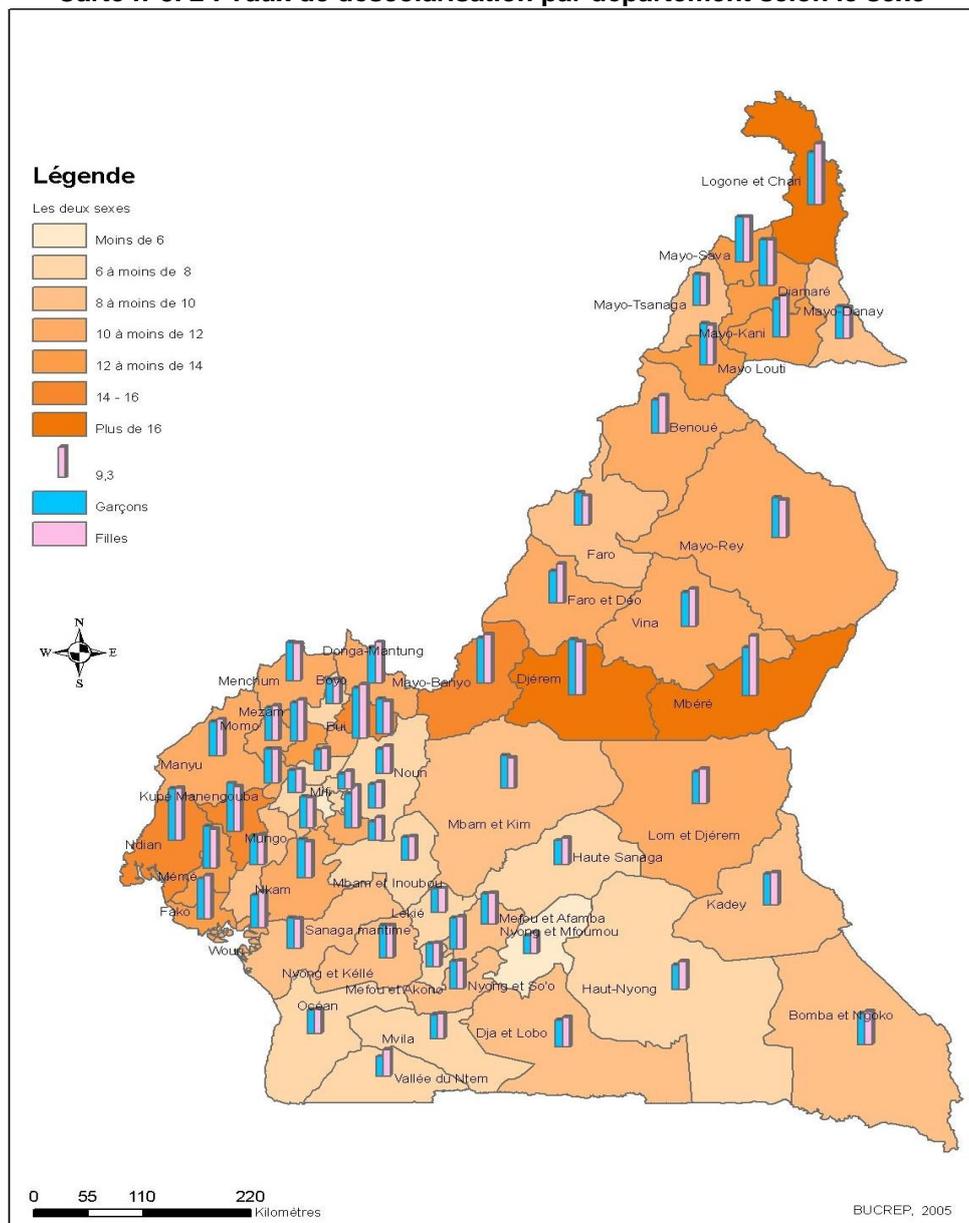
Au niveau régional, trois grands groupes se dégagent en fonction du niveau du taux de déscolarisation :

- les taux les plus élevés de déscolarisation d'enfants d'âge scolaire sont enregistrés dans les régions de l'Adamaoua (13,6%), de l'Extrême-Nord (12,4%) et du Sud-Ouest (12,4%) qui présentent toutes des valeurs supérieures à la moyenne nationale (10,7%) ;
- elles sont suivies des régions du Nord-Ouest (11,9%) et du Nord (11,3%) dont les niveaux de déscolarisation se situent autour de la moyenne nationale ;
- l'Ouest (7,5%), le Sud (7,8%) et le Centre (8,9%) sont les régions qui enregistrent les plus faibles taux de déscolarisation dans l'ensemble ; néanmoins, le niveau du phénomène s'accroît lorsque en milieu urbain où les taux de déscolarisation des enfants d'âge scolaire sont de 8,4%, 8,4% et 9,3% respectivement pour les régions de l'Ouest, du Sud et du Centre. L'on note par ailleurs un faible niveau de déscolarisation dans les régions du Centre, de l'Est et du Littoral où les taux de déscolarisation sont respectivement de 8,9%, 9,4% et 10,1% qui sont toutes des valeurs situées en deçà de la moyenne nationale (10,7%).

Les raisons pouvant justifier les taux élevés de déscolarisation dans les régions septentrionales sont les mêmes que celles mentionnées plus haut, à savoir la pauvreté ambiante associée au poids des facteurs socioculturels et religieux. Mais l'on ne peut non plus minimiser le poids de la pratique de l'élevage dans les abandons scolaires dans cette partie du pays où la majorité de la population s'adonne aux activités agropastorales de type traditionnel, avec une forte propension à l'utilisation d'une main-d'œuvre familiale. Dans un contexte où les techniques de production sont peu développées, les enfants, qui constituent une main d'œuvre bon marché et disponible, se présentent comme la meilleure alternative pour améliorer le rendement. Les enfants de sexe féminin en âge de scolarisation obligatoire seraient davantage impliqués dans les activités agricoles, commerciales, domestiques et pastorales que leurs homologues de sexe masculin, d'où les taux élevés de déscolarisation observés en milieu rural, au sein de la population féminine. L'on notera, entre autres raisons, le manque de motivation aussi bien chez les enfants que chez les parents, certainement dû à la vétusté des infrastructures scolaires, associée parfois au déficit d'enseignants et au redoublement des classes ou aux mariages et grossesses précoces dans le cas de la déscolarisation de petites filles. Cette situation serait exacerbée par le peu d'engouement pour travailler en campagne que manifestent la plupart des enseignants titulaires d'un diplôme professionnel qui, expriment une préférence pour les villes où sont souvent concentrées les infrastructures scolaires alors qu'il est fréquent de voir tout un établissement tenu par un seul maître dans les campagnes.

Les cas des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest suscitent des interrogations. La déperdition scolaire qu'on y observe pourrait être le fait de la pauvreté et de l'inégale répartition des infrastructures de base et des équipements scolaires sur l'étendue du territoire. La pratique des activités agropastorales dans le Nord-Ouest et la présence des grandes plantations dans le Sud-Ouest pourraient également être des facteurs qui favorisent l'entrée précoce des enfants d'âge scolaire en activité. En plus de cela, les régions « anglophones » du Cameroun, à l'instar de la région du Sud, font face à des sérieux problèmes d'enclavement. Ce qui pourrait priver totalement les enfants de certaines zones rurales de l'accès à l'éducation de base.

Carte n°3. 2 : Taux de déscolarisation par département selon le sexe



Nb : Lire Bénoué et non Benoué ; lire Boumba et Ngoko au lieu de Bomba et Ngoko

3.3.4 Marginalisation scolaire des enfants d'âge scolaire

La marginalisation scolaire renvoie à la non-fréquentation scolaire des enfants d'âge scolaire obligatoire (6 - 14 ans) qui n'ont jamais été inscrits dans un établissement scolaire aussi bien avant que pendant la période du dénombrement. Ce phénomène est mesuré par le taux de marginalisation, indicateur compris ici comme le pourcentage d'individus âgés de 6 à 14 ans ayant répondu par "non" aux questions relatives à la fréquentation scolaire passée et actuelle (« Le recensé a-t-il déjà été à l'école ? » et « Le recensé fréquente-t-il actuellement un établissement scolaire ? »). Le taux de marginalisation scolaire est la proportion d'enfants d'âge scolaire obligatoire (6 à 14 ans) qui n'ont jamais été à l'école. Il s'agit en d'autres termes de la proportion des enfants d'âge scolaire marginalisés.

3.3.4.1 Volume global et structure par sexe de la population des enfants marginalisés

L'analyse de la structure par sexe permet de dégager quelques caractéristiques (sexe, milieu de résidence) de la population des enfants en âge de scolarisation obligatoire qui n'ont jamais fréquenté un établissement scolaire. Des 583.552 enfants marginalisés d'âge scolaire obligatoire (6 – 14 ans) dénombrés en 2005, 271.475 sont de sexe masculin alors que 312.077 sont de sexe féminin. L'on peut relever que tout comme pour la déscolarisation, les filles sont encore plus affectées que les garçons par le phénomène de la marginalisation au niveau national, comme l'indique le tableau 3.19 ci-après. Au niveau national, le rapport de masculinité est de 87,0%, soit 87 garçons pour 100 filles. La structure par sexe présente très peu de disparité par rapport au milieu de résidence où l'on relève des rapports de masculinité de 88,0% pour le milieu urbain et de 86,8% pour le milieu rural, comme l'indique le tableau 3.19 ci-après.

Tableau 3.19 : Répartition de la population des enfants d'âge scolaire marginalisés par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Urbain				Rural				Ensemble			
	Masculin	Féminin	Total	Rm	Masculin	Féminin	Total	Rm	Masculin	Féminin	Total	Rm
ADAMAOUA	6 333	7 908	14 241	80,1	25 346	28 115	53 461	90,2	31679	36023	67702	87,9
CENTRE	3 836	4 196	8 032	91,4	2 962	2 756	5 718	107,5	6798	6952	13750	97,8
EST	2 732	3 008	5 740	90,8	10 677	10 984	21 661	97,2	13409	13992	27401	95,8
EXTRÊME-NORD	19 963	21 830	41 793	91,4	105 955	124 339	230 294	85,2	125918	146169	272087	86,1
LITTORAL	3 081	3 118	6 199	98,8	993	869	1 862	114,3	4074	3987	8061	102,2
NORD	9 609	12 378	21 987	77,6	51 677	64 527	116 204	80,1	61286	76905	138191	79,7
NORD-OUEST	1 508	1 545	3 053	97,6	11 967	12 424	24 391	96,3	13475	13969	27444	96,5
OUEST	1 842	1 885	3 727	97,7	5 029	4 976	10 005	101,1	6871	6861	13732	100,1
SUD	260	287	547	90,6	1 274	1 123	2 397	113,4	1534	1410	2944	108,8
SUD-OUEST	1 362	1 279	2 641	106,5	5 069	4 530	9 599	111,9	6431	5809	12240	110,7
CAMEROUN	50 526	57 434	107 960	88,0	220 949	254 643	475 592	86,8	271475	312077	583552	87,0

Au niveau régional, la structure par sexe de la population des enfants marginalisés laisse apparaître des disparités relativement importantes autour de la moyenne nationale. Exceptés l'Extrême-Nord et le Nord qui présentent des rapports de masculinité de l'ordre de 86,1% et de 79,7% respectivement, toutes les autres régions affichent des rapports de masculinité supérieurs à la moyenne nationale. Dans les régions du Sud et du Sud-Ouest qui présentent respectivement des rapports de masculinité de 108,8% et 110,7%, les garçons sont de loin plus affectés que les filles par le phénomène de marginalisation scolaire.

3.3.4.2 *Distribution spatiale des enfants marginalisés d'âge scolaire*

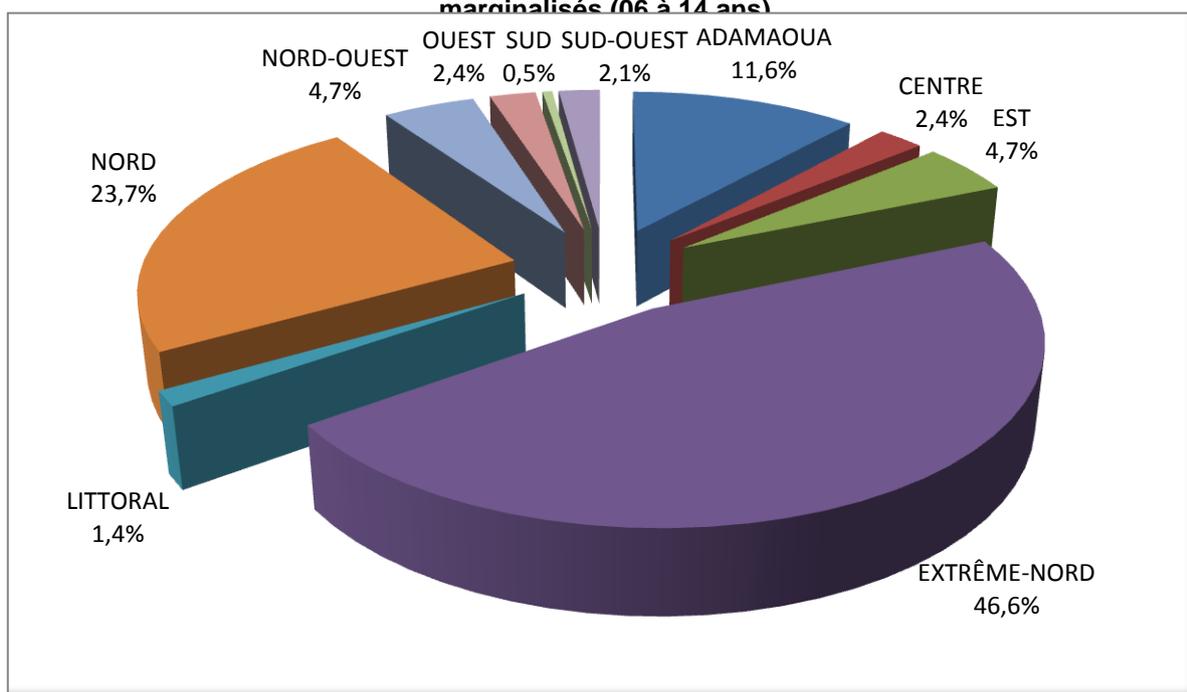
Tableau 3.20 : Répartition (%) spatiale de la population d'enfants d'âge scolaire marginalisés par région selon le milieu de résidence

Région	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
ADAMAOUA	21,0	79,0	100,0
CENTRE	58,4	41,6	100,0
EST	20,9	79,1	100,0
EXTRÊME-NORD	15,4	84,6	100,0
LITTORAL	76,9	23,1	100,0
NORD	15,9	84,1	100,0
NORD-OUEST	11,1	88,9	100,0
OUEST	27,1	72,9	100,0
SUD	18,6	81,4	100,0
SUD-OUEST	21,6	78,4	100,0
CAMEROUN	18,5	81,5	100,0

L'examen de la répartition de la population d'enfants marginalisés d'âge scolaire selon le milieu de résidence montre qu'au niveau national, environ plus de huit enfants sur dix de cette catégorie résident dans les campagnes (Cf. tableau 3.20). La même tendance peut être observée au niveau des régions, à l'exception des régions du Centre et du Littoral dont les villes abritent l'essentiel de la population d'enfants d'âge scolaire. Dans les régions du Centre et du Littoral, les milieux urbains abritent cette catégorie dans des proportions de 58,4% et de 76,9% respectivement.

En dehors des régions du Centre et du Littoral dont l'essentiel de la population réside en milieu urbain, plus de 8 enfants marginalisés d'âge scolaire sur 10 se comptent en milieu rural.

Graphique 3.10 : Répartition spatiale de la population d'enfants d'âge scolaire obligatoire marginalisés (06 à 14 ans)



Le Graphique 3.10 ci-dessus montre que les enfants d'âge scolaire obligatoire marginalisés se trouvent en majorité dans les régions septentrionales qui abritent à elles seules près de 81,9% de cette population dont 46,6% pour l'Extrême-Nord, 23,7% pour le Nord et 11,6% pour l'Adamaoua. A l'opposé, les régions du Sud (0,5%) et du Littoral (1,4%) abritent le moins les populations d'enfants marginalisés en âge de scolarisation obligatoire.

3.3.4.3 Niveau de marginalisation scolaire des enfants d'âge scolaire obligatoire

Sur les 4.095.011 enfants en âge de scolarisation obligatoire dénombrés en 2005, 583.552 individus ont déclaré n'avoir jamais été à l'école, soit une proportion de 14,3% du total de cette population complètement en marge du système scolaire. L'effectif des garçons s'élève à 271.475 individus alors que les filles sont au nombre de 312.077, soit respectivement 46,5% et 53,5% de cette population.

En 2005, les régions septentrionales abritent à elles seules plus de la moitié des enfants d'âge scolaire marginalisés que compte le Cameroun.

Tableau 3.21 : Taux (%) de marginalisation des enfants d'âge scolaire par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	14,2	18,4	16,2	35,3	40,4	37,8	27,2	32,0	29,5
CENTRE	1,8	1,9	1,8	2,9	3,0	3,0	2,1	2,2	2,2
EST	7,6	8,8	8,2	18,1	20,0	19,0	14,1	15,7	14,9
EXTRÊME-NORD	20,8	24,7	22,7	31,8	39,5	35,6	29,3	36,3	32,7
LITTORAL	1,4	1,5	1,5	5,0	4,9	5,0	1,8	1,7	1,7
NORD	15,7	21,2	18,4	33,2	43,7	38,3	28,3	37,4	32,7
NORD-OUEST	1,9	2,0	2,0	7,9	8,5	8,2	5,9	6,3	6,1
OUEST	2,0	2,1	2,1	3,6	3,8	3,7	3,0	3,1	3,0
SUD	1,1	1,3	1,2	3,3	3,2	3,3	2,5	2,4	2,4
SUD-OUEST	2,3	2,1	2,2	5,3	5,1	5,2	4,1	3,9	4,0
CAMEROUN	5,5	6,3	5,9	19,0	23,2	21,0	13,0	15,5	14,3

D'après les données du tableau 3.21, les dix régions que compte le Cameroun peuvent être classées en trois grands groupes en fonction du niveau du taux de marginalisation (dont la moyenne nationale se situe à 14,3%) :

- Dans le groupe 1 sont rangées les régions qui s'illustrent par des taux de marginalisation très élevés, allant jusqu'à dépasser le double de la moyenne nationale pour les deux sexes lorsque l'on prend en compte le milieu de résidence. Ce sont la région de l'Adamaoua qui a un taux de marginalisation de 29,5% et les régions du Nord et de l'Extrême-Nord qui présentent chacune un taux de marginalisation de 32,7%. Pour la *petite enfance*, ces régions demeurent des zones d'extrême vulnérabilité par excellence ; d'où l'attention accordée par le Gouvernement à cet ensemble de régions qualifiées de Zone d'Education Prioritaire (ZEP) ;
- Le groupe 2 est constitué des régions aux taux de marginalisation relativement faibles. Il s'agit des régions du Littoral (1,7%), du Centre (2,2%), du Sud (2,4%), de l'Ouest (3,0%), du Sud-Ouest (4,0%), et du Nord-Ouest (6,1%) ;
- La région de l'Est se singularise avec un taux de marginalisation scolaire de 14,9%, proche de la moyenne nationale.

L'on peut relever, d'après les données du tableau 3.21 ci-dessus, que le fait d'être une fille et de résider en milieu rural augmente les risques de marginalisation

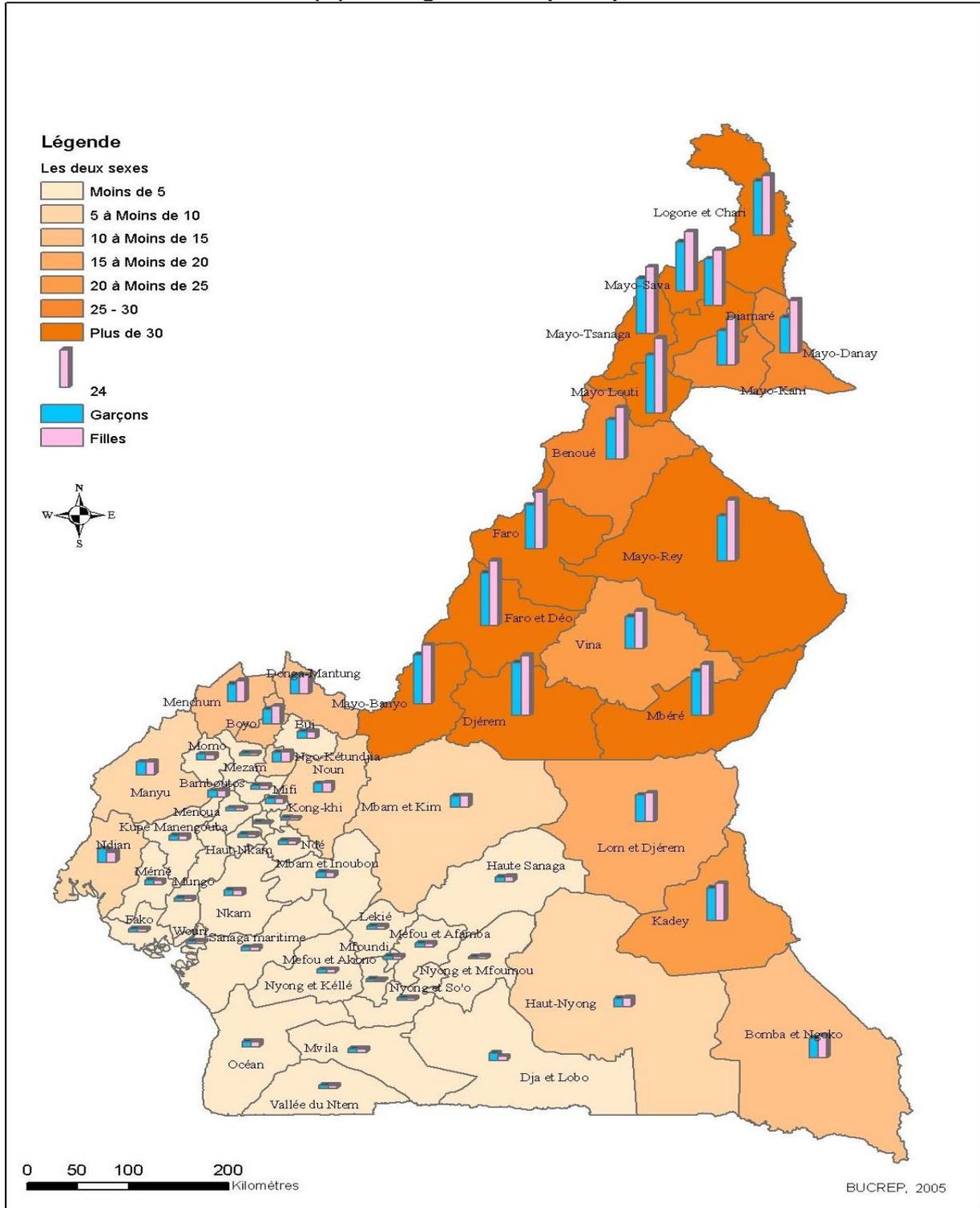
scolaire d'un enfant. En effet, les écarts de marginalisation sont hautement significatifs entre les garçons et les filles et même entre les milieux de résidence. Ainsi, l'écart de marginalisation entre les campagnes et les villes est de l'ordre de 15,0 points au détriment des enfants d'âge scolaire du milieu rural. Cette situation s'expliquerait en partie par la faible dotation du milieu rural en infrastructures scolaires et en ressources humaines de bonne qualité.

Comme autre facteur explicatif de ce décalage, la pauvreté tiendrait une place primordiale, dans la mesure où la scolarisation de l'enfant pourrait être considérée plutôt comme un luxe par les ménages aux faibles revenus. Non seulement les parents se trouvent incapables de supporter les charges liées à la scolarité de l'enfant, mais le combat pour la survie n'épargne pas aussi les enfants eux-mêmes, qui deviennent très tôt des agents de production. Loin des salles de classe, ils consacrent ainsi leur enfance au petit commerce ou aux activités agropastorales.

Un autre facteur non négligeable dans le cas des régions septentrionales serait la présence d'une progéniture nombreuse au sein des ménages, consécutive à la pratique courante de la polygamie. Les filles, souvent par ignorance, se trouvent très tôt confrontées au problème de la non-maîtrise de leur fécondité ou de la non-satisfaction de leurs besoins en matière de planification familiale. Par conséquent, elles ont de difficultés à gérer leur santé de reproduction. Les croyances religieuses attribuant ici à Dieu le pouvoir exclusif de la subsistance, l'on arrive à des situations où les parents, impuissants devant une progéniture abondante, faute des moyens, ne peuvent assurer leur part de responsabilités par rapport à la scolarisation de leurs enfants.

Dans l'ensemble, l'évolution de l'éducation des enfants d'âge scolaire obligatoire de 1976 à 2005 indique une tendance à la hausse de leur taux de scolarisation. Toutefois, le rythme de progression demeure relativement lent pour permettre au Gouvernement camerounais d'honorer le rendez-vous de 2015 par rapport à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Les disparités liées au sexe, au milieu de résidence et à la région de résidence demeurent un problème préoccupant. Il apparaît un faible niveau de scolarisation d'enfants d'âge scolaire obligatoire et une sous-scolarisation persistante des filles dans les régions septentrionales où les taux de scolarisation se situent à 56,9% dans l'Adamaoua, 56,0% au Nord et 54,9% à l'Extrême-Nord, loin de la moyenne nationale qui est de 75,1%. De l'analyse différentielle de la scolarisation, l'on relève que la scolarisation des enfants est influencée par plusieurs facteurs dont le sexe de l'enfant, son milieu de résidence, le sexe du chef de ménage, son niveau d'instruction, son emploi, le niveau de vie des ménages et sa taille entre autres. L'étude de la non-scolarisation a permis d'observer qu'en 2005, environ un enfant d'âge scolaire obligatoire sur quatre évolue en marge du système scolaire au Cameroun.

Carte n°3. 3 : Taux (%) de marginalisation par département selon le sexe



CHAPITRE 4 : CAS DES ENFANTS EN SITUATION DIFFICILE

La Convention relative aux Droits de l'Enfant recommande que chaque enfant ait le droit à la vie, à la survie et au développement, à la protection familiale ainsi qu' à l'aide spéciale pour l'enfant privé de son milieu familial. La non-discrimination, l'accès aux soins de santé primaires, à l'éducation et à la sécurité sociale sont également des droits reconnus aux enfants par la CDE. Par conséquent, il est important de mettre en évidence, lorsque cela est possible, toutes les situations susceptibles de mettre l'enfant en difficulté ou de compromettre son développement. Cette catégorie d'enfants, désignés généralement par le terme d'*enfant en situation difficile*, comprend entre autres les enfants travailleurs, les enfants orphelins, les enfants vivant avec un handicap, les enfants ne vivant avec aucun parent biologique, les enfants chefs de ménage, et autres enfants vulnérables du fait de la qualité de l'environnement dans lequel ils vivent ou du contexte socioéconomique peu favorable dans lequel vivent ceux qui sont chargés d'assurer leur encadrement (chefs des ménages et autres relations non actifs et ne disposant d'aucun revenu). Les principaux sujets à examiner, par rapport à cette catégorie d'enfants porteront sur leur scolarisation, leur entrée précoce en activité, la qualité de l'environnement dans lequel ils résident du fait de son influence sur leur santé, d'où le concept de *vulnérabilité* développé par rapport aux enfants en situation difficile.

La vulnérabilité désigne l'état d'une personne fragile et faible soit physiquement soit psychologiquement (LAROUSSE). Il renvoie à toute personne dépourvue des capacités d'affirmation dans son environnement immédiat et lointain. Au sens du 3^{ème} RGPH, cette notion de vulnérabilité se rapporte aux groupes qui font face à un risque de pauvreté et d'exclusion sociale plus élevé que la population moyenne. L'exclusion est définie ici comme le processus par lequel des individus ou des groupes sont repoussés à la périphérie de la société et ne peuvent participer pleinement à la vie sociale. En ce qui concerne les enfants, cela peut se traduire par l'impossibilité de participer à la prise de décisions (ou de mesures) qui affectent leur vie ou par l'impossibilité d'accéder à l'éducation ou aux autres services sociaux de base (santé, logement). Il peut s'agir de la vulnérabilité sociale, de la vulnérabilité économique ou de la vulnérabilité sanitaire.

Le Cameroun reconnaît entre autres le droit de l'enfant à l'éducation. L'âge minimum et l'âge maximum auxquels l'enseignement est obligatoire sont respectivement de 6 et 14 ans. Par conséquent, tout enfant dont l'âge se situe entre 6 et 14 ans devrait être inscrit dans un établissement scolaire, peu importe le niveau (primaire ou secondaire) ; si non, il est en position de *vulnérabilité sociale*. La vulnérabilité sociale est appréciée à travers un indice qui exprime la proportion des enfants d'âge scolaire obligatoire non scolarisés au sein de la population des enfants d'âge de scolaire obligatoire (6 à 14 ans).

La notion de *vulnérabilité économique* s'applique au ménage ou à ses membres adultes. Est considéré comme étant économiquement vulnérable tout individu qui ne dispose pas d'une source de revenus. Si tous les membres adultes du ménage sont sans revenus, alors le ménage est qualifié de vulnérable. En raison de leur immaturité, les enfants de moins de 15 ans pourraient être des potentielles victimes de la vulnérabilité économique des personnes sans revenus, ayant à charge leur encadrement. Les données du Troisième Recensement Démographique ont permis de classer les individus selon qu'ils disposent ou non d'une source de revenus. Même s'il n'est pas possible d'avoir une idée du montant de ces revenus, l'on suppose que les actifs occupés, les retraités ou les rentiers disposent d'une source de revenus leur permettant de satisfaire ne serait-ce qu'en partie leurs besoins essentiels, contrairement au *chômeur* ou à l'*aide familial* qui ne peuvent compter que sur des aides multiformes pour gérer leur quotidien. Les enfants de moins de 15 ans sont les premières victimes de la *vulnérabilité économique* des membres adultes des ménages qui se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs responsabilités. Les problèmes des enfants en situation difficile seront appréciés essentiellement à travers leur vulnérabilité sociale ou leur entrée précoce en activité.

4.1 ENFANTS TRAVAILLEURS²⁸

Dans un contexte de crise économique, les ménages cherchent plusieurs alternatives à la scolarisation de leurs enfants. L'une de ces alternatives est de solliciter les apports de ces derniers dans la vie économique du ménage à travers leur implication sur le marché du travail (V. ADJIWANOU, 2005). L'expression "*travail des enfants*" désigne l'occupation des enfants dans les travaux champêtres ou de garde des troupeaux, l'aide dans les ateliers ou dans les activités commerciales, etc. Le travail peut aussi participer de l'éducation ou de la socialisation des enfants. En principe, les enfants devraient être les principaux bénéficiaires de l'activité économique des personnes qui ont la responsabilité d'assurer leur encadrement (chefs des ménages et autres relations). S'ils deviennent des acteurs de production à part entière, leur droit à l'éducation ou à la scolarisation, qui devrait constituer l'essentiel de leur occupation, est désormais relégué au second plan. Dès lors, c'est leur avenir qui se trouve compromis car faute d'une éducation de base solide, ils seront plus tard des handicapés sociaux, incapables d'assurer leur insertion aux plans social et économique.

Il est important de relever que la plupart des statistiques existant sur les enfants travailleurs ne sont que des estimations, en grande partie à cause du caractère informel et parfois illégal des activités concernées, de la confusion avec le travail des adultes ou du fait que la plupart des activités se déroulent dans le cadre familial. L'exploitation des données relatives à l'activité des personnes âgées de 6

²⁸Au sens du Troisième Recensement Démographique, l'enfant travailleur est un enfant non scolarisé qui exerce une activité à plein temps.

ans et plus permet de faire la lumière sur l'importance du phénomène et les principales caractéristiques des enfants d'âge scolaire qui entrent précocement en activité (sexe, milieu de résidence, scolarisation) ainsi que les principales activités qu'ils exercent.

4.1.1 Volume, structure par sexe et répartition spatiale de la population des enfants travailleurs

4.1.1.1 Volume et structure

Des 278.059 enfants travailleurs en âge de scolarisation obligatoire dénombrés en 2005, 133.258 sont de sexe masculin et 144.801 de sexe féminin. Le rapport de masculinité est de 92,0% au niveau national, soit 92,0 garçons pour 100 filles. Les filles sont beaucoup plus affectées que les garçons par l'entrée précoce en activité. Cette structure par sexe, observée au niveau national masque de grandes disparités par rapport au milieu de résidence où l'on relève des rapports de masculinité de 108,0% et de 90,9% respectivement pour le milieu urbain et pour le milieu rural comme, l'indique le tableau 4.1 ci-après.

Tableau 4.1 : Répartition des enfants d'âge scolaire actifs occupés (06-14 ans) par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Urbain				Rural				Ensemble			
	Masculin	Féminin	Total	Rm	Masculin	Féminin	Total	Rm	Masculin	Féminin	Total	Rm
ADAMAOUA	542	452	994	119,91	8 967	6 883	15 850	130,3	9 509	7 335	16 844	129,6
CENTRE	1 053	856	1 909	123,01	1 464	1 458	2 922	100,4	2 517	2 314	4 831	108,8
EST	385	358	743	107,54	3 833	3 585	7 418	106,9	4 218	3 943	8 161	107,0
EXTRÊME-NORD	3 856	3 834	7 690	100,57	69 998	79 663	149 661	87,9	73 854	83 497	157 351	88,5
LITTORAL	813	623	1 436	130,5	370	313	683	118,2	1 183	936	2 119	126,4
NORD	1 584	1 521	3 105	104,14	28 663	34 348	63 011	83,4	30 247	35 869	66 116	84,3
NORD-OUEST	1 088	1 079	2 167	100,83	5 795	5 506	11 301	105,2	6 883	6 585	13 468	104,5
OUEST	474	354	828	133,9	1 257	1 234	2 491	101,9	1 731	1 588	3 319	109,0
SUD	179	111	290	161,2	584	666	1 250	87,7	763	777	1 540	98,2
SUD-OUEST	396	414	810	95,6	1 957	1 543	3 500	126,8	2 353	1 957	4 310	120,2
CAMEROUN	10 370	9 602	19 972	108,0	122 888	135 199	258 087	90,9	133 258	144 801	278 059	92,0

Au niveau régional, la structure par sexe de la population d'enfants travailleurs d'âge scolaire laisse apparaître des disparités relativement importantes autour de la moyenne nationale. Excepté l'Extrême-Nord et le Nord qui présentent des rapports de masculinité de l'ordre de 88,5% et 84,3% respectivement, toutes les autres régions affichent des rapports de masculinité supérieurs à la moyenne nationale. Cependant, dans les régions de l'Adamaoua, du Littoral et du Sud-Ouest qui présentent respectivement les rapports de masculinité de 129,6%, 126,4% et 120,2%, les garçons sont de loin plus affectés que les filles par l'entrée précoce en activité des enfants d'âge scolaire.

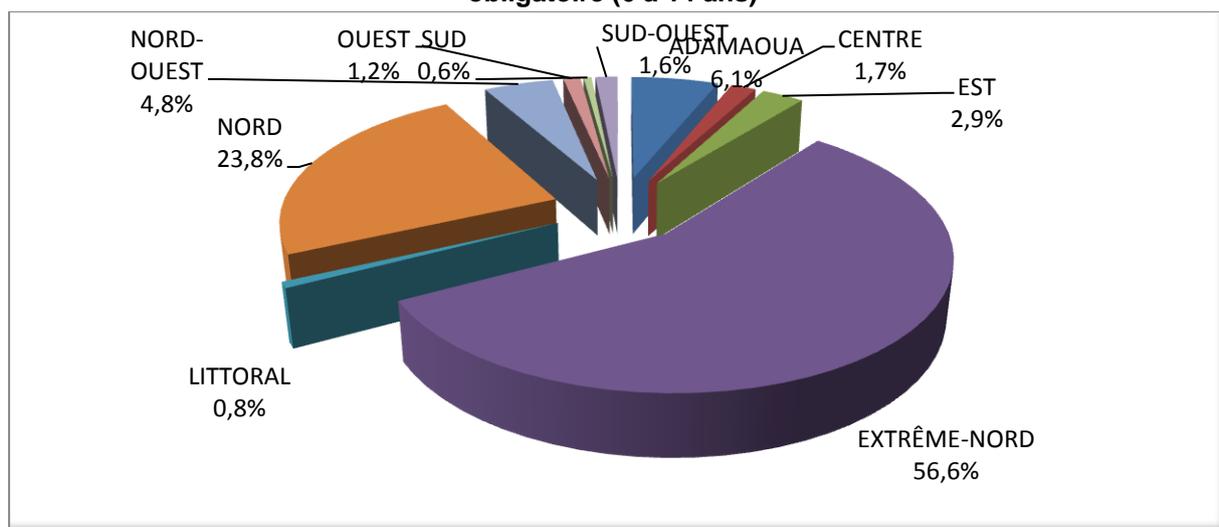
4.1.1.2 Répartition spatiale de la population des enfants travailleurs d'âge scolaire

Tableau 4.2 : Répartition spatiale (%) de la population d'enfants d'âge scolaire actifs occupés par région selon le milieu de résidence

Région	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
ADAMAOUA	5,9	94,1	100,0
CENTRE	39,5	60,5	100,0
EST	9,1	90,9	100,0
EXTRÊME-NORD	4,9	95,1	100,0
LITTORAL	67,8	32,2	100,0
NORD	4,7	95,3	100,0
NORD-OUEST	16,1	83,9	100,0
OUEST	24,9	75,1	100,0
SUD	18,8	81,2	100,0
SUD-OUEST	18,8	81,2	100,0
CAMEROUN	7,2	92,8	100,0

L'examen de la répartition de la population des enfants travailleurs d'âge scolaire selon le milieu de résidence montre qu'au niveau national, plus de neuf enfants de cette catégorie sur dix résident dans les campagnes (Cf. tableau 4.2). La même tendance peut être observée au niveau des régions, à l'exception de l'Extrême-Nord (56,6%) et du Nord (23,8%) dont les villes abritent l'essentiel de la population d'enfants d'âge scolaire.

Graphique 4.1 : Répartition spatiale de la population d'enfants actifs occupés d'âge scolaire obligatoire (6 à 14 ans)



Le Graphique 4.1 ci-dessus montre que les enfants travailleurs d'âge scolaire se comptent majoritairement dans les régions septentrionales qui abritent, à elles seules, près de 86,5% de cette population dont 56,6%, 23,8% et 6,1%

respectivement pour l'Extrême-Nord, le Nord et l'Adamaoua. A l'opposé, les régions du Sud (0,6%) et du Littoral (0,8%) abritent le moins les populations d'enfants travailleurs en âge de scolarisation obligatoire.

4.1.1.3 Ampleur du phénomène

Sur un effectif de 4.095.011 enfants âgés de 6 à 14 ans, 278.059 exercent effectivement une activité économique, soit un taux d'activité calculé de 6,8%. Ce niveau, qui est déjà préoccupant à l'échelle nationale, l'est encore davantage pour les régions septentrionales où il est de 20,2%, 17,1% dans le Nord et 8,2% dans l'Adamaoua. Par contre, dans les régions du Centre, du Littoral, de l'Ouest et du Sud, moins de 2 enfants d'âge scolaire sur 100 exercent une activité économique.

Tableau 4.3 : Ampleur (%) du travail des enfants d'âge scolaire (06-14 ans) par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	1,3	1,1	1,2	14,2	11,5	12,8	9,0	7,3	8,2
CENTRE	0,5	0,4	0,4	1,5	1,6	1,5	0,8	0,7	0,8
EST	1,1	1,1	1,1	6,9	7,0	7,0	4,7	4,7	4,7
EXTRÊME-NORD	4,4	4,7	4,5	22,2	27,1	24,5	18,3	22,2	20,2
LITTORAL	0,4	0,3	0,3	1,9	1,8	1,9	0,5	0,4	0,5
NORD	2,8	2,8	2,8	20,1	26,0	22,9	15,1	19,3	17,1
NORD-OUEST	1,4	1,4	1,4	4,0	3,9	4,0	3,1	3,1	3,1
OUEST	0,5	0,4	0,5	0,9	1,0	0,9	0,8	0,7	0,7
SUD	0,8	0,5	0,6	1,6	1,9	1,7	1,2	1,4	1,3
SUD-OUEST	0,7	0,7	0,7	2,1	1,8	2,0	1,6	1,3	1,5
CAMEROUN	1,2	1,1	1,1	11,1	13,1	12,0	6,6	7,5	6,8

Au regard des données du tableau 4.3, il ressort que le phénomène des enfants travailleurs est plus important en milieu rural où le taux d'activité de cette population est de 22,9% et 24,5% respectivement dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord. En milieu urbain par contre, le phénomène est beaucoup moins important : le taux d'activité de la population étudiée y est de 1,1%. Mais ce taux reste relativement important dans les régions de l'Extrême-Nord (4,5%) et du Nord (2,8%). L'on peut cependant relever qu'il n'y a pas de différence apparente du niveau de travail des enfants selon le sexe, les taux pour chaque catégorie considérée ne présentant pas de différences significatives.

4.1.2 Activités exercées par les enfants travailleurs

La connaissance des activités exercées par les enfants peut aider à mieux comprendre le phénomène des enfants travailleurs, et partant, trouver des solutions pour enrayer cette pratique qui entrave leur développement. A cet effet, le 3^{ème} RGPH a recensé les branches d'activités dans lesquelles exercent les enfants actifs occupés. Plusieurs modalités ont ainsi été élaborées. Pour les besoins d'analyse, de grandes classes d'activités ont été constituées en vue de permettre l'élaboration des tableaux relatifs à la branche d'activités des enfants actifs occupés. Elles se rapportent :

- aux activités agricoles (*agriculture, sylviculture, chasse, pêche*) ;
- aux autres activités de production (*industrie extractive, activités de fabrication, production/distribution eau et électricité, construction*) ;
- au commerce (*commerce/entretien*) ;
- aux autres activités de services (*hôtels et restaurants, transport et communication, activités financières, immobilier/location, autres services*).

Tableau 4.4 : Répartition (%) des enfants d'âge scolaire (6-14 ans) actifs occupés par branches d'activité selon le milieu de résidence et le sexe

Classe d'activités	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Activités agricoles	58,0	63,1	60,5	98,5	97,9	98,2	95,4	95,7	95,6
Autres activités de production	10,2	11,1	10,6	0,5	0,4	0,4	1,2	1,1	1,1
Commerce	14,9	12,2	13,6	0,5	1,0	0,8	1,6	1,7	1,6
Autres activités de services	16,9	13,6	15,3	0,6	0,7	0,6	1,8	1,5	1,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La répartition des enfants actifs occupés suivant la branche d'activités montre que ces derniers exercent essentiellement des activités relevant du domaine agricole. Au niveau national, 95,6% de ces enfants exercent dans les activités agricoles, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette forte proportion d'enfants travailleurs observée dans les activités agricoles est toutefois nettement moins importante en milieu urbain où ils ne sont plus que 60,5% contre 98,2% en milieu rural.

Au niveau régional, les activités agricoles restent la branche dans laquelle exercent le plus les enfants actifs occupés. Dans l'Extrême-Nord et le Nord, elles accaparent respectivement 98,7% et 97,6% d'entre eux ; et parmi les enfants exerçant dans cette branche d'activités, l'on observe que les garçons sont autant représentés que les filles dans cette catégorie avec des proportions de 46,9% et 45,8% respectivement.

Tableau 4.5 : Répartition (%) des enfants d'âge scolaire (06-14 ans) actifs occupés par région selon la branche d'activité

Région	Activités agricoles	Autres activités de production	Commerce	Autres activités de services	Total
ADAMAOUA	95,7	0,8	2,2	1,3	100
%masculin	56,7	68,4	37,5	65,8	56,5
%féminin	43,3	31,6	62,5	34,2	43,5
CENTRE	61,9	10	12,9	15,2	100
%masculin	49,9	53,5	58,8	54,8	52,2
%féminin	50,1	46,5	41,2	45,2	47,8
EST	94,4	1,3	2,8	1,5	100
%masculin	52,1	49,0	50,7	62,3	52,1
%féminin	47,9	51,0	49,3	37,7	47,9
EXTRÊME-NORD	98,7	0,2	0,6	0,5	100
%masculin	46,9	48,5	36,5	37,8	46,8
%féminin	53,1	51,5	63,5	62,2	53,2
LITTORAL	37,8	14,3	21,3	26,6	100
%masculin	55,9	47,2	56,1	60,5	55,9
%féminin	44,1	52,8	43,9	39,5	44,1
NORD	97,6	0,3	1,5	0,5	100
%masculin	45,8	48,4	33,2	44,0	45,6
%féminin	54,2	51,6	66,8	56,0	54,4
NORD-OUEST	82,4	7	2,6	8	100
%masculin	50,9	50,4	62,9	50,6	51,2
%féminin	49,1	49,6	37,1	49,4	48,8
OUEST	76,0	8,8	6,0	9,2	100
%masculin	51,5	51,2	54,1	68,9	53,2
%féminin	48,5	48,8	45,9	31,1	46,8
SUD	76,8	5,3	10,1	7,8	100
%masculin	46,6	49,3	66,4	62,7	50,0
%féminin	53,4	50,7	33,6	37,3	50,0
SUD-OUEST	79,3	7,5	5,1	8,1	100
%masculin	56,9	36,8	58,4	48,3	54,8
%féminin	43,1	63,2	41,6	51,7	45,2
CAMEROUN	95,6	1,1	1,6	1,6	100
%masculin	47,7	49,7	46,2	52,2	47,8
%féminin	52,3	50,3	53,8	47,8	52,2

4.1.3 Enfants travailleurs et marginalisation scolaire

Le travail de l'enfant suppose que ce dernier ne fréquente plus un établissement scolaire ou ne l'a jamais fréquenté. L'examen du tableau 4.6 montre que la grande majorité d'enfants travailleurs n'ont jamais été à l'école. Au niveau national, 87,6% d'enfants de cette catégorie n'ont jamais été à l'école.

Tableau 4.6 : Taux (%) de marginalisation scolaire des enfants travailleurs d'âge scolaire (6-14 ans) par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	68,1	74,7	71,1	85,8	86,5	86,1	84,8	85,8	85,2
CENTRE	18,3	18,2	18,3	40,1	33,9	37,0	31,0	28,1	29,6
EST	64,3	57,9	61,2	82,2	75,0	78,8	80,6	73,5	77,1
EXTRÊME-NORD	89,6	90,8	90,2	93,9	94,3	94,1	93,7	94,1	93,9
LITTORAL	14,1	13,7	13,9	55,5	54,0	54,8	26,7	26,8	26,7
NORD	79,6	85,3	82,4	93,2	93,8	93,6	92,5	93,5	93,0
NORD-OUEST	20,7	20,0	20,4	62,1	61,8	61,9	55,5	54,8	55,2
OUEST	25,3	23,0	24,3	51,5	43,5	47,6	44,4	39,0	41,8
SUD	18,4	17,1	18,0	46,4	37,3	41,6	39,8	34,6	37,2
SUD-OUEST	28,9	21,0	24,8	54,8	49,5	52,4	50,4	43,4	47,2
CAMEROUN	59,0	62,1	60,5	89,3	90,0	89,7	86,9	88,1	87,6

Par rapport au milieu de résidence, l'on relève qu'au niveau national, le taux de marginalisation scolaire des enfants travailleurs est plus élevé en milieu rural (89,7%) qu'en milieu urbain (60,5%). Par contre, les disparités liées au sexe ne représentent qu'une différence de 1,2 point au niveau national où les taux de marginalisation scolaire des enfants travailleurs sont de 86,9% et 88,1% respectivement pour les garçons et les filles.

Au niveau régional, la marginalisation scolaire des enfants travailleurs est plus frappante dans les régions de l'Adamaoua (85,2%), de l'Extrême-Nord (93,9%) et du Nord (93,0%) qui présentent toutes, des taux de marginalisation des enfants travailleurs d'âge scolaire supérieurs à la moyenne nationale (87,6%). Les disparités de marginalisation scolaire des enfants travailleurs liées au sexe sont beaucoup plus importantes dans les régions de l'Est, de l'Ouest, du Sud et du Sud-Ouest qui, bien qu'enregistrant des taux inférieurs à la moyenne nationale, présentent des écarts de plus de 5 points lorsque l'on compare la situation des filles à celle des garçons (tous milieux confondus). Contrairement à ce que l'on peut observer dans le septentrion, ce sont les garçons qui sont beaucoup plus affectés par la marginalisation scolaire des enfants travailleurs dans ces régions.

4.2 ENFANTS ORPHELINS

Le concept d'*enfant orphelin* renvoie à tout individu âgé de moins de 15 ans qui a perdu au moins l'un de ses deux parents. Ainsi, l'enfant peut être orphelin de mère, orphelin de père ou orphelin de père et de mère (orphelin double). Il va de soi que les enfants appartenant à cette catégorie pourraient être exposés à l'extrême vulnérabilité en raison de leur immaturité conjuguée au manque d'un encadrement adéquat qui pourrait leur faire défaut.

4.2.1 Importance des enfants orphelins de père et/ou de mère

Sur 4.095.011 enfants âgés de 6 à 14 ans recensés, il a été dénombré 449.895 enfants orphelins de père et/ou de mère, soit un taux de 7,9% au niveau national.

Au niveau régional, les régions du Nord-Ouest (10,3%) et de l'Ouest (9,5%) présentent des niveaux bien au-dessus de la moyenne nationale. Elles sont suivies des régions du Sud-Ouest (8,6%), du Sud (8,5%) et de l'Est (8,2%) qui présentent également des taux légèrement supérieurs à la moyenne nationale.

Tableau 4.7 : Importance (%) des enfants de moins de 15 ans, orphelins de père et/ou de mère par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	7,6	7,8	7,7	6,6	6,6	6,6	7,8	7,7	7,7
CENTRE	7,4	7,5	7,5	8,9	8,5	8,7	7,9	7,8	7,8
EST	9,5	9,2	9,3	7,6	7,4	7,5	8,3	8,0	8,2
EXTRÊME-NORD	7,5	7,3	7,4	6,4	6,3	6,3	6,6	6,5	6,5
LITTORAL	7,6	7,8	7,7	10,0	9,3	9,6	7,8	7,9	7,9
NORD	7,7	7,7	7,7	5,5	5,5	5,5	6,1	6,1	6,1
NORD-OUEST	10,3	10,5	10,4	10,3	10,2	10,3	10,3	10,3	10,3
OUEST	8,4	8,3	8,4	10,2	10,2	10,2	9,5	9,5	9,5
SUD	8,8	8,3	8,6	8,8	8,0	8,4	8,8	8,1	8,5
SUD-OUEST	8,6	8,7	8,7	8,7	8,5	8,6	8,7	8,6	8,6
CAMEROUN	8,1	8,1	8,1	8,7	8,5	8,6	7,9	7,9	7,9

Le phénomène ne présente pas cependant de différences significatives par rapport au sexe ou au milieu de résidence, comme l'indique le tableau 4.7 ci-dessus.

4.2.2 Scolarisation des enfants orphelins

La scolarisation des enfants d'âge scolaire orphelins (6 – 14 ans) ne présente pas de grande différence avec celle de l'ensemble des enfants du même groupe d'âges. Au niveau national, le taux de scolarisation des enfants orphelins est de 76,2% alors que pour l'ensemble des enfants, indépendamment de leur statut par rapport à la survie de leurs parents, est de 75,1%. Dans les Zones d'Education Prioritaire, le problème de la scolarisation des enfants orphelins se pose avec acuité car les taux de scolarisation de cette population sont de 54,1%, 55,8% et 60,6% respectivement pour les régions de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua.

Tableau 4.8 : Taux (%) de scolarisation des enfants d'âge scolaire, orphelins de père et/ou de mère par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	75,8	68,6	72,3	54,1	46,0	50,1	64,4	56,6	60,6
CENTRE	86,8	85,9	86,3	88,1	87,6	87,8	87,2	86,4	86,8
EST	82,5	80,2	81,4	76,2	70,5	73,5	78,9	74,6	76,9
EXTRÊME-NORD	68,0	63,2	65,7	56,0	44,2	50,3	58,9	48,8	54,1
LITTORAL	86,2	85,2	85,7	84,4	84,0	84,2	86,0	85,1	85,6
NORD	73,2	67,1	70,2	55,5	40,9	48,4	61,5	49,9	55,8
NORD-OUEST	85,2	82,9	84,1	81,6	80,8	81,2	82,9	81,5	82,2
OUEST	89,6	88,6	89,1	90,6	89,7	90,2	90,3	89,3	89,8
SUD	87,9	88,3	88,1	87,3	86,0	86,8	87,6	86,9	87,3
SUD-OUEST	84,9	83,8	84,4	82,2	81,4	81,8	83,3	82,4	82,9
CAMEROUN	83,3	81,4	82,4	73,4	67,7	70,7	78,0	74,3	76,2

Si l'on suppose que les veuves sont plus nombreuses que les veufs, ce qui est généralement le cas car l'espérance de vie des femmes est supérieure à celle des hommes (BUCREP, 2010), il est normal que les indicateurs de la scolarisation de l'enfant soient améliorés comme l'indiquent les données du tableau 4.8 ci-dessus. En effet, il a été déjà démontré plus haut qu'en matière de scolarisation, les femmes chefs de ménage s'occupaient mieux de leurs enfants que les hommes chefs de ménage. Les résultats obtenus s'inscrivent dans cette logique sous l'hypothèse que ces femmes veuves deviennent chefs de ménage et assurent en conséquence l'encadrement de leurs enfants.

4.3 ENFANTS VIVANT AVEC UN HANDICAP

Présenter un handicap physique constitue, pour toute personne, un défi supplémentaire à surmonter dans son existence quotidienne. Cet état a des conséquences néfastes pour l'enfant qui doit sa survie à plusieurs formes d'assistance. Afin de déterminer le volume d'individus vivant avec au moins un handicap, le Troisième Recensement Démographique a permis de collecter des informations sur les différents handicaps que présentaient les personnes recensées. C'est ainsi que l'on a pu identifier les sourds, les muets, les sourds-muets, les aveugles, les aveugles-sourds, les aveugles-muets, les aveugles-sourds-muets, les lépreux, les infirmes de membres supérieurs, les infirmes de membres inférieurs, les malades-mentaux, les albinos, les sourds-albinos, et les autres handicaps. Un individu pouvait donc présenter plus d'un handicap. Toutefois, l'analyse de cette population porte sur toutes les personnes qui souffraient d'au moins un des handicaps répertoriés.

4.3.1 Ampleur du phénomène d'enfants d'âge scolaire vivant avec au moins un handicap

Sur l'ensemble du territoire national, 25.459 enfants âgés de 6 à 14 ans vivant avec au moins un handicap ont été dénombrés. Cet effectif représente un taux de handicap de 1,1 %. En d'autres termes, environ 1 enfant d'âge scolaire sur 100 vit avec un handicap,

Tableau 4.9 : Taux (%) de handicap des enfants d'âge scolaire (6-14 ans) par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	0,6	0,5	0,5	0,7	0,9	0,8	0,6	0,8	0,7
CENTRE	0,8	0,8	0,8	1,1	1,0	1,1	0,9	0,9	0,9
EST	0,6	0,6	0,6	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7
EXTRÊME-NORD	1,5	1,6	1,6	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4	1,3
LITTORAL	1,0	1,0	1,0	0,8	0,6	0,7	1,0	1,0	1,0
NORD	0,7	0,6	0,6	1,0	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8
NORD-OUEST	1,3	1,3	1,3	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5
OUEST	1,1	1,0	1,1	0,9	0,9	0,9	1,0	0,9	1,0
SUD	1,0	0,7	0,9	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0
SUD-OUEST	1,2	1,0	1,1	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2
CAMEROUN	1,0	1,0	1,0	1,1	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1

Les régions du Nord-Ouest (1,5%), de l'Extrême-Nord (1,4%) et du Sud-ouest (1,2%) présentent les taux les plus importants d'enfants vivant avec au moins un handicap. Ce phénomène est moins important dans l'Adamaoua, à l'Est (0,7%), au Nord (0,8%) et dans le Centre (0,9%). Le Tableau 4.9 montre qu'il n'existe pas une différence significative de l'importance de ce phénomène lorsqu'on l'examine selon le milieu de résidence ou selon le sexe des enfants.

4.3.2 Scolarisation des enfants vivant avec un handicap

Contrairement aux enfants orphelins de père et/ou de mère où il n'a pas été décelé une différence réelle dans la scolarisation par rapport à l'ensemble des enfants, les enfants ayant au moins un handicap présentent une scolarisation relativement faible. Chez ces derniers, le taux de scolarisation est de 67,4% au niveau national contre 75,1% pour l'ensemble des enfants. Il est même inférieur à 50% dans la région de l'Adamaoua où l'on observe les taux de scolarisation d'enfants vivant avec un handicap de 39,5% et 63,8% respectivement pour le milieu rural et le milieu urbain.

Tableau 4.10 : Taux (%) de scolarisation des enfants d'âge scolaire (6-14 ans) vivant avec un handicap par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	64,0	63,6	63,8	38,8	40,0	39,5	47,3	45,9	46,6
CENTRE	78,5	78,8	78,7	69,5	67,2	68,5	75,1	74,8	75,0
EST	66,8	72,4	69,5	64,5	59,2	62,0	65,2	63,4	64,3
EXTRÊME-NORD	67,9	60,4	64,2	61,9	54,8	58,4	63,5	56,2	59,9
LITTORAL	76,7	76,0	76,3	75,9	74,5	75,4	76,6	75,9	76,3
NORD	73,3	68,9	71,3	53,7	44,9	49,5	57,9	49,7	54,0
NORD-OUEST	79,0	79,6	79,3	70,6	60,3	65,4	73,2	65,9	69,6
OUEST	76,6	81,2	78,7	74,4	73,7	74,1	75,4	76,9	76,1
SUD	74,1	84,0	78,0	71,8	68,8	70,4	72,6	73,2	72,9
SUD-OUEST	75,8	76,0	75,9	70,5	76,6	73,5	72,5	76,4	74,3
CAMEROUN	75,1	74,4	74,8	64,9	59,5	62,3	69,1	65,6	67,4

La sous-scolarisation de cette population pourrait s'expliquer par le manque de mesures spécifiques en faveur des enfants vivant avec un handicap (insuffisance des programmes spécialisés, rareté des éducateurs spécialisés pour les personnes vivant avec un handicap tels que les déficients auditifs et les déficients visuels entre autres). Par ailleurs, le coût de la scolarisation des enfants vivant avec un handicap, qui est relativement élevé pour chaque type de handicap, pourrait constituer un sérieux obstacle à leur éducation.

4.4 ENFANTS NE VIVANT AVEC AUCUN PARENT BIOLOGIQUE OU ENFANTS CONFIES

Les enfants confiés sont les enfants qui ne vivent pas avec leurs parents biologiques dans le ménage. La prise en compte de cette catégorie découle de l'hypothèse selon laquelle les enfants résidant avec leurs parents géniteurs (père, mère) sont moins vulnérables que les autres enfants et sont à mesure de surmonter des obstacles liés aux dangers de l'enfance et de l'adolescence. En outre, ils ont plus de chance de jouir de leurs droits fondamentaux (droit à l'éducation, droit à la protection, droit à la santé, droit à la nutrition, etc.).

4.4.1 Importance du phénomène des enfants confiés

Pour un enfant, ne vivre avec aucun de ses parents biologiques peut constituer une situation compromettante pour son développement, en ce qui concerne par exemple sa scolarisation. Sur l'effectif de 7.618.357 enfants de moins de quinze ans dénombrés lors du 3^{ème} RGPH, 765.003 d'entre eux ne vivent avec aucun parent biologique, soit un taux de 10,0%. Au Cameroun, 1 enfant sur 10 est

confié en 2005. Ce phénomène, déjà marqué au niveau national, est encore plus important dans les régions du Sud (18,0%), du Sud-Ouest (15,6%), du Nord-Ouest (13,6%) et du Centre (12,4%). Il est par contre beaucoup moins important dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord où les taux d'enfants ne vivant avec aucun parent biologique sont respectivement de 5,4% et 6,6%.

L'examen de cette catégorie selon le milieu de résidence permet d'observer que les enfants ne vivant avec aucun parent biologique sont plus présents en milieu urbain où ils représentent 12,5% de l'effectif des enfants, contre 8,2% en milieu rural. Par contre, il n'apparaît pas une différence significative selon le sexe de l'enfant.

Tableau 4.11 : Taux (%) d'enfants ne vivant avec aucun parent biologique par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	11,2	11,8	11,5	7,6	8,5	8,0	8,9	9,7	9,3
CENTRE	11,8	13,0	12,4	12,3	12,6	12,4	11,9	12,9	12,4
EST	15,2	15,2	15,2	7,1	7,4	7,2	10,0	10,1	10,0
EXTRÊME-NORD	9,0	7,3	8,2	4,4	5,0	4,7	5,3	5,5	5,4
LITTORAL	10,0	11,0	10,5	10,6	10,3	10,5	10,0	11,0	10,5
NORD	8,9	8,7	8,8	5,4	6,4	5,9	6,2	7,0	6,6
NORD-OUEST	18,6	19,9	19,3	10,3	11,0	10,7	13,1	14,1	13,6
OUEST	10,2	10,3	10,2	8,7	9,2	8,9	9,3	9,6	9,5
SUD	22,2	22,1	22,2	15,7	15,7	15,7	18,0	18,0	18,0
SUD-OUEST	19,6	21,7	20,7	12,2	12,7	12,4	15,0	16,3	15,6
CAMEROUN	12,1	12,8	12,5	7,9	8,5	8,2	9,7	10,4	10,0

4.4.2 Scolarisation des enfants d'âge scolaire ne vivant avec aucun parent biologique

La situation de la scolarisation des enfants d'âge scolaire ne vivant avec aucun parent biologique est particulièrement critique aussi bien en terme d'accès à l'école que par rapport à la poursuite de la scolarité. Les ménages d'accueil ne respectent pas systématiquement les accords passés avec les parents lorsque les enfants ont été confiés à des fins de scolarisation (TINEL et GUICHAOUA, 2002). L'on pense que le problème financier, à savoir la capacité de payer les frais de scolarité, risque fort de se poser avec acuité pour ces enfants dont l'accueil constitue une charge supplémentaire pour des ménages qui peuvent eux-mêmes éprouver des difficultés à assurer la scolarisation de leurs propres enfants.

Tableau 4.12 : Taux (%) de scolarisation des enfants d'âge scolaire (6-14 ans) ne vivant avec aucun parent biologique par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	72,4	63,8	68,1	49,2	42,0	45,5	60,2	51,8	55,9
CENTRE	84,7	83,7	84,1	86,6	85,5	86,1	85,3	84,1	84,7
EST	83,3	80,5	81,9	73,9	67,0	70,5	79,3	74,5	77,0
EXTRÊME-NORD	56,0	55,6	55,8	53,1	41,2	46,9	54,2	45,2	49,8
LITTORAL	84,3	83,3	83,8	81,3	83,9	82,5	84,1	83,3	83,7
NORD	69,1	60,0	64,8	53,8	37,5	45,2	59,6	44,9	52,1
NORD-OUEST	79,2	78,7	78,9	77,3	74,6	76,0	78,3	76,7	77,5
OUEST	86,5	85,8	86,1	89,9	88,3	89,1	88,3	87,2	87,7
SUD	86,8	87,0	86,9	87,9	85,5	86,8	87,4	86,3	86,8
SUD-OUEST	81,1	80,6	80,8	79,7	79,8	79,8	80,4	80,2	80,3
CAMEROUN	80,1	79,4	79,8	72,8	66,3	69,5	76,9	73,7	75,3

Selon les résultats du Troisième Recensement Démographique et en se référant aux taux de scolarisation au niveau national, la scolarisation des enfants ne vivant avec aucun parent biologique (75,3%) ne présente pas de différence significative avec celle des enfants de 6-14 ans (75,1%). Les différences n'apparaissent que lorsqu'on examine cette scolarisation au niveau des régions où les taux de scolarisation des enfants ne vivant avec aucun parent biologique sont faibles dans les régions septentrionales (Extrême-Nord (49,8%), au Nord (52,1%), l'Adamaoua (55,9%). Cette comparaison avec l'ensemble de la population d'enfants d'âge scolaire obligatoire n'élude pas le fait que le Centre est, avec les régions de l'Ouest, du Littoral, du Sud et du Sud-Ouest, la région où plus de 80,0% d'enfants d'âge scolaire ne vivant avec aucun parent biologique sont scolarisés.

4.4.3 Travail des enfants ne vivant avec aucun parent biologique

Généralement, la famille d'accueil attend de l'enfant confié qu'il effectue un certain nombre de tâches liées à la vie domestique et même qu'il contribue à certaines activités productives ou commerciales. Ces tâches, considérées comme une sorte de contrepartie, peuvent également s'inscrire dans un processus de socialisation et d'éducation de l'enfant au sens large. Mais les études révèlent aussi que ces enfants sont parfois moins bien nourris et travaillent plus que les autres enfants du ménage, sous prétexte de leur donner une bonne éducation (M. H. Durand, 2006). Ces enfants sont parfois considérés comme des domestiques et cela ne peut qu'avoir une influence négative sur leurs performances scolaires. Cette triste réalité concerne beaucoup plus les filles, spécialisées davantage dans l'exécution des travaux domestiques. Selon Tinel et Guichaoua, cités par Marie-Hélène Durand (2006), les motifs de "confiage" sont détournés dans un contexte de crise

économique, les ménages devant élaborer des stratégies afin d'améliorer leurs sources de revenus. La pratique des enfants confiés se transforme dès lors en un placement de main-d'œuvre juvénile à faible coût. Ce sont les enfants qui en paient le plus lourd tribut, et en particulier les filles.

Tableau 4.13 : Taux (%) d'activité des enfants d'âge scolaire (6-14 ans) ne vivant avec aucun parent biologique par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	2,8	1,7	2,3	14,5	12,5	13,4	8,8	7,4	8,1
CENTRE	1,7	1,1	1,4	2,2	2,7	2,5	1,9	1,5	1,7
EST	1,7	1,4	1,6	7,0	9,2	8,1	3,9	4,9	4,4
EXTRÊME-NORD	4,5	5,1	4,8	23,0	29,8	26,6	16,6	23,0	19,9
LITTORAL	1,5	0,9	1,2	2,9	2,0	2,5	1,6	0,9	1,3
NORD	4,7	4,3	4,5	22,6	30,8	26,9	15,9	22,0	19,0
NORD-OUEST	3,2	3,1	3,1	4,5	4,5	4,5	3,8	3,8	3,8
OUEST	1,3	0,9	1,1	1,2	1,5	1,4	1,3	1,3	1,3
SUD	1,6	1,0	1,3	2,0	3,5	2,7	1,8	2,2	2,0
SUD-OUEST	1,4	1,5	1,5	3,2	2,4	2,8	2,3	1,9	2,1
CAMEROUN	2,1	1,7	1,9	9,1	11,8	10,5	5,2	6,1	5,6

Au niveau national, le taux d'activité des enfants d'âge scolaire ne vivant avec aucun parent biologique est évalué à 5,6%. Ce taux est relativement plus élevé dans la région de l'Extrême-Nord (19,9%) et du Nord (19,0%). C'est par contre dans les régions de l'Ouest, du Littoral (1,3%) et du Centre (1,7%) que ce phénomène est moins important. Comme le révèle le tableau 4.13, l'examen de l'activité des enfants selon le milieu de résidence ou le sexe ne présente pas de situation homogène.

La comparaison du travail des enfants ne vivant avec aucun parent biologique avec celui des enfants de 6 - 14 ans présente une situation pour le moins inattendue. En effet, le taux d'activité des enfants ne vivant avec aucun parent biologique (5,6%) est inférieur à celui de l'ensemble des enfants d'âge scolaire obligatoire qui est de 8,6%. Cette faible activité des enfants d'âge scolaire ne vivant avec aucun parent indépendamment du milieu de résidence et du sexe. C'est seulement dans les régions septentrionales et plus particulièrement au Nord et à l'Extrême-Nord que ces enfants ne vivant avec aucun parent biologique exercent davantage plus d'activité économique que l'ensemble d'autres enfants.

4.5 ENFANTS CHEFS DE MENAGE

Est considéré comme *enfant chef de ménage*, au sens du Troisième Recensement Démographique, tout individu âgé de 10 à 14 ans assumant les responsabilités de chef de ménage, ou reconnu comme tel par les autres membres du ménage. Le ménage étant une personne ou un groupe de personnes apparentées ou non vivant dans une même unité d'habitation, prenant le plus souvent leurs repas en commun et subvenant ensemble à leurs besoins essentiels. Ce groupe reconnaît généralement l'autorité d'une seule personne qui est appelée *chef de ménage*. Les fonctions de chef de ménage peuvent plutôt constituer une source de vulnérabilité pour tout enfant de moins de 15 ans. En effet, le chef de ménage est celui sur qui reposent en général la responsabilité et la charge de subvenir aux besoins de ses membres. Lorsque que cette responsabilité est dévolue à un enfant, cela pose un certain nombre de problèmes parmi lesquels la non-satisfaction des besoins élémentaires pour les membres de ce ménage et surtout celui même de cet enfant qui est chef de ménage (scolarisation, prise en charge sanitaire en cas de maladie, etc.). La population cible est constituée ici d'enfants âgés de 10 à 14 ans déclarés chef de ménage (cf. annexe 1 présentant les variables-clés).

4.5.1 Volume, structure par sexe et répartition spatiale

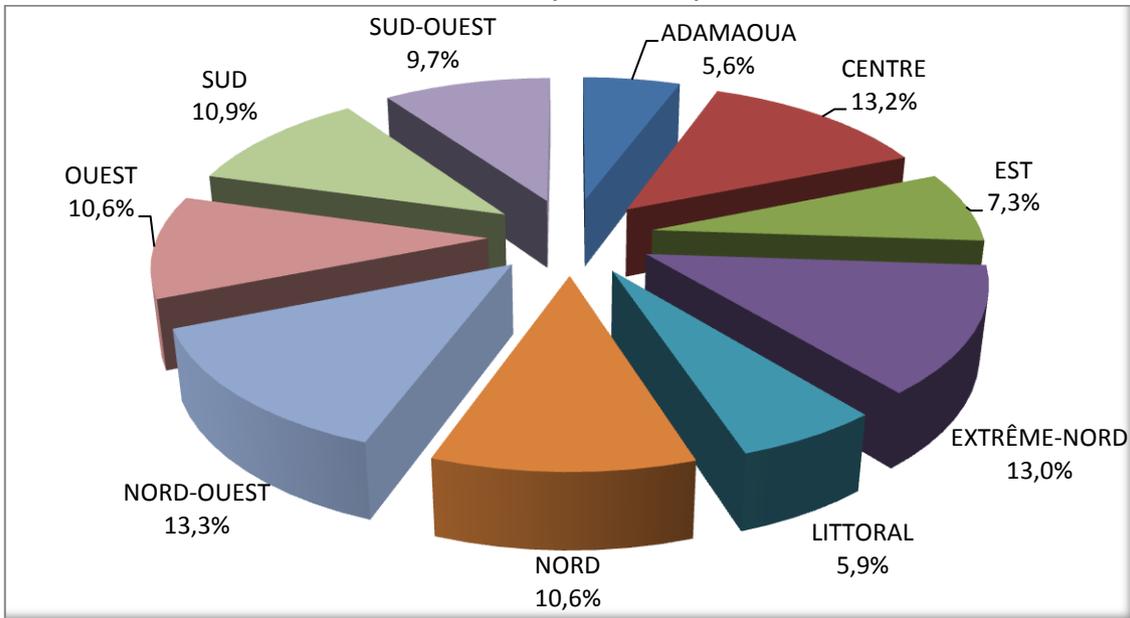
Au niveau national, l'importance du phénomène d'enfants chefs de ménage est évaluée à 0,3%. De prime abord, c'est un faible niveau, mais qui ne doit pas faire oublier qu'en 2005, ces enfants constituaient une population de 6.318 personnes dont 4.364 garçons et 1.954 filles, soit un rapport de masculinité de 223,3% (223,3 garçons pour 100 filles) au niveau national (Cf. tableau 4.14). L'ordre de grandeur de cet indicateur traduit une surreprésentation de la gent masculine par rapport au phénomène des enfants chefs de ménage.

Tableau 4.14 : Répartition des enfants chefs de ménage âgés de 10 à 14 ans par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/Sexe											
	Urbain				Rural				Ensemble			
	Masculin	Féminin	Ensemble	Rm	Masculin	Féminin	Ensemble	Rm	Masculin	Féminin	Ensemble	Rm
ADAMAOUA	154	24	178	641,7	148	29	177	510,3	302	53	355	569,8
CENTRE	394	284	678	138,7	91	62	153	146,8	485	346	831	140,2
EST	227	80	307	283,8	117	39	156	300,0	344	119	463	289,1
EXTRÊME-NORD	361	64	425	564,1	340	56	396	607,1	701	120	821	584,2
LITTORAL	194	124	318	156,5	36	16	52	225,0	230	140	370	164,3
NORD	300	31	331	967,7	295	43	338	686,0	595	74	669	804,1
NORD-OUEST	318	155	473	205,2	227	142	369	159,9	545	297	842	183,5
OUEST	234	96	330	243,8	188	150	338	125,3	422	246	668	171,5
SUD	298	222	520	134,2	95	72	167	131,9	393	294	687	133,7
SUD-OUEST	212	167	379	126,9	135	98	233	137,8	347	265	612	130,9
CAMEROUN	2 692	1 247	3 939	215,9	1 672	707	2 379	236,5	4 364	1 954	6 318	223,3

Les rapports de masculinité observés au niveau régional affichent des pics de 804,1% pour le Nord, 584,2% pour l'Extrême-Nord, et 569,8% pour l'Adamaoua.

Graphique 4.2 : Répartition régionale de la population d'enfants chefs de ménage d'âge scolaire (10 - 14 ans)



Comme l'indique le graphique 4.2 ci-dessus, les régions du Nord-Ouest (13,3%), du Centre (13,2%) et de l'Extrême-Nord (13,0%) sont celles qui abritent les proportions les plus importantes d'enfants âgés de 10 à 14 ans chefs de ménage.

4.5.2 Importance du phénomène

L'examen de l'importance des enfants chefs de ménage au sein des populations à travers le tableau 4.15 ci-dessus révèle un niveau relativement faible au plan national (0,3%).

Au niveau régional, c'est dans le Sud que le poids de cette catégorie est relativement plus élevé avec 1,0%. Elle prend plus d'importance en milieu urbain (1,9%) qu'en milieu rural (0,4%). Dans cette même région, il apparaît qu'en milieu urbain, le taux des enfants chefs de ménage atteint 2,1% au sein de la population masculine appartenant à la tranche d'âges 10 – 14 ans comme l'indique le tableau 4.15 ci-après.

Tableau 4.15 : Importance (%) des enfants âgés de 10 à 14 ans chefs de ménage par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	0,6	0,1	0,4	0,4	0,1	0,3	0,5	0,1	0,3
CENTRE	0,3	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1	0,3	0,2	0,2
EST	1,1	0,4	0,8	0,4	0,2	0,3	0,7	0,3	0,5
EXTRÊME-NORD	0,7	0,1	0,4	0,2	0,0	0,1	0,3	0,1	0,2
LITTORAL	0,2	0,1	0,1	0,3	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1
NORD	0,9	0,1	0,5	0,4	0,1	0,2	0,6	0,1	0,3
NORD-OUEST	0,7	0,3	0,5	0,3	0,2	0,2	0,4	0,2	0,3
OUEST	0,5	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3
SUD	2,1	1,7	1,9	0,5	0,4	0,4	1,1	0,9	1,0
SUD-OUEST	0,6	0,5	0,6	0,3	0,2	0,2	0,4	0,3	0,4
CAMEROUN	0,5	0,2	0,4	0,3	0,1	0,2	0,4	0,2	0,3

4.5.3 Scolarisation des enfants chefs de ménage

En termes de scolarisation, les résultats du Troisième Recensement Démographique montrent que les enfants âgés de 10 à 14 ans chefs de ménage présentent un niveau de scolarisation bien inférieure à celui de l'ensemble des enfants d'âge scolaire obligatoire. Au niveau national, cette population présente au plan national un taux de scolarisation de 66,6% alors qu'il est de 75,1% pour l'ensemble des enfants.

Tableau 4.16 : Taux (%) de scolarisation des enfants âgés de 10 à 14 ans chefs de ménage par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	68,0	54,2	66,1	52,7	48,3	52,0	60,5	50,9	59,0
CENTRE	65,2	61,6	63,7	69,2	74,2	71,2	66,0	63,9	65,1
EST	72,2	78,8	73,9	51,3	48,7	50,6	65,1	68,9	66,1
EXTRÊME-NORD	74,2	56,3	71,5	60,4	35,7	56,9	67,5	46,7	64,5
LITTORAL	61,9	58,9	60,7	47,2	50,0	48,1	59,6	57,9	58,9
NORD	73,3	58,1	71,9	58,3	32,6	55,0	65,9	43,2	63,4
NORD-OUEST	65,7	84,5	71,9	56,4	61,3	58,3	61,8	73,4	65,9
OUEST	68,4	67,7	68,2	76,6	78,7	77,5	72,0	74,4	72,9
SUD	78,9	76,6	77,9	69,5	54,2	62,9	76,6	71,1	74,2
SUD-OUEST	70,3	75,4	72,6	63,2	70,4	66,2	67,5	73,6	70,2
CAMEROUN	70,1	69,8	70,0	60,9	61,4	61,1	66,6	66,7	66,6

Au plan régional, les écarts observés sont encore plus importants dans les régions du Littoral et du Centre où les taux de scolarisation sont de 58,9% et 65,1% respectivement (Cf. tableau 4.16), alors que pour l'ensemble des enfants d'âge scolaire, ils sont de 88,1% pour le Littoral et 89,0% pour le Centre. Par

contre, il apparaît que dans les régions septentrionales, les enfants chefs de ménage présentent une scolarisation meilleure que celle de l'ensemble des enfants de 10-14 ans. Les taux de scolarisation des enfants chefs de ménage sont de 64,5% pour l'Extrême-Nord, 63,4% pour le Nord et 59,0% pour l'Adamaoua. Lorsque l'on considère l'ensemble des enfants, indépendamment de leur statut, les taux de scolarisation sont de 54,9% pour l'Extrême-Nord, 56,0% pour le Nord et 56,9% pour l'Adamaoua.

4.5.4 Travail des enfants chefs de ménage

Acculés par des impératifs de survie, certains enfants chefs de ménage peuvent être amenés à exercer très tôt une activité économique en vue de satisfaire leurs besoins. Dans l'ensemble, les régions de l'Ouest, du Sud et du Sud-Ouest présentent des taux d'emploi des enfants âgés de 10 à 14 ans chefs de ménage relativement bas, qui sont de l'ordre de 7,6%, 4,9% et 9,7% respectivement, tous inférieurs à la moyenne nationale qui est de 12,0% comme l'indique le tableau 4.17 ci-après

Tableau 4.17 : Taux (%) d'emploi des enfants âgés de 10 à 14 ans chefs de ménage par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	15,4	8,3	14,5	18,9	12,0	17,7	17,0	10,2	15,9
CENTRE	14,3	12,7	13,7	20,0	6,6	14,6	15,4	11,6	13,8
EST	9,8	5,0	8,5	32,5	21,6	29,8	17,4	10,3	15,6
EXTRÊME-NORD	4,2	6,3	4,5	20,5	43,4	23,7	12,0	23,1	13,7
LITTORAL	14,7	9,0	12,5	30,3	25,0	28,6	17,0	10,9	14,7
NORD	6,0	20,0	7,3	21,3	35,9	23,1	13,4	29,0	15,0
NORD-OUEST	10,8	3,2	8,3	16,9	19,6	18,1	13,0	11,0	12,2
OUEST	8,3	7,3	8,0	9,1	4,8	7,2	8,6	5,8	7,6
SUD	3,8	1,8	2,9	11,8	10,3	11,2	5,7	3,8	4,9
SUD-OUEST	11,1	3,6	7,8	16,3	8,6	13,1	13,1	5,4	9,7
CAMEROUN	9,4	6,8	8,6	18,9	15,5	17,9	12,9	9,9	12,0

4.6 ENFANTS DES MÉNAGES ECONOMIQUEMENT VULNERABLES

Dans le cadre de l'analyse des données du Troisième Recensement Démographique, les enfants victimes d'un autre type de vulnérabilité sévère sont ceux qui vivent dans les ménages où aucun membre n'est actif, rentier ou retraité. Il s'agit des ménages dont les membres n'ont *a priori* aucune source de revenus. Les enfants vivant dans de tels ménages dont la vulnérabilité économique est prouvée présentent beaucoup moins de chances que leurs autres congénères de bénéficier d'un encadrement adéquat. La connaissance du volume de cette catégorie d'enfants et surtout de son poids dans la société est indispensable pour envisager le niveau d'effort à fournir et les stratégies à

développer en vue d'amener les pouvoirs publics et la communauté nationale à apporter des solutions idoines aux problèmes auxquels ils sont confrontés.

4.6.1 Volume et structure par sexe de la population des enfants des ménages économiquement vulnérables

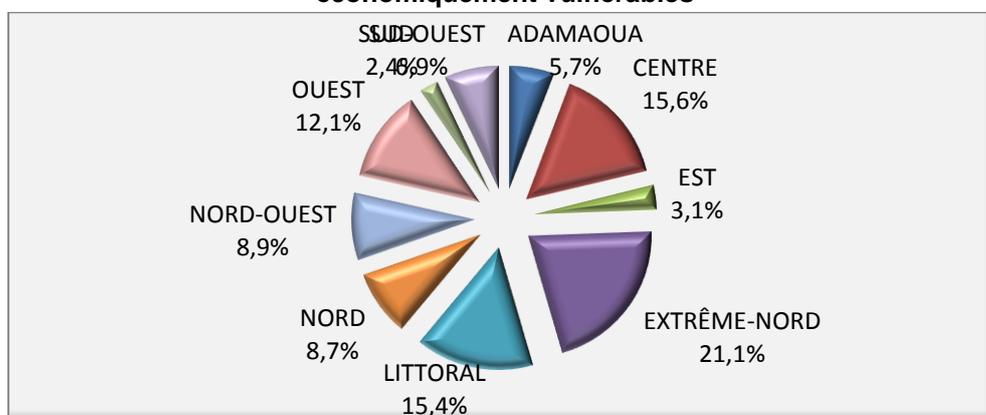
Le tableau 4.18 montre que quel que soit le milieu de résidence au plan national, les garçons sont plus affectés que les filles par la vulnérabilité économique de leur ménage. Les rapports de masculinité sont de 103,5%, 102,6% et 104,4% respectivement pour l'ensemble des deux milieux, le milieu urbain et le milieu rural.

Tableau 4.18 : Distribution des enfants de moins de quinze ans des ménages économiquement vulnérables par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe											
	Urbain				Rural				Ensemble			
	Masculin	Féminin	Ensemble	Rm	Masculin	Féminin	Ensemble	Rm	Masculin	Féminin	Ensemble	Rm
ADAMAOUA	15 859	15 569	31 428	101,9	27 155	26 539	53 694	102,3	43 014	42 108	85 122	102,2
CENTRE	94 399	94 514	188 913	99,9	22 154	20 967	43 121	105,7	116 553	115 481	232 034	100,9
EST	11 341	10 739	22 080	105,6	12 428	12 126	24 554	102,5	23 769	22 865	46 634	104,0
EXTRÊME-NORD	40 618	37 559	78 177	108,1	121 347	114 993	236 340	105,5	161 965	152 552	314 517	106,2
LITTORAL	110 206	107 636	217 842	102,4	6 339	5 979	12 318	106,0	116 545	113 615	230 160	102,6
NORD	15 692	14 909	30 601	105,3	50 271	48 307	98 578	104,1	65 963	63 216	129 179	104,3
NORD-OUEST	24 490	24 280	48 770	100,9	42 463	40 937	83 400	103,7	66 953	65 217	132 170	102,7
OUEST	39 116	37 640	76 756	103,9	52 608	51 311	103 919	102,5	91 724	88 951	180 675	103,1
SUD	10 437	9 755	20 192	107,0	8 334	7 593	15 927	109,8	18 771	17 348	36 119	108,2
SUD-OUEST	23 763	23 500	47 263	101,1	28 686	27 209	55 895	105,4	52 449	50 709	103 158	103,4
CAMEROUN	385 921	376 101	762 022	102,6	371 785	355 961	727 746	104,4	757 706	732 062	1 489 768	103,5

De même, au niveau régional, la situation est semblable à celle observée au plan national, à l'exception de la région du Centre où le rapport de masculinité est de 100,9%, soit 100,9 garçons pour 100 filles.

Graphique 4.3 : Répartition régionale des enfants de moins de quinze ans des ménages économiquement vulnérables



La distribution spatiale montre une présence accrue de la population des enfants de moins de quinze ans des ménages économiquement vulnérables dans les régions de l'Extrême-Nord, du Centre, du Littoral et de l'Ouest, avec des proportions respectives de 21,1%, 15,6%, 15,4% et 12,1% comme l'indique le graphique 4.3 ci-dessus.

4.6.2 Taux des enfants de moins de 15 ans des ménages économiquement vulnérables

Le Cameroun abrite en 2005 un effectif de 1.489.768 d'enfants de moins de 15 ans des ménages économiquement vulnérables vivant dans des ménages où aucun membre n'est actif, rentier ou retraité. Au niveau national, cela représente un taux de 19,6%. Il existe des disparités liées surtout au milieu de résidence où l'on relève des taux d'enfants des ménages économiquement vulnérables de 22,9% pour le milieu urbain et 17,0% pour le milieu rural.

Tableau 4.19 : Taux (%) d'enfants de moins de quinze ans des ménages économiquement Vulnérables

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	20,4	20,6	20,5	20,0	20,0	20,0	20,2	20,2	20,2
CENTRE	22,6	22,5	22,6	11,6	11,6	11,6	19,1	19,3	19,2
EST	17,7	17,4	17,5	10,5	10,8	10,6	13,0	13,1	13,1
EXTRÊME-NORD	24,2	23,5	23,9	19,0	18,8	18,9	20,1	19,8	20,0
LITTORAL	27,2	27,1	27,1	17,6	18,0	17,8	26,4	26,4	26,4
NORD	14,7	14,5	14,6	16,0	15,9	15,9	15,7	15,5	15,6
NORD-OUEST	19,0	19,1	19,0	16,5	16,4	16,4	17,3	17,3	17,3
OUEST	24,1	23,9	24,0	21,8	22,1	22,0	22,8	22,9	22,8
SUD	23,6	22,8	23,2	10,3	9,8	10,1	15,0	14,5	14,7
SUD-OUEST	23,6	23,3	23,4	17,3	17,3	17,3	19,7	19,7	19,7
CAMEROUN	23,0	22,8	22,9	17,1	17,0	17,0	19,7	19,6	19,6

Au plan régional, le Littoral (26,4%) affiche un taux d'enfants des ménages économiquement vulnérables relativement élevé par rapport à la moyenne nationale (19,6%) comme l'indique le tableau 4.19 ci-dessus. Les régions du Centre (19,2%), du Nord (15,6%), du Nord-Ouest (17,3%), du Sud-Ouest (19,7%), de l'Extrême-Nord (20,0%) et de l'Adamaoua (20,2%) présentent des taux situés autour de la moyenne nationale. Les faibles taux sont enregistrés dans les régions de l'Est (13,1%) et du Sud (14,7%).

4.6.3 Scolarisation des enfants d'âge scolaire obligatoire des ménages économiquement vulnérables

Par rapport à la scolarisation des enfants d'âge scolaire obligatoire des ménages économiquement vulnérables, le tableau 4.19 indiquant la distribution de leurs taux de scolarisation montre une situation préoccupante pour cette catégorie de la population. Le taux de scolarisation se situe à 61,9%, bien inférieur à celui des enfants d'âge scolaire obligatoire toute catégorie confondue qui est de 75,1%.

Par rapport au milieu de résidence, les enfants des ménages économiquement vulnérables vivant dans les campagnes sont de loin moins scolarisés que ceux vivant dans les villes. En effet, les dépenses à effectuer en vue de doter les enfants des manuels scolaires représentent pour les ménages sans revenus des efforts insurmontables, même dans un contexte où l'école est désormais gratuite au niveau primaire. Quand bien même l'importance de l'école est perçue au niveau de ces ménages fragilisés par la pauvreté, les enfants d'âge scolaire obligatoire des ménages économiquement vulnérables n'ont d'autres choix que la résignation. Les efforts de scolarisation de cette catégorie ont peu de chances d'aboutir car ils se soldent généralement par des abandons avant terme au niveau du primaire pour un grand nombre.

Tableau 4.19 : Taux (%) de scolarisation d'enfants d'âge scolaire obligatoire économiquement vulnérables

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	60,0	58,6	59,3	32,8	33,0	33,0	42,3	39,9	41,1
CENTRE	74,5	73,8	74,2	63,5	60,2	62,0	70,1	68,8	69,5
EST	62,8	67,4	65,0	58,5	52,2	55,5	60,2	57,4	58,8
EXTREME-NORD	63,9	55,4	59,7	55,9	47,8	51,9	58,5	50,2	54,4
LITTORAL	72,7	71,0	71,8	69,9	67,5	68,9	71,6	69,9	70,8
NORD	69,3	63,9	66,8	47,7	37,9	43,0	52,9	43,7	48,5
NORD-OUEST	75,0	74,6	74,8	64,6	53,3	58,9	68,2	59,9	64,1
OUEST	72,6	76,2	74,2	68,4	66,7	67,6	70,4	70,9	70,6
SUD	70,1	79,0	73,5	65,8	61,8	63,9	67,6	67,2	67,4
SUD-OUEST	71,8	71,0	71,4	64,5	69,6	67,0	67,5	70,4	68,8
CAMEROUN	71,1	69,4	70,3	58,9	52,5	55,8	64,1	59,6	61,9

Les disparités selon le sexe montrent que les garçons et les filles d'âge scolaire obligatoire des ménages économiquement vulnérables sont tous affectés par la pauvreté qui y pourrait sévir. Cependant, les facteurs domestiques et scolaires combinés expliqueraient le faible taux de scolarisation observés chez les filles qui, dans l'ensemble sont moins nombreuses à avoir suivi une scolarité durant la période d'observation (59,6% des filles scolarisées de cette population contre 64,1% des

garçons scolarisés). En milieu rural, du fait que les filles des ménages pauvres sont chargées de l'exécution de la majeure partie des travaux ménagers, certains parents jugent que le savoir scolaire pourrait plutôt les éloigner des tâches essentielles qui conditionnent la survie des membres du ménage.

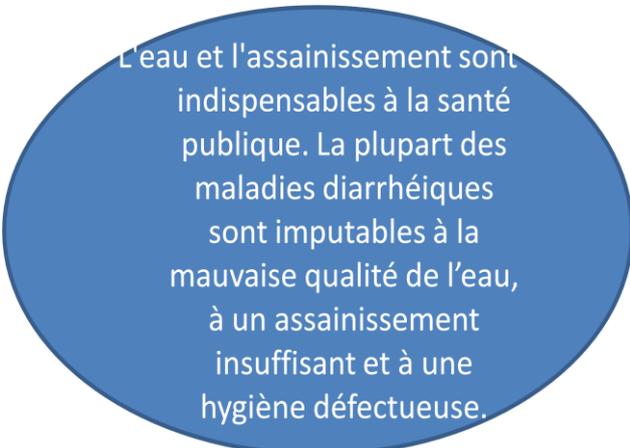
4.6.4 Activité des enfants des ménages économiquement vulnérables

Etant donné qu'il n'y a aucun individu en activité proprement dite formellement actif identifié, ceci laisse supposer que les membres des ménages économiquement vulnérables vivraient d'expédients et d'autres activités souterraines ou illicites. Du fait des conditions de vie très difficiles, les enfants de ces ménages pourraient être exposés aux pires formes d'exploitations telles que la prostitution. Ils pourraient également se livrer à des activités dangereuses telles que le vol, la toxicomanie, la consommation de la drogue ...etc. La mendicité pourrait aussi constituer l'essentiel de leurs activités.

4.7 ENFANTS, ENVIRONNEMENT ET SANTE

L'environnement contribue de façon vitale à la croissance et au développement sain des enfants ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de leur vie et à la préservation de leur santé. Dans l'environnement extérieur, les enfants sont exposés aux dangers environnementaux présents dans l'air qu'ils respirent, l'eau qu'ils boivent, les aliments qu'ils consomment et même la terre avec laquelle ils entrent en contact de manière permanente. Tout environnement insalubre a des effets néfastes sur la santé des enfants. Au cours des premières années de leur vie, les enfants sont particulièrement vulnérables et peuvent être plus exposés que les adultes à de nombreux facteurs environnementaux tels qu'un air pollué, la présence des eaux usées aux alentours de l'habitation, la non-utilisation de latrines adéquates pour la défécation, etc.

La notion d'*enfant en situation difficile* prend aussi en compte les enfants des ménages connaissant les difficultés d'accès à l'eau salubre et aux installations d'assainissement hygiéniques en mesure de garantir la santé des populations et de réduire la mortalité infantile. D'où le concept de *vulnérabilité sanitaire* qui renvoie à la fragilité de l'état de leur santé, liée à certaines caractéristiques de l'unité d'habitation abritant leur ménage telles que : (i) la principale source d'approvisionnement en eau de boisson ; (ii) le principal matériau du sol ; (iii) le principal mode d'évacuation des eaux usées, le



L'eau et l'assainissement sont indispensables à la santé publique. La plupart des maladies diarrhéiques sont imputables à la mauvaise qualité de l'eau, à un assainissement insuffisant et à une hygiène défectueuse.

principal mode d'évacuation des ordures ménagères ; et (iv) le principal type d'aisance. Il s'agit des éléments de commodité du logement qui ont une influence directe sur l'état de santé des populations en général et des enfants en particulier (cf. *Annexe 1* présentant les variables de base-clé de l'étude). L'objet de cette rubrique est d'évaluer l'importance des enfants de moins de cinq ans n'ayant pas accès à l'eau salubre ou vivant dans un environnement physique susceptible d'affecter leur développement physique et mental, et par conséquent leur santé.

4.7.1 Enfants et approvisionnement en eau salubre

Les enfants, faut-il le rappeler, sont les premières victimes de l'insalubrité de l'eau ou tout simplement du manque d'eau. L'accès à l'eau potable est tout particulièrement important pour leur santé puisqu'il est prouvé que leur besoin en eau est beaucoup plus important que celui des adultes. Pour ces enfants de moins de cinq ans qui n'ont pas encore pu développer leur immunité naturelle, l'eau devient alors le principal vecteur des maladies qui, si elles ne sont pas toutes mortelles, pourraient constituer un véritable handicap pour leur croissance.

Au plan national, 38,0% des enfants de moins de cinq ans vivent dans des ménages ne disposant pas d'un mode d'approvisionnement en eau salubre. Le problème se pose avec acuité aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain où ces proportions sont de 56,7% et 13,1% respectivement.

Tableau 4.20 : Taux (%) d'enfants de moins de cinq des ménages ne disposant pas d'un mode d'approvisionnement en eau salubre

Région	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectifs	(%)	Effectifs	(%)	Effectifs	(%)
ADAMAOUA	17 713	32,1	75 964	71,2	93 677	57,9
CENTRE	21 078	6,3	70 010	46,0	91 088	18,7
EST	12 159	25,7	53 125	53,6	65 284	44,6
EXTRÊME-NORD	28 258	23,2	251 983	50,0	280 241	44,8
LITTORAL	21 169	6,7	13 722	51,2	34 891	10,1
NORD	17 266	22,7	165 938	62,6	183 204	53,7
NORD-OUEST	20 195	22,7	110 215	63,2	130 410	49,5
OUEST	19 389	16,9	112 822	67,3	132 211	46,8
SUD	2 704	7,7	37 310	50,3	40 014	36,6
SUD-OUEST	5 607	7,7	64 405	56,2	70 012	37,4
CAMEROUN	165 538	13,1	955 494	56,7	1 121 032	38,0

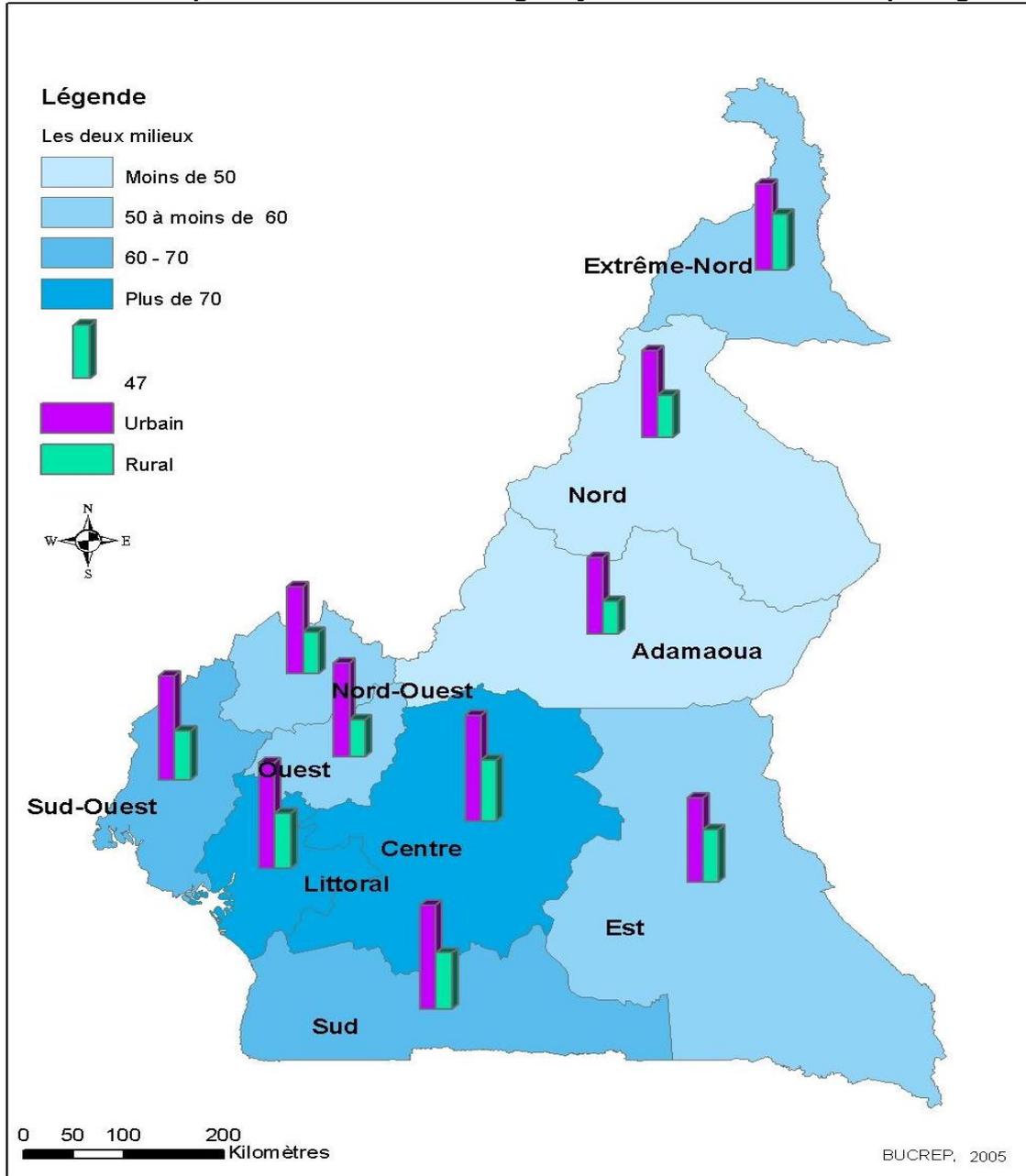
Au plan régional, l'on peut distinguer trois grandes zones en fonction de l'importance du problème d'accès à l'eau salubre par les enfants de moins de cinq ans :

- la première zone regroupe les régions de l'Adamaoua, du Nord, du Nord-ouest, de l'Ouest, de l'Extrême-Nord et de l'Est qui ont respectivement des taux de 57,9%, 53,7%, 49,5%, 46,8%, 44,8% et 44,6% d'enfants de moins de cinq ans des ménages ne disposant pas d'un mode d'approvisionnement en eau salubre. Ces régions présentent des taux relativement élevés, de loin supérieurs à la moyenne nationale qui est de 38,0% ;
- la deuxième zone regroupe les régions du Sud et du Sud-ouest avec respectivement des taux de 36,6% et de 37,4% des enfants des ménages n'ayant pas accès l'eau salubre ;
- la troisième zone, constituée des régions du Littoral et du Centre, présentent des taux respectifs de 10,1% et 18,7% d'enfants de moins de cinq ans des ménages n'ayant pas accès l'eau salubre. Dans ces régions, les problèmes d'approvisionnement en eau salubre des enfants de moins de cinq ans sont relativement moins graves si l'on considère la moyenne nationale comme étant la norme.

Ces résultats démontrent pourquoi les régions septentrionales se présentent comme les principaux foyers des maladies hydriques telles que la diarrhée ou le choléra qui trouvent leur origine dans une eau de consommation de qualité douteuse. La crise de l'eau se serait d'ailleurs généralisée à l'ensemble du territoire national puisque l'épidémie du choléra qui a sévi ces derniers mois²⁹ n'épargne aucune région. Il est donc indispensable d'intensifier la mise en place des stratégies pouvant contribuer à la réduction de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre d'ici à 2015 comme stipule l'OMD n°7 (Nations Unies, 2009).

²⁹ Il est important de relever que l'épidémie du choléra qui s'était annoncée dans les régions septentrionales durant la deuxième moitié de l'année 2010 s'est étendue aujourd'hui à l'ensemble du territoire national.

Carte n°4 : Proportion d'enfants des ménages ayant accès à l'eau salubre par région



4.7.2 Enfants et nature du sol de l'habitation

Les enfants, surtout lorsqu'il s'agit de ceux de moins de cinq ans, jouent souvent à même le sol et mettent des objets sales dans leur bouche, ingérant ainsi de la terre et de la poussière, parfois en grande quantité. De plus, ils respirent de l'air qui est plus près du sol, là où les niveaux de particules de toutes natures peuvent être plus élevés : autant de comportements et d'attitudes qui peuvent contribuer à accroître leur degré d'exposition à certaines maladies.

Tableau 4.21 : Taux (%) d'enfants de moins de cinq ans des ménages dont la nature du sol est précaire, par région selon le milieu de résidence

Région	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectifs	(%)	Effectifs	(%)	Effectifs	(%)
ADAMAOUA	10 998	19,9	86 517	81,1	97 515	60,2
CENTRE	38 787	11,5	98 447	64,7	137 234	28,1
EST	16 791	35,5	82 285	83,1	99 076	67,7
EXTRÊME-NORD	70 179	57,7	453 235	89,9	523 414	83,6
LITTORAL	39 092	12,3	12 590	47,0	51 682	15,0
NORD	25 487	33,5	228 973	86,4	254 460	74,6
NORD-OUEST	24 958	28,1	132 293	75,9	157 251	59,7
OUEST	31 285	27,3	118 700	70,8	149 985	53,1
SUD	3 973	11,3	45 143	60,9	49 116	45,0
SUD-OUEST	5 503	7,6	60 767	53,0	66 270	35,4
CAMEROUN	267 053	21,1	1 318 950	78,3	1 586 003	53,8

Au plan national, 53,8% d'enfants de moins de cinq ans vivent dans des ménages dont la nature du sol de l'habitation est précaire. L'on note de fortes disparités liées au milieu de résidence, avec des taux de 78,3% et de 21,1% respectivement pour le milieu rural et le milieu urbain.

Au plan régional, l'on note également d'importants écarts par rapport la distribution de ces enfants de moins de 5 ans des ménages dont la nature du sol est précaire. Trois grandes zones se distinguent en fonction de l'importance de cette population :

- les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Est et de l'Adamaoua, où les proportions d'enfants de moins de cinq ans des ménages dont la nature du sol est précaire sont respectivement de 83,6%, 74,6%, 67,7% et 60,2%, constituent la première zone ;
- la deuxième zone est constituée des régions dont les taux d'enfants de moins de cinq ans des ménages dont la nature du sol est précaire se distribuent autour de la moyenne nationale. Ce sont les régions du Nord-Ouest, de l'Ouest, du Sud et du Sud-Ouest qui abritent respectivement 59,7%, 53,1%, 45,0% et 35,4% de cette population ;
- la troisième zone est constituée des régions du Littoral et du Centre qui présentent respectivement des taux de 15,0% et de 28,1%, relativement faibles par rapport à la moyenne nationale (53,8%)

4.7.3 Enfants et mode d'évacuation des eaux usées

La mauvaise gestion des eaux usées a des conséquences néfastes sur la santé des enfants de moins de cinq ans. Lorsque ces eaux forment de petites nappes, elles deviennent des nids de prolifération des vecteurs du paludisme, principale cause de la mortalité infantile juvénile. Suite à leur infiltration, ces nappes d'eau usée constituent également des sources d'infection de certains points d'eau qui, initialement, peuvent être propres à la consommation.

Tableau 4.22 : Taux (%) d'enfants de moins de cinq ans des ménages au mode inapproprié d'évacuation des eaux usées par région selon le milieu de résidence

Région	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectifs	(%)	Effectifs	(%)	Effectifs	(%)
ADAMAOUA	45 088	81,7	97 634	91,5	142 722	88,2
CENTRE	264 130	78,6	146 058	96,0	410 188	84,0
EST	42 611	90,1	96 234	97,2	138 845	94,9
EXTRÊME-NORD	101 396	83,4	462 163	91,7	563 559	90,1
LITTORAL	242 204	76,2	24 738	92,3	266 942	77,4
NORD	59 462	78,2	229 607	86,6	289 069	84,7
NORD-OUEST	81 549	91,8	165 097	94,7	246 646	93,7
OUEST	99 010	86,3	155 911	93,0	254 921	90,2
SUD	30 043	85,6	72 100	97,3	102 143	93,5
SUD-OUEST	62 013	85,1	107 563	93,9	169 576	90,5
CAMEROUN	1 027 506	81,2	1 557 105	92,4	2 584 611	87,6

Au niveau national, 87,6% d'enfants âgés de moins de cinq ans vivent dans des ménages au mode inapproprié d'évacuation des eaux usées. Le problème se pose avec acuité aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain où les proportions d'enfants des ménages au mode inapproprié d'évacuation des eaux usées se chiffrent respectivement à 81,2% et 92,4%. Dans l'ensemble, toutes les régions présentent des situations critiques avec de fortes proportions d'enfants de cette catégorie qui se situent au delà de 50,0%.

4.7.4 Enfants et type d'aisance utilisé dans le ménage

Par rapport au type d'aisance, le taux d'enfants de moins de cinq ans, vivant dans des ménages au type d'aisance traditionnel, est de 88,2% au niveau national. En milieu rural, la proportion de cette population est de 94,6% contre 79,5% en milieu urbain. Au niveau régional, l'on note partout des taux supérieurs à 50,0% comme l'indique le tableau 4.23.

Tableau 4.23 : Taux (%) d'enfants de moins de cinq ans des ménages au type d'aisance traditionnel, par région selon le milieu de résidence

Région	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectifs	(%)	Effectifs	(%)	Effectifs	(%)
ADAMAOUA	48 348	87,6	101 667	95,3	150 015	92,7
CENTRE	248 330	73,9	143 491	94,3	391 821	80,2
EST	41 374	87,5	96 147	97,1	137 521	94,0
EXTRÊME-NORD	108 939	89,6	483 087	95,8	592 026	94,6
LITTORAL	233 882	73,5	24 177	90,2	258 059	74,8
NORD	67 274	88,4	247 086	93,2	314 360	92,1
NORD-OUEST	76 763	86,4	164 755	94,5	241 518	91,8
OUEST	95 433	83,2	157 554	93,9	252 987	89,6
SUD	28 373	80,9	69 955	94,4	98 328	90,0
SUD-OUEST	57 809	79,3	106 618	93,1	164 427	87,7
CAMEROUN	1 006 525	79,5	1 594 537	94,6	2 601 062	88,2

De manière générale, les efforts en vue d'améliorer la situation sociale et économique des enfants en situation difficile exigent des investissements dans les domaines de l'éducation de base, de l'approvisionnement en eau salubre propre à la consommation et de la promotion des services d'assainissement adéquats. Bien que le principe de la discrimination soit consacré par la constitution, les procédures de mise en œuvre des mécanismes de prise en charge scolaire qui restent complexes et peu connues doivent davantage être spécifiées pour les enfants vivant avec au moins un handicap dont le niveau de scolarisation demeure relativement faible. Il est également indispensable de veiller à la bonne gestion de l'environnement immédiat des ménages à travers la promotion d'un système d'assainissement performant en vue de préserver la qualité de l'eau dans le milieu naturel et de garantir une bonne santé aux populations et plus particulièrement aux enfants.

CHAPITRE 5 : ACCES DES JEUNES A L'EDUCATION ET A LA FORMATION

La jeunesse constitue l'un des stades de développement le plus important de l'individu. C'est la phase transitoire de l'enfance pour la vie adulte, de la situation d'assistée à celle de responsable. Elle implique pour cela une attention particulière car c'est sur elle que repose l'espoir du développement d'un pays. Aussi mérite-t-elle d'avoir l'encadrement nécessaire lui permettant de relever les défis majeurs auxquels la nation fait face. Il est donc indispensable que cette jeunesse soit bien formée en vue d'acquérir une bonne éducation et des compétences appropriées qui sont les composantes décisives d'un bon départ dans le marché du travail, et par conséquent, d'une bonne intégration aux plans social et économique. L'objectif de ce chapitre est de faire le bilan de cette population en termes de ressources humaines disponibles (jeunesse instruite, jeunesse alphabétisée, jeunesse universitaire, jeunesse alphabétisée, etc.). Avant d'y parvenir, il est important d'examiner son profil démographique à travers ses principaux traits caractéristiques (volume, structure par sexe et répartition spatiale).

5.1 PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES JEUNES

5.1.1 Volume et structure par sexe

La population des jeunes âgés de 15 à 24 ans est constituée de 3.606.696 individus dont 1.731.567 filles et 1.875.129 garçons, soit 20,7% de la population totale. Autrement dit, sur l'ensemble de la population camerounaise, au moins 1 personne sur 5 est un jeune. Ceci est révélateur du poids important que représente cette population, et partant, de l'atout qu'elle peut constituer si les ingrédients nécessaires à sa valorisation sont réunis, ou à l'inverse, du fardeau qu'elle peut représenter pour les pouvoirs publics si les infrastructures nécessaires pour assurer son encadrement se font rares.

Tableau 5.1 : Indicateurs démographiques de base de la population des jeunes

Région	Effectifs		Milieu de résidence		Rapports de masculinité			Poids démographiques		
	Bruts	(%)	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
ADAMAOUA	177 698	4,9	44,3	55,7	101,8	83,8	91,4	22,9	18,3	20,1
CENTRE	708 948	19,7	79,5	20,5	95,2	96,0	95,4	25,3	16,6	22,9
EST	149 196	4,1	44,8	55,2	101,1	80,7	89,3	23,8	16,8	19,3
EXTRÊME-NORD	544 839	15,1	27,8	72,2	111,2	86,8	93,0	21,4	16,4	17,5
LITTORAL	577 065	16,0	94,5	5,5	91,1	104,5	91,8	23,5	17,1	23,0
NORD	317 195	8,8	33,4	66,6	107,0	77,9	86,7	22,5	17,4	18,8
NORD-OUEST	375 756	10,4	44,8	55,2	96,6	85,9	90,6	26,3	19,1	21,7
OUEST	330 380	9,2	51,9	48,1	97,9	80,5	89,1	23,4	16,1	19,2
SUD	129 897	3,6	50,8	49,2	111,5	91,8	101,3	29,1	15,7	20,5
SUD-OUEST	295 722	8,2	50,7	49,3	95,5	96,0	95,3	26,9	19,2	22,5
CAMEROUN	3 606 696	100,0	57,3	42,7	97,0	86,4	92,3	24,3	17,2	20,7

Le poids des jeunes est encore plus important en milieu urbain où ils représentent 24,3% de la population contre 17,2% pour le milieu rural. Ce déséquilibre entre les milieux de résidence par rapport à l'importance numérique de cette population est la conséquence de l'exode rural qui affecte davantage les jeunes (recherche d'emploi, migration scolaire, etc.).

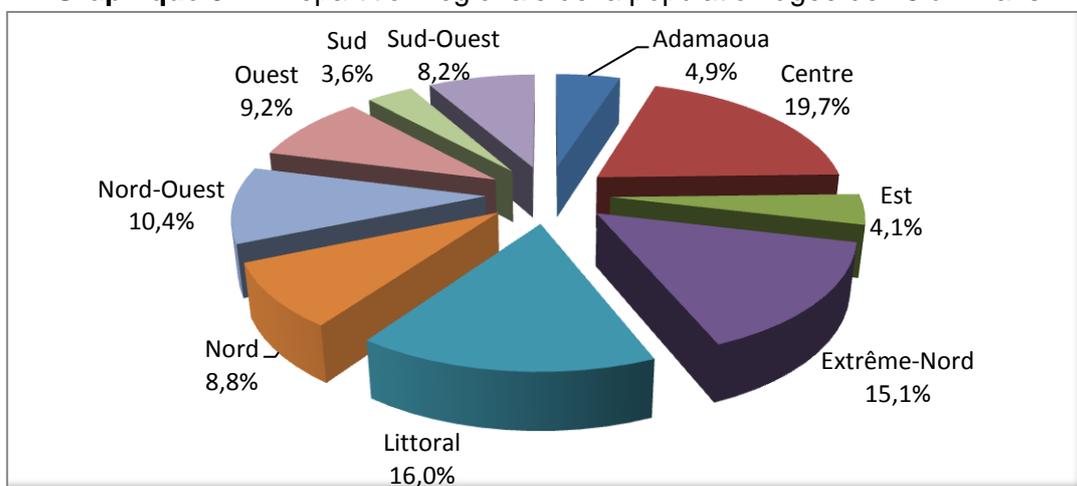
La répartition des jeunes (15 – 24 ans) selon le sexe montre que cette population est à prédominance féminine ; on y dénombre seulement 92,3 garçons pour 100 filles comme le montre le tableau 5.1 qui indique un rapport de masculinité de 92,3% au niveau national. Cette prédominance de la gent féminine est observée dans toutes les régions du pays, à l'exception de celle du Sud où l'on compte 101,3 garçons pour 100 filles en milieu urbain, soit un rapport de masculinité de 101,3%.

Selon le milieu de résidence, la population des jeunes est beaucoup plus à prédominance féminine en milieu rural ; on y compte en effet 86,4 garçons pour 100 filles alors qu'il est de 97,0 garçons pour 100 filles en milieu urbain. C'est seulement dans les campagnes de la région du Littoral qu'on dénombre jusqu'à 104,5 garçons pour 100 filles. Les rares cas où l'on observe un surnombre de garçons se recensent en milieu urbain, essentiellement à l'Est et dans les régions septentrionales.

5.1.2 Distribution spatiale de la population des jeunes

A l'exception des régions de l'Extrême-Nord et du Nord, le poids des jeunes dans les régions est pratiquement aussi élevé que celui observé au niveau national. Il est même supérieur à ce dernier pour les régions du Littoral (23,0%), du Centre (22,9%) et du Sud-Ouest (22,5%). De manière générale, dans toutes les régions, on observe toujours un poids démographique plus important des jeunes en milieu urbain qu'en milieu rural.

Graphique 5.1 : Répartition régionale de la population âgée de 15 à 24 ans



L'examen de la répartition régionale de cette population (Cf. graphique 5.1) montre que le Centre, avec près de 20,0% des jeunes, est le foyer le plus important de la jeunesse au niveau national. Viennent ensuite le Littoral (16,0%) et l'Extrême-Nord (15,1%). L'Adamaoua, l'Est et le Sud sont les régions qui abritent le moins de jeunes avec chacune moins de 5,0%.

5.2 EVOLUTION RECENTE DE LA POPULATION DES JEUNES DE 1976 A 2005

De 1976 à 2005, la population des jeunes (15 – 24 ans) a connu une croissance relativement importante comme l'indiquent les données du tableau 5.2 ci-après.

Tableau 5.2 : Evolution des effectifs des jeunes (15 – 24) selon le sexe entre 1976 et 2005

Année	Sexe		Total	Rapport de masculinité (%)	Taux d'accroissement annuel moyen
	Masculin	Féminin			
1976	588151	650281	1238432	90,45	
1987	782186	871526	1653712	89,75	2,7
2005	1731567	1875129	3606696	92,34	4,3

Les données issues des trois recensements effectués au Cameroun en 1976, 1987 et 2005 permettent d'apprécier l'évolution de la population des jeunes durant chacune des deux périodes intercensitaires dont la première va de 1976 à 1987 et la seconde de 1987 à 2005. Au cours de la première période, le volume de la population des jeunes a été multiplié par 1,3. Dix-huit ans plus tard, l'on est passé du simple au plus du double de cette population.

Les données du tableau 5.2 ci-dessus permettent de caractériser la vitesse d'accroissement démographique de la population des jeunes dont les valeurs du rythme annuel moyen sont de 2,7% et 4,3% respectivement pour la première et la deuxième période mentionnées plus haut. Ainsi, sur la période allant de 1976 à 2005, le taux d'accroissement annuel moyen du volume de la population des jeunes s'évalue à 3,7%. Ce taux relativement élevé d'accroissement de la population des jeunes est une sonnette d'alarme qui interpelle les décideurs sur l'ampleur du défi démographique aux conséquences multiples si des stratégies ne sont pas mises en place pour leur assurer un encadrement efficace.

5.3 JEUNESSE ET EDUCATION

Les jeunes représentent un atout incontestable pour le développement socioéconomique et culturel d'un pays s'ils sont dotés d'habiletés essentielles et de qualifications appropriées. Or, l'acquisition et la valorisation des compétences ne sont possibles que si ces derniers ont reçu une bonne éducation ou une bonne formation. Il est par conséquent important de connaître leur statut de fréquentation scolaire et d'apprécier leur niveau d'instruction ainsi que la proportion de ceux d'entre eux qui sont alphabétisés afin d'évaluer la qualité et la quantité des

ressources humaines disponibles au sein de cette catégorie. L'analyse de l'éducation des jeunes tient compte de deux populations cibles : à savoir les jeunes au sens des Nations Unies (15 – 24 ans) pour les besoins d'évaluation des progrès réalisés par rapport à l'atteinte des OMD et les jeunes au sens du MINJEUN (15 – 34 ans) pour la prise en compte de certaines préoccupations gouvernementales.

5.3.1 Jeunesse (15 – 24 ans) et scolarisation

Tableau 5.3 : Taux (%) de fréquentation scolaire des jeunes (15 – 24 ans) par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	36,4	23,6	30,0	21,0	9,2	14,6	28,2	15,2	21,4
CENTRE	43,0	40,1	41,5	32,3	24,2	28,2	40,8	36,9	38,8
EST	39,1	28,5	33,8	19,1	10,3	14,2	28,7	18,0	23,0
EXTREME-NORD	34,7	22,2	28,8	24,4	11,2	17,3	27,6	14,0	20,5
LITTORAL	39,4	36,3	37,8	30,6	25,4	28,0	38,9	35,8	37,3
NORD	37,3	24,8	31,3	20,2	7,2	12,9	26,6	12,5	19,0
NORD-OUEST	40,3	38,7	39,5	33,3	26,7	29,7	36,5	31,9	34,1
OUEST	45,2	38,9	42,0	42,9	32,9	37,3	44,2	35,9	39,8
SUD	42,1	35,2	38,8	27,8	18,4	22,9	35,4	26,5	31,0
SUD-OUEST	38,4	36,4	37,4	29,2	25,4	27,3	33,9	31,0	32,4
CAMEROUN	40,3	35,5	37,9	28,0	17,8	22,5	35,3	27,7	31,3

Le taux de fréquentation scolaire des jeunes, qui est de 31,3% au niveau national, présente des disparités par rapport au milieu de résidence et au sexe. En effet, 37,9% des jeunes urbains fréquentent encore un établissement scolaire contre 22,5% seulement des jeunes ruraux, soit un écart de 10,0 points environ en faveur des jeunes du milieu urbain. Les jeunes garçons sont plus scolarisés que les jeunes filles et les chances de scolarisation diminuent lorsqu'on passe du milieu urbain au milieu rural. L'on peut dégager trois grandes catégories de cette population en fonction du niveau des taux de scolarisation observés :

- la première catégorie que l'on peut considérer comme étant l'ensemble des régions aux faibles taux de scolarisation des jeunes par rapport à la moyenne nationale est constituée de l'Est (23,0%), de l'Adamaoua (21,4%), de l'Extrême-Nord (20,5%) et du Nord (19,0%) ;
- la deuxième catégorie est constituée des régions dont les taux de fréquentation scolaire des jeunes se distribuent autour de la moyenne nationale (31,3%). Il s'agit du Nord-Ouest (34,1%), du Sud-Ouest (32,4%) et du Sud (31,0%) ;
- la troisième catégorie est constituée des régions aux taux de scolarisation des jeunes relativement élevés par rapport à la moyenne nationale. Il s'agit de

l'Ouest, du Centre et du Littoral dont les taux de scolarisation des jeunes sont respectivement de 39,8%, 38,8% et 37,3%.

Les taux élevés de scolarisation des jeunes observés dans la troisième catégorie s'expliqueraient par plusieurs facteurs, entre autres : les taux élevés de scolarisation des enfants et la forte concentration des infrastructures scolaires et des institutions scolaires et universitaires dans ces régions.

5.3.2 Jeunesse non-scolarisée ou jeunesse extrascolaire (15 – 24 ans)

Les jeunes âgés de 15 à 24 ans sont affectés par la non-scolarisation dont le taux est de 68,7% au niveau national. La distribution de la jeunesse non-scolarisée indique des disparités par rapport au milieu de résidence et au sexe.

Par rapport au milieu de résidence, 77,5% des jeunes sont non-scolarisés en milieu rural contre 62,1% de cette population observés en milieu urbain. Aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, les jeunes filles sont plus affectées par la non-scolarisation que les jeunes garçons.

Tableau 5.4 : Taux (%) de non-scolarisation des jeunes (15 – 24 ans) par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	63,6	76,4	70,0	79,0	90,8	85,4	71,8	84,8	78,6
CENTRE	57,0	59,9	58,5	67,7	75,8	71,8	59,2	63,1	61,2
EST	60,9	71,5	66,2	80,9	89,7	85,8	71,3	82,0	77,0
EXTREME-NORD	65,3	77,8	71,2	75,6	88,8	82,7	72,4	86,0	79,5
LITTORAL	60,6	63,7	62,2	69,4	74,6	72,0	61,1	64,2	62,7
NORD	62,7	75,2	68,7	79,8	92,8	87,1	73,4	87,5	81,0
NORD-OUEST	59,7	61,3	60,5	66,7	73,3	70,3	63,5	68,1	65,9
OUEST	54,8	61,1	58,0	57,1	67,1	62,7	55,8	64,1	60,2
SUD	57,9	64,8	61,2	72,2	81,6	77,1	64,6	73,5	69,0
SUD-OUEST	61,6	63,6	62,6	70,8	74,6	72,7	66,1	69,0	67,6
CAMEROUN	59,7	64,5	62,1	72,0	82,2	77,5	64,7	72,3	68,7

En ce qui concerne la répartition de cette population au niveau régional, l'on peut relever que les taux de non-scolarisation sont relativement élevés dans l'ensemble. Les régions du Nord (81,0%), de l'Extrême-Nord (79,5%), de l'Adamaoua (78,6%) et de l'Est (77,0%) se démarquent de l'ensemble avec des taux de non-scolarisation nettement supérieurs à la moyenne nationale qui est de 68,7%. Les données du tableau 5.4 illustrent la grande ampleur des phénomènes de la déscolarisation et de la marginalisation scolaires qui affectent davantage les jeunes de ces régions.

Les taux élevés de la non-scolarisation observés s’expliqueraient également par le fait que les jeunes de la tranche d’âges 15 – 24 ans comportent une bonne proportion d’individus en quête de leur premier emploi. Il s’agit donc d’un groupe potentiellement actif, et par conséquent probablement en quête d’emploi pour bon nombre d’entre eux, surtout ceux qui ont suspendu ou abandonné leur scolarité et ceux qui ont achevé leur formation.

5.3.3 Niveau d’instruction des jeunes (15 – 24 ans)

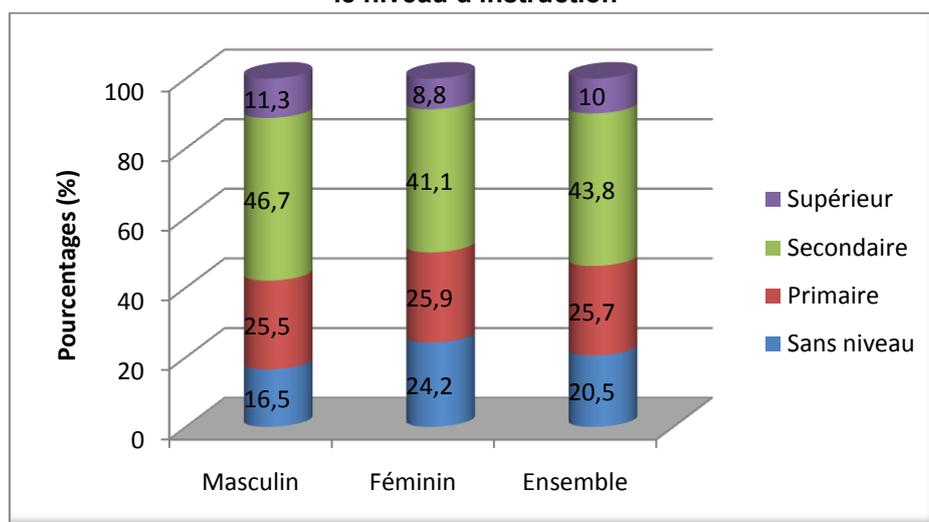
Malgré les efforts déployés par le Gouvernement et les autres partenaires au développement dans le domaine de l’éducation, le niveau d’instruction des jeunes demeure relativement faible : 20,5% de cette population n’ont aucun niveau d’instruction ; 25,7% ont le niveau primaire ; 43,8% ont le niveau du secondaire et seulement 10,0% ont le niveau supérieur. Le niveau d’instruction des jeunes présente des variations selon le sexe et le milieu de résidence. Dans l’ensemble, les données du tableau 5.5 montrant la répartition de la population des jeunes par sexe et par milieu de résidence selon le niveau d’instruction, laissent percevoir que le niveau d’instruction est plus élevé chez les garçons que chez les filles de la tranche d’âges 15 – 24 ans. De même, ce niveau est meilleur en milieu urbain qu’en milieu rural.

Tableau 5.5 : Répartition (%) de la population des jeunes âgés de 15 à 24 ans par milieu de résidence et par sexe selon le niveau d’instruction (niveau national)

Milieu de résidence/Sexe		Niveau d’instruction				Total
		Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	
Urbain	Masculin	7,2	20,4	56,8	15,6	100,0
	Féminin	10,0	21,3	55,4	13,3	100,0
	Ensemble	8,6	20,9	56,1	14,4	100,0
Rural	Masculin	29,7	32,6	32,4	5,3	100,0
	Féminin	42,3	31,8	22,9	3,1	100,0
	Ensemble	36,4	32,2	27,3	4,1	100,0
Ensemble	Masculin	16,5	25,5	46,7	11,3	100,0
	Féminin	24,2	25,9	41,1	8,8	100,0
	Ensemble	20,5	25,7	43,8	10,0	100,0

En milieu rural, 57,8% seulement des jeunes filles ont pu s’instruire contre 90,0% en milieu urbain. Par contre, les proportions des jeunes garçons instruits tous niveaux confondus sont de 92,8% pour le milieu urbain et 83,5% pour le milieu rural. Il apparaît également qu’en milieu rural, les jeunes qui ont bénéficié d’une formation du secondaire et du supérieur réunis (31,4% en milieu rural contre 70,5% en milieu urbain) sont peu nombreux. Cette faible représentation des jeunes ruraux dans les ordres d’enseignement secondaire et supérieur pourrait s’expliquer par le fait de l’implantation des lycées/collèges et autres institutions universitaires principalement en milieu urbain.

Graphique 5.2 : Proportion (%) de la population des jeunes âgés de 15 à 24 ans par sexe selon le niveau d'instruction



Le graphique 5.2 présente pour le niveau national, la situation des jeunes par rapport à leur niveau d'instruction. Ainsi, quel que soit le niveau d'instruction considéré, la proportion des jeunes garçons est supérieure à celle des jeunes filles. La différence liée au sexe est plus importante au niveau du secondaire (1 et 2) où l'on relève des écarts de plus de 5 points à l'avantage de la gent masculine.

Tableau 5.6 : Répartition de la population des jeunes âgés de 15 à 24 ans par région et par sexe selon le niveau d'instruction

Région	Niveau d'instruction				Total
	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	
ADAMAOUA	45,1	25,5	23,6	5,8	100,0
<i>% masculin</i>	38,9	46,8	61,3	68,2	47,9
CENTRE	4,3	22,8	56,3	16,6	100,0
<i>% masculin</i>	46,5	47,8	48,1	52,2	48,7
EST	22,7	36,3	36,4	4,5	100,0
<i>% masculin</i>	37,3	43,7	54,7	59,9	47,0
EXTRÊME-NORD	56,8	18,5	21,2	3,5	100,0
<i>% masculin</i>	38,0	50,7	68,0	73,2	47,9
LITTORAL	3,8	21,0	60,4	14,8	100,0
<i>% masculin</i>	46,4	48,0	46,9	51,0	47,7
NORD	53,9	21,3	21,1	3,7	100,0
<i>% masculin</i>	35,2	51,9	65,8	66,6	46,4
NORD-OUEST	11,0	38,6	41,6	8,8	100,0
<i>% masculin</i>	39,4	47,5	48,9	50,0	47,4
OUEST	6,5	29,3	55,3	9,0	100,0
<i>% masculin</i>	40,2	42,7	48,6	55,3	46,9
SUD	3,8	26,1	63,3	6,9	100,0
<i>% masculin</i>	43,9	44,1	51,8	61,4	50,2
SUD-OUEST	9,0	34,4	43,9	12,7	100,0
<i>% masculin</i>	45,5	47,9	49,8	50,4	48,9
CAMEROUN	20,5	25,7	43,8	10,0	100,0
<i>% masculin</i>	38,5	47,4	51,1	54,2	47,9

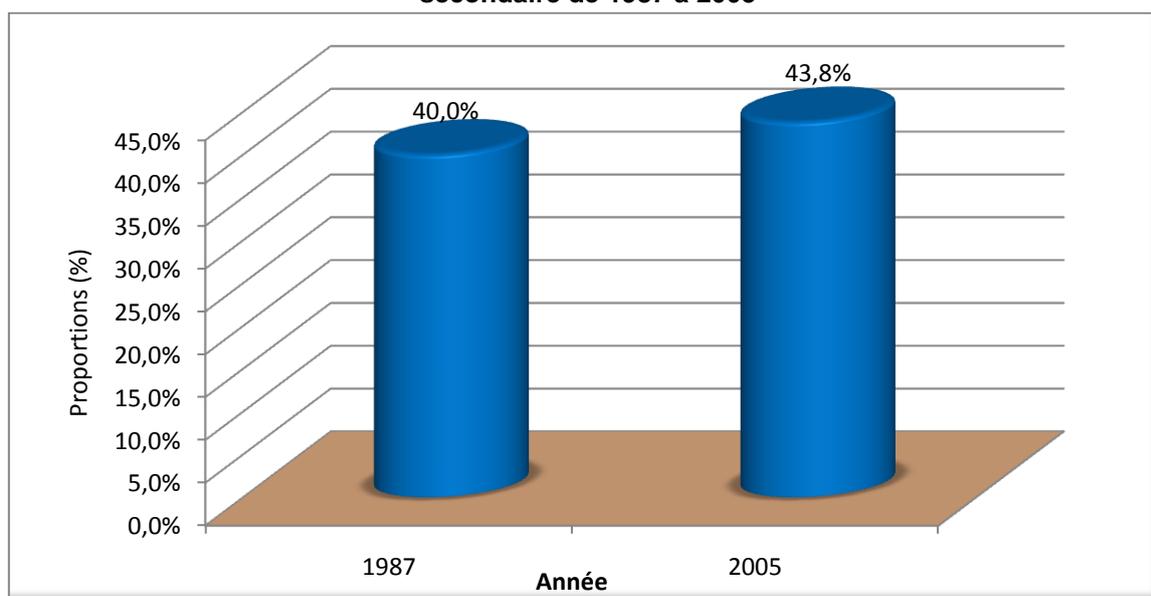
D'après les données du tableau 5.6, les dix régions que compte le Cameroun peuvent être classées en fonction du poids des jeunes selon le niveau d'instruction.

Par rapport aux jeunes "*sans niveau d'instruction*", les fortes concentrations de cette population sont observées dans les régions septentrionales dont 56,8% pour l'Extrême-Nord, 53,9% pour le Nord et 45,1% pour l'Adamaoua, contre la moyenne nationale qui est de 20,5%. En dehors de la région de l'Est dont la proportion de cette population est de l'ordre de 22,7%, toutes les autres régions ont des proportions relativement faibles (toutes situées en dessous de 10,0%), de loin inférieures à la moyenne nationale. Au niveau régional, la disparité par rapport au sexe indique la prédominance des jeunes filles. Cette prédominance de la gent féminine au sein des jeunes "*sans niveau d'instruction*" est beaucoup plus marquée dans les régions septentrionales où la proportion des jeunes filles "*sans niveau d'instruction*" dépasse généralement la barre de 60,0%.

En ce qui concerne la catégorie des jeunes ayant le niveau d'instruction "*primaire*", les régions du Nord-Ouest, de l'Est et du Sud-Ouest arrivent en tête avec des proportions respectives de 38,6%, 36,3%, 34,4% pour l'ensemble des deux sexes. Les régions de l'Ouest (29,3%), du Sud (26,1%), de l'Adamaoua (25,0%), du Centre (22,8%), du Nord (21,3%) et du Littoral (21,0%) ont des proportions des jeunes ayant le niveau d'instruction "*primaire*" proches de la moyenne nationale (25,7%). Seule la région de l'Extrême-Nord se démarque avec une proportion relativement faible de cette population (18,5%). Au niveau régional, l'analyse des disparités de cette population par rapport au sexe montre une prédominance des jeunes filles dont les proportions dépassent généralement la barre de 50,0%, sauf dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord où les proportions des jeunes filles n'ayant accédé qu'à l'enseignement primaire (niveau d'instruction primaire) sont de 48,1% et de 49,3% respectivement.

Les régions du Sud (63,3%), du Littoral (60,4%), du Centre (56,3%) et de l'Ouest (55,3%) présentent les proportions les plus élevées par rapport à la moyenne nationale (43,8%) en ce qui concerne la catégorie des jeunes ayant le niveau d'instruction "*secondaire*". Le Sud-Ouest (43,9%) et l'Est (36,4%) ont des proportions se situant autour de la moyenne nationale. Par contre, les trois régions septentrionales présentent chacune dans cette catégorie, des proportions relativement faibles qui frôlent parfois la moitié de la moyenne nationale. Ainsi, pour cette population, les régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord et du Nord présentent respectivement les proportions de 23,6%, 21,2% et 21,1%. Dans cette catégorie, les jeunes filles sont mieux représentées par rapport aux jeunes garçons dans les régions du Centre (51,9%), du Littoral (53,1%), du Nord-Ouest (51,1%), de l'Ouest (51,4%) et du Sud-Ouest (50,2%).

Graphique 5.3 : Evolution du poids des jeunes âgés de 15 à 24 ans ayant le niveau du secondaire de 1987 à 2005



Sources: RGPH-1987, RGPH-2005

Comme l'indique le graphique 5.3, le poids des jeunes âgés de 15 à 24 ans ayant le niveau du secondaire est passé de 40,0% en 1987 à 43,8% en 2005, soit un écart de 3,8 points de pourcentage. Cet écart, qui demeure relativement faible par rapport à la période écoulée (18 ans), montre que la scolarisation des jeunes au niveau du secondaire a connu plutôt une faible progression d'une génération à l'autre.

Les jeunes ayant le niveau du "supérieur" sont faiblement représentés au niveau régional, sauf dans le Centre (16,6%), le Littoral (14,8%) et le Sud-Ouest (12,7%) où les proportions de chacune de cette catégorie sont supérieures à la moyenne nationale qui est de l'ordre de 10,0%. Les disparités de la distribution de cette population par rapport au sexe indiquent une prédominance de la gent masculine, sauf dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest où les garçons sont autant représentés que les filles au sein de cette catégorie.

5.3.4 Jeunesse (15 – 24 ans) et marginalisation scolaire

Chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, le taux de marginalisation scolaire est de 14,8% au niveau national. Au plan spatial, la distribution de cette population laisse apparaître de grandes disparités liées au sexe et au milieu de résidence.

Environ 23,3% des jeunes ruraux n'ont jamais été à l'école contre 7,0% seulement des jeunes urbains. Avec plus de 16,3 points d'écart en faveur des jeunes urbains, les risques de marginalisation sont plus élevés chez les jeunes ruraux.

La distribution de cette population selon le sexe montre que les jeunes filles sont plus affectées que les jeunes garçons par le phénomène de marginalisation,

quel que soit le milieu de résidence ; les écarts de marginalisation observés entre les deux sexes subissent une légère augmentation lorsqu'on passe du milieu urbain au milieu rural, les indices de parité étant de 1,1 et 1,2 respectivement pour le milieu urbain et le milieu rural.

Tableau 5.7 : Taux (%) de marginalisation scolaire des jeunes âgés de 15 à 24 ans par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	16,8	29,7	23,2	34,7	46,7	41,3	26,3	39,6	33,2
CENTRE	3,2	3,3	3,3	5,2	5,7	5,5	3,6	3,8	3,7
EST	9,9	14,7	12,3	20,2	28,4	24,7	15,3	22,6	19,2
EXTRÊME-NORD	20,5	35,2	27,5	32,2	49,5	41,5	28,7	45,9	37,6
LITTORAL	2,7	2,8	2,7	7,9	8,8	8,3	3,0	3,1	3,0
NORD	18,6	32,0	25,1	37,3	56,6	48,2	30,4	49,2	40,5
NORD-OUEST	2,7	3,1	2,9	10,1	14,3	12,3	6,6	9,4	8,1
OUEST	2,6	3,5	3,0	6,1	7,6	7,0	4,2	5,6	4,9
SUD	2,0	2,2	2,1	4,4	5,4	4,9	3,1	3,9	3,5
SUD-OUEST	2,9	3,4	3,1	7,6	9,2	8,4	5,2	6,2	5,7
CAMEROUN	5,9	8,1	7,0	19,9	29,9	25,3	11,7	17,7	14,8

Par rapport à la répartition géographique, l'on distingue deux grandes catégories en fonction des niveaux du taux de marginalisation observés au sein de cette population dans chacune des régions :

- la première est constituée de l'ensemble des régions présentant des taux élevés de marginalisation des jeunes. Il s'agit du Nord (40,5%), de l'Extrême-Nord (37,6%), de l'Adamaoua (33,2%), et de l'Est (19,2%) ;
- la deuxième catégorie est constituée des régions aux taux relativement faibles de marginalisation des jeunes par rapport à la moyenne nationale dont 8,1% pour le Nord-Ouest, 5,7% pour le Sud-Ouest, 4,9% pour l'Ouest, 3,7% pour le Centre, 3,5% pour le Sud et 3,0% pour le Littoral.

5.4 JEUNESSE ET ALPHABETISATION

Les jeunes constituent un groupe stratégique dans le processus de développement d'un pays. Au Cameroun, les pouvoirs publics accordent une priorité à la construction d'une société lettrée, seule gage de promotion d'une éducation tout au long de la vie, indispensable à l'acquisition de nouvelles aptitudes/compétences, au renforcement des capacités ainsi qu'à l'accès et à la maîtrise des TIC.

Le taux d’alphabétisation des jeunes est le pourcentage des individus de la population âgée de 15 à 24 ans ou de 15 à 34 ans qui peuvent lire et écrire tout en comprenant le sens d’une phrase simple et courte relative à la vie de tous les jours. Il permet de déterminer la proportion de la jeunesse alphabétisée en langues officielles que sont le français et/ou l’anglais. L’analyse de l’alphabétisation des populations cibles est faite par rapport aux deux langues officielles que sont le français et l’anglais. C’est ainsi que les indicateurs sont calculés pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans et les jeunes au sens du MINJEUN qui sont les individus appartenant à la tranche d’âges 15 – 34 ans. Il est important de relever, comme pour la plupart des autres informations recueillies lors du dénombrement du Troisième Recensement Démographique, que les données se rapportant à l’alphabétisation des individus ont été enregistrées sur la base de simples déclarations des personnes recensées ou des répondants qui, généralement étaient chefs de ménage ou autres membres adultes du ménage. L’on ne dispose par conséquent d’aucune information sur le niveau d’alphabétisation des individus en question.

Chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, le taux d’alphabétisation est de 79,3% au niveau national. L’on observe des disparités selon le sexe et le milieu de résidence. En effet, les données du tableau 5.8 montrent qu’au niveau national, le taux d’alphabétisation est de 83,5% chez les jeunes garçons contre 75,5% chez les jeunes filles.

Tableau 5.8 : Taux (%) d’alphabétisation des jeunes (15 – 24 ans) par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	79,6	64,2	72,9	47,7	30,7	39,2	62,6	44,8	54,1
CENTRE	97,1	97,0	97,0	93,1	92,4	92,5	96,2	96,0	96,1
EST	89,7	84,0	86,8	71,2	59,1	64,5	80,0	69,6	74,5
EXTREME-NORD	72,3	54,8	64,0	47,0	24,0	34,7	54,7	31,8	42,8
LITTORAL	97,5	97,4	97,5	90,0	89,4	97,1	97,1	97,0	97,0
NORD	77,5	61,6	69,8	46,9	21,5	32,6	58,3	33,6	45,0
NORD-OUEST	96,9	96,4	96,6	85,9	80,0	82,7	91,0	87,1	89,0
OUEST	96,6	95,6	96,1	91,7	89,9	90,7	94,4	92,7	93,5
SUD	98,4	98,2	98,3	94,5	93,1	93,8	96,6	95,6	96,1
SUD-OUEST	96,2	95,9	96,1	87,7	85,5	86,6	92,0	90,8	91,4
CAMEROUN	93,2	90,6	91,9	69,6	56,3	62,5	83,5	75,5	79,3

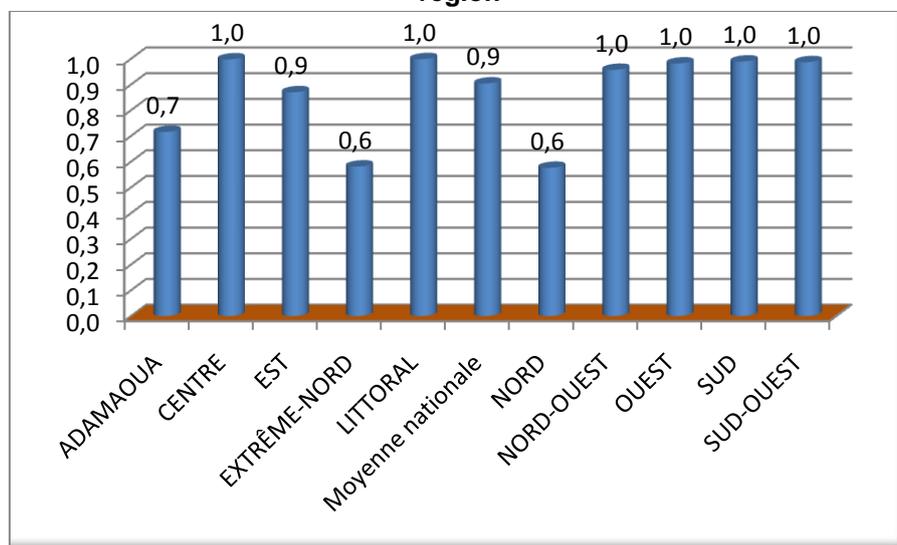
Les jeunes ruraux sont de loin moins alphabétisés que les jeunes urbains : le taux d’alphabétisation des jeunes est de 91,9% pour le milieu urbain contre 62,5% pour le milieu rural. Au sein de cette population, la différence d’alphabétisation entre les jeunes hommes et les jeunes femmes se réduit considérablement lorsqu’on passe du milieu rural au milieu urbain. C’est ainsi qu’en milieu rural, cet écart est de

13,3 points au détriment des jeunes femmes. Toutefois, en milieu urbain, l'écart est réduit à 2,6 points. Les faibles taux d'alphabétisation des jeunes filles pourraient s'expliquer, entre autres, par leur faible scolarisation, un abandon précoce des études, les mariages précoces et un faible accès aux programmes d'information, de formation et d'alphabétisation.

La distribution des taux d'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 24 ans entre les régions du Cameroun laisse apparaître trois ensembles :

- le premier ensemble regroupe les régions dont les taux d'alphabétisation se situent en deçà de la moyenne nationale. Il est composé des régions de l'Extrême-Nord (42,1%), du Nord (45,1%) et de l'Adamaoua (54,1%) ;
- le deuxième ensemble est constitué des régions aux taux élevés d'alphabétisation. Il s'agit du Littoral (97,0%), du Centre (96,1%), du Sud (96,1%), de l'Ouest (93,5%), du Sud-Ouest (91,4%), et du Nord-Ouest (89,0%) ;
- la région de l'Est se singularise avec un taux d'alphabétisation de 74,5%, relativement proche de la moyenne nationale.

Graphique 5.4 : Indice de parité d'alphabétisation par sexe des jeunes âgés de 15 à 24 ans par région



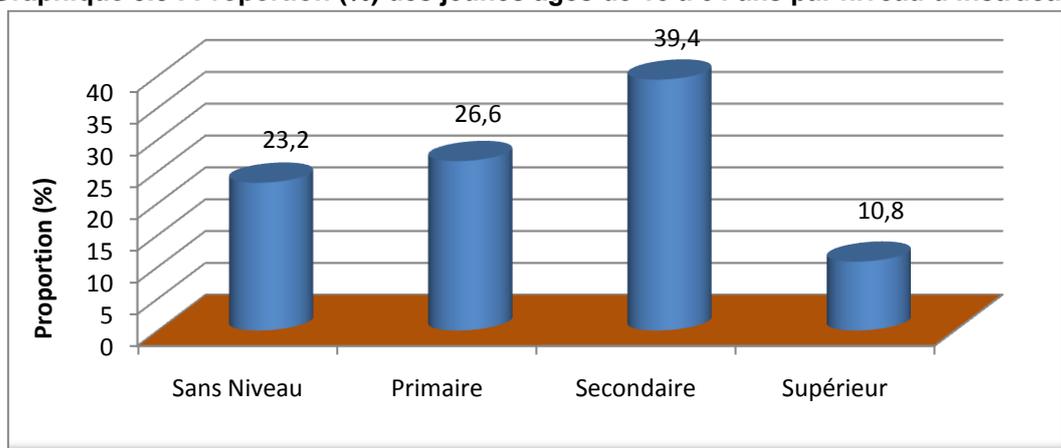
Le graphique 5.4 ci-dessus met en relief les disparités liées à la région de résidence de l'indice de parité d'alphabétisation par sexe des jeunes âgés de 15 à 24 ans. Cet indicateur exprime le taux d'alphabétisation des femmes âgées de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes du même groupe d'âge. Plus il est proche de 1, plus les chances d'alphabétisation des jeunes filles sont presque au même niveau que celles des jeunes garçons. Le graphique montre que la situation de l'alphabétisation de la jeune fille par rapport à celle du jeune garçon

demeure préoccupante dans les régions septentrionales, et plus particulièrement dans l'Extrême-Nord et le Nord, où le jeune garçon a presque deux fois plus de chances que la jeune fille d'être alphabétisé. Ce qui se traduit par un indice de parité d'alphabétisation par sexe qui est de l'ordre de 0,58.

5.5 INSTRUCTION ET ALPHABETISATION DES JEUNES AGES DE 15 A 34 ANS

5.5.1 Instruction des jeunes âgés de 15 à 34 ans

Graphique 5.5 : Proportion (%) des jeunes âgés de 15 à 34 ans par niveau d'instruction



La répartition des jeunes âgés de 15 à 34 ans par niveau d'instruction montre, à travers le graphique 5.5, qu'une bonne tranche de cette population a dû être victime de la non-scolarisation ou plus spécifiquement de la marginalisation scolaire. Il s'agit de la population non instruite des jeunes qui représente 23,2% des individus âgés de 15 à 34 ans.

Tableau 5.9 : Répartition (%) des jeunes âgés de 15 à 34 ans par région selon le niveau d'instruction

Région	Sans Niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ensemble
ADAMAOUA	49,9	25,0	19,7	5,4	100,0
CENTRE	5,1	23,6	53,2	18,1	100,0
EST	25,2	37,4	32,6	4,9	100,0
EXTREME-NORD	63,4	16,9	15,8	3,9	100,0
LITTORAL	4,5	22,0	58,0	15,5	100,0
NORD	59,3	20,1	16,7	3,8	100,0
NORD-OUEST	14,2	41,4	34,0	10,5	100,0
OUEST	8,4	33,9	48,7	9,1	100,0
SUD	4,5	27,7	60,3	7,4	100,0
SUD-OUEST	11,0	37,9	37,5	13,6	100,0
CAMEROUN	23,2	26,6	39,4	10,8	100,0

Les données du tableau 5.9 mettent en exergue le retard qu'accusent les jeunes des régions septentrionales par rapport à ceux d'autres régions en matière d'acquisition et de maîtrise des connaissances à travers l'éducation formelle. Il est cependant important de relever que l'enseignement coranique, administré de manière traditionnelle sans aucune précision sur le niveau atteint par l'individu, n'a pas été pris en compte comme un système de transmission des connaissances. En distinguant la population instruite de la population non instruite, les personnes n'ayant reçu que l'enseignement coranique en matière d'éducation ont été classées au rang des individus sans "niveau d'instruction" dans la présente étude. Dans le cadre du traitement des données, elles avaient été considérées comme faisant partie de la population non-instruite. Il s'agit là d'une source potentielle de biais, qui pourrait conduire à la surestimation du poids de la population non-instruite dans certaines régions du pays, et plus particulièrement dans celles du septentrion où l'enseignement coranique, qui est pourtant largement vulgarisé, contribue également à l'alphabétisation de la population.

Il se dégage à l'observation des données du tableau 5.10 qu'environ 3/5 de la population des jeunes âgés de 15 à 34 ans sont non instruits au Nord comme à l'Extrême-Nord. Dans l'Adamaoua, c'est près de la moitié de la population des jeunes du même groupe d'âges qui sont non instruits.

Tableau 5.10 : Taux (%) des jeunes âgés de 15 à 34 ans sans niveau d'instruction par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	25,2	41,6	33,4	54,3	69,5	62,5	41,0	58,0	49,9
CENTRE	4,5	4,5	4,5	7,0	8,0	7,5	5,0	5,2	5,1
EST	13,6	18,7	16,1	25,9	36,6	31,6	20,5	29,5	25,2
EXTRÊME-NORD	33,1	52,8	42,8	58,2	80,7	70,7	51,0	74,1	63,4
LITTORAL	4,1	4,1	4,1	11,0	13,4	12,2	4,5	4,6	4,5
NORD	27,1	44,8	35,8	55,8	81,0	69,9	46,0	70,7	59,3
NORD-OUEST	4,5	5,9	5,2	16,9	24,2	21,0	11,3	16,6	14,2
OUEST	4,6	6,3	5,5	9,7	12,5	11,3	7,0	9,5	8,4
SUD	3,0	2,6	2,8	5,4	6,5	5,9	4,2	4,7	4,5
SUD-OUEST	5,0	5,8	5,4	14,5	18,0	16,3	9,9	12,2	11,0
CAMEROUN	8,6	11,5	10,1	32,8	46,7	40,3	18,6	27,4	23,2

A l'observation des données du tableau 5.10 présentant la distribution des taux des jeunes âgés de 15 à 34 ans sans niveau d'instruction par région selon le milieu de résidence et le sexe, l'on peut relever de manière générale que la marginalisation scolaire, qui a dû affecter profondément cette catégorie, a subi aussi bien l'influence du sexe du jeune que son milieu de résidence. En effet, les jeunes

filles sont plus marginalisées que les jeunes garçons, quel que soit le milieu de résidence comme il a déjà été noté pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans.

L'analyse du niveau d'instruction des jeunes âgés de 15 à 34 ans selon les régions permet de constater que les personnes « *sans niveau d'instruction* » sont beaucoup plus concentrées dans les régions septentrionales, avec des proportions respectives de 49,9%, 59,9% et 63,4% pour l'Adamaoua, le Nord et l'Extrême-Nord. Les plus grands écarts de taux entre le milieu urbain et le milieu rural qui sont observés dans les trois régions septentrionales varient entre 27,9 et 34,1 points.

Du fait de leur forte dotation en infrastructures scolaires et universitaires et des multiples opportunités d'emploi qu'elles offrent aux jeunes, les régions du Centre (5,1%) et du Littoral (4,5%), qui sont les plus urbanisées du pays, affichent les taux les plus faibles des jeunes âgés de 15 à 34 ans « *sans niveau d'instruction* ». Les populations des régions du Sud de l'Ouest présentent également des faibles proportions des individus « *sans niveau d'instruction* », avec 4,5% et 8,4% respectivement, de loin inférieures à la moyenne nationale qui est de 23,2%.

5.5.2 Alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 34 ans

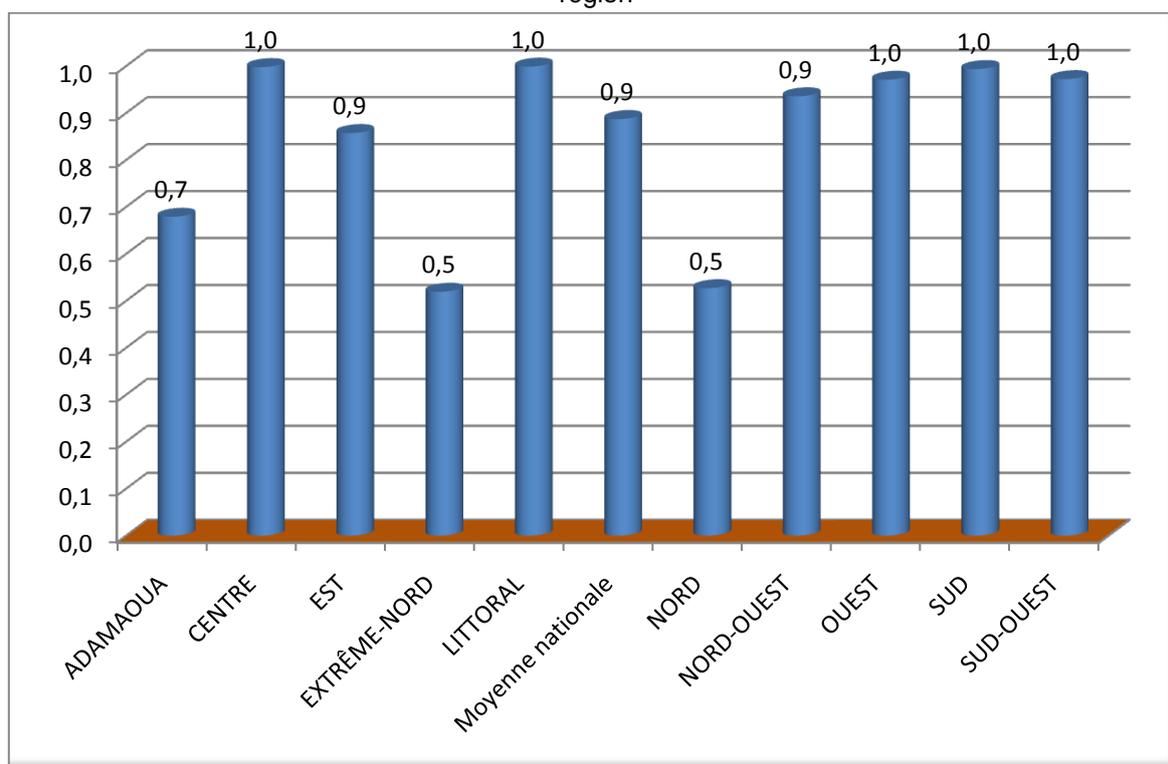
Tableau 5.11 : Taux (%) d'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 34 ans par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	75,9	58,7	67,2	44,3	26,8	34,8	58,6	39,8	48,7
CENTRE	96,5	96,5	96,5	92,2	91,1	91,6	95,6	95,4	95,5
EST	87,4	81,8	84,6	70,5	57,0	63,3	77,9	66,8	72,2
EXTRÊME-NORD	67,8	48,0	58,1	41,3	18,3	28,5	48,9	25,4	36,3
LITTORAL	97,2	97,1	97,1	88,8	86,3	87,6	96,7	96,6	96,6
NORD	73,5	55,4	64,5	43,2	17,4	28,7	53,5	28,2	39,8
NORD-OUEST	96,2	94,8	95,5	82,6	74,7	78,2	88,7	83,0	85,6
OUEST	96,1	94,6	95,3	89,9	87,0	88,2	93,3	90,6	91,8
SUD	97,7	98,0	97,8	94,0	92,7	93,3	95,7	95,1	95,4
SUD-OUEST	95,9	95,2	95,5	85,5	81,6	83,5	90,6	88,1	89,3
CAMEROUN	92,4	89,3	90,8	66,5	51,8	58,5	81,6	72,4	76,8

Par rapport aux jeunes âgés de 15 à 34 ans, le taux d'alphabétisation en langues officielles est de 76,8%. En d'autres termes, sur 100 jeunes âgés de 15 à 34 ans, près du quart est analphabète. Il s'agit d'une bonne proportion des jeunes de cette catégorie qui, sur le plan social est exposée aux risques d'exclusion et de marginalisation au regard des multiples avantages que procure l'alphabétisation, à savoir, l'acquisition de nouvelles compétences et le renforcement des capacités entre autres.

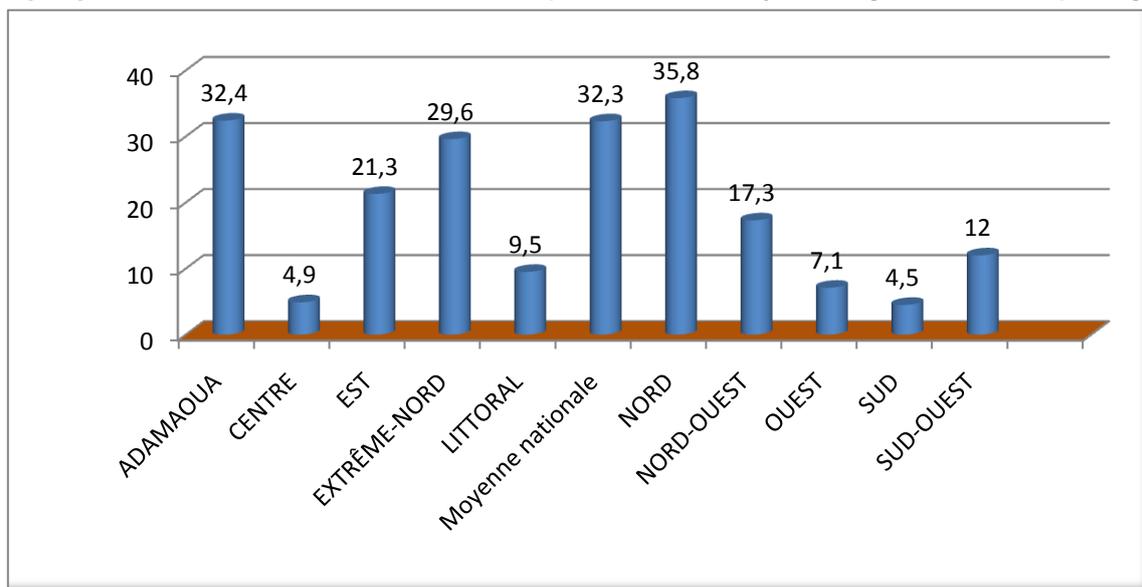
Le niveau du taux d’alphabétisation des jeunes de 15 à 34 ans masque des disparités suivant le sexe et le milieu de résidence. L’on peut ainsi relever qu’il reste relativement faible, quels que soient la région ou le milieu de résidence. En milieu rural, les jeunes femmes âgées de 15 à 34 ans sont moins alphabétisées (51,8%) que les jeunes garçons (66,5%), soit un écart de 8,4 points. Cependant cet écart est réduit à 3,1 points à l’avantage de la gent masculine lorsque l’on passe en milieu urbain où les taux d’alphabétisation sont de 92,4% et de 89,3% respectivement pour les jeunes garçons et les jeunes filles.

Graphique 5.6 : Indice de parité entre sexes de l’alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 34 ans par région



Par rapport aux régions, le Littoral (96,6%), le Centre (95,5%), le Sud (95,4%) et l’Ouest (91,8%) se démarquent par des taux relativement élevés d’alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 34 ans de loin supérieurs à la moyenne nationale (76,8%) comme étant les régions dont les jeunes sont alphabétisés dans leur majorité. A ces quatre régions s’opposent les régions septentrionales qui affichent les plus faibles taux alphabétisation de cette catégorie dont 36,3% pour l’Extrême-Nord, 39,8% pour le Nord et 48,7% pour l’Adamaoua.

Graphique 5.7 : Ecart urbain-rural des taux d’alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 34 par région



Les écarts qui se dégagent à l’observation des taux d’alphabétisation par rapport aux milieux de résidence constituent un autre fait marquant du phénomène étudié. Quelle que soit la région, le taux d’alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 34 ans est plus élevé en milieu urbain. Comme l’indique le graphique 5.7 ci-dessus, les écarts urbain-rural des taux d’alphabétisation de cette catégorie sont relativement importants dans les régions septentrionales avec 35,8 points pour le Nord, 32,4 points pour l’Adamaoua et 29,6 points pour l’Extrême-Nord.

5.6 CAS DES JEUNES VIVANT AVEC AU MOINS UN HANDICAP

Les personnes vivant avec au moins un handicap présentent des risques élevés de marginalisation et d’exclusion sociale, d’où la nécessité de mettre en place un cadre favorable à l’amélioration de leur condition de vie, seul gage de leur intégration au processus de développement en cours. Il est important d’évaluer le poids de cette population avant d’examiner les aspects relatifs à son éducation/formation qui conditionnent sa participation à l’activité économique, et par conséquent, son insertion aux plans social et économique.

5.6.1 Importance des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap

Est considérée comme handicapée toute personne qui nécessite l’assistance d’un appareillage spécifique. Ainsi, une personne vivant avec un handicap est tout individu dont l’autonomie de fonctionnement physique ou mentale n’est pas totale.

Le taux brut d’incapacité est le nombre de personnes vivant avec au moins un handicap, sans précision par rapport au type de handicap, rapporté à l’effectif des personnes interrogées.

L'importance de la population jeune vivant avec au moins un handicap est globalement faible comme l'indique le tableau 5.12 ci-après. Au niveau national, le taux de handicap est de 1,2%. Le handicap touche globalement plus les jeunes garçons que les jeunes filles, tout en étant légèrement plus important dans les campagnes que dans les villes où les taux de handicap des jeunes sont respectivement de 1,4% et 1,1%.

Tableau 5.12 : Taux (%) de handicap des jeunes âgés de 15 à 24 ans par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	0,7	0,6	0,7	0,8	1,3	1,0	0,7	1,0	0,9
CENTRE	1,0	0,9	0,9	1,8	1,4	1,6	1,2	1,0	1,1
EST	0,9	0,7	0,8	1,2	1,0	1,1	1,1	0,9	1,0
EXTRÊME-NORD	1,7	1,7	1,7	1,4	1,3	1,3	1,5	1,4	1,4
LITTORAL	1,2	1,0	1,1	1,4	1,0	1,2	1,2	1,0	1,1
NORD	0,9	0,7	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9
NORD-OUEST	1,5	1,3	1,4	1,7	1,9	1,8	1,6	1,6	1,6
OUEST	1,2	1,1	1,2	1,5	1,3	1,4	1,3	1,2	1,3
SUD	1,2	1,1	1,1	2,2	1,8	2,0	1,7	1,4	1,6
SUD-OUEST	1,1	1,1	1,1	1,4	1,5	1,4	1,3	1,3	1,3
CAMEROUN	1,2	1,0	1,1	1,4	1,4	1,4	1,3	1,2	1,2

Au plan régional, le Nord-Ouest et l'Extrême-Nord sont les régions les plus affectées par le phénomène avec des taux de handicap de 1,6% et 1,4% respectivement. En dehors de l'Adamaoua, du Nord et de l'Est dont les taux sont de 0,9%, 0,9% et 1,1% respectivement, les autres régions ont des taux dont les valeurs se distribuent autour de la moyenne nationale qui est de 1,2% (Cf. tableau 5.12).

5.6.2 Education des jeunes vivant avec au moins un handicap

5.6.2.1 Instruction des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap

Tableau 5.13 : Répartition (%) de la population des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap, par région selon le niveau d'instruction

Région	Sans Niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ensemble
ADAMAOUA	51,3	22,9	20,8	5,0	100,0
CENTRE	14,2	26,5	45,0	14,3	100,0
EST	31,5	36,9	26,8	4,7	100,0
EXTREME-NORD	58,1	18,2	19,8	3,9	100,0
LITTORAL	10,9	23,1	53,7	12,3	100,0
NORD	57,8	21,5	17,8	2,9	100,0
NORD-OUEST	20,4	35,6	35,3	8,7	100,0
OUEST	20,1	31,0	41,8	7,1	100,0
SUD	13,8	31,6	48,1	6,5	100,0
SUD-OUEST	15,3	35,1	39,6	10,0	100,0
CAMEROUN	27,9	27,1	36,5	8,5	100,0

Au sein de la population des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant au moins avec un handicap, les individus ayant le niveau du secondaire sont les plus représentés (36,5%). Moins du dixième de cette population ont pu effectuer des études au niveau de l'enseignement supérieur (8,5%). La proportion des personnes vivant avec un handicap sans niveau d'instruction est relativement élevée. Elle se situe à 27,9% au plan national et se distribue au plan régional comme l'indique le tableau 5.13 ci-dessus.

La population des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap « *sans niveau d'instruction* » est constituée d'individus de cette catégorie qui n'ont jamais été à l'école ou de ceux qui ont déclaré n'avoir été qu'à l'école coranique. Il est important de relever que bien que le principe de la non-discrimination soit consacré par la Constitution, les procédures de mise en œuvre des mécanismes de prise en charge scolaire sont peu connues et complexes pour les personnes vivant avec un handicap.

Tableau 5.14 : Proportion (%) des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap, "sans niveau d'instruction", par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble

ADAMAOUA	28,7	38,9	33,1	51,4	71,9	63,4	40,7	61,0	51,3
CENTRE	9,7	10,3	10,0	23,4	24,2	23,8	14,1	14,4	14,2
EST	17,4	30,4	22,9	32,3	41,9	37,0	26,2	37,8	31,5
EXTRÊME-NORD	35,0	45,0	39,7	59,0	73,8	66,8	50,7	65,2	58,1
LITTORAL	10,2	10,0	10,1	21,4	25,5	23,1	11,1	10,8	10,9
NORD	28,3	39,5	33,0	61,4	74,3	67,7	48,9	66,1	57,8
NORD-OUEST	8,1	6,9	7,5	22,7	33,5	28,8	16,2	24,1	20,4
OUEST	12,9	13,3	13,1	25,5	27,2	26,4	19,4	20,8	20,1
SUD	6,6	5,5	6,1	17,7	19,1	18,4	13,4	14,2	13,8
SUD-OUEST	10,5	11,5	11,0	19,0	18,5	18,7	15,1	15,4	15,3
CAMEROUN	14,3	16,0	15,1	36,2	46,1	41,3	24,5	31,2	27,9

Comme l'indique le tableau 5.14 ci-dessus, les jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap « *sans niveau d'instruction* » constituent une population non instruite extrêmement vulnérable qui se compte majoritairement dans les régions septentrionales avec les proportions de 51,3% pour l'Adamaoua, 57,8% pour le Nord et 58,1% pour l'Extrême-Nord.

5.6.2.2 Instruction des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant au moins avec un handicap

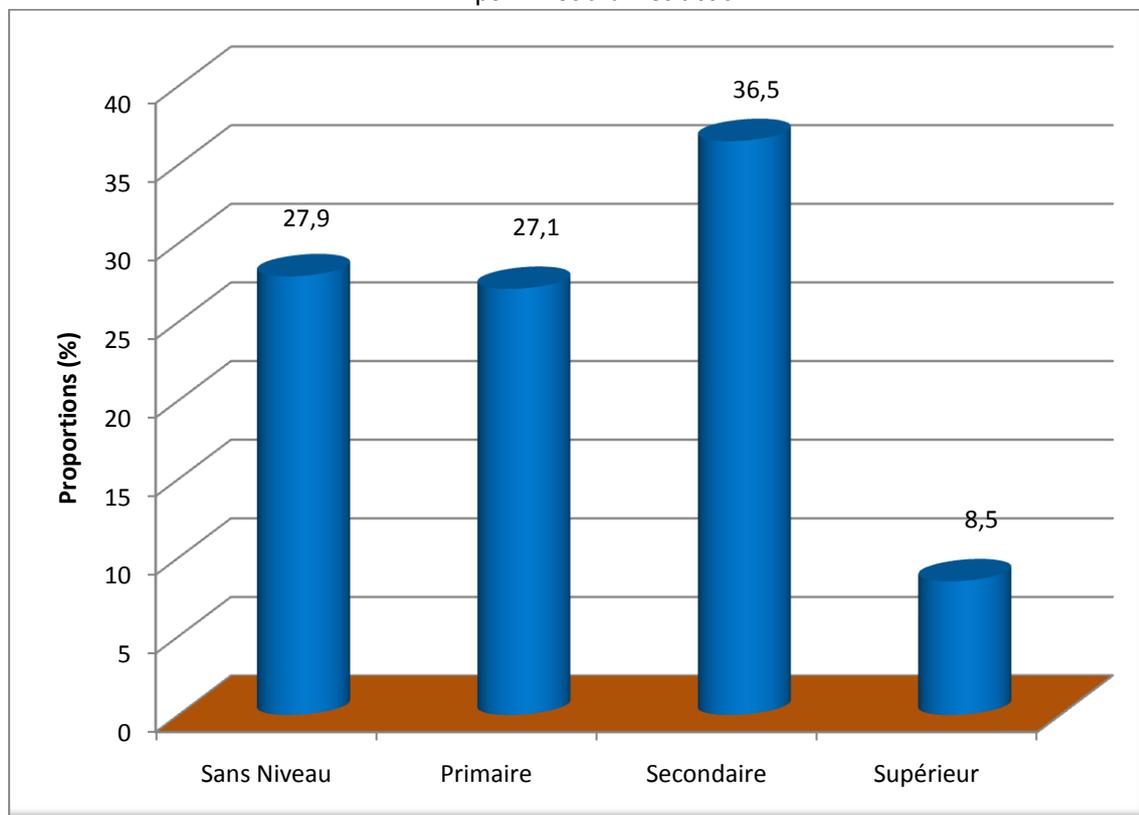
Tableau 5.15 : Proportion (%) des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap par région selon le niveau d'instruction

Région	Sans Niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ensemble
ADAMAOUA	56,2	22,6	16,9	4,3	100,0
CENTRE	13,8	27,1	42,8	16,3	100,0
EST	30,7	37,7	26,7	4,9	100,0
EXTREME-NORD	64,2	16,9	14,2	4,7	100,0
LITTORAL	11,1	24,7	50,3	14,0	100,0
NORD	62,2	20,3	14,3	3,2	100,0
NORD-OUEST	23,2	38,8	27,5	10,5	100,0
OUEST	22,4	34,2	35,6	7,8	100,0
SUD	13,3	32,1	48,4	6,2	100,0
SUD-OUEST	17,2	38,7	32,4	11,7	100,0
CAMEROUN	29,8	28,1	32,3	9,8	100,0

Les résultats de l'analyse relative à l'instruction des jeunes vivant avec au moins un handicap au sens du MINJEUN montrent qu'au plan national, environ 1 jeune camerounais sur 3 de cette catégorie avait le niveau du « *secondaire* » en 2005 comme l'indique le tableau 5.15 ci-dessus. Les jeunes « *sans niveau d'instruction* » que l'on peut assimiler à la jeunesse marginalisée de la tranche d'âge considérée et ceux ayant le niveau « *primaire* » sont représentés dans les proportions de 29,8% et 28,1% respectivement. Les jeunes âgés de 15 à 34 ans

vivant avec au moins un handicap ayant le niveau du Supérieur représentent moins du dixième de cette population.

Graphique 5.8 : Proportion (%) des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap par niveau d'instruction



5.6.2.3 Jeunes âgés de 15 à 34 ans « sans niveau d'instruction » et vivant avec au moins un handicap

Les Jeunes âgés de 15 à 34 ans, « sans niveau d'instruction » et vivant au moins avec un handicap constituent la catégorie la plus exposée à l'extrême vulnérabilité. Les risques d'exclusion sociale sont élevés au sein de cette population. Au plan national, ils représentent 29,8% des jeunes au sens du MINJEUN. Les données du tableau 5.16 montrent qu'ils sont plus présents en milieu rural (43,3%) qu'en milieu urbain (16,4%).

Tableau 5.16 : Proportion (%) des jeunes « sans niveau d'instruction » âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	33,2	43,3	37,7	55,2	75,7	67,3	45,4	65,6	56,2
CENTRE	9,4	10,0	9,7	20,6	24,9	22,6	13,0	14,7	13,8

EST	17,8	29,3	22,8	29,1	42,6	35,2	24,9	37,9	30,7
EXTRÊME-NORD	39,0	53,7	46,1	62,8	80,2	72,1	55,0	72,7	64,2
LITTORAL	10,4	9,9	10,2	22,0	25,2	23,4	11,3	10,9	11,1
NORD	32,0	46,4	38,5	60,3	80,6	70,8	51,9	72,4	62,2
NORD-OUEST	9,6	9,5	9,5	25,0	36,4	31,5	18,5	27,3	23,2
OUEST	13,9	20,6	17,3	25,8	27,5	26,7	20,2	24,4	22,4
SUD	6,7	6,4	6,6	15,1	18,9	16,7	12,3	14,6	13,3
SUD-OUEST	10,5	12,6	11,6	20,7	22,3	21,5	16,3	18,1	17,2
CAMEROUN	14,8	18,1	16,4	36,8	49,5	43,3	25,3	34,2	29,8

Le statut d'individu « sans niveau d'instruction » concerne davantage les jeunes femmes que les jeunes hommes qui, au niveau national, sont représentés avec des proportions de 34,2% et de 25,3% respectivement.

5.6.2.4 Alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap

Tableau 5.17 : Taux (%) d'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	73,0	60,0	67,3	44,8	26,5	34,1	58,1	37,7	47,4
CENTRE	92,2	91,7	92,0	72,6	71,4	72,0	86,0	85,8	85,9
EST	82,8	71,7	78,1	62,8	52,5	57,8	71,1	59,4	65,7
EXTRÊME-NORD	68,1	58,1	63,4	42,6	27,0	34,4	51,8	36,5	44,0
LITTORAL	93,2	93,5	93,3	78,1	72,5	75,8	92,2	92,4	92,3
NORD	72,2	62,5	68,1	41,4	25,6	32,7	52,1	34,5	43,0
NORD-OUEST	93,1	94,0	93,5	79,4	68,0	73,0	85,3	77,0	81,0
OUEST	88,4	89,2	88,8	72,3	71,5	71,9	80,3	79,7	80,0
SUD	93,7	94,2	93,9	80,0	80,0	80,0	85,3	85,1	85,2
SUD-OUEST	90,6	89,1	89,8	81,1	82,0	81,5	85,4	85,1	85,2
CAMEROUN	87,8	86,3	87,1	63,5	53,7	58,4	76,7	70,0	72,2

Qu'il s'agisse des jeunes âgés de 15 à 24 ans ou de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap (Cf. tableaux 5.17. et 5.18), les disparités d'alphabétisation liées au sexe et au milieu de résidence gardent les mêmes tendances que celles observées précédemment à l'issue de l'analyse de l'alphabétisation des jeunes appartenant à la tranche d'âges 15 – 24 ans (Cf. tableaux 5.8 et 5.11). Le fait nouveau marquant observé ici porte sur la dégradation généralisée aux plans national et régional des niveaux d'alphabétisation de cette population. Au plan national, le taux d'alphabétisation passe de 79,3% chez les jeunes âgés de 15 à 24

ans à 72,2% chez les jeunes de la même tranche d'âges vivant avec au moins un handicap. Cet écart serait sans doute dû aux difficultés liées à la prise en charge de cette catégorie.

5.6.2.5 Alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap

Tableau 5.18 : Taux (%) d'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	68,4	55,8	62,8	41,3	22,1	30,0	53,5	32,7	42,4
CENTRE	92,5	91,8	92,2	76,4	71,3	74,1	87,3	85,4	86,5
EST	82,3	71,8	77,7	66,5	51,2	59,5	72,4	58,5	66,2
EXTRÊME-NORD	64,7	50,0	57,7	38,6	21,1	29,2	47,5	29,4	38,1
LITTORAL	93,5	93,8	93,7	77,7	73,3	75,7	92,4	92,6	92,5
NORD	68,4	55,5	62,5	39,9	19,3	29,2	48,5	28,3	38,3
NORD-OUEST	91,5	91,3	91,4	76,7	65,7	70,5	82,9	74,4	78,3
OUEST	87,8	82,5	85,2	71,8	70,8	71,3	79,4	76,1	77,7
SUD	93,8	94,1	93,9	82,8	79,1	81,2	86,4	84,2	85,5
SUD-OUEST	91,0	89,1	90,0	80,0	78,9	79,5	84,7	83,2	84,0
CAMEROUN	87,5	84,5	86,1	62,8	50,4	56,4	75,9	67,2	71,6

Chez les jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap, l'on note également une dégradation de l'alphabétisation de cette population qui se situe à 71,6% alors qu'il est de 76,8% chez les jeunes de la même tranche d'âges indépendamment de leur statut physique. Les difficultés de prise en charge de cette catégorie pourraient une fois de plus justifier cette dégradation de l'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap.

Dans l'ensemble, le niveau d'instruction des jeunes (15 – 24 ans) demeure relativement faible. Environ un individu sur cinq de cette catégorie est non instruit (« sans niveau d'instruction »). Quand bien même cette population est instruite à 79,5%, il est préoccupant de relever que les jeunes ayant le niveau du « supérieur » représente à peine 10,0% de cette catégorie. Autrement dit, un jeune seulement sur dix a pu accéder à l'enseignement supérieur. Par ailleurs, le taux d'alphabétisation de cette population s'élève à 79,3%. Ce niveau d'alphabétisation de la jeunesse

observé au plan national masque des disparités liées au milieu de résidence et au sexe. C'est ainsi que les jeunes urbains sont alphabétisés à 91,9% contre 62,5% des jeunes ruraux. De même, les chances d'être alphabétisé sont de 83,5% chez les jeunes garçons contre 75,5% chez les jeunes filles, soit un écart de 8,0 points à l'avantage de la gent masculine. Le niveau d'instruction et l'ampleur de l'alphabétisation se dégrade davantage pour les jeunes vivant avec au moins un handicap. Dans ces conditions, tout effort de promotion d'un développement durable ne connaîtra de succès que si les conditions de création d'une société lettrée, permettant aux jeunes dans leur majorité, d'acquérir de nouvelles connaissances, de valoriser leur talent et de renforcer leur capacité, sont suffisamment améliorées.

CHAPITRE 6 : PARTICIPATION DES JEUNES A L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Au Cameroun, la participation des jeunes à l'activité économique a toujours été une préoccupation majeure des pouvoirs publics. Aussi est-il indispensable de connaître les caractéristiques socioéconomiques des jeunes ainsi que les principales caractéristiques des emplois qu'ils sollicitent en vue de définir les politiques et programmes destinés à améliorer leurs conditions de vie. Une telle disposition pourrait également permettre d'évaluer l'impact des actions menées en leur faveur en vue de canaliser efficacement cette force vive vers le développement du pays.

Le Troisième Recensement Démographique a permis de dénombrer les jeunes actifs occupés, les chômeurs et les inactifs. Il a également permis de classer les actifs occupés suivant le secteur de l'emploi : moderne ; informel ; activités agricoles ... etc. Partant de toutes ces informations, l'on a pu élaborer un certain nombre d'indicateurs qui rendent compte de la situation sociale et économique des jeunes à travers : (i) l'examen du volume et de la structure de la population active des jeunes selon certaines caractéristiques socio-économiques ; (ii) l'analyse des problèmes de genre en termes de participation des jeunes à l'activité économique ; (iii) l'évaluation de l'ampleur du chômage et ; (iv) l'identification des principaux secteurs investis par la jeunesse active occupée.

Pour chaque point examiné, l'analyse se fera d'abord par rapport aux jeunes au sens des Nations Unies (15 – 24 ans) afin de permettre non seulement de faire les comparaisons au niveau international, mais aussi pour faciliter l'évaluation des progrès réalisés par rapport aux différents engagements souscrits par le Cameroun en accord avec la communauté internationale (Union Africaine, Organisation des Nations Unies, etc.). L'analyse se fera ensuite par rapport aux jeunes tels que définis par le MINJEUN (individus appartenant à la tranche d'âges 15 – 34 ans révolus) pour la satisfaction des préoccupations gouvernementales.

6.1 VOLUME ET STRUCTURE PAR SEXE DE LA POPULATION POTENTIELLEMENT ACTIVE

La population potentiellement active est constituée de l'ensemble des individus des deux sexes qui fournissent la main-d'œuvre disponible pour la production des biens et services. Elle comprend aussi bien les employeurs que les personnes travaillant à leur propre compte ou celles qui travaillent sans rémunération dans une entreprise économique familiale ainsi que les personnes au chômage durant la période de référence.

Des 1.375.680 jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans que compte le Cameroun en 2005, il a été dénombré au niveau national 714.514 hommes et 661.166 femmes,

soit un rapport de masculinité de 108,1% (108,1 garçons pour 100 filles). Donc, en matière de population des jeunes actifs, les hommes sont plus représentés que les femmes. Il apparaît néanmoins d'importantes disparités liées au milieu de résidence. Le milieu urbain et le milieu rural présentent des rapports de masculinité de 129,5% et 89,8% respectivement, comme le montre le tableau 6.1 ci-après.

Tableau 6.1 : Répartition des jeunes actifs (15 – 24 ans) par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe											
	Urbain				Rural				Ensemble			
	Masculin	Féminin	Ensemble	Rm	Masculin	Féminin	Ensemble	Rm	Masculin	Féminin	Ensemble	Rm
ADAMAOUA	14 406	7 565	21 971	190,4	20 068	13 933	34 001	144,0	34 474	21 498	55 972	160,4
CENTRE	105 327	82 302	187 629	128,0	31 638	33 126	64 764	95,5	136 965	115 428	252 393	118,7
EST	13 044	9 185	22 229	142,0	20 675	23 129	43 804	89,4	33 719	32 314	66 033	104,3
EXTRÊME-NORD	28 386	15 888	44 274	178,7	81 958	97 443	179 401	84,1	110 344	113 331	223 675	97,4
LITTORAL	108 039	89 370	197 409	120,9	7 331	5 675	13 006	129,2	115 370	95 045	210 415	121,4
NORD	19 553	10 418	29 971	187,7	48 409	62 037	110 446	78,0	67 962	72 455	140 417	93,8
NORD-OUEST	31 048	29 193	60 241	106,4	39 641	48 022	87 663	82,5	70 689	77 215	147 904	91,5
OUEST	31 092	25 491	56 583	122,0	24 711	30 106	54 817	82,1	55 803	55 597	111 400	100,4
SUD	15 393	10 267	25 660	149,9	16 128	15 753	31 881	102,4	31 521	26 020	57 541	121,1
SUD-OUEST	27 894	24 677	52 571	113,0	29 773	27 586	57 359	107,9	57 667	52 263	109 930	110,3
CAMEROUN	394182	304356	698 538	129,5	320332	356810	677 142	89,8	714 514	661 166	1 375 680	108,1

La répartition des jeunes actifs selon le sexe laisse apparaître au niveau national une surreprésentation des garçons. Cette tendance est renversée dans le Nord, l'Extrême-Nord et le Nord-Ouest où l'on relève des rapports de masculinité de l'ordre 93,8%, 91,5% et 97,4% respectivement. Par contre, la première tendance observée se conserve et s'accroît dans les autres régions pour atteindre le pic dans l'Adamaoua où le niveau du rapport de masculinité se situe à de 160,4%, soit 160,4 hommes pour 100 femmes.

Tableau 6.2 : Quelques indicateurs démographiques de base de la population active jeune (15 – 24 ans)

Région	Effectif	%	Population urbaine par rapport à la population rurale (%)	Population masculine par rapport à la population féminine (%)
ADAMAOUA	55 972	4,1	39,3	61,6
CENTRE	252 393	18,3	74,3	54,3
EST	66 033	4,8	33,7	51,1
EXTRÊME-NORD	223 675	16,3	19,8	49,3
LITTORAL	210 415	15,3	93,8	54,8
NORD	140 417	10,2	21,3	48,4
NORD-OUEST	147 904	10,8	40,7	47,8
OUEST	111 400	8,1	50,8	50,1
SUD	57 541	4,2	44,6	54,8
SUD-OUEST	109 930	8,0	47,8	52,5
CAMEROUN	1 375 680	100,0	50,8	51,9

La population active des jeunes est majoritairement présente dans la région du Centre qui abrite 18,3% de cette catégorie. Viennent ensuite l'Extrême-Nord et le Littoral avec des proportions respectives de 16,3% et 15,3%. L'Adamaoua, l'Est et le Sud sont les régions qui abritent les plus faibles proportions de cette population avec moins de 5,0% chacune.

Selon le milieu de résidence, il se dégage clairement que la population active jeune est presque équitablement répartie entre le milieu urbain et le milieu rural. Cet état de quasi-équilibre observé au niveau national laisse apparaître des disparités au niveau régional. Dans les régions du Littoral et du Centre, la population active jeune se recense majoritairement dans les zones urbaines avec des proportions respectives de 93,8% et 74,3%. Dans les autres régions par contre, elle vit davantage dans les campagnes, avec notamment le Nord où près de 8 sur 10 d'entre eux y résident.

6.2 JEUNESSE ET ACTIVITES ECONOMIQUES

6.2.1 Disponibilité de la main-d'œuvre potentielle

Le taux d'activité des jeunes est un taux spécifique qui mesure la main d'œuvre disponible au sein d'une population donnée dans un pays. Cet indice exprime le rapport entre la population des jeunes actifs d'un groupe donné (15 - 24 ans ou 15 – 34 ans selon le cas) sur la population potentiellement active du groupe d'âges considéré. La population active s'oppose à la population inactive qui représente l'ensemble des personnes en âge de travailler mais qui, pour une raison ou une autre, ne participent pas effectivement à la production des biens et des services et ne cherchent pas à y participer.

Sur une population totale de 3.606.696 jeunes, le Troisième Recensement Démographique a permis de dénombrer 1.375.680 jeunes actifs, soit un taux d'activité 38,1% observé au niveau national.

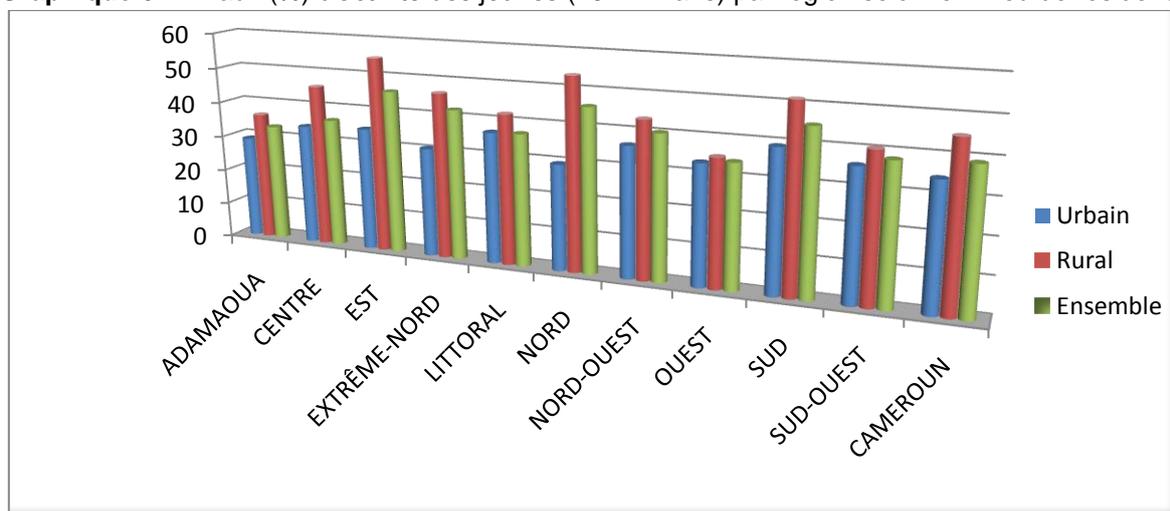
Tableau 6.3 : Taux (%) d'activité de la population des jeunes âgés de 15 à 24 ans par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	37,6	20,3	29,1	46,7	27,6	36,4	42,4	24,5	33,1
CENTRE	39,1	29,2	34,0	45,6	46,0	45,8	40,4	32,6	36,4
EST	40,5	28,9	34,7	58,1	52,5	55,0	49,7	42,6	46,0
EXTRÊME-NORD	37,3	23,4	30,7	45,7	47,2	46,5	43,2	41,3	42,2
LITTORAL	42,3	31,8	36,8	46,3	37,7	42,1	42,5	32,1	37,1
NORD	37,4	21,4	29,7	53,8	53,7	53,7	47,7	44,2	45,8
NORD-OUEST	38,2	34,7	36,4	42,6	44,5	43,6	40,5	40,2	40,4
OUEST	37,2	29,9	33,5	35,6	35,0	35,2	36,5	32,4	34,3
SUD	44,7	33,3	39,3	54,1	48,9	51,4	49,1	41,3	45,2
SUD-OUEST	39,2	33,3	36,2	42,9	38,3	40,6	41,0	35,7	38,3
CAMEROUN	39,6	29,8	34,6	46,1	44,5	45,2	42,3	36,2	38,1

L'examen du taux d'activité au sein de la population des jeunes âgés de 15 à 24 ans par région montre que le niveau national, qui se situe à 38,1%, est largement dépassé dans les régions de l'Est, du Nord et du Sud où respectivement 46,0%, 45,8% et 45,2% des jeunes sont actifs. Les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest présentent des niveaux voisins du taux national (Cf. tableau 6.3). A l'extrême, c'est dans les régions de l'Adamaoua et de l'Ouest où l'on observe les plus faibles taux d'activité des jeunes, néanmoins tous supérieurs à 30,0%.

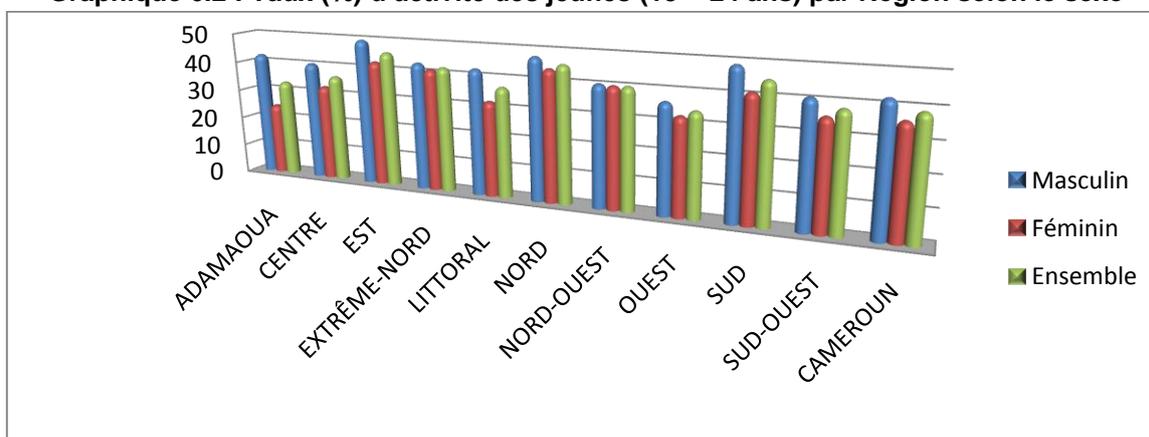
Selon le milieu de résidence, il existe une nette différence au niveau national. Le taux d'activité des jeunes (15 – 24 ans) en milieu urbain qui est des 34,6% est inférieur à celui du milieu rural qui se situe à 45,2%. Cette plus grande importance de la population active jeune en milieu rural est observable dans toutes les régions. Les disparités entre le milieu urbain et le milieu rural sont beaucoup plus marquées dans les régions du Nord, de l'Est, l'Extrême-Nord, du Centre et du Sud. Elles sont cependant de moindre importance à l'Ouest, au Sud-Ouest et au Littoral (Cf. tableau 6.3).

Graphique 6.1 : Taux (%) d'activité des jeunes (15 - 24 ans) par région selon le milieu de résidence



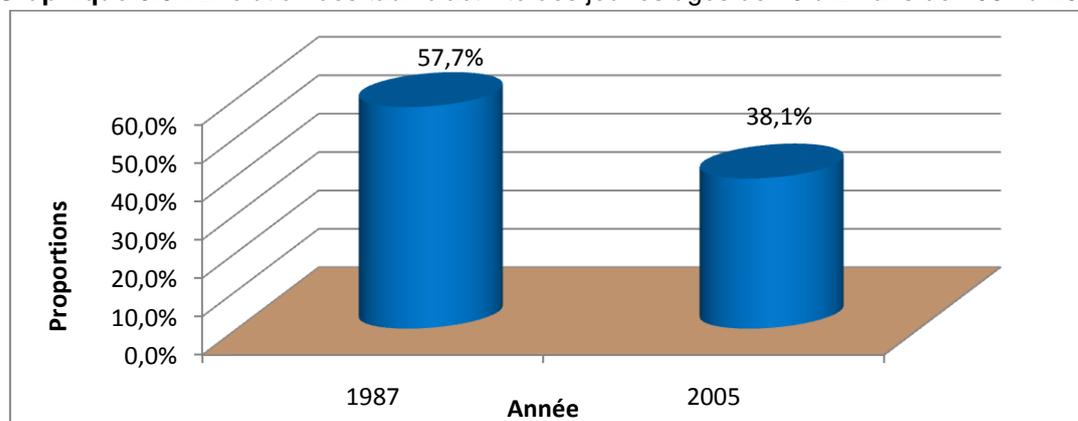
L'examen de la population active jeune (15 – 24 ans) suivant le sexe montre que le taux d'activité est plus élevé chez les garçons. Il est de 42,3% au niveau national chez ceux-ci alors qu'il se situe à 36,2% chez les filles. Cette différence, qui est observable dans toutes les régions, est plus importante dans l'Adamaoua (+17,9%) et le Littoral (+10,4%). Elle est par contre presque nulle dans le Nord-Ouest où, tout comme dans l'Extrême-Nord, l'on relève une plus grande importance de la population jeune active féminine en milieu rural. Dans l'Adamaoua cependant, l'importance de la population active jeune masculine est toujours élevée en milieu rural (+19,1%) comme en milieu urbain (+17,3%). Certains contrastes entre milieu urbain et milieu rural sont aussi à relever dans la région du Nord-Ouest où en milieu urbain, la population active masculine est plus importante (+3,5%) alors qu'elle ne l'est pas en milieu rural (-1,9%), et surtout dans la région de l'Extrême-Nord : +13,9% en milieu urbain contre -1,9% en milieu rural.

Graphique 6.2 : Taux (%) d'activité des jeunes (15 - 24 ans) par Région selon le sexe



Quelle que soit la région considérée, il se dégage à l'observation du graphique 6.2 ci-dessus que le taux d'activité est plus élevé chez les jeunes garçons que les jeunes filles, à l'exception de la région du Nord-Ouest où la tendance est à l'égalité en la gent masculine et la gent féminine en par rapport au statut d'activité.

Graphique 6.3 : Evolution des taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 24 ans de 1987 à 2005



Sources: 2^{ème} RGPH-1987, 3^{ème} RGPH-2005

Le graphique 6.3 indiquant l'évolution des taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 24 ans durant la deuxième période intercensitaire qui se situe entre 1987 et 2005 montre que la main d'œuvre disponible au sein de la population des jeunes a connu une baisse significative. En effet, le taux d'activité est passé de 57,7% à 38,1% respectivement en 1987 et en 2005, soit une perte de 19,6 points enregistrée durant cette période.

Comme il a été relevé plus haut, environ 4 jeunes Camerounais âgés de 15 à 24 ans sur 10 font partie de la population active. Une bonne proportion de cette catégorie est ainsi à même d'exercer une activité économique. Afin d'évaluer l'importance de cette population qui participe effectivement à l'activité économique, les informations relatives à leur emploi ont été collectées durant le dénombrement principal.

6.2.2 Jeunesse et emploi

Le taux d'emploi des jeunes, qui mesure l'importance des jeunes actifs exerçant effectivement une activité économique dans la population totale des jeunes, se situe à 23,8% au niveau national. Le niveau de cette participation des jeunes à l'activité économique présente des disparités suivant le sexe, la région et le milieu de résidence.

L'observation de la répartition géographique du taux d'emploi montre que c'est dans le Nord que le taux d'emploi est le plus élevé avec une proportion de 38,9% de jeunes (15 – 24 ans) exerçant une activité économique. Viennent ensuite les régions de l'Est et de l'Extrême-Nord avec des niveaux respectifs de 34,9% et 33,5%. En dehors du Sud (27,8%) et du Nord-Ouest (25,3%), les proportions des jeunes actifs occupés dans les autres régions sont inférieures à la moyenne nationale. Le plus faible taux d'emploi est enregistré dans le Littoral (14,1%).

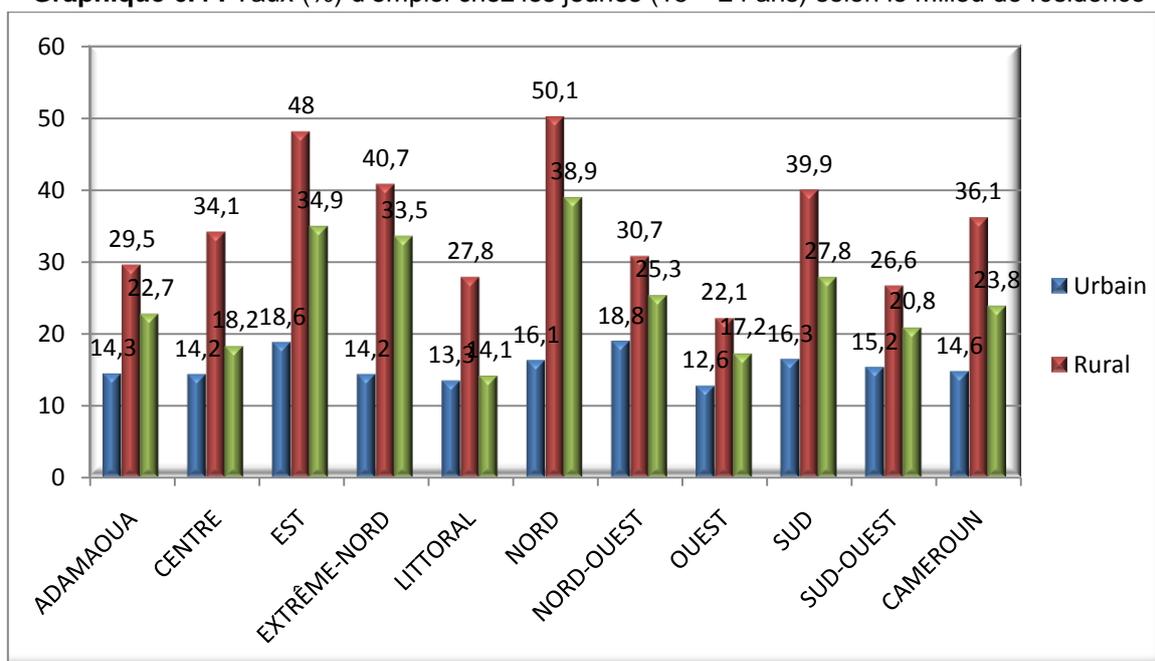
Tableau 6.4 : Taux (%) d'emploi de la population des jeunes (15 – 24 ans) par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	20,1	8,2	14,3	37,5	22,8	29,5	29,3	16,6	22,7
CENTRE	18,6	9,9	14,2	32,3	35,8	34,1	21,4	15,2	18,2
EST	22,0	15,1	18,6	49,0	47,1	48,0	36,2	33,7	34,9
EXTRÊME-NORD	16,9	11,1	14,2	36,8	44,0	40,7	30,9	35,9	33,5
LITTORAL	17,6	9,3	13,3	30,6	24,8	27,8	18,4	10,1	14,1
NORD	21,0	10,9	16,1	48,1	51,6	50,1	38,1	39,6	38,9
NORD-OUEST	20,1	17,5	18,8	28,3	32,7	30,7	24,5	26,0	25,3
OUEST	15,2	10,2	12,6	20,8	23,1	22,1	17,7	16,7	17,2
SUD	20,8	11,3	16,3	40,2	39,7	39,9	29,8	25,8	27,8
SUD-OUEST	17,3	13,2	15,2	28,4	24,9	26,6	22,8	18,9	20,8
CAMEROUN	18,3	10,9	14,6	34,9	37,2	36,1	25,2	22,5	23,8

Selon le milieu de résidence, l'on note davantage une plus grande importance de la population active jeune (15 – 24 ans) occupée en milieu rural (36,1% contre 14,6% en milieu urbain). Ce poids plus élevé des jeunes actifs occupés en milieu rural est observé dans toutes les régions. L'écart entre le milieu urbain et le milieu rural est encore plus prononcé dans les régions du Nord (+34,0%), l'Est (+29,4%), l'Extrême-Nord (+26,5%) et le Sud (+23,6%).

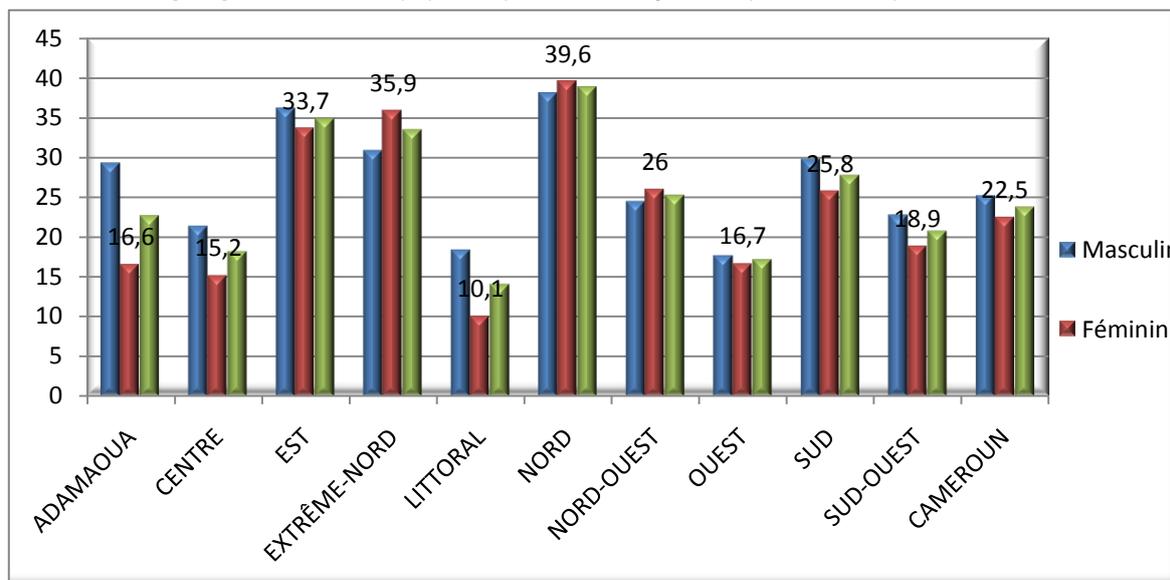
Il se dégage également une différence dans le poids des jeunes exerçant effectivement une activité économique selon que l'on considère le sexe masculin ou le sexe féminin. Au niveau national, le taux d'activité chez les garçons âgés de 15 à 24 ans est de 25,2% contre 22,5% chez les filles du même groupe d'âges. Cette proportion des jeunes garçons actifs occupés est relativement plus importante dans les régions de l'Adamaoua (+12,7%) et du Littoral (+8,3%). Par contre, l'on observe une inversion de cette tendance dans les régions de l'Extrême-Nord (-5,0%), du Nord (-1,5%) et du Nord-Ouest (-1,5%).

Graphique 6.4 : Taux (%) d'emploi chez les jeunes (15 – 24 ans) selon le milieu de résidence



Par rapport à l'emploi des jeunes, il existe d'importantes disparités liées au sexe et au milieu de résidence. Il apparaît en fait qu'en milieu urbain, le poids observé des jeunes garçons actifs occupés dans toutes les régions est relativement important. C'est en milieu rural que l'on observe une inversion de la tendance dans certains cas, avec dans l'ensemble un taux d'emploi moins élevé chez les jeunes garçons. Ce taux est plus élevé que celui des filles dans toutes les autres régions à l'exception de celles du Centre, de l'Extrême-Nord, du Nord, du Nord-Ouest et de l'Ouest.

Graphique 6.5 : Taux (%) d'emploi chez les jeunes (15 – 24 ans) selon le sexe



6.2.3 Secteur d'emploi de la jeunesse active occupée

Pour jouer un rôle moteur dans leur famille et dans la communauté, les jeunes ont besoin d'exercer un *emploi décent*, synonyme d'une insertion réussie aux doubles plans social et économique. Le secteur d'emploi que l'on qualifie de formel ou d'informel se rapporte au domaine de l'économie où l'emploi est exercé par le jeune.

L'économie formelle est caractérisée par une gestion dont les principales caractéristiques sont la tenue d'une comptabilité, la détention d'un numéro de contribuable, etc. Elle concerne des emplois au sein d'entreprises structurées telles que les administrations publiques, les entreprises publiques et parapubliques, les entreprises privées, les emplois dans les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les établissements scolaires.

L'économie informelle regroupe les activités menées par des entreprises ou des unités de production à caractère individuel ou familial dans le domaine de l'artisanat, du petit commerce, de la fabrication d'articles divers et de petits services. On y trouve toutes les catégories de population, indépendamment du sexe, de l'âge, du niveau d'instruction, etc. Ce type d'économie, qui exige généralement un faible niveau de qualification, se caractérise le plus souvent par un investissement rudimentaire. En dépit de leur hétérogénéité, toutes les activités de l'économie informelle ont en commun d'être vulnérables. Cette vulnérabilité est due au fait que « ces activités reposent sur l'autosuffisance et des mécanismes institutionnels informels pour le crédit, la formation, la sécurité sociale, etc., qui fonctionnent séparément et indépendamment des institutions de l'économie moderne » (Mali, 1997, p.11).

Tableau 6.5 : Répartition (%) des jeunes actifs occupés (15 – 24 ans) par secteur dans l'emploi selon le sexe

Secteurs dans l'emploi	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	<i>Effectif</i>	%	<i>Effectif</i>	%	<i>Effectif</i>	%
Moderne	24852	5,9	11821	2,9	36673	4,4
Informel de production artisanale	71915	17,0	42132	10,3	114047	13,7
Informel des travaux publics et bâtiments	287	0,1	249	0,1	536	0,1
Informel de mécanique et réparation	521	0,1	190	0,0	711	0,1
Informel de communication et transport	590	0,1	937	0,2	1527	0,2
Informel de petit commerce et de produits manufacturés	20487	4,8	6716	1,6	27203	3,3
Informel vente denrées alimentaires et restauration	22030	5,2	19024	4,7	41054	4,9
Informel de services personnels	47535	11,2	24696	6,1	72231	8,7
Activités de type traditionnel de l'agriculture, chasse, pêche et forêt	234731	55,5	301685	74,0	536416	64,6
Total	422948	100,0	407450	100,0	830398	100,0

La collecte de l'information sur le secteur d'emploi où exerce la jeunesse camerounaise a été faite à partir d'une variable dont les modalités ont permis la définition des catégories suivantes : (i) moderne ; (ii) informel de production artisanale ; (iii) informel des travaux publics et bâtiments ; (iv) informel de mécanique et réparation ; (v) informel de communication et transport ; (vi) informel de petit commerce et de produits manufacturés ; (vii) informel de vente des denrées alimentaires et de restauration ; (viii) informel de services personnels ; (ix) activités de type traditionnel de l'agriculture, chasse, pêche et forêt.

Au niveau national, la répartition des jeunes actifs occupés âgés de 15 à 24 ans selon le secteur dans l'emploi révèle que ceux-ci exercent majoritairement des activités agricoles (64,6%). Les autres jeunes actifs occupés âgés de 15 à 24 ans exercent dans l'informel de production artisanale (13,7%), l'informel de services personnels (8,7%) et l'informel de vente des denrées alimentaires et de restauration (4,9%). 4,4% des jeunes actifs occupés exercent dans le secteur moderne. D'un point de vue global, 3 jeunes sur 10 exercent dans l'économie informelle non agricole.

Les données du tableau 6.5 indiquant la répartition des jeunes actifs occupés âgés de 15 à 24 ans par secteur dans l'emploi selon le sexe révèlent une situation préoccupante pour bon nombre de jeunes Camerounais qui, confrontés à des difficultés sur les marchés de l'emploi, se retrouvent sous-employés dans l'économie informelle avec son lot de précarité, sans protection sociale et sans perspectives d'avenir.

La distribution des jeunes actifs occupés selon le sexe montre une plus grande concentration dans les activités agricoles avec une forte implication des filles représentées dans une proportion de 74,0% contre 55,5% des garçons. Ces derniers sont plus présents dans l’informel de production artisanale (17,0%) alors que les filles le sont moins (10,3%). Par rapport au secteur moderne, la participation de la gent féminine qui demeure relativement faible est réduite à 2,9%.

Tableau 6.6 : Répartition des jeunes actifs occupés (15 – 24 ans) par région selon le secteur dans l’emploi

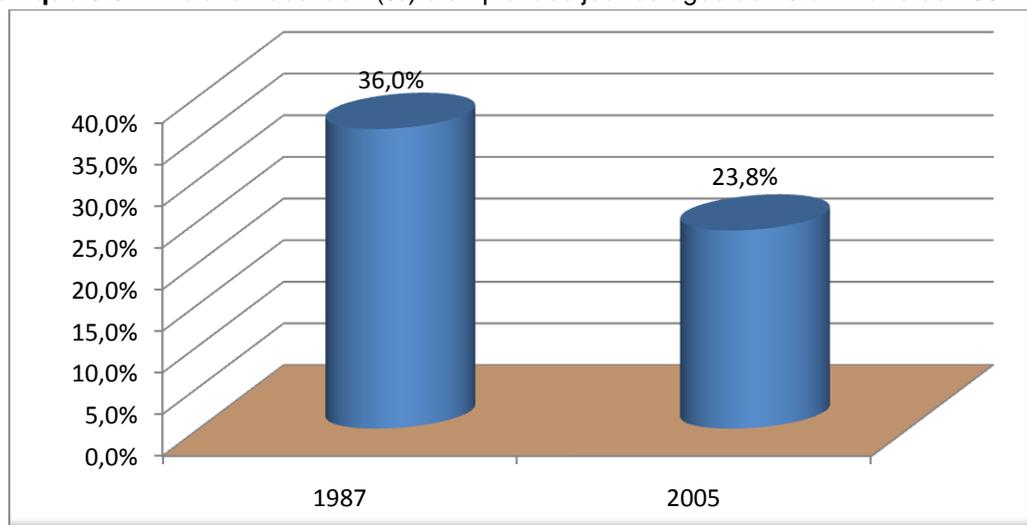
Région	Secteur dans l’emploi							
	Moderne		Informel non agricole		Informel agricole		Total	
	<i>Effectif</i>	%	<i>Effectif</i>	%	<i>Effectif</i>	%	<i>Effectif</i>	%
Adamaoua	1 139	3,0	9 547	25,1	27 341	71,9	38 027	100,0
Centre	12 238	9,7	67 829	54,0	45 576	36,3	125 643	100,0
Mfoundi	10 648	16,2	54 161	82,5	832	1,3	65 641	100,0
Centre sans Mfoundi	1 590	2,6	13 668	22,8	44 744	74,6	60 002	100,0
Est	1 418	2,8	8 786	17,6	39 647	79,5	49 851	100,0
Extrême Nord	1 107	0,6	10 787	6,1	165 000	93,3	176 894	100,0
Littoral	10 737	13,5	56 966	71,8	11 682	14,7	79 385	100,0
Wouri	9 892	16,5	48 886	81,7	1 022	1,7	59 800	100,0
Littoral sans Wouri	845	4,3	8 080	41,3	10 660	54,4	19 585	100,0
Nord	1 260	1,1	10 803	9,1	106 856	89,9	118 919	100,0
Nord Ouest	2 020	2,2	31 860	34,6	58 122	63,2	92 002	100,0
Ouest	2 051	3,7	22 370	40,4	31 012	55,9	55 433	100,0
Sud	2 368	6,7	12 922	36,8	19 853	56,5	35 143	100,0
Sud-Ouest	2 335	4,0	25 439	43,0	31 327	53,0	59 101	100,0
Cameroun	36 673	4,4	257 309	31,0	536 416	64,6	830 398	100,0

La répartition des jeunes actifs occupés par région selon le secteur dans l’emploi par région de résidence laisse apparaître qu’à l’exception des régions du Centre et du Littoral, les secteurs dans lesquels exercent les jeunes sont, par ordre d’importance : l’informel agricole ; l’informel non agricole et enfin le moderne qui, dans chacune de ces régions concernent moins de 5,0%. Dans toutes ces régions, l’informel agricole emploie plus de la moitié de la jeunesse active occupée (15 – 34 ans), avec même un pic de 93,3% dans la région de l’Extrême-Nord.

Dans les régions du Centre et du Littoral, des contrastes importants apparaissent et ce, d’autant plus lorsque l’on considère la jeunesse vivant hors des grandes métropoles, notamment Douala et Yaoundé. Dans le Wouri et le Mfoundi qui peuvent être assimilés à ces métropoles respectives, les jeunes actifs occupés, âgés de 15 à 24 ans sont plus concentrés dans l’informel non agricole avec des proportions respectives de 81,7% et 82,5%. Le secteur moderne accueille respectivement 16,5% et 16,2% de cette catégorie, et l’informel agricole est relégué au dernier plan avec moins de 2,0% de cette population. La tendance observée dans

les autres régions est maintenue au Littoral et au Centre lorsque l'on exclue le Wouri et le Mfoundi. L'économie informelle agricole concentre l'essentiel de la jeunesse active occupée (15 – 24 ans) de ces régions. Même si la proportion de cette population n'est que de 54,4% dans la région du Littoral, elle atteint jusqu'à 74,6% dans la région du Centre. L'on relève également que dans le Wouri, la proportion des jeunes exerçant dans l'économie informelle non agricole qui est de 41,3%, est l'une des plus importantes observée dans toutes les régions.

Graphique 6.6 : Evolution des taux (%) d'emploi des jeunes âgés de 15 à 24 ans de 1987 à 2005



Sources: RGPH-1987, RGPH-2005

La rareté d'opportunités d'emploi, qui est l'une des manifestations de la crise économique ayant secoué le Cameroun au cours des années 90, pourrait entre autres raisons expliquer cette baisse du niveau du taux d'emploi des jeunes actifs occupés que l'on observe au cours de la période allant de 1987 à 2005 comme l'indique le graphique 6.6 ci-dessus.

6.2.4 Statut dans l'emploi des jeunes âgés de 15 à 24 ans

Tableau 6.7 : Répartition proportionnelle (%) des jeunes âgés de 15 à 24 ans actifs occupés par statut dans l'emploi selon le milieu de résidence et le sexe

Statut dans l'emploi	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Salarié permanent	11,1	9,2	10,3	1,3	0,4	0,8	5,5	2,8	4,2
Salarié temporaire	21,5	12,2	18,0	6,6	1,5	3,8	13,0	4,4	8,8
Employeur	0,5	0,5	0,5	0,2	0,1	0,2	0,3	0,2	0,3
Indépendant	47,9	50,6	48,9	55,9	52,4	54,0	52,5	51,9	52,2
Aide Familial	17,4	22,5	19,4	35,6	45,2	40,9	27,8	39,0	33,3
Apprenti rémunéré	1,0	1,1	1,1	0,2	0,1	0,2	0,6	0,4	0,5
Apprenti non rémunéré	0,6	4,0	1,9	0,1	0,2	0,2	0,3	1,2	0,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Plus de la moitié des jeunes actifs occupés âgés de 15 à 24 ans travaillent de manière indépendante. En effet, les indépendants représentent 52,2% de la population active occupée totale comme l'indique le tableau 6.7 ci-dessus. L'autre frange importante de cette population est constituée d'aides familiaux (33,3%). Les salariés temporaires (8,8%) et les salariés permanents (4,2%) représentent chacun moins du dixième des actifs occupés des jeunes âgés de 15 à 24 ans. Les employeurs ne représentent environ 0,3% de cette population. De manière générale, quel que soit le milieu de résidence ou le sexe, les indépendants sont les plus représentés, suivis des aides familiaux, des salariés et des temporaires.

Au sein de cette population masculine, ceux qui exercent une activité de manière indépendante représentent 52,5%, suivis ensuite des aides familiaux (27,8%) et des salariés temporaires (13,0%). Les apprentis, qu'ils soient rémunérés ou non, représentent moins du centième de la population des jeunes garçons âgés 15 à 24 ans actifs occupés. En termes de représentativité, la tendance qui se dégage chez les hommes âgés de 15 à 24 ans en par rapport à leur *statut dans l'emploi* est également observée au sein de la population féminine du même groupe d'âge. Cependant, les aides familiaux qui représentent 39,0% de cette population sont surreprésentés dans la gent féminine, alors qu'au sein de cette même catégorie, les salariés le sont beaucoup moins, aussi bien chez les permanents (2,8%) que chez les temporaires (4,4%).

Par rapport au milieu de résidence, l'on note que le poids des salariés est de loin plus important en milieu urbain qu'en milieu rural. En milieu urbain en effet, les salariés permanents constituent 10,3% de la population active occupée des jeunes âgés de 15 à 24 ans alors que les salariés indépendants représentent 18,0%. En milieu rural, les proportions de ces deux groupes des jeunes actifs occupés sont de 0,8% et 3,8% respectivement. Même si en milieu urbain, les jeunes indépendants constituent moins de la moitié de la population des jeunes du même groupe d'âge, ils constituent toujours la catégorie la plus représentée avec un poids de 48,9%. En milieu rural, les jeunes indépendants constituent 54,0% de la population des jeunes actifs occupés. Quant aux aides familiaux, ils représentent 40,9% de cette population en milieu rural alors qu'en milieu urbain, ils ne constituent que 19,4%.

Par rapport à leur statut dans l'emploi, les distributions des jeunes observées en milieu urbain et en milieu rural sont aussi observées de manière globale chez les jeunes hommes et les jeunes femmes de ces milieux respectifs. Il apparaît cependant que dans la gent féminine de cette population, le poids démographique des salariées est plus faible que dans la gent masculine alors que celui des aides familiaux est plus élevé.

Dans l'ensemble de la population jeune active occupée âgée de 15 à 24 ans, les hommes sont plus nombreux et l'on compte 103,8 hommes pour 100 filles. Cette

forte représentation des hommes ne s'observe que dans les villes lorsque l'on tient compte du milieu de résidence.

Suivant le statut dans l'emploi, l'on enregistre un surnombre d'hommes, quel que soit le statut considéré, à l'exception des *aides familiaux* et des *apprentis non rémunérés*. Des écarts considérables entre hommes et femmes apparaissent au niveau des salariés. Chez les *salariés permanents*, l'on compte 207,5 hommes pour 100 femmes et chez les temporaires, 304,9 hommes pour 100 femmes. Au niveau des *aides familiaux*, l'on dénombre 73,9 hommes pour 100 femmes. Pour les *apprentis non rémunérés*, cette sous-représentation numérique de la gent masculine atteint le niveau de 25,1 hommes pour 100 femmes.

Tableau 6.8 : Rapports de masculinité (%) chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans actifs occupés par statut dans l'emploi selon le milieu de résidence

Statut dans l'emploi	Rapport de masculinité		
	Urbain	Rural	Ensemble
Salarié permanent	197,8	297,6	207,5
Salarié temporaire	290,0	348,6	304,9
Employeur	142,2	135,7	139,4
Indépendant	155,6	86,8	105,0
Aide Familial	127,3	64,0	73,9
Apprenti rémunéré	142,5	186,0	150,5
Apprenti non rémunéré	24,2	30,7	25,1
Ensemble	164,0	81,4	103,8

L'importance relative entre les jeunes hommes et les jeunes femmes dans chacun des statuts identifiés dans l'emploi varie peu par rapport à la tendance observée au niveau national selon que l'on s'intéresse au milieu de résidence. On note cependant qu'en milieu urbain, le poids relativement important des jeunes hommes dans les emplois salariés diminue alors qu'il augmente en milieu rural. Pour ce qui est des *aides familiaux*, les jeunes femmes sont majoritaires dans l'ensemble et le sont encore en milieu rural (30,7 hommes pour 100 femmes). On note cependant une inversion de cette tendance en milieu urbain où le rapport de masculinité est 127,3%, soit 127,3 hommes pour 100 femmes.

Tableau 6.9 : Répartition (%) proportionnelle des jeunes âgés de 15 à 24 ans actifs occupés par statut dans l'emploi selon la région de résidence

Statut dans l'emploi	Région de résidence										
	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Cameroun
Salarié permanent	2,7	9,0	2,5	0,5	13,1	0,9	2,0	3,2	7,2	5,6	4,2
Salarié temporaire	9,4	17,3	5,7	2,0	19,4	3,2	5,9	9,0	13,5	13,6	8,8
Employeur	0,4	0,4	0,1	0,1	0,3	0,3	0,4	0,3	0,2	0,5	0,3
Indépendant	52,9	51,3	71,3	35,2	48,1	51,6	66,8	59,4	61,8	56,5	52,2
Aide Familial	33,6	19,6	19,8	62,0	16,1	43,7	23,3	26,5	15,8	20,9	33,3
Apprenti rémunéré	0,8	0,9	0,5	0,1	0,9	0,2	0,3	0,5	0,7	0,7	0,5
Apprenti non rémunéré	0,1	1,5	0,1	0,0	2,0	0,0	1,3	1,2	0,7	2,2	0,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La répartition proportionnelle des jeunes âgés de 15 à 24 ans actifs, occupés par statut dans l'emploi selon la région de résidence, présente des situations diverses. Par rapport au statut dans l'emploi, les régions du Littoral, du Centre, du Sud et du Sud-Ouest constituent un ensemble caractérisé par une présence remarquable des salariés avec des proportions relativement élevées des salariés permanents ou temporaires. Les autres régions restantes se caractérisent par de faibles proportions des jeunes individus salariés (permanents ou temporaires).

Dans le Littoral où les jeunes salariés représentent plus de 30,0% de la population des jeunes actifs occupés, les jeunes salariés permanents en constituent 13,1% et les jeunes salariés temporaires 19,4%. Dans le Centre, le poids des jeunes salariés permanents et des jeunes salariés temporaires sont respectivement de 9,0% et de 17,3%. De manière générale, les jeunes apprentis rémunérés, les jeunes apprentis non rémunérés et les jeunes employeurs représentent dans chacune des régions moins de 2,0% de la population des jeunes actifs occupés. Les jeunes indépendants constituent toujours la frange la plus importante des jeunes actifs occupés et plus particulièrement à l'Est où cette catégorie représente environ 71,3% de la population des jeunes actifs occupés. La seule exception est observée à l'Extrême-Nord où ce sont les jeunes aides familiaux qui constituent la grande majorité (62,0%) alors que les jeunes indépendants ne constituent que 35,2% de la population des jeunes actifs occupés.

6.3 JEUNESSE ET CHOMAGE

Pendant plusieurs années, le Gouvernement a mis l'accent sur l'équilibre des indicateurs macroéconomiques à travers l'exécution des programmes d'ajustement structurel. Cette approche était fondée sur la conviction qu'une balance de paiement et un budget équilibrés en recettes et en dépenses devaient conduire le pays vers une croissance durable. Les jeunes ont été les premières victimes de cette politique

d'austérité qui a envoyé des milliers d'entre eux au chômage. La rareté d'opportunités d'emploi que les programmes d'ajustement structurel ont engendrée a réduit l'espoir de cette population de vivre dans un monde à la dimension de leur rêve.

Au sens du Bureau International du Travail, les chômeurs sont la somme de deux populations :

- la population sans emploi à la recherche d'un emploi constituée des personnes répondant aux quatre conditions suivantes :
 - rechercher un emploi salarié ;
 - faire des démarches pour cette recherche ;
 - être disponible pour occuper un emploi ;
 - ne pas avoir d'activité au cours de la semaine de référence ;
- la population des personnes disponibles qui sont sans emploi actuellement, mais qui en ont trouvé un qu'ils exerceront ultérieurement.

Pendant le dénombrement du 3^{ème} Recensement Démographique, des questions ont pu permettre : d'identifier les jeunes actifs et parmi eux ; de distinguer les actifs occupés des chômeurs. Le taux de chômage calculé a ainsi permis de relever que 39,3% des jeunes Camerounais dont l'âge varie de 15 à 24 ans répondant aux critères de population active n'exercent aucune activité économique. Ce phénomène qui, au niveau national touche davantage les jeunes du milieu urbain (57,9%) que ceux du milieu rural (20,1%), concerne plus les garçons (40,5%) que les filles (38,0%). C'est la même situation qui est observée en milieu rural mais avec un écart plus important : le taux de chômage observé dans la gent féminine y est de 16,4% alors que chez les garçons, il est de 24,3%. En milieu urbain par contre, ce sont les filles qui sont davantage au chômage avec un taux de chômage de 63,4% contre 53,7% chez les garçons. L'inadéquation formation/emploi enregistrée a plutôt contribué à aggraver le chômage, notamment celui des jeunes qui sont amenés à se réfugier le plus souvent dans l'économie informelle pour la survie, phénomène amplifiant le chômage déguisé (CAMEROUN, 2002).

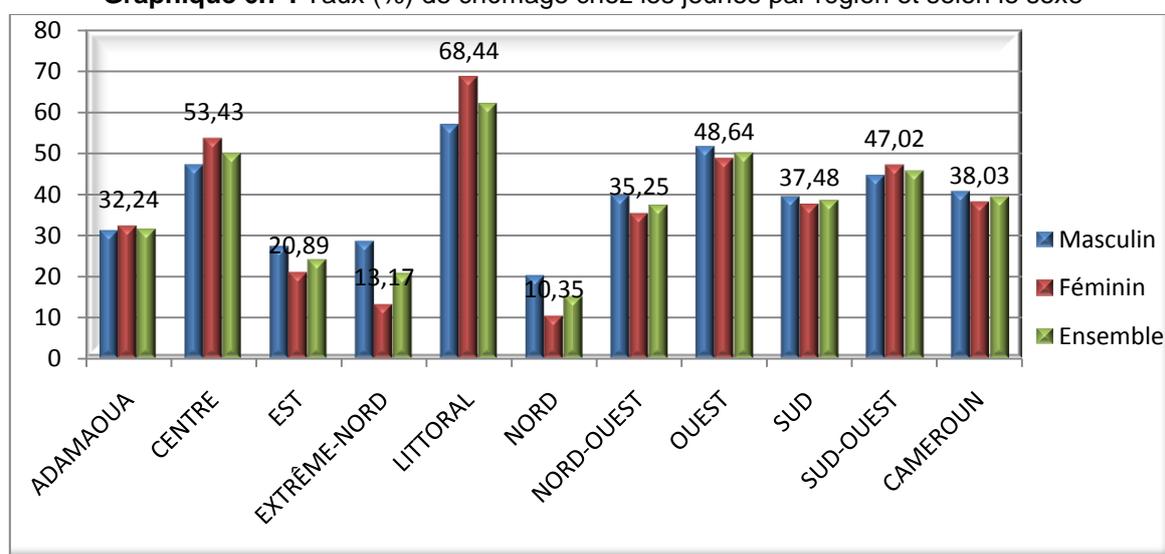
Tableau 6.10 : Taux (%) de chômage de la population des jeunes âgés de 15 à 24 ans par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	46,5	59,6	51,0	19,9	17,4	18,9	31,0	32,2	31,5
CENTRE	52,3	66,0	58,3	29,2	22,2	25,6	47,0	53,4	49,9
EST	45,6	47,7	46,5	15,6	10,2	12,8	27,2	20,9	24,1
EXTRÊME-NORD	54,5	52,6	53,8	19,5	6,7	12,6	28,5	13,2	20,7
LITTORAL	58,4	70,6	63,9	34,0	34,2	34,1	56,8	68,4	62,1
NORD	43,9	49,0	45,7	10,6	3,9	6,8	20,2	10,4	15,1
NORD-OUEST	47,3	49,8	48,5	33,6	26,4	29,7	39,6	35,3	37,3
OUEST	59,3	65,9	62,3	41,6	34,0	37,4	51,4	48,6	50,0
SUD	53,5	66,0	58,5	25,8	18,9	22,4	39,3	37,5	38,5
SUD-OUEST	55,9	60,5	58,0	33,7	35,0	34,3	44,4	47,0	45,7
CAMEROUN	53,7	63,4	57,9	24,3	16,4	20,1	40,5	38,0	39,3

La distribution géographique du taux de chômage chez les jeunes montre que l'ampleur du phénomène est beaucoup plus importante dans la région du Littoral où le niveau se situe à 62,1%. Certaines régions présentent des niveaux de chômage relativement élevés qui ne dépassent pas cependant le taux de 50,0%. Ce sont les régions du Sud-Ouest, du Centre et de l'Ouest dont les taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont de 45,7%, 49,9% et 50,0% respectivement. Les niveaux de chômage les plus bas sont observés dans les régions du Nord (15,1%) et de l'Extrême-Nord (20,7%).

Si au niveau national on observe une plus grande importance du chômage chez les garçons (+2,5 points), cette situation n'est cependant pas pareille dans toutes les régions. Dans le Centre par exemple, les garçons sont moins touchés (-6,4 points) et l'écart observé est relativement important dans la région du Littoral où les taux de chômage sont de 56,8% et 68,4% respectivement pour les jeunes garçons âgés de 15 à 24 ans et les jeunes filles du même groupe d'âges, soit un écart de -11,6 points. On observe aussi une moins grande importance du chômage des garçons par rapport aux filles dans les régions de l'Adamaoua et du Sud-Ouest. Les garçons sont plus concernés dans l'Extrême-Nord où l'écart entre garçons et filles atteint +15,3 points, et le Nord où il se situe à +09,8 points.

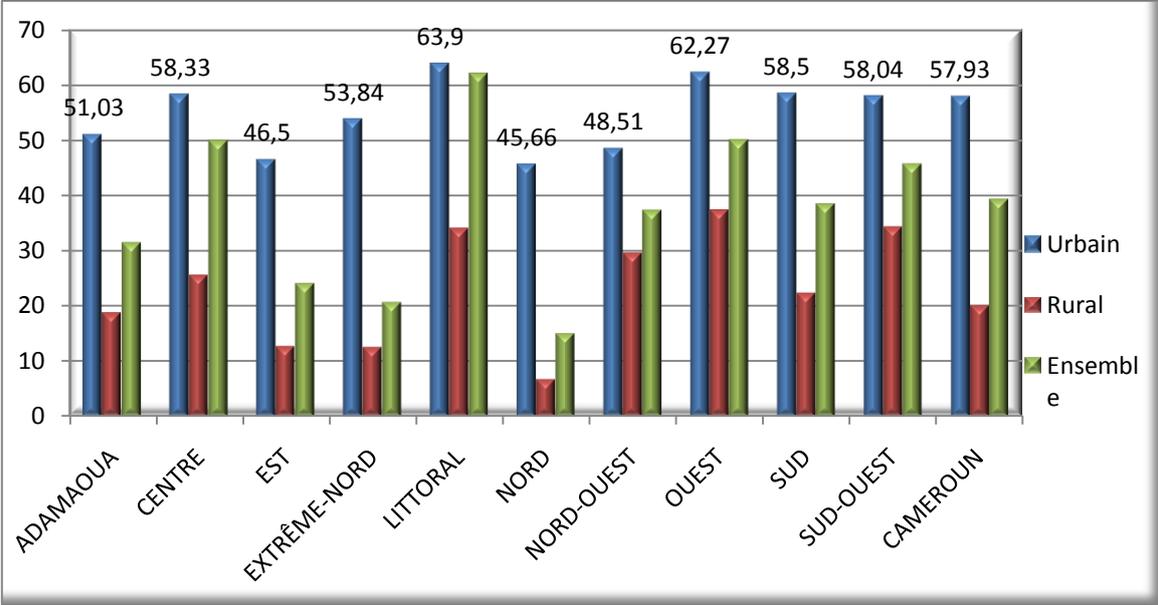
Graphique 6.7 : Taux (%) de chômage chez les jeunes par région et selon le sexe



Si l'on s'intéresse à la différence de chômage entre jeunes filles âgées de 15 à 24 ans et jeunes garçons du même groupe d'âges selon le milieu de résidence, il apparaît que les garçons sont moins touchés en milieu urbain qu'en milieu rural. Par rapport au milieu urbain, l'on relève que dans 9 des 10 régions que compte le Cameroun, les jeunes garçons sont moins concernés par le chômage avec des écarts dépassant -10 points dans l'Adamaoua, le Centre, le Littoral et le Sud. En milieu rural par contre, ce sont les filles qui sont les moins touchées par le phénomène. C'est seulement dans le Littoral (-0,2 points) et le Sud-Ouest (-1,2

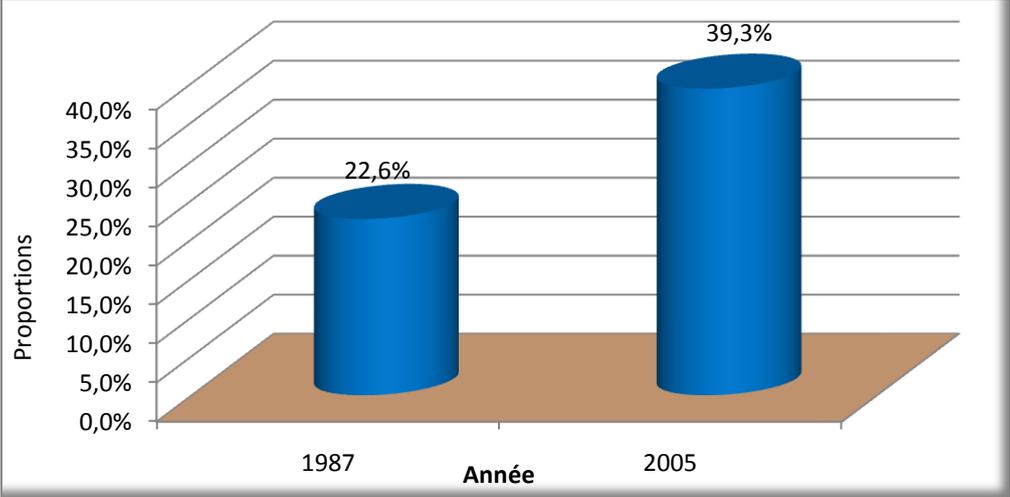
points) qu'on observe un écart négatif entre le taux de chômage chez les jeunes garçons et le taux de chômage chez les jeunes filles. Cet écart est positif dans toutes les autres régions et il atteint même +12,7 points dans la région de l'Extrême-Nord.

Graphique 6.8 : Taux (%) de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans par région selon le milieu de résidence



L'examen régional du phénomène permet de constater qu'il n'existe pas d'exception par rapport à l'évolution du chômage des jeunes selon le milieu de résidence. En effet, dans toutes les régions, le chômage des jeunes sévit davantage dans les zones urbaines. L'écart entre milieu urbain et milieu rural est dans la plupart des cas supérieur à +30 points ; il atteint même +41,3 points dans l'Extrême-Nord. Le plus petit écart est enregistré dans le Nord (+18,7 points).

Graphique 6.9 : Evolution des taux (%) de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans de 1987 à 2005



Sources: RGPH-1987, RGPH-2005

Comme l'indique le graphique 6.9, l'évolution du niveau du taux de chômage des jeunes de 1987 à 2005 traduit la morosité de l'environnement socioéconomique qui, loin d'être favorable à la création d'emplois durant cette période, a mis une bonne majorité des jeunes au chômage. La fermeture des entreprises et la rareté des opportunités d'emploi durant les années de crise justifient cette forte augmentation du taux de chômage de 1987 à 2005.

6.4 PARTICIPATION À L'ACTIVITE ECONOMIQUE DES JEUNES AGES DE 15 A 34 ANS

6.4.1 Volume et structure de la population active jeune âgée de 15 à 34 ans

Au plan national, l'effectif de la population active jeune occupée dont l'âge varie entre 15 et 34 ans est de 2.952.194 dont 1.611.409 hommes et 1.340.785 femmes. Elle est majoritairement constituée d'hommes et réside davantage en milieu urbain qu'en milieu rural où les rapports de masculinité sont respectivement de 144,4% (soit 144,4 hommes pour 100 femmes) et 97,5%, soit 97,5 hommes pour 100 femmes.

A l'exception du Nord-Ouest où l'on compte seulement 89,5 hommes pour 100 femmes, toutes les autres régions présentent un rapport de masculinité supérieur à 100,0%. L'observation des données du tableau 6.11 permet de dégager deux grands ensembles par rapport à la structure par sexe de la population active des jeunes âgés de 15 à 34 ans :

- le premier ensemble est constitué des régions dont le rapport de masculinité est de loin supérieur à la moyenne nationale qui est de 120,2%, sont l'Adamaoua (188,1%), le Littoral (142,2%), le Sud (141,3%) et le Centre (133,9%) ;
- le deuxième ensemble est constitué des régions dont les rapports de masculinité se situent autour de la moyenne nationale, à savoir l'Est (123,3%) et le Sud-Ouest (125,3%) ;
- le troisième ensemble est formé des régions dont le rapport de masculinité est de loin inférieur à la moyenne nationale : Extrême-Nord (102,6%) ; Nord (105,8%) ; et Ouest (101,4%).

Tableau 6.11 : Répartition de la population active des jeunes âgés de 15 à 34 ans

Région	Milieu de résidence/sexe											
	Urbain				Rural				Ensemble			
	Masculin	Féminin	Ensemble	Rm	Masculin	Féminin	Ensemble	Rm	Masculin	Féminin	Ensemble	Rm
ADAMAOUA	31 287	13 715	45 002	228,1	40 565	24 480	65 045	165,7	71 852	38 195	110 047	188,1
CENTRE	267 087	186 131	453 218	143,5	70 730	66 137	136 867	106,9	337 817	252 268	590 085	133,9
EST	29 039	17 606	46 645	164,9	46 340	43 547	89 887	106,4	75 379	61 153	136 532	123,3
EXTRÊME-NORD	57 971	28 818	86 789	201,2	157 480	181 083	338 563	87,0	215 451	209 901	425 352	102,6
LITTORAL	285 457	200 753	486 210	142,2	17 620	12 384	30 004	142,3	303 077	213 137	516 214	142,2
NORD	42 252	20 641	62 893	204,7	101 063	114 861	215 924	88,0	143 315	135 502	278 817	105,8
NORD-OUEST	61 411	59 833	121 244	102,6	79 748	97 972	177 720	81,4	141 159	157 805	298 964	89,5
OUEST	62 263	48 494	110 757	128,4	50 441	62 659	113 100	80,5	112 704	111 153	223 857	101,4
SUD	31 956	19 395	51 351	164,8	39 800	31 379	71 179	126,8	71 756	50 774	122 530	141,3
SUD-OUEST	66 565	52 283	118 848	127,3	72 334	58 614	130 948	123,4	138 899	110 897	249 796	125,3
CAMEROUN	935288	647669	1 582 957	144,4	676121	693116	1 369 237	97,5	1 611 409	1 340 785	2 952 194	120,2

Comme l'indique le tableau 6.12 ci-après, la population active occupée jeune dont l'âge varie entre 15 et 34 ans se dénombre davantage dans les régions du Centre (20,0%), du Littoral (17,5%) et de l'Extrême-Nord (14,4%). Les plus faibles proportions de cette population sont observées dans l'Adamaoua (3,7%), le Sud (4,2%) et l'Est (4,6%).

Tableau 6.12 : Quelques indicateurs démographiques de base de la population active jeune de 15-34 ans

Région	Effectif	%	Urbain/Rural	Rm
ADAMAOUA	110 047	3,7	40,9	188,1
CENTRE	590 085	20,0	76,8	133,9
EST	136 532	4,6	34,2	123,3
EXTRÊME-NORD	425 352	14,4	20,4	102,6
LITTORAL	516 214	17,5	94,2	142,2
NORD	278 817	9,4	22,6	105,8
NORD-OUEST	298 964	10,1	40,6	89,5
OUEST	223 857	7,6	49,5	101,4
SUD	122 530	4,2	41,9	141,3
SUD-OUEST	249 796	8,5	47,6	125,3
CAMEROUN	2 952 194	100,0	53,6	120,2

Par rapport au milieu de résidence, il apparaît que 53,6% de ces jeunes actifs résident en milieu urbain comme le montre le tableau 6.12 ci-dessus. Quelle que soit la région considérée, ces jeunes résident davantage en milieu rural, à l'exception des régions du Littoral et du Centre où ils se comptent majoritairement en milieu urbain dans des proportions respectives de 94,2% et 76,8%.

6.4.2 Disponibilité de la main-d'œuvre au sein de la population des jeunes âgés de 15 à 34 ans

Le taux d'emploi chez les jeunes âgés de 15 à 34 ans est de 49,9%. Il est de manière générale plus élevé dans la gent masculine que dans la gent féminine de cette population. Il est également plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 6.13 : Taux (%) d'activité chez les jeunes âgés de 15 à 34 ans par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	52,0	23,0	37,5	56,1	28,6	41,2	54,2	26,3	39,6
CENTRE	57,0	39,7	48,3	59,4	54,5	56,9	57,4	42,7	50,1
EST	57,1	35,6	46,5	69,7	57,1	62,9	64,2	48,6	56,1
EXTRÊME-NORD	49,8	25,9	38,2	53,5	49,5	51,3	52,5	44,0	47,9
LITTORAL	61,0	40,8	50,6	61,1	45,9	53,8	61,0	41,0	50,8
NORD	52,2	25,8	39,1	62,6	55,9	58,8	59,1	47,5	52,8
NORD-OUEST	51,2	46,0	48,5	54,4	53,5	53,9	53,0	50,4	51,5
OUEST	51,5	36,6	43,7	49,4	44,1	46,3	50,5	40,5	45,0
SUD	60,7	42,4	52,2	69,9	57,1	63,6	65,5	50,5	58,3
SUD-OUEST	55,4	43,5	49,5	57,1	44,7	50,8	56,3	44,2	50,2
CAMEROUN	56,4	38,3	47,3	57,5	49,8	53,3	56,9	43,5	49,9

Chez les jeunes hommes âgés de 15 à 34 ans, le taux d'activité est de 56,9% contre 43,5% chez les femmes. Dans toutes les régions, ce taux demeure plus élevé chez les hommes que chez les femmes. L'écart le plus important est enregistré dans la région de l'Adamaoua où ce taux est de 54,2% chez les hommes contre 26,3% chez les femmes. Cette différence se réduit à son minimum (2,6 points) dans le Nord-Ouest où les taux d'activité de cette catégorie sont de 53,0% et de 50,4% respectivement pour les hommes et pour les femmes. La distribution des taux (%) d'activité chez les jeunes âgés de 15 à 34 ans par région selon le milieu de résidence et le sexe permet de relever que par rapport au sexe, les jeunes hommes présentent les taux les plus élevés dans toutes les régions, sans aucune exception.

Par rapport au milieu de résidence, l'on note que le taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 34 ans est de 47,3% en milieu urbain contre 53,3% en milieu rural. Il se dégage, à l'examen des données du tableau 6.13, un plus grand niveau d'activité observé en milieu rural dans toutes les régions, avec l'écart le plus élevé enregistré dans le Nord (+19,7 points) et le plus petit dans le Sud-Ouest (+1,3 points).

Au niveau régional, les plus faibles taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 34 ans sont observés dans l'Adamaoua (39,6%), à l'Ouest (45,0%) et à l'Extrême-Nord (47,9%) alors que le Sud (58,3%) et l'Est (56,1%) affichent les taux les plus élevés.

6.4.3 Emploi des jeunes âgés de 15 à 34 ans

Le taux d'emploi de la population active jeune âgée de 15 à 34 ans est de 34,0%. Ce taux est globalement plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Il est également plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 6.14 : Taux (%) d'emploi chez les jeunes âgés de 15 à 34 ans par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	34,5	11,9	23,3	47,3	24,6	35,0	41,5	19,4	29,9
CENTRE	33,4	17,7	25,6	46,7	45,5	46,1	36,1	23,4	29,8
EST	39,2	22,2	30,9	61,4	52,3	56,5	51,8	40,5	45,9
EXTRÊME-NORD	29,7	14,5	22,3	45,4	46,7	46,1	40,9	39,2	40,0
LITTORAL	33,8	16,4	24,9	46,0	34,3	40,4	34,6	17,3	25,7
NORD	36,1	15,6	25,9	57,6	54,0	55,6	50,4	43,3	46,6
NORD-OUEST	31,7	27,1	29,3	40,0	42,7	41,5	36,2	36,2	36,2
OUEST	28,7	17,6	22,9	34,4	33,8	34,0	31,3	26,0	28,4
SUD	37,1	20,1	29,2	57,8	49,1	53,5	47,8	35,9	42,1
SUD-OUEST	32,4	21,9	27,2	43,2	33,1	38,1	38,0	27,8	32,8
CAMEROUN	33,2	18,0	25,5	47,0	43,4	45,0	38,9	29,5	34,0

Au sein de la population active masculine des jeunes âgés de 15 à 34 ans, le taux d'emploi est de 38,9% contre 29,5% chez les femmes de la même catégorie. Quelle que soit la région considérée, ces taux restent plus élevés chez les hommes que chez les femmes, à l'exception du Nord-Ouest où l'indicateur garde la même valeur quel que soit le sexe.

Dans les autres régions, l'écart le plus élevé est enregistré dans l'Adamaoua où le taux d'emploi de la population active des jeunes âgés de 15 à 34 ans est de 41,5% chez les hommes contre 19,4% chez les femmes de la même catégorie. L'examen, dans chaque région, de ces écarts des taux d'emploi entre les hommes et les femmes par rapport au milieu de résidence laisse apparaître qu'en milieu rural, dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord-Ouest, le taux d'emploi est plus élevé chez les femmes âgées de 15 à 34 que chez les hommes du même groupe d'âge. Dans tous les autres cas, c'est l'inverse de la situation qui est observée.

Par rapport au milieu de résidence, l'examen du tableau 6.14 permet de relever que le taux d'emploi des jeunes âgés de 15 à 34 ans en milieu rural est de 45,0% contre 25,5% en milieu urbain. Il apparaît dans toutes les régions que le niveau d'emploi de cette catégorie est toujours plus élevé en milieu rural qu'en

milieu urbain, avec d'importants écarts enregistrés dans le Nord (+29,7 points), à l'Est (25,6 points), au Sud (+24,3 points) et à l'Extrême-Nord (+23,8 points).

En ce qui concerne la répartition régionale du taux d'emploi de cette population, l'on peut relever que le niveau est relativement plus faible dans le Littoral (25,7%), à l'Ouest (28,4%), au Centre (29,8%) et dans l'Adamaoua (29,9%). Les taux les plus élevés sont observés dans les régions du Nord (46,6%) et de l'Est (45,9%).

6.4.4 Chômage des jeunes âgés de 15 à 34 ans

Le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 34 ans est de 31,9%. Il est en général plus élevé chez les femmes que chez les hommes, et plus en milieu urbain qu'en milieu rural.

Dans la population féminine âgée de 15 à 34 ans, le taux de chômage est de 32,2% chez les femmes contre 31,6% chez les hommes. Il apparaît de grandes disparités selon la région de résidence. Il est plus élevé chez les hommes dans les régions de l'Est (+2,7 points), de l'Extrême-Nord (+11,2 points), du Nord (+5,9 points), du Nord-Ouest (+3,4 points) et de l'Ouest (+2,1 points). Dans les autres régions, c'est chez les femmes que le taux de chômage est plus élevé, avec des écarts importants dans le Littoral (+14,4 points) et dans le Centre (+8,1 points).

Tableau 6.15 : Taux (%) de chômage chez les jeunes âgés de 15 à 34 ans par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	33,6	48,0	38,0	15,7	14,1	15,1	23,5	26,3	24,5
CENTRE	41,3	55,3	47,1	21,3	16,6	19,0	37,1	45,2	40,6
EST	31,3	37,5	33,6	11,9	8,3	10,2	19,4	16,7	18,2
EXTRÊME-NORD	40,4	44,0	41,6	15,2	5,5	10,0	22,0	10,8	16,5
LITTORAL	44,5	59,8	50,8	24,7	25,3	24,9	43,4	57,8	49,3
NORD	30,8	39,5	33,6	8,0	3,3	5,5	14,7	8,8	11,8
NORD-OUEST	38,2	41,0	39,6	26,4	20,2	23,0	31,5	28,1	29,7
OUEST	44,2	52,0	47,6	30,4	23,5	26,6	38,0	35,9	37,0
SUD	38,8	52,7	44,1	17,3	14,1	15,9	26,9	28,8	27,7
SUD-OUEST	41,5	49,6	45,1	24,3	25,9	25,0	32,5	37,1	34,5
CAMEROUN	41,1	53,0	46,0	18,4	12,8	15,6	31,6	32,2	31,9

Par rapport au milieu de résidence, le taux de chômage dans la population jeune âgée de 15 à 34 ans est de 46,0% en milieu urbain contre 15,6% en milieu

rural. Il est toujours plus grand en milieu urbain qu'en milieu rural, quelle que soit la région considérée.

Au plan régional, les plus faibles taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 34 ans sont observés dans les régions du Nord (11,8%), de l'Extrême-Nord (16,5%) et de l'Est (18,2%). Les taux les plus élevés sont enregistrés au Littoral (49,3%), au Centre (40,6%), à l'Ouest (37,0%) et au Sud-Ouest (34,5%).

6.5 PARTICIPATION A L'ACTIVITE ECONOMIQUE DES JEUNES AGES DE 15 A 24 ANS VIVANT AVEC AU MOINS UN HANDICAP

Réuni à Vienne du 2 au 8 avril 1984, le groupe d'experts des Nations Unies sur l'établissement de statistiques des personnes vivant avec un handicap avait recommandé entre autres mesures de définir le handicap comme une perte sociale, économique et culturelle, imputable à l'interaction entre les caractères du désavantage de la personne vivant avec un handicap et ceux de son environnement (NU, UNFPA, PNUD, 2005).

Au Troisième Recensement Démographique, le *handicap* a été défini comme le désavantage dont souffre une personne par suite d'une infirmité ou d'une incapacité et qui l'empêche de s'acquitter totalement ou partiellement d'une tâche par ailleurs normale compte tenu de son âge, de son sexe et des différents facteurs culturels.

A propos des jeunes vivant avec un handicap, les Nations Unies définissent cette catégorie comme étant l'ensemble des personnes âgées de 15 à 24 ans qui souffrent de la discrimination et de l'exclusion à cause non seulement des conditions de vie et de travail, mais aussi à cause des commodités et autres services qui ne sont pas adaptés à leurs besoins. Dans le cadre de l'analyse des conditions de cette catégorie, il sera tenu compte à la fois des préoccupations des Nations Unies et de celles du MINJEUN en ce qui concerne la population cible, à savoir les jeunes dont l'âge varie entre 15 et 24 ans et ceux dont l'âge varie entre 15 et 34 ans.

6.5.1 Volume de la population active des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap

La population des actifs âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap se chiffre à 13.001 jeunes. Selon la région de résidence, il apparaît que les régions du Centre (18,2%) et de l'Extrême-Nord (16,9%) sont celles qui abritent les plus grandes proportions de cette population. Viennent ensuite le Littoral (13,5%) et le Nord-Ouest (12,8%). Les autres régions comptent chacune moins du dixième de la population des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap. Cette proportion s'avère plus faible dans les régions de l'Est (4,3%) et de l'Adamaoua (2,7%).

Tableau 6.16 : Répartition des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap, par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	95	39	134	128	88	216	223	127	350
CENTRE	906	584	1 490	506	364	870	1 412	948	2 360
EST	118	44	162	211	190	401	329	234	563
EXTRÊME-NORD	359	219	578	772	852	1 624	1 131	1 071	2 202
LITTORAL	949	662	1 611	81	57	138	1 030	719	1 749
NORD	152	60	212	370	436	806	522	496	1 018
NORD-OUEST	343	258	601	458	602	1 060	801	860	1 661
OUEST	284	258	542	308	324	632	592	582	1 174
SUD	174	127	301	322	233	555	496	360	856
SUD-OUEST	250	224	474	311	283	594	561	507	1 068
CAMEROUN	3 630	2 475	6 105	3 467	3 429	6 896	7 097	5 904	13 001

Selon le milieu de résidence, 53,0% de la population des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap vit dans les campagnes comme l'indique le tableau 6.17 ci-après. Cette présence remarquable de la population des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans en milieu rural s'observe dans toutes les régions, à l'exception du Centre et du Littoral.

Tableau 6.17 : Quelques indicateurs démographiques de base de la population active jeune âgée de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap

Région	Effectif	%	Urbain/Rural	Rm
ADAMAOUA	350	2,7	38,3	175,6
CENTRE	2 360	18,2	63,1	148,9
EST	563	4,3	28,8	140,6
EXTRÊME-NORD	2 202	16,9	26,2	105,6
LITTORAL	1 749	13,5	92,1	143,3
NORD	1 018	7,8	20,8	105,2
NORD-OUEST	1 661	12,8	36,2	93,1
OUEST	1 174	9,0	46,2	101,7
SUD	856	6,6	35,2	137,8
SUD-OUEST	1 068	8,2	44,4	110,7
CAMEROUN	13 001	100,0	47,0	120,2

La structure par sexe de cette population montre que la population des jeunes actifs âgée de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap est à dominance masculine avec 120,2 hommes pour 100 femmes. Cette prédominance de la gent masculine est plus marquée en milieu urbain (146,7 hommes pour 100 femmes) qu'en milieu rural (101,1 hommes pour 100 femmes). La distribution du rapport de masculinité suivant la région de résidence présente toujours une surreprésentation

masculine, avec un pic de 175,6 hommes pour 100 femmes dans l'Adamaoua. Seule la région du Nord-Ouest présente une situation inverse où il n'y a que 93,1 hommes pour 100 femmes, soit un rapport de masculinité de 93,1%.

6.5.2 Activité économique des jeunes de 15-24 ans vivant avec au moins un handicap

6.5.2.1 Disponibilité de la main-d'œuvre au sein de la population des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap

Le taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap est de 31,2%. La distribution de cet indicateur suivant le sexe, le milieu de résidence et la région de résidence présente des variations nettes.

Par rapport au sexe, le taux d'activité chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap est plus élevé chez les hommes (34,0%) que chez les femmes (28,3%). A l'exception du Nord-ouest où la tendance est à l'égalité, le taux d'activité est toujours plus élevé chez les hommes que chez les femmes. L'on observe un écart de +21,1 points en faveur des hommes dans la région de l'Adamaoua. Cette forte participation à l'activité économique relevée chez les hommes s'observe également chez les femmes, indépendamment du milieu de résidence où dans l'ensemble, l'écart est plus important dans les villes que dans les campagnes. Une exception apparaît cependant dans la région du Nord-ouest, où en milieu urbain, le taux d'activité est plus élevé chez les hommes que chez les femmes, contrairement à ce qui est observé en milieu rural.

Tableau 6.18 : Taux (%) d'activité des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap, par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	34,1	17,8	26,9	41,2	16,2	25,3	37,8	16,7	25,9
CENTRE	34,6	23,2	29,0	41,9	37,0	39,7	36,9	27,1	32,2
EST	41,1	20,7	32,4	49,3	45,6	47,5	46,0	37,1	41,9
EXTRÊME-NORD	27,1	18,6	23,1	31,8	31,5	31,7	30,1	27,6	28,8
LITTORAL	32,4	22,9	27,7	36,8	39,0	37,7	32,7	23,7	28,3
NORD	34,1	18,1	27,2	42,4	37,1	39,4	39,6	32,9	36,0
NORD-OUEST	28,3	24,3	26,5	30,1	34,5	32,4	29,3	30,7	30,0
OUEST	29,5	27,2	28,4	31,1	29,9	30,5	30,3	28,7	29,5
SUD	43,2	39,6	41,6	50,7	42,8	47,0	47,8	41,6	45,0
SUD-OUEST	30,9	28,0	29,5	32,2	27,1	29,6	31,6	27,5	29,5
CAMEROUN	32,2	23,6	28,1	36,2	33	34,5	34	28,3	31,2

La distribution de cet indice suivant le milieu de résidence montre que le taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap est plus élevé dans les campagnes (34,5%) que dans les villes (28,1%) comme

l'indiquent les données du tableau 6.18. Cela reste valable dans toutes les régions, à l'exception de l'Adamaoua où le taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap est plus élevé en milieu urbain et du Sud-Ouest où la différence de ces taux par rapport au milieu de résidence n'est pas significative. Dans les autres régions, l'écart entre le milieu rural et le milieu urbain est relativement important en faveur du milieu rural (+15,1 points à l'Est, +12,2 au Nord et +10,7 au Centre).

Par rapport à la région de résidence, l'on note que les taux d'activité chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap est plus important dans les régions du Sud (45,0%), de l'Est (41,9%) et du Nord (36,0%). Le taux le plus faible est observé dans la région de l'Adamaoua (25,9%).

6.5.2.2 Emploi des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap

Le taux d'emploi des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap est de 19,1%. Dans l'ensemble, il est plus élevé chez les hommes (20,2%) que chez les femmes (18,0%). Il est plus élevé en milieu rural (27,2%) qu'en milieu urbain (11,7%).

Tableau 6.19 : Taux (%) d'emploi chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap, par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	18,6	7,8	13,9	31,5	13,7	20,2	25,4	12,0	17,8
CENTRE	14,9	7,7	11,4	32,2	29,9	31,2	20,3	14,0	17,3
EST	21,3	9,9	16,4	42,8	42,2	42,5	34,1	31,3	32,8
EXTRÊME-NORD	11,8	10,3	11,0	25,7	28,9	27,4	20,7	23,2	22,0
LITTORAL	12,9	7,0	10,0	23,2	30,1	26,0	13,6	8,1	10,9
NORD	18,4	9,0	14,4	38,9	35,6	37,0	32,0	29,7	30,8
NORD-OUEST	14,0	12,7	13,4	20,5	25,9	23,4	17,6	20,9	19,3
OUEST	13,1	8,4	10,8	17,9	19,5	18,7	15,5	14,3	14,9
SUD	23,3	14,6	19,5	38,6	36,0	37,4	32,7	28,1	30,6
SUD-OUEST	13,1	10,6	11,9	19,3	17,4	18,4	16,5	14,5	15,5
CAMEROUN	14,3	8,9	11,7	27,2	27,2	27,2	20,2	18,0	19,1

Le taux d'emploi chez les jeunes hommes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap est de 20,2% contre 18,0% chez les femmes. Dans la plupart des régions, ce taux est toujours plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Dans l'Adamaoua où l'écart est relativement plus important, le taux d'emploi chez les jeunes hommes âgés de 15 à 24 ans est de 25,4% contre 12,0% chez les femmes du même groupe d'âge. C'est au Littoral que l'on observe les plus faibles taux d'emploi (10,9% dans l'ensemble dont 13,6% chez les hommes et 8,1% chez les femmes. A l'Extrême-Nord et au Nord-Ouest par contre, les taux d'emploi chez les hommes sont inférieurs à ceux des femmes. Par

rapport au sexe, il apparaît dans chaque région qu'en milieu urbain, le taux d'emploi chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap est toujours plus élevé chez les hommes que chez les femmes. En milieu rural par contre, il est plus élevé chez les femmes que chez les hommes dans les régions de l'Extrême-Nord, du Littoral, du Nord-Ouest et de l'Ouest.

Par rapport au milieu de résidence, l'on note que le taux d'emploi observé chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap est de 11,7% en milieu urbain contre 27,2% en milieu rural. Dans toutes les régions, ce taux est toujours plus élevé dans les campagnes que dans les villes. Dans la région de l'Est où l'on enregistre le plus grand écart, les taux d'emploi observés au sein de cette population sont de 34,1% en milieu rural et 16,4% en milieu urbain. Dans l'Adamaoua où cet écart est le plus faible, le taux d'emploi des jeunes de cette catégorie est de 25,4% en milieu urbain et 13,9% en milieu rural.

Au niveau régional, les taux d'emploi les plus élevés relevés au sein de cette population sont observés dans les régions de l'Est (32,8%), du Nord (30,8%) et du Sud (30,6%). A l'opposé, les régions du Littoral (10,9%), de l'Ouest (14,9%) et du Sud-Ouest (15,5%) présentent les plus faibles taux d'emploi des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap.

6.5.2.3 Chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap

Le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap est de 38,6%. Au niveau national, il est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Il est plus élevé dans les campagnes (21,2%) que dans les villes (58,3%).

Tableau 6.20 : Taux (%) de chômage chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap, par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	45,3	56,4	48,5	23,4	15,9	20,4	32,7	28,3	31,1
CENTRE	57,0	66,6	60,7	23,1	19,2	21,5	44,8	48,4	46,3
EST	48,3	52,3	49,4	13,3	7,4	10,5	25,8	15,8	21,7
EXTRÊME-NORD	56,5	44,7	52,1	19,3	8,3	13,5	31,1	15,8	23,7
LITTORAL	60,3	69,3	64,0	37,0	22,8	31,2	58,4	65,6	61,4
NORD	46,1	50,0	47,2	8,1	4,1	6,0	19,2	9,7	14,5
NORD-OUEST	50,7	47,7	49,4	31,7	25,1	27,9	39,8	31,9	35,7
OUEST	55,6	69,0	62,0	42,5	34,9	38,6	48,8	50,0	49,4
SUD	46,0	63,0	53,2	23,9	15,9	20,5	31,7	32,5	32,0
SUD-OUEST	57,6	62,1	59,7	39,9	35,7	37,9	47,8	47,3	47,6
CAMEROUN	55,6	62,3	58,3	24,8	17,6	21,2	40,6	36,3	38,6

Au niveau national, le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap est de 40,6% chez les hommes et 36,3% chez les femmes. Les données du tableau 6.20 montrent que par rapport au sexe, c'est à l'Extrême-Nord où l'écart observé entre la population masculine et la population féminine des jeunes âgés de 15 à 24 ans est le plus important. Avec des taux de chômage de l'ordre 31,1% et 15,8% respectivement pour les hommes et pour les femmes âgés de 15 à 24 ans, l'écart observé est de l'ordre de 15,3 points. Viennent ensuite les régions de l'Est (10 points), du Nord (9,5 points) et du Nord-ouest (7,9 points). Le taux de chômage chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap est par contre moins élevé chez les hommes que chez les femmes de la catégorie étudiée dans les régions du Littoral, du Centre de l'Ouest et du Sud. Pour toutes les régions, l'examen des écarts des taux observés au sein de cette population répartie selon le sexe et le milieu de résidence montre que dans les campagnes, le taux de chômage est toujours plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Dans les villes par contre, l'on observe de manière globale des taux de chômage plus élevés chez les femmes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap. Dans cette catégorie de population, l'on observe que le taux de chômage est plus élevé en milieu urbain (58,3%) qu'en milieu rural (21,2%), quelle que soit la région considérée.

Par rapport à la région de résidence, l'on relève que le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap est plus élevé au Littoral (61,4%), suivi de l'Ouest (49,4%), du Sud-Ouest (47,6%) et du Centre (46,3%). C'est au Nord (14,5%) et à l'Extrême-Nord (23,7%) que l'on observe les plus faibles taux de chômage de la population en question.

6.5.3 Participation à l'activité économique des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins avec un handicap

6.5.3.1 *Volume et structure par sexe de la population active des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap*

L'effectif de la jeunesse active âgée de 15 à 34 ans vivant avec au moins handicap est de 31.733. Cette population est plus présente dans les régions du Centre (19,9%), du Littoral (15,3%), de l'Extrême-Nord (14,4%) et du Nord-Ouest (12,3%). Elle est par contre beaucoup moins présente dans les régions de l'Est (4,4%) et de l'Adamaoua (2,5%).

Tableau 6.21 : Répartition des jeunes actifs âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap, par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	224	107	331	311	160	471	535	267	802
CENTRE	2 570	1 598	4 168	1 265	888	2 153	3 835	2 486	6 321
EST	294	127	421	571	404	975	865	531	1 396
EXTRÊME-NORD	795	443	1 238	1 650	1 667	3 317	2 445	2 110	4 555
LITTORAL	2 712	1 778	4 490	216	152	368	2 928	1 930	4 858
NORD	381	150	531	989	894	1 883	1 370	1 044	2 414
NORD-OUEST	790	654	1 444	1 130	1 341	2 471	1 920	1 995	3 915
OUEST	719	526	1 245	737	733	1 470	1 456	1 259	2 715
SUD	415	285	700	893	503	1 396	1 308	788	2 096
SUD-OUEST	658	492	1 150	855	656	1 511	1 513	1 148	2 661
CAMEROUN	9 558	6 160	15 718	8 617	7 398	16 015	18 175	13 558	31 733

Par rapport au milieu de résidence, la jeunesse active âgée de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap se répartit presque également entre les villes (49,5%) et les campagnes (50,5%) au plan national. Cette répartition entre milieu urbain et milieu rural présente cependant des situations contrastées au niveau régional. Dans les régions du Centre et du Littoral, l'on recense davantage cette population en milieu urbain avec des proportions respectives de 92,4% et 65,9%. Dans toutes les autres régions, l'on observe plutôt une inversion de la tendance avec des cas comme ceux du Nord (78,0%) et de l'Extrême-Nord (72,8%) où cette population se compte beaucoup plus en milieu rural.

La répartition suivant le sexe laisse apparaître une prédominance de la gent masculine. Au niveau national, l'on recense 134,1 hommes pour 100 femmes au sein de cette population. Le rapport de masculinité est encore plus élevé dans les villes où l'on dénombre 155,2 hommes pour 100 femmes.

Tableau 6.22 : Quelques indicateurs démographiques de base de la population active jeune âgée de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap

Région	Effectif	%	Urbain/Rural	Rm
ADAMAOUA	802	2,5	41,3	200,4
CENTRE	6 321	19,9	65,9	154,3
EST	1 396	4,4	30,2	162,9
EXTRÊME-NORD	4 555	14,4	27,2	115,9
LITTORAL	4 858	15,3	92,4	151,7
NORD	2 414	7,6	22,0	131,2
NORD-OUEST	3 915	12,3	36,9	96,2
OUEST	2 715	8,6	45,9	115,6
SUD	2 096	6,6	33,4	166,0
SUD-OUEST	2 661	8,4	43,2	131,8
CAMEROUN	31 733	100,0	49,5	134,1

Dans l'ensemble, l'examen du rapport de masculinité selon la région de résidence permet de constater une prédominance de la gent masculine et plus particulièrement dans les régions de l'Adamaoua, du Sud et de l'Est où les rapports de masculinité sont respectivement de 200,4%, 166,0% et 162,9%. Dans la région du Nord-ouest à l'inverse, la gent féminine prédomine, car le rapport de masculinité est de 92,2%, soit 96,2 hommes pour 100 femmes.

6.5.3.2 Disponibilité de la main d'œuvre chez les jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap

Le taux d'activité chez les jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap est de 41,4%. De manière générale, l'on enregistre un taux d'activité plus élevé chez les hommes que chez les femmes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap. Diverses situations apparaissent selon le milieu de résidence, même si au niveau national, le taux d'activité au sein de cette population est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 6.23 : Taux (%) d'activité des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap, par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	46,3	27,3	37,8	52,4	15,0	28,3	49,6	18,3	31,6
CENTRE	51,2	36,0	44,0	53,2	46,6	50,3	51,8	39,2	46,0
EST	55,7	31,8	45,4	61,5	46,8	54,4	59,4	42,0	51,3
EXTRÊME-NORD	36,7	22,1	29,7	38,4	33,5	35,8	37,8	30,2	33,9
LITTORAL	47,5	32,4	40,1	51,1	45,5	48,6	47,7	33,2	40,6
NORD	49,4	23,4	37,6	53,1	40,7	46,4	52,0	36,8	44,1
NORD-OUEST	41,7	36,9	39,4	42,8	43,0	42,9	42,3	40,8	41,5
OUEST	43,7	33,3	38,6	40,5	35,7	38,0	42,0	34,6	38,2
SUD	58,7	51,6	55,6	63,1	48,7	57,0	61,6	49,7	56,5
SUD-OUEST	47,0	35,8	41,5	45,7	34,4	40,0	46,3	35,0	40,6
CAMEROUN	47,0	33,0	40,3	47,3	38,0	42,5	47,1	35,6	41,4

Par rapport au sexe, il apparaît que le taux d'activité chez les jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap est de 47,1% chez les hommes et 35,6% chez les femmes. Il est toujours plus élevé chez les hommes, quelle que soit la région. L'écart entre hommes et femmes est dans la plupart des cas supérieur à 10,0 points, avec un pic de 31,3 points pour l'Adamaoua. C'est dans le Nord-Ouest que cet écart est à son plus bas niveau avec des taux d'activité de 42,3% et 40,8% respectivement pour les hommes et pour les femmes. L'on note par ailleurs un taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins handicap plus élevé chez les hommes, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, quels que soient la

région et le milieu de résidence. Il faut cependant relever que c'est en milieu urbain que les plus grands écarts entre les hommes et les femmes sont observés.

La distribution selon le milieu de résidence révèle qu'au niveau national, le taux d'activité chez les jeunes de 15-34 ans vivant avec au moins un handicap, est plus élevé en milieu rural (42,5%) qu'en milieu urbain (40,3%). La distribution de ces taux par région permet de mettre en relief les cas de l'Adamaoua, de l'Ouest et du Sud-Ouest où l'on observe des taux d'activité plus élevés en milieu urbain qu'en milieu rural au sein de cette population.

Au plan régional, l'on relève que les jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap sont plus actifs dans les régions du Sud et de l'Est avec des taux d'activité respectifs de 56,5% et 51,3%. C'est dans les régions de l'Adamaoua (31,6%) et de l'Extrême-Nord (33,9%) que sont enregistrés les plus faibles taux d'activité des populations de jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap.

6.5.3.3 *Emploi des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap*

Le taux d'emploi des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap est de 28,3%. Il est en général plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Ceci pourrait s'expliquer par la sous-déclaration des filles cherchant du travail. Les données du tableau 6.24 montrent que dans l'ensemble, le taux d'emploi de cette population est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 6.24 : Taux (%) d'emploi des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap, par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	31,8	14,5	24,1	43,4	12,7	23,7	38,2	13,2	23,8
CENTRE	28,0	15,8	22,3	43,9	39,3	41,9	33,1	22,8	28,4
EST	37,9	21,5	30,8	54,8	42,5	48,9	48,7	35,9	42,7
EXTRÊME-NORD	21,2	12,5	17,0	32,4	31,0	31,7	28,6	25,7	27,1
LITTORAL	25,9	12,6	19,4	36,4	35,0	35,8	26,7	13,9	20,4
NORD	35,1	15,3	26,1	49,2	39,3	43,8	45,0	33,9	39,2
NORD-OUEST	24,7	22,2	23,5	32,9	33,9	33,4	29,5	29,7	29,6
OUEST	25,4	15,2	20,4	27,0	27,0	27,0	26,3	21,8	24,0
SUD	38,5	27,2	33,5	52,2	42,8	48,2	47,6	37,4	43,2
SUD-OUEST	27,9	18,2	23,1	33,1	25,0	29,0	30,8	22,2	26,5
CAMEROUN	27,1	15,6	21,6	38,3	32,4	35,3	32,4	24,2	28,3

L'analyse des taux d'emploi des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap, par région selon le milieu de résidence et le sexe permet de

relever que le taux d'emploi des jeunes hommes de cette catégorie est de 32,4% contre 24,2% chez les jeunes femmes. A l'exception du Nord-Ouest où le niveau de cet indicateur ne présente pas de différence significative entre les sexes, toutes les autres régions affichent des taux d'emploi toujours plus élevés chez les hommes que chez les femmes. Dans l'Adamaoua où l'on note une plus grande disparité par rapport au sexe, le taux d'emploi est de 38,2% et pour les hommes et 13,2% pour les femmes, soit un écart de 25,0 points. A l'Ouest où cet écart est à son plus faible niveau, le taux d'emploi est de 26,3% pour les hommes et 21,8% pour les femmes.

Par rapport au milieu de résidence, le taux d'emploi des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap est de 21,6% pour le milieu urbain et 35,3% pour le milieu rural. A l'exception de l'Adamaoua, le taux d'emploi est toujours plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain, quelle que soit la région. Les écarts les plus importants sont enregistrés au Centre, à l'Est, au Littoral et au Nord.

Les régions du Sud (43,2%), de l'Est (42,7%) et du Nord (39,2%) sont celles qui présentent les taux d'emploi les plus élevés des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap. Les plus faibles taux sont observés au littoral (20,4%), à l'Adamaoua (23,8%) et à l'Ouest (24,0%).

6.5.3.4 Chômage des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant au moins avec un handicap

Le taux de chômage chez les jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap est de 31,5%. Au niveau national, il se situe presque au même niveau pour les hommes et les femmes de cette catégorie, en étant cependant plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 6.25 : Taux (%) de chômage des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap, par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	31,3	46,7	36,3	17,0	15,0	16,3	23,0	27,7	24,6
CENTRE	45,4	56,1	49,5	17,4	15,8	16,7	36,1	41,7	38,3
EST	32,0	32,3	32,1	10,9	9,2	10,2	18,0	14,7	16,8
EXTRÊME-NORD	42,3	43,3	42,6	15,6	7,3	11,4	24,3	14,8	19,9
LITTORAL	45,3	61,2	51,6	28,7	23,0	26,4	44,1	58,2	49,7
NORD	28,9	34,7	30,5	7,4	3,5	5,5	13,4	8,0	11,0
NORD-OUEST	40,6	39,8	40,2	23,3	21,2	22,1	30,4	27,3	28,8
OUEST	41,7	54,4	47,1	33,4	24,4	28,9	37,5	36,9	37,2
SUD	34,5	47,4	39,7	17,4	12,1	15,5	22,8	24,9	23,6
SUD-OUEST	40,7	49,2	44,3	27,7	27,3	27,5	33,4	36,7	34,8
CAMEROUN	42,2	52,6	46,3	18,9	14,7	17,0	31,2	32,0	31,5

Les taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap sont de 31,2% pour les hommes et 32,0% pour les femmes de cette population. Des disparités apparaissent par rapport au sexe comme l'indiquent les

données du tableau 6.25. C'est ainsi qu'au Littoral, le taux de chômage est de 44,1% et 58,2% respectivement pour les hommes et les femmes de cette population. A l'Extrême-Nord par contre, il est de 24,3% pour les hommes et 14,8% pour les femmes. Au niveau de chaque région, l'on observe des taux de chômage plus élevés chez les hommes que chez les femmes en milieu rural. En milieu urbain par contre, les taux de chômage sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes.

Selon le milieu de résidence, il se dégage, à l'observation des données du tableau 6.25, que les taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap est de 31,5% au niveau national (dont 46,3% pour le milieu urbain et 17,0% pour le milieu rural). Les écarts entre milieux de résidence sont observés dans toutes les régions, avec des pics dépassant 30,0 points dans les régions du Centre et de l'Extrême-nord.

Au niveau régional, l'on note que le plus faible taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap sont enregistrés dans les régions du Nord et de l'Est avec des proportions de 11,0% et 16,8% respectivement. Les régions du Littoral (49,7%) et du Centre (38,3%) affichent les taux de chômage les plus élevés enregistrés au sein de population.

6.6 JEUNESSE ET CONNAISSANCE DU VIH/SIDA

Le niveau de connaissance qu'une population a d'une maladie conditionne souvent son attitude et son comportement vis-à-vis de l'infection qui en est à l'origine. Au Cameroun, l'infection à VIH constitue un véritable problème de santé publique. Elle représente une cause importante de mortalité, avec un impact négatif sur le développement économique et social du pays. Le 3^{ème} RGPH a recueilli des données qui ont permis de déterminer le niveau de connaissance des modes de transmission du VIH dont 4 types ont été identifiés, notamment : (i) voie sanguine, (ii) transmission sexuelle, (iii) transmission mère/enfant et (iv) usage d'instruments souillés.

Afin d'évaluer le niveau de connaissance de ces modes de transmission au sein de la population des jeunes, des catégories ont été constituées suivant le nombre de modes connus par ceux-ci. Elles vont ainsi de « aucun » à « quatre ».

La répartition des jeunes selon le nombre de modes de transmission connus montre qu'au niveau national, 8,1% des jeunes ne connaissent aucun de ces modes de transmission. Parmi ceux qui en connaissent au moins un, 35,9% connaissent exactement un seul mode, 24,2% en connaissent deux, 13,6% en connaissent trois et 18,2% connaissent les quatre modes de transmission du VIH. Suivant le milieu de résidence, il apparaît que la proportion des jeunes qui connaissent au moins un mode est plus importante en milieu urbain (94,1%) qu'en milieu rural (88,8%). Les filles maîtrisent moins

bien que les garçons ces modes de transmission. Au niveau national, elles sont 91.0% à connaître au moins un de ces signes, alors que chez les garçons, ce pourcentage se situe à 92,9%. Ce faible niveau de connaissance de modes de transmission du VIH chez les filles est observable aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural comme l'indique les données du tableau 6.26 ci-après.

Tableau 6.26 : Répartition des jeunes âgés de 15 à 24 ans par milieu de résidence et par sexe selon la connaissance des modes de transmission du VIH/SIDA

Milieu de résidence/Sexe		Connaissance des modes de transmission du VIH/SIDA (%)					
		Aucun	Un	Deux	Trois	Quatre	Total
Urbain	Masculin	5,2	29,3	25,3	16,7	23,6	100,0
	Féminin	6,5	27,8	24,5	16,9	24,2	100,0
	Ensemble	5,9	28,5	24,9	16,8	23,9	100,0
Rural	Masculin	9,8	46,1	23,8	9,5	10,8	100,0
	Féminin	12,4	46,5	22,8	8,7	9,6	100,0
	Ensemble	11,2	46,3	23,3	9,1	10,2	100,0
Ensemble	Masculin	7,1	36,1	24,7	13,8	18,4	100,0
	Féminin	9,0	35,7	23,8	13,4	18,1	100,0
	Ensemble	8,1	35,9	24,2	13,6	18,2	100,0

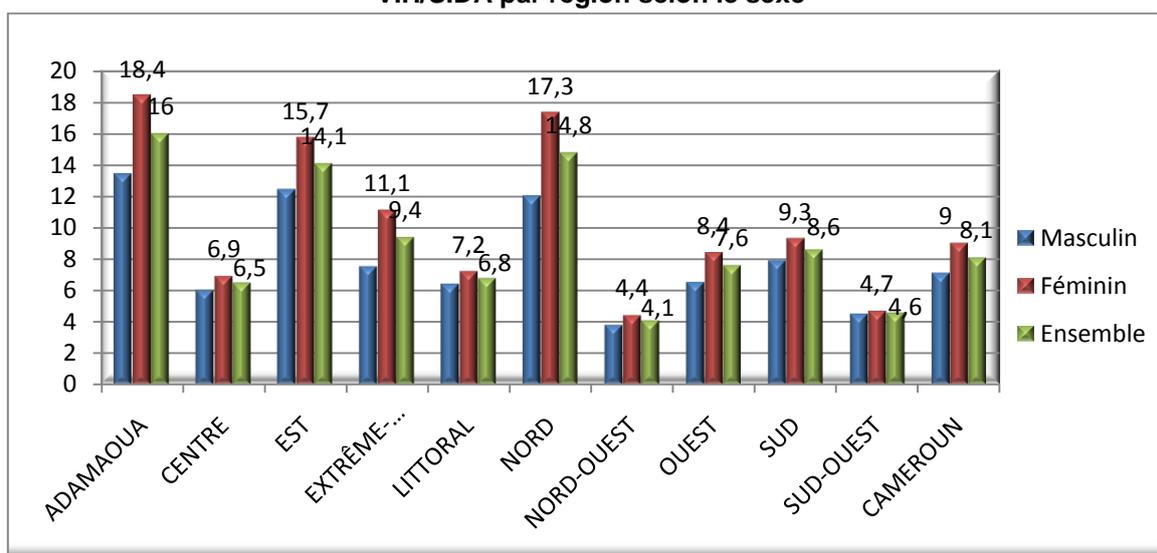
En s'intéressant davantage à la population des jeunes âgés de 15 à 24 ans qui ne connaissent aucun des modes de transmission du VIH, il apparaît qu'au niveau régional, cette catégorie est beaucoup plus importante dans les régions septentrionales et dans celle de l'Est : 16,0% dans l'Adamaoua ; 14,1% à l'Est ; 14,8% dans le Nord et 9,4% dans l'Extrême-Nord. La population des jeunes ne connaissant aucun mode de transmission du VIH que l'on peut considérer comme étant dangereusement exposée au fléau est moins importante dans le Littoral (6,8%) et le Centre (6,5%), et l'est encore moins dans le Sud-Ouest (4,6%) et le Nord-Ouest (4,1%).

Tableau 6.27 : Proportion (%) des jeunes âgés de 15 à 24 ans ne connaissant aucun mode de transmission du VIH, par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	9,2	14,2	11,7	16,8	21,4	19,3	13,4	18,4	16,0
CENTRE	4,9	5,6	5,2	10,6	12,5	11,6	6,0	6,9	6,5
EST	7,7	10,7	9,2	17,2	20,0	18,7	12,4	15,7	14,1
EXTRÊME-NORD	4,8	7,9	6,3	8,7	12,3	10,6	7,5	11,1	9,4
LITTORAL	5,9	6,8	6,4	13,5	14,4	14,0	6,4	7,2	6,8
NORD	8,0	12,6	10,3	14,4	19,5	17,2	12,0	17,3	14,8
NORD-OUEST	2,4	2,5	2,5	5,0	5,9	5,5	3,8	4,4	4,1
OUEST	5,0	6,6	5,8	8,4	10,3	9,5	6,5	8,4	7,6
SUD	6,8	8,0	7,4	9,2	10,4	9,8	7,9	9,3	8,6
SUD-OUEST	3,3	3,3	3,3	6,0	6,3	6,1	4,5	4,7	4,6
CAMEROUN	5,2	6,5	5,9	9,8	12,4	11,2	7,1	9,0	8,1

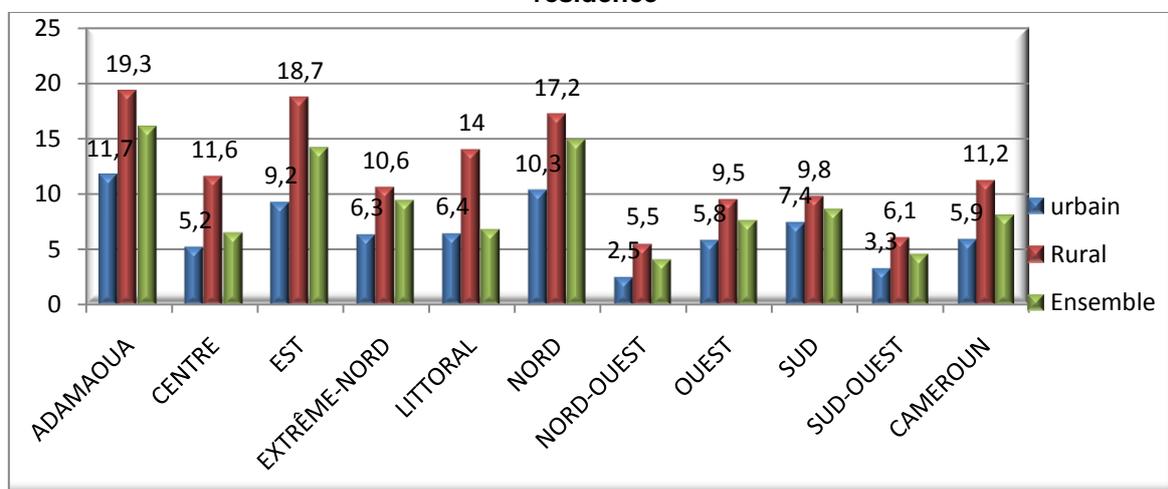
Selon le sexe, il apparaît que les filles connaissent moins les modes de transmission du VIH. Ceci est observable dans toutes les régions, indépendamment du milieu de résidence. Cet écart est beaucoup plus important dans les régions septentrionales et à l'Est. Il l'est beaucoup moins dans les régions du Sud-Ouest, du Nord-Ouest et du Littoral comme l'indique le graphique 6.10.

Graphique 6.10 : Jeunes âgés de 15 à 24 ans ne connaissant aucun mode de transmission du VIH/SIDA par région selon le sexe



Les différences entre milieu urbain et milieu rural, en ce qui concerne la proportion des jeunes de cette catégorie ne connaissant aucun mode de transmission du VIH, sont importantes. Dans chacune des régions, une plus forte proportion des jeunes âgés de 15 à 24 ans, en milieu rural davantage qu'en milieu urbain ne connaissent aucun mode de transmission. Les écarts les plus élevés sont enregistrés à l'Est (+9,5%), au Littoral (+7,6%), au Nord (+6,9%) et au Centre (+6,4%).

Graphique 6.11 : Jeunes ne connaissant aucun mode de transmission du VIH selon le milieu de résidence



La baisse des taux d'activité et d'emploi suivie de l'augmentation des taux de chômage observés chez les jeunes durant la période allant de 1987 à 2005 traduisent les difficultés réelles que connaît aujourd'hui cette catégorie à pouvoir assurer son intégration aux plans social et économique. Par rapport à l'emploi des jeunes, le défi à relever est celui de la mutation de l'économie informelle vers l'économie structurée ; ceci suppose un accent particulier à mettre sur le développement industriel et la création d'emplois décents pour la grande majorité des jeunes qui exercent dans ce domaine.

CONCLUSION, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

La présente étude, menée essentiellement à partir des données du Troisième Recensement Démographique, a permis de faire la lumière sur la *situation sociale et économique des enfants et des jeunes* au Cameroun au regard des politiques et programmes mis en place en vue d'assurer l'amélioration de leurs conditions de vie. C'est ainsi que l'on a procédé à l'analyse de certains phénomènes susceptibles d'influencer les conditions de vie présente et future de cette population, à travers l'évaluation et l'évolution du niveau des principaux indicateurs y relatifs.

Pour une bonne planification des besoins de cette catégorie en matière de santé, d'éducation, de formation et d'emploi, l'analyse minutieuse du profil démographique des enfants et des jeunes a montré que la population du Cameroun est caractérisée par une extrême jeunesse à l'instar de celle des autres pays de l'Afrique subsaharienne. Au niveau national, l'indice de jeunesse est de 43,6% dont 39,2% pour les villes et 47,8% pour les campagnes. Les enfants et les jeunes représentent la couche la plus importante en termes de poids démographique au sein de la population camerounaise dont l'âge médian est de 17,7 ans au niveau national avec 19,1 ans pour le milieu urbain et 15,8 ans pour le milieu rural. Ainsi, la population rurale est plus jeune que la population urbaine. De même, la population masculine dont l'âge médian est de 17,1 ans est relativement plus jeune que la population féminine dont l'âge médian est de 18,3 ans.

Les enfants forment un ensemble hétérogène constitué de plusieurs groupes spécifiques que sont les nourrissons (10,7% de la population totale), la population cible du Programme Elargi de Vaccination (16,9% de la population totale), la population d'âge préscolaire (6,3% de la population totale) et la population d'âge scolaire obligatoire (23,4% de la population totale). Pour toutes ces catégories, le rapport de masculinité qui indique le nombre d'hommes pour 100 femmes est supérieur à 100,0% quels que soient la région ou le milieu de résidence. Dans l'ensemble, chacune de ces catégories réside en majorité dans les campagnes, à l'exception des régions du Littoral et du Centre où elles se dénombrent majoritairement dans les villes.

Par rapport à l'éducation qui constitue un aspect fondamental des droits humains en général et des droits de l'enfant en particulier, il ressort des résultats de la présente étude que de 1976 à 2005, les taux de scolarisation des enfants d'âge scolaire obligatoire (6 – 14 ans) sont passés de 68,4% en 1976 à 73,1% en 1987 puis à 75,1% en 2005. Au niveau national, les disparités observées entre le milieu urbain (84,0%) et le milieu rural (67,9%) demeurent importantes et le sont davantage dans les régions septentrionales où un retard remarquable est accusé dans la scolarisation de la petite fille. La non-scolarisation qui concerne environ 1 enfant sur 4 d'âge scolaire obligatoire affecte davantage les régions de l'Extrême-Nord, du Nord

et de l'Adamaoua qui détiennent les faibles taux records de scolarisation de 45,1%, 44,0% et 43,0% respectivement. A ce rythme, il est difficile d'envisager que le Cameroun puisse, d'ici à 2015, « assurer l'Education Primaire pour Tous » comme le stipule l'objectif n°2 des Objectifs du Millénaire pour le Développement. L'analyse différentielle de la fréquentation scolaire a révélé l'existence d'énormes disparités entre la scolarisation des enfants des ménages riches et celle des enfants des ménages pauvres. Ces derniers sont ceux qui, naturellement, présentent des risques élevés de déscolarisation ou de marginalisation scolaire. Il a également été observé que la scolarisation est une fonction croissante du niveau d'instruction des chefs de ménage. D'autres facteurs tels que l'emploi du chef de ménage ou sa religion affectent également la scolarisation de l'enfant.

En ce qui concerne le *droit à la santé de l'enfant*, l'examen des problèmes environnementaux susceptibles d'influencer son état de santé a montré qu'une bonne proportion d'enfants de moins de cinq ans vit quotidiennement dans des ménages ne disposant pas d'un minimum de confort en mesure de leur garantir un développement sain. Les régions septentrionales sont celles où les enfants de moins de 5 ans sont les plus affectés par les problèmes de manque d'eau salubre propre à la consommation. Les régions de l'Adamaoua, du Nord, du Nord-Ouest, de l'Ouest, de l'Extrême-Nord et de l'Est ont respectivement des proportions de 57,9%, 53,7%, 49,5%, 46,8%, 44,8% et 44,6% d'enfants de moins de cinq ans vivant dans des ménages dont le mode d'approvisionnement en eau salubre est loin d'être satisfaisant. Il est indispensable d'encourager des mesures qui contribuent au maintien d'un environnement favorable au développement de l'enfant. L'Etat se doit de renforcer les stratégies visant à mettre à la disposition des populations, de l'eau potable et un système d'assainissement idoine. Par rapport aux nourrissons, les stratégies de prise en charge de cette catégorie devraient être orientées prioritairement vers les campagnes et plus particulièrement vers celles de l'Extrême-Nord et du Nord où elle représente respectivement 80,7% et 77,7% de la population totale de chacune de ces régions, loin de la moyenne nationale qui se chiffre à 56,7%. Pour les régions du Centre et du Littoral qui abritent respectivement 68,4% et 92,4% des nourrissons plutôt dans les villes, les efforts de prise en charge de cette population devraient être en priorité orientés vers les milieux urbains.

L'examen des enfants en situation difficile a permis d'apprécier l'importance et la structure par sexe des différentes catégories identifiées au sein de cette population. L'ampleur de la précocité de leur implication dans les activités économiques et de leur marginalisation dans le système éducatif est une réalité préoccupante qui nécessite des interventions d'urgence et des actions spécifiques en vue d'améliorer leur bien-être. Les résultats du 3^{ème} RGPH invitent à accorder davantage d'attention à cette population qui présente des risques élevés d'exclusion et de marginalisation.

Pour que le Cameroun puisse atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, une attention accrue devrait être accordée aux populations vulnérables. Il faudrait pour cela adopter des politiques ciblées et mettre en place des stratégies spécifiques visant à éliminer les inégalités persistantes entre riches et pauvres, entre ceux qui vivent dans les campagnes ou dans de zones enclavées et les populations des villes, relativement mieux loties. Il est également urgent de multiplier et de mieux coordonner les interventions des organismes qui ont pour mission l'amélioration du bien-être des catégories menacées d'exclusion et de marginalisation. Ces interventions devraient en priorité viser les petites filles des zones rurales et plus particulièrement celles des régions septentrionales où les indicateurs d'évaluation du respect des droits de l'enfant présentent d'énormes disparités (liées au sexe et au milieu de résidence) par rapport à la moyenne nationale.

Les résultats de la présente étude ont prouvé que la pauvreté constitue le plus grand obstacle à la scolarisation des enfants. Dans ces conditions, l'espoir d'une éducation universelle d'ici à 2015 n'est pas permis si les programmes de lutte contre ce fléau social ne sont pas renforcés. Le Gouvernement devrait davantage veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'enseignants qualifiés et de salles de classe répondant aux normes-standard pour satisfaire une demande de plus en plus croissante. Les efforts devraient également être orientés vers le développement de mesures incitatives pour l'éducation des enfants, et plus particulièrement celle des jeunes filles dont une bonne proportion³⁰ en âge de scolarisation obligatoire éprouve de sérieuses difficultés à se maintenir dans le système éducatif, lorsqu'elles ne se trouvent pas tout simplement en marge de celui-ci. Il est aussi urgent de renforcer les interventions en faveur de l'éducation des enfants vivant en milieu rural. Avec plus de 55,0% de la population d'âge scolaire obligatoire (6 - 14 ans), ils affichent un taux de scolarisation de 67,9%, loin de celui du milieu urbain qui est de 84,0%. Pour améliorer la scolarisation de cette catégorie, il faudrait surtout mettre un accent sur la sensibilisation des populations par le canal des leaders communautaires (autorités religieuses et traditionnelles, leaders d'opinion) et par voie des médias de masse (télévision, radio, etc.).

Pour ce qui est de la santé des enfants, certains indicateurs ont montré la gravité de la situation dans laquelle ils se trouvent. Au Cameroun, 38,0% d'enfants âgés de 0 à 5 ans des ménages n'ont pas toujours accès à l'eau salubre. Par rapport au milieu de résidence, les difficultés d'accès à l'approvisionnement en eau de bonne qualité se posent avec acuité en milieu rural où 56,7% d'enfants de cette catégorie sont affectés contre 13,1% pour le milieu urbain. C'est dans les régions septentrionales que l'on observe les plus faibles taux de couverture en eau salubre dont 57,9%, 44,8% et 53,7% respectivement pour l'Adamaoua, l'Extrême-Nord et le Nord. Il est donc évident que les populations, et plus particulièrement les enfants aient été les premières victimes de la crise de l'eau qui s'est manifestée sur

³⁰ 26,5% des filles d'âge scolaire (06-14 ans) étaient non scolarisées en novembre 2005.

l'ensemble du territoire national durant les mois d'août et de septembre 2010 à travers une épidémie de choléra. La prise en compte d'autres aspects de l'environnement immédiat a montré que dans leur grande majorité, les ménages disposent des systèmes d'assainissement de base peu adéquats qui constituent de sources potentielles de maladies pour les enfants âgés de 0 à 5 ans. En vue de garantir la bonne santé à ces derniers, il est indispensable de faciliter l'accès à l'approvisionnement en eau salubre et de promouvoir la mise en place des installations d'assainissement hygiénique. Il s'agit des principales mesures pouvant contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité infanto-juvénile.

Pour ce qui est des jeunes, les taux d'alphabétisation de cette catégorie observés au niveau national se situent autour de 79,3% dont 91,9% pour le milieu urbain et 62,5% pour le milieu rural. Avec un taux d'alphabétisation de 75,5% au niveau national, les jeunes filles sont moins alphabétisées que les jeunes garçons dont le taux d'alphabétisation est de 83,5%. Les régions du septentrion restent celles où les jeunes sont les moins alphabétisés avec des taux d'alphabétisation de 54,1%, 45,0% et 42,8% respectivement pour l'Adamaoua, le Nord et l'Extrême-Nord. Le niveau d'instruction des jeunes est le reflet du faible niveau de leur scolarisation passée. Les jeunes âgés de 15 à 24 ans « sans niveau d'instruction », qui constituent la catégorie la plus vulnérable, sont représentés par 20,5% de cette population au niveau national dont 36,4% pour les campagnes et 8,6% pour les villes. Cette catégorie se dénombre beaucoup plus dans les régions septentrionales où leur proportion est de 45,0%, 53,9% et 56,8% respectivement pour l'Adamaoua, le Nord, et l'Extrême-Nord, loin de la moyenne nationale (20,5%). Les faibles niveaux d'alphabétisation réduisent les opportunités d'insertion aux plans social et économique des jeunes, qui connaissent des réelles difficultés à se procurer un *emploi décent*. En effet, les résultats du Troisième Recensement Démographique ont montré qu'une bonne proportion de la population active des jeunes est sans emploi. Ceci se traduit par un faible taux d'emploi de 34,0% observé au niveau national dont 25,5% pour les jeunes urbains et 45,0% pour les jeunes ruraux appartenant tous à la tranche d'âges 15 – 34 ans³¹. Au sein de cette population, les résultats de l'étude révèlent aussi un taux de chômage relativement élevé de 31,9% observé au niveau national dont 46,0% pour les jeunes urbains et 15,6% pour les jeunes ruraux appartenant tous au groupe d'âges 15 – 34 ans³². Lorsque cette population des jeunes actifs est occupée, elle se retrouve majoritairement dans le secteur informel, alimentant ainsi le sous-emploi.

³¹ Pour les jeunes appartenant à la tranche d'âges 15 – 24 ans, le taux d'emploi observé au niveau national est de 23,8% dont 14,6% pour les jeunes du milieu urbain et 36,1% pour les jeunes du milieu rural.

³² Pour les jeunes appartenant à la tranche d'âges 15 – 24 ans, le taux de chômage observé au niveau national est de 39,3% dont 57,9% pour les jeunes du milieu urbain et 20,1% pour les jeunes du milieu rural.

Si l'on admet que la stratégie adoptée par le Gouvernement en vue de garantir le plein emploi aux jeunes à travers la réalisation des grands projets structurants est de nature à susciter l'espoir, il est cependant urgent de promouvoir davantage l'auto-emploi et de revitaliser le secteur privé dont la contribution à la croissance demeure encore relativement faible. Une intégration réussie des jeunes dans ce secteur suppose que leurs capacités techniques, managériales et financières soient renforcées, et que l'Etat, avec l'appui des partenaires au développement, prennent des mesures de nature à promouvoir davantage, pour cette catégorie, les possibilités d'exercer un travail indépendant.

Pour ce qui est de l'assistance technique à apporter aux jeunes, un accent particulier devrait être mis sur l'éducation et la formation. Pour que les jeunes puissent mieux assurer leur intégration dans un univers de plus en plus concurrentiel, leur formation devrait être fortement diversifiée et orientée davantage vers la maîtrise des thématiques novatrices relatives : (i) aux notions élémentaires d'élaboration des projets (ii) aux techniques de gestion d'entreprise et de commercialisation (iii) aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ; (iv) à la promotion des droits humains ; (v) à la maîtrise de la Santé de Reproduction ; (vi) au VIH/SIDA et ; (vii) à la lutte contre la pauvreté.

Le potentiel agropastoral du Cameroun, riche et varié, constitue également un gisement d'emploi pour la jeunesse. Cependant, leur épanouissement dans ce domaine n'est envisageable que si des mesures d'accompagnement liées à l'exercice des activités agropastorales sont mises en place. Il serait important de promouvoir l'innovation technologique et de faciliter l'accès des jeunes à la terre en apportant des solutions idoines à l'épineux problème foncier qui constitue le principal obstacle que rencontrent les jeunes dans le domaine agricole. Entre autres, il faudrait surtout renforcer les mécanismes d'appui et d'assistance financière aux jeunes qui évoluent dans ce secteur à travers : (i) la mise en place des micro finances et autres banques spécialisées capables de répondre à leurs besoins par rapport aux fonds de démarrage de leurs activités en accordant des prêts à taux d'intérêt réduit ; (ii) la défiscalisation de toutes les activités développées par les jeunes agriculteurs et ; (iii) l'exonération douanière sur tous les équipements et autres matériels liés à l'exercice de ces activités. Ce n'est qu'à ce prix que l'option agricole pourrait être attrayante pour les jeunes.

S'il est vrai qu'au Cameroun, les problèmes des enfants et des jeunes sont au centre des préoccupations gouvernementales, il n'en reste pas moins que beaucoup reste à faire. Seule une amélioration durable du tissu de l'économie est en mesure de garantir aux jeunes des *emplois décents*, gages de conditions de vie plus aisées et de meilleures possibilités de promotion individuelle et collective, et par conséquent de stabilité, de la paix et de la prospérité, d'où la nécessité de la mise en œuvre des politiques et programmes sectoriels *de la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi* découlant des grandes orientations définies dans « *Cameroun Vision 2035* » qui visent à faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035.

BIBLIOGRAPHIE

1. **ADJIWANOU V.** (2005) : *Impact de la pauvreté sur la scolarisation et le travail des enfants de 6 – 14 ans au Togo*, Lomé, (CERDI – URD)
2. **African Child Policy Forum** (2006) : *Violence against Girls in Africa: a Retrospective Survey in Ethiopia, Kenya and Uganda*, Second International Policy Conference on the African Child
3. **AGHOSOU T. et al.** (1994) : « Familles et maltraitances au Bénin » in *Les mauvais traitements de mineurs : réalités, caractéristiques, enjeux et réponses*, Séminaire International ISPCAN, AFIREM, Dakar
4. **BCR** (1978) : Volume 1 : *Résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'avril 1976, Tome 1 : République Unie du Cameroun*, Yaoundé, SOPECAM, 124 p.
5. **BCR** (1980) : Volume 2 : *Analyse du Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'avril 1976, Tome 4 : Scolarisation – Niveau d'instruction*, SOPECAM, Yaoundé, 124 p.
6. **BEQUELE A. et al.** (1995) : *First things in child labour : Eliminating work detrimental to children*, Geneva, ILO
7. **BOURDIEU B. et PASSERON E.** (1985) : *Les héritiers*, Paris, PUF
8. **CAMEROUN** (2003) : *Document de stratégie de réduction de la pauvreté*, Yaoundé 218 p.
9. **CAMEROUN** (2005) : *Document de stratégie sectorielle de la santé*, Yaoundé
10. **CAMEROUN** (2006) : *Rapport national sur le suivi et l'évaluation du sommet mondial du développement social et des objectifs du millénaire pour le développement*, 98 p.
11. **CAMEROUN** (2007) : *Document de la stratégie de la formation professionnelle* 88 p,
12. **CAMEROUN** (2007) : *Plan stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA*, Yaoundé, 96 p.
13. **CAMEROUN** (2008) : *Tendance récentes et situation actuelle de l'éducation et de la formation des adultes (EdFoA) – Rapport National de la République du Cameroun*, Yaoundé 22 p.

14. **CAMEROUN** (2009) : *Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi : cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010-2020*, Yaoundé, 168 p.
15. **DEMO 87** (1992) : *Volume 2 : Résultats bruts du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Cameroun, Tome 1 : République du Cameroun*, Yaoundé, SOPECAM, 838 p.
16. **DEMO 87** (1992) : *Volume 3 : Analyse préliminaire du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Cameroun, Tome 9 : Synthèse des rapports préliminaires*, Yaoundé, SOPECAM, 75 p.
17. **DURAND Marie Hélène** (2006) : *Les enfants non scolarisés en milieu urbain : Une comparaison des déterminants intrafamiliaux, interfamiliaux et des effets de voisinage dans sept capitales ouest africaines*, Paris, 41 p.
18. **DURKHEIM Emile** (1895) : *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF
19. **EZEMBE Ferdinand** (1996) : « L'enfant Africain, sa famille et les travailleurs sociaux » in *Actualités Sociales Hebdomadaires n° 1979*
20. **EZEMBE Ferdinand** (2000) : « Don et abandon des enfants en Afrique », in *le bébé face à l'abandon, le bébé face à l'adoption*, sous la direction de Myriam Szejzer, Albin Michel
21. **GORDON D. et al.** (2003) : *Child poverty in the developing world*, Bristol : The Policy Press
22. **HERBERT René** (1997) : « La maison d'écoute des enfants de Porto Novo » in *les cahiers de marjuvia N° 5, Second semestre, Centre d'études africaines EHESS – CNRS, Benin*
23. **INS** (2009) : *Manuel des Concepts et Définitions utilisés dans les publications statistiques officielles au Cameroun*, Yaoundé, 200 p.
24. **INSEE** (2007) : « Sources et Méthodes » in *Les indicateurs démographiques*, Paris
25. **KABENA-BASUE Kabundi** (1987) : « Le droit zaïrois des mineurs et les alternatives à l'internement institutionnel: où en est-on ? » in *Revue internationale de criminologie et de police technique*, n° 4
26. **KABORÉ Idrissa et PILON Marc** (2001) : *La mesure des inégalités d'accès à l'éducation au Burkina Faso : l'apport des données non scolaires*, Paris, 18 p.
27. **LABROUSSE** (1970) : *Les déperditions scolaires et leur incidence sur le coût des élèves*, MEJEC, Yaoundé

28. **LALLEMAND Suzanne** (1993) : *Circulation des enfants en société traditionnelle : prêt, don, échange*, Paris, L'harmattan
29. **LAON Didier** (1993) : *Les mineurs africains confiés à des tiers*, Paris, SSAE
30. **MAHIEU Régis** (1993) : *Pour de villes productives, desserrer les contraintes socio-économiques et politiques. Jeunes villes emploi actes du colloque Ministère de la coopération et du développement*, Paris
31. **MALI** (1997) : *Actes du séminaire sur le secteur informel et la politique économique en Afrique Subsaharienne*, Bamako
32. **MARTIN Jean-Yves** (1971) : « L'école et les sociétés traditionnelles au Cameroun septentrional » in *Cahier O.R.S.T.O.M., sér. Sci. hum. vol. VIII, no 3*,
33. **MARTIN Jean-Yves** (1971) : *Les Matakam du Cameroun septentrional*, Mémoires ORSTOM, Paris
34. **MARTIN Monique** (1967) : *Les Résistances à la scolarisation d'une ethnie africaine : les Matakam*. DES, FLSH, Paris
35. **MBALA OWONO** (1993) : « L'éducation Béti », in Renaud Santerre et Cécille Mercier- Tremblay éd. *La quête du savoir : essai pour une anthropologie de l'éducation camerounaise*, Presses de l'Université de Montréal, Canada
36. **MINEDUB, MINESEC, MINEFOP, MINESUP** (2006), *Document de Stratégie Sectorielle de l'Education*, 186 p.
37. **MINEPAT** (2009) : *Cameroun Vision 2035*, Yaoundé, 65 p.
38. **MINEPAT**, (2002) : *Déclaration de la Politique Nationale de la Population*, Yaoundé, 23 p.
39. **MINEPAT/CTSE** (2009) : *Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), Cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010- 2019*
40. **MINJEUN** (2002) : *Politique Nationale de la Jeunesse*, Yaoundé, 52 p.
41. **NATIONS UNIES** (2005) : *Indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*, New York, ONU, 105 p.
42. **NATIONS UNIES** (2010) : *Les Objectifs du Millénaire pour le Développement, Rapport 2010*, New York, DAES, 77 p.
43. **NJIKE NJIKAM et al.** (2005) : *Caractéristiques et déterminants de l'emploi des jeunes au Cameroun*, Yaoundé, 81 p.
44. **NU, UNFPA, PNUD** (2005) : *Indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement*, New York

45. **PILON Marc** (2003) : *Confiance et scolarisation en Afrique de l'Ouest : Etat des connaissances*, Paris, IRD, 32 p.
46. **PNUD** (2006) : *Rapport sur la pauvreté rurale au Cameroun*, Yaoundé, 116 p.
47. **UA**, (2002) : *Relever les défis de l'éducation en Afrique : Des engagements aux actions*, Dar-es-Salaam, 36 p.
48. **UNESCO** (2000) : *Rapport Mondial sur l'Education 2000 - Le droit à l'éducation : vers l'éducation pour tout au long de la vie*, Paris, UNESCO, 182 p.
49. **UNESCO** (2003) : *Résumé du Rapport mondial de suivi sur l'Education Pour Tous 2003/2004 – Genre et éducation pour tous : le pari de l'égalité*, Paris, UNESCO, 37 p.
50. **UNICEF** (2000) : *Le Progrès des Nations*, New York, UNICEF, 38 p.

Mémoires:

1. **PRAT D.**, (1969) : *Histoire de la scolarisation au Sud-Cameroun*, Mémoires de maîtrise, FLSH, Paris

Articles :

1. **COCADE**, (2000) : *Rapport général des travaux de l'atelier technique de production du rapport complémentaire sur la mise en œuvre de la CDE au Cameroun*, Kribi, 22 p.
2. **KABORE OUATTARA Agnès** (2010) : *Message de la présidente par intérim du CAEDBE à l'occasion de la Journée de l'Enfant Africain 2010*, Addis-Abeba
3. **NATIONS UNIES** (1989) : *Convention relative aux droits de l'enfant*, New York, ONU, 18 p.
4. **NATIONS UNIES** (2009) : *Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)*, New York, ONU, 7 p.
5. **UNESCO** (2007) : *Les enfants non scolarisés : Combien et qui sont-ils ?* Paris, 8 p.
6. **UNICEF** (2009) : *Renforcer la protection sociale pour les enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Dakar, Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, 6 p.

ANNEXES

A1- PRESENTATION DES PRINCIPALES VARIABLES DE L'ETUDE

Dans le cadre de l'analyse des données, l'on distingue deux types de variables : les variables de base et les variables d'analyse. Les données collectées à partir du questionnaire ménage ordinaire ont porté sur les variables de base suivantes : le sexe ; le lien de parenté dans le ménage ; la situation de résidence ; le milieu de résidence ; la religion ; le handicap ; la langue nationale lue ou écrite ; la langue officielle lue, écrite ou parlée ; la fréquentation scolaire ; la fréquentation scolaire actuelle ; la fréquentation scolaire passée ; le type d'enseignement ; le secteur d'enseignement ; la dernière classe fréquentée ; le diplôme le plus élevé ; la profession ; la situation d'activité ; l'emploi ; le statut dans l'emploi ; le type d'emploi ; le secteur d'emploi ; la branche d'activité ; les décès des douze derniers mois survenus dans le ménage ; la connaissance du VIH/SIDA ; la connaissance des modes de transmission du VIH/SIDA ; la principale source d'approvisionnement en eau de boisson, le principal matériau du sol, le principal mode d'évacuation des eaux usées, le principal mode d'évacuation des ordures ménagères, et le principal type d'aisance. Il est important de présenter certaines de ces variables afin d'édifier le lecteur sur leur sens et les procédures de collecte mises en place pour les rendre opérationnelles.

A1.1. Variables de base-clé et méthode de collecte

Les variables de base sont les variables issues directement du questionnaire ménage ordinaire, exemple : sexe, lieu de naissance, milieu de résidence, survie des parents, profession, statut dans l'emploi, principale source d'approvisionnement en eau de boisson, etc.

A.1.1.1. Numéro d'enregistrement des membres du ménage (Variable ayant permis l'identification du chef de ménage)

Il est important de rappeler comment l'information relative à la fonction du "*chef de ménage*" a été collectée pendant le dénombrement du 3^{ème} RGPH, en raison des risques élevés de sa confusion avec la notion de "*chef de famille*" qui renvoie plutôt à une autre réalité.

En effet, les membres d'un ménage ordinaire étaient identifiés au moyen d'un numéro d'ordre d'enregistrement des membres du ménage comportant 2 chiffres en commençant par « 01 » qui était le numéro attribué au *chef du ménage*. L'agent recenseur devait inscrire le nom et le prénom du *chef de ménage* sur l'endroit réservé à cet effet.

Pour dresser la liste des membres du ménage, il avait été instruit à l'agent recenseur d'écrire lisiblement, à partir des renseignements donnés par le *chef de ménage* ou son représentant, les noms et prénoms de tous les membres du ménage

en commençant toujours par le chef de ménage qui devait toujours porter le numéro 01 du premier questionnaire rempli dans le ménage.

L'ordre d'enregistrement de l'individu dans le questionnaire (N°...puis Nom de la personne) était intimement lié à la variable *Lien de parenté dans le ménage* qui est une variable indiquant la relation d'alliance, de sang ou d'adoption qui unit les membres du ménage entre eux.

Pour enregistrer les personnes recensées et toute autre information dans le questionnaire, c'est le chef de ménage qui devait être interviewé ou son représentant, le cas échéant. Au niveau de la variable *Lien de parenté dans le ménage* où le chef de ménage devrait être la première personne à être identifiée, l'agent recenseur devait poser l'une des questions ci-après :

- Q. : «Qui est X (le recensé) pour vous ?» si la question est posée au chef de ménage ;
- Q. : «Qui êtes-vous pour le chef de ménage ?» si la question est posée à la personne concernée ;
- Q. : «Qui est X pour le chef de ménage ?» si la question est posée à une tierce personne qui n'est ni le chef de ménage, ni la personne concernée par cette question.

L'agent recenseur inscrivait ensuite, dans les cases réservées à cet effet, le code du lien de parenté dans le ménage de chaque personne recensée. Le code de la modalité de la variable "*lien de parenté dans le ménage*" qui était le code 10 pour le chef de ménage, devait correspondre au rang n°01 de la personne enregistrée en premier lieu dans le questionnaire.

Une telle stratégie, élaborée pour identifier le "*chef de ménage*", n'était pas sans risque de biais lié au glissement du concept de *chef de ménage* vers la notion du *chef de famille*. En effet, dans certaines régions du Cameroun, la disparition d'un parent qui, de son vivant a toujours pleinement assumé le rôle du *chef de ménage* au sens du troisième recensement démographique, est immédiatement suivie de la désignation d'un de ses descendants comme son successeur même s'il n'est pas forcément le plus âgé ou le plus fortuné de la famille. Dans ces conditions, la reconnaissance de toute autre personne comme *chef de ménage*, quand bien même celle-ci assumerait pleinement ce rôle comme régent, peut être interprétée comme une volonté manifeste de contester l'ordre établi par le défunt et peut constituer une source de conflit au sein de la famille. Dès lors, toute démarche entreprise en vue d'identifier le *chef de ménage* aboutira plutôt à l'identification du *chef de famille*, fût-il un enfant qui ne peut même pas assurer la satisfaction de ses propres besoins. Il y'a donc des raisons de croire que la confusion entre le concept de *chef de*

ménage et la notion de *chef de famille* peut avoir eu pour conséquence la surestimation du nombre d'enfants *chefs de ménage*. Ceci est d'autant plus probable qu'il avait été demandé à l'agent recenseur de ne se contenter que de la réponse à la question fournie par la personne recensée, par le chef de ménage ou par son représentant.

A.1.1.2. l'âge

L'âge est une variable de base-clé indispensable pour le ciblage des populations étudiées (enfants, jeunes) et pour l'identification des groupes spécifiques (nourrissons, enfants d'âge scolaire ... etc.) au sein de ces populations.

Cette variable a été saisie à partir de la date de naissance qui indique le jour, le mois et l'année de naissance, données à partir desquelles l'on peut obtenir soit l'âge exact, soit l'âge en années révolues de l'individu recensé.

L'âge exact d'un individu se calcule par la différence entre la date d'observation qui est la date du dénombrement de l'individu et la date de sa naissance.

L'âge en années révolues exprime le nombre entier d'années vécues par cet individu depuis sa naissance jusqu'à la date du dénombrement. C'est l'âge en années révolues qui a été considéré dans le cadre de la présente étude. Les exemples a et b suivants permettent de mieux saisir les méthodes de détermination de l'âge exact et de l'âge en années révolues.

a- Age exact

a1- *Exemple d'âge exact d'un individu à la date du 15 juillet 2005* : L'âge exact d'un individu qui est né le 1er avril 2000 est de 5 ans 3 mois et 15 jours, soit 5,29 ans (3 mois + 15 jours = 106 jours ; soit $106/365 = 0,29$ ans ; d'où 5 ans 3 mois et 15 jours = 5,29 ans).

a2- *Exemple d'âge exact d'un individu à la date du 15 janvier 2005* : L'âge exact d'un individu qui est né le 1er avril 2000 est de 4 ans 9 mois et 15 jours, soit 4,79 ans.

b- Age en années révolues

b1- *Exemple d'âge en années révolues d'un individu à la date du 15 juillet 2005* : L'âge en années révolues d'un individu qui est né le 1er avril 2000 est de 5 ans.

b2- *Exemple d'âge en années révolues d'un individu à la date du 15 janvier 2005* : L'âge en années révolues d'un individu qui est né le 1er avril 2000 est de 4 ans.

Pendant le dénombrement, certaines personnes recensées connaissaient la date exacte de leur naissance. D'autres, qui ne connaissaient pas la date complète de leur naissance, maîtrisaient le mois et l'année de leur naissance. Il y en avait qui ne connaissaient ni le mois, ni l'année de leur naissance.

Lorsque les données sur la date exacte de naissance d'un individu portent seulement sur l'année de sa naissance, on calcule l'âge à l'anniversaire atteint dans l'année en faisant la différence des millésimes. Ainsi, une personne qui est née en 2000 aura 5 ans en 2005, c'est-à-dire qu'il atteindra son 5ème anniversaire en 2005.

Pour obtenir l'information relative à la date de naissance ou à l'âge des individus, il avait été instruit à l'agent de collecte de demander à la personne recensée s'il connaissait la date exacte de sa naissance (jour, mois et année).

Si la réponse était oui, l'individu recensé donnait l'information sur le jour, le mois et l'année de sa naissance que l'agent recenseur transcrivait sur le support de collecte et calculait par la suite l'âge correspondant.

Si la personne ne connaissait pas la date de sa naissance, l'agent recenseur lui demandait si elle possédait un acte d'état civil (acte de naissance, acte de mariage) ou tout autre document (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, livret familial) susceptible de fournir une indication précise sur la date de sa naissance.

Si l'un de ces documents était fourni par la personne recensée, l'agent recenseur procédait à un simple report des éléments de la date de naissance sur le support de collecte.

Si la date de naissance ne comportait pas d'indications relatives au jour ou au mois de naissance, la seule information disponible était donc l'année de naissance que l'agent recenseur enregistrerait sur le support de collecte tout en prenant le soin de laisser vides les cases relatives à l'enregistrement des informations portant sur le jour et le mois de naissance.

Si la personne recensée ne connaissait pas la date de sa naissance et ne disposait d'aucun(e) pièce ou document pouvant renseigner sur la date de sa naissance, dans ces conditions, l'agent recenseur lui demandait s'il avait une idée de son âge.

Si la réponse était oui, l'agent recenseur recueillait cette donnée qu'il transcrivait dans les cases réservées à l'âge et n'inscrivait rien dans les cases réservées à la transcription de la date de naissance.

Si la personne recensée n'avait aucune idée de son âge, il revenait à l'agent recenseur de l'estimer en se référant à certains repères liés à des événements

historiques, politiques, sociaux, économiques très connus dans la zone ou en le comparant à ceux d'autres personnes de la même génération dans le voisinage.

Dans tous les cas, les variables « *Age* » ou « *Date de naissance* » devaient être renseignées pour tous les individus. Pour les personnes âgées de 98 ans ou plus, l'agent recenseur devait inscrire 98 dans les cases réservées à cet effet.

A.1.2. Variables d'analyse

Les variables d'analyse sont les variables élaborées qui permettent d'appréhender certains phénomènes tels que la scolarisation *des enfants*, la *déscolarisation des enfants*, la *marginalisation scolaire*, *l'alphabétisation des adultes* ou *le chômage des jeunes* qui sont des concepts d'analyse. Les variables d'analyse sont construites à partir de plusieurs variables de base. C'est ainsi qu'à partir des variables *Fréquentation scolaire passée* et *Fréquentation scolaire actuelle* qui sont les variables de base issues du questionnaire ménage ordinaire, l'on arrive à bâtir la variable *Statut de fréquentation scolaire* qui est une variable d'analyse dont les différentes modalités permettent d'appréhender certains phénomènes tels que la scolarisation, la déscolarisation et de la marginalisation scolaire des enfants d'âge scolaire obligatoire. Ainsi, il a été créé plusieurs variables d'analyse telles : *l'alphabétisation*, *le statut de fréquentation scolaire*, *le statut physique individuel*, *le niveau d'instruction du chef de ménage*, *le type de ménage*, *le statut de vulnérabilité du ménage*.

A1.2.1. Alphabétisation

L'alphabétisation est un processus et un ensemble d'activités visant à faire acquérir, par les populations concernées, des savoirs instrumentaux de lecture, d'écriture et de calcul, des savoir-faire et des savoir-être leur permettant de participer individuellement et collectivement à l'évolution ou au développement de leur communauté. Toute personne qui peut lire, écrire et comprendre un texte simple et court en relation avec sa vie quotidienne, est considérée comme alphabétisée. Le nombre de personnes alphabètes appartenant à un groupe d'âges donné, exprimé en pourcentage de la population totale de ce groupe, exprime le taux d'alphabétisation.

Dans le cadre de la présente étude, l'on déterminera le taux d'alphabétisation des jeunes qui mesure l'alphabétisation en langues officielles (français et/ou anglais) des personnes âgées de 15 à 24 ans selon les Nations Unies et celui des individus âgés de 15 à 34 ans qui sont les jeunes au sens du MINJEUN. Cette option d'analyse, qui prend à la fois en compte deux types de population cibles à la fois déterminées en fonction de l'âge, permet non seulement de déterminer la proportion des jeunes camerounais alphabétisés au sens du MINJEUN, mais elle permet également d'apprécier le progrès réalisé en matière d'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 24 ans conformément à l'Objectif 2 des OMD, à savoir : « Assurer l'éducation primaire pour tous d'ici à 2015 ».

Toutefois, il est important de relever que la collecte des données sur l'alphabétisation a été faite sur la base de la simple déclaration de la personne recensée ou de celle du chef de ménage ayant fourni les informations sans aucun moyen de les vérifier. Par rapport à chacune de ces populations cibles, l'on peut aussi relever qu'aucune échelle des valeurs n'a non plus été élaborée pour permettre de dire que tel individu est plus alphabétisé que tel autre. Par conséquent, l'on ne dispose d'aucune connaissance sur le niveau d'alphabétisation des jeunes déclarés alphabétisés.

A.1.2.2. Statut de fréquentation scolaire

Le statut de fréquentation scolaire renvoie à la possibilité pour un individu de fréquenter régulièrement ou non un établissement scolaire. La stratégie de collecte élaborée en vue de saisir les informations sur l'éducation a permis de distinguer trois catégories d'individus au moment du dénombrement, à savoir : les personnes qui fréquentent un établissement scolaire ; les personnes qui ne fréquentent plus un établissement scolaire et ; les personnes qui n'ont jamais fréquenté un établissement scolaire. Il s'agit en effet des modalités de la variable *statut de fréquentation scolaire* comportant les trois modalités ci-après :

1. *Fréquente* : il s'agit des individus d'âge scolaire obligatoire (6 – 14 ans) qui fréquentaient un établissement scolaire au moment du dénombrement ; ce sont les élèves ;
2. *Ne fréquente plus* : ce sont les individus qui sont sortis du système scolaire avant l'âge de scolarité obligatoire (6 – 14 ans) ; il s'agit des enfants déscolarisés au moment du dénombrement ;
3. *N'a jamais fréquenté* : cette modalité caractérise les enfants marginalisés, c'est-à-dire ceux dont l'âge varie entre 6 et 14 ans et qui n'ont jamais été à l'école au moment du dénombrement.

A1.2.3. Niveau d'instruction

Le niveau d'instruction correspond à la dernière année d'études accomplies ou au plus haut degré atteint par une personne dans le système d'enseignement officiel. Cette variable qui permet d'apprécier l'aptitude ou la capacité d'un individu à assurer son insertion dans la société est créée à partir de la variable Q25 qui permet de recueillir les informations sur la dernière classe fréquentée par l'individu recensé. Elle comporte 6 modalités : 1) Sans niveau ; 2) Primaire 1 ; 3) Primaire 2 ; 4) Secondaire 1 ; 5) Secondaire 2 ; 6) Supérieur. Ces différentes modalités sont définies comme suit :

1. *Sans niveau* : la modalité sans niveau regroupe tous les individus qui n'ont jamais fréquenté une école et tous ceux qui, bien qu'ayant été à l'école, ne

sont pas allés au-delà du niveau de la maternelle. Ce découpage est fait sur l'hypothèse que celui qui n'a pu fréquenter que la maternelle n'a pas reçu une instruction consistante et avec le temps qui s'écoule, il finit par se comporter comme s'il n'avait jamais été à l'école.

2. *Primaire 1* : cette modalité regroupe tous les individus qui, bien que s'étant inscrits à la Sil³³, ne sont pas allés au-delà du Cours élémentaire première année. L'on suppose que dès qu'un individu s'est inscrit à la Sil, il en retient quelque chose toute sa vie durant. Cependant, il est fort possible que les connaissances de base acquises de la Sil jusqu'au cours élémentaire première année (CE1) ne présentent pas de différences significatives pour ces individus qui ont très tôt abandonné l'école.
3. *Primaire 2* : le primaire 2 regroupe tous les individus qui ont pu s'inscrire au cours élémentaire deuxième année (CE2), mais qui ne sont pas allés au-delà du cours moyen deuxième année (CM2). Par conséquent, ils ne sont jamais inscrits au premier cycle du secondaire.
4. *Secondaire 1* : le secondaire 1 regroupe tous les individus qui, bien que s'étant inscrits dans l'enseignement secondaire général ou technique, ne sont pas allés au-delà de la classe de troisième (secondaire général 1^{er} cycle) ou de la 5^{ème} année (secondaire technique 1^{er} cycle). Sont également pris en compte dans cette modalité tous ceux qui sont entrés dans une école de formation avec le CEP ou un diplôme équivalent.
5. *Secondaire 2* : le secondaire 2 regroupe tous les individus qui, bien que s'étant inscrits dans l'enseignement secondaire général 2nd cycle ou technique 2nd cycle, ne sont pas allés au-delà de la classe de terminale même quand ils l'ont achevée avec succès. Sont également pris en compte dans cette catégorie tous ceux qui sont entrés dans une école de formation avec le BEPC/Probatoire ou des diplômes équivalents.
6. *Supérieur* : le supérieur regroupe tous les individus qui ont entrepris des études postsecondaires, qu'ils les aient achevées ou non.

En recodant les modalités de cette variable, l'on obtient les niveaux d'instruction suivants : « *sans niveau* », « *primaire* », « *secondaire* » et « *supérieur* ». Ces modalités seront également utilisées dans le cadre de l'analyse différentielle.

De manière théorique, l'on s'attend à ce que le niveau d'instruction des chefs de ménage influence la scolarisation des enfants. Le fait que les parents soient instruits accroît leur opinion sur l'école et donc sur la scolarisation des enfants. C'est ce qui amène certains auteurs à conclure que le capital culturel des parents est un levier important dans la scolarisation de leur descendance (Bourdieu et Passeron, 1985).

³³ La Sil renvoie à la première classe du cycle primaire.

La variable niveau d'instruction permet également de distinguer la population non-instruite de la population instruite. Par *population instruite*, il faut entendre l'ensemble des personnes ayant au minimum le niveau d'instruction primaire. Elle s'oppose à la *population non-instruite* qui désigne l'ensemble des personnes n'ayant jamais fréquenté un établissement scolaire et celles ayant reçu uniquement l'enseignement maternel ou l'enseignement coranique non formel.

A1.2.4. Statut physique individuel

Le *statut physique individuel* est une variable d'analyse qui permet de déterminer le statut d'une personne par rapport à la variable handicap. Elle comporte les modalités ci-après :

1. *Sans handicap* : ce sont les individus ne présentant aucun handicap ;
2. *Présente au moins un handicap* : ce sont les personnes considérées comme vivant avec au moins un handicap ;

A1.2.5. Statut de vulnérabilité du ménage

Le *statut de vulnérabilité du ménage* est une variable dichotomique qui permet d'analyser la situation des enfants vivant dans des ménages où aucun membre n'est actif occupé, rentier ou retraité. Il s'agit des ménages dont les membres n'ont aucun revenu. L'on suppose que les enfants de moins de 15 ans vivant dans des ménages où aucun de ses membres ne dispose d'un revenu régulier peuvent être exposés à l'extrême vulnérabilité.

La variable relative au statut de vulnérabilité du ménage comporte deux modalités :

1. *Ménages ordinaires non vulnérables* : ce sont les ménages comportant en leur sein au moins une personne active ou une personne ayant une source de revenus.
2. *Ménages ordinaires vulnérables* : ce sont les ménages au sein desquels tous les membres sont soit chômeurs (ayant travaillé ou à la recherche d'un emploi), soit femmes au foyer, soit étudiants/élèves, soit vieillards, soit personnes vivant avec un handicap ou autres inactifs. Ce sont les ménages au sein desquels aucun membre ne dispose d'une source de revenus.

A1.2.6. Niveau de vie du ménage

Le *niveau de vie du ménage* est appréhendé à travers la variable "quintile" qui regroupe les ménages en cinq catégories dont *les "très pauvres"* (Quintile 1), *"les pauvres"* (Quintile 2), *"les moyens"* (Quintile 3), *"les riches"* (Quintile 4) et *les "plus"*

riches” (Quintile 5). De manière théorique, on s’attend à ce que le *niveau de vie des ménages* influence la scolarisation des enfants d’âge de scolaire obligatoire.

A.1.2.7. Taille du ménage

La taille du ménage renvoie au nombre d’individus qui constituent un ménage. L’on suppose que le fait qu’il existe dans le ménage des enfants déjà scolarisés augmente les chances de scolarisation de tous les enfants du ménage. Les modalités de cette variable se présentent ainsi qu’il suit :

1. *Ménage de petite taille* (composé de 1 à 3 personnes) ;
2. *Ménage de taille moyenne* (composé de 4 à 6 personnes) ;
3. *Ménage de grande taille* (composé de 7 personnes et plus).

Les variables en relation avec les préoccupations environnementales et la salubrité au sein des unités d’habitation sont élaborées à partir des variables de description des caractéristiques physiques de l’habitat et les variables relatives aux équipements, de confort et de commodité des logements. Elles se rapportent : (i) au principal matériau du sol ; (ii) au type d’aisance ; (iii) à la principale source d’approvisionnement en eau de boisson et ; (iv) au mode d’évacuation des eaux usées.

A1.2.8. Principal matériau du sol de l’habitation

Le matériau utilisé pour le revêtement du sol est un élément qui caractérise la durabilité de la maison. Cinq types de matériaux du sol ont été spécifiés et constituent les différentes modalités de cette variable : ciment, carreaux, bois, terre, marbre, « Autres » pour tout autre matériau non spécifié. Le ciment, les carreaux, le marbre sont des matériaux durables tandis que le bois et la terre sont des matériaux provisoires. A partir de cette variable, il sera déterminé la proportion d’enfants de moins de cinq ans vivant dans des unités d’habitation dont le sol est en matériaux précaires.

A1.2.9. Type d’aisance

Le *type d’aisance* se rapporte au lieu et aux installations d’évacuation des excréments humains. Six modalités ont été spécifiées pour cette variable : WC interne avec chasse eau, WC externe privé avec chasse eau, WC commun avec chasse eau, latrine privée, latrine commune, nature, « Autres » pour tout autre type non spécifié. Les types de WC avec chasse d’eau seront classés dans la catégorie type d’aisance moderne et les latrines, dans la catégorie des types d’aisance traditionnelles. Ainsi, à partir de cette variable, il sera possible de déterminer la proportion d’enfants de moins de cinq ans vivant dans des ménages disposant de type d’aisance traditionnel.

A1.2.10. Principale source d'approvisionnement en eau de boisson

Pour un ménage, l'accès à l'eau de boisson est important au regard de ses enjeux sur la santé, et plus particulièrement sur celle des enfants. Cette variable vise donc à connaître la proportion d'enfants de moins de cinq ans vivant dans des ménages s'approvisionnant en eau salubre. Onze modalités sont spécifiées pour cette variable, en dehors de la modalité "Autres". Elles peuvent être classées en deux catégories : les sources d'approvisionnement en eau salubre et les sources d'approvisionnement en eau insalubre. La première catégorie considérée regroupe les modalités ci-après : le robinet intérieur ; le robinet extérieur ; la borne fontaine payante ; l'eau de forage ; l'eau minérale ou eau de table. La deuxième catégorie permet de faire le regroupement des modalités ci-après : l'eau de source aménagée ; l'eau de source non aménagée ; l'eau du lac, étang ou marécage ; l'eau des puits aménagés ; l'eau des puits non aménagés ; l'eau des cours d'eau ou marigots et « Autres » pour tout autre mode non spécifié. L'objectif est d'évaluer la proportion d'enfants de moins de cinq ans vivant dans les ménages ne disposant pas d'un mode d'approvisionnement en eau salubre qui peuvent être exposés aux maladies hydriques telles que le cholera, la diarrhée ... etc.

A1.2.11. Mode d'évacuation des eaux usées

La qualité du système d'assainissement peut avoir un impact sur la santé des populations et celle des enfants particulièrement. Les eaux usées mal drainées, constituent des lieux par excellence de sources de prolifération des vecteurs de certaines maladies telles que le paludisme, la fièvre jaune, etc. L'intérêt de cette variable est de connaître la proportion d'enfants de moins de cinq ans vivant dans des ménages où le mode d'évacuation des eaux usées est approprié. Les différentes modalités spécifiées pour cette variable sont d'une part le *mode adéquat d'évacuation des eaux usées* (fosse septique) et d'autre part le *mode inadéquat d'évacuation des eaux usées* (cour, abords de rue, broussaille, cours d'eau et « autres » pour tout autre mode non spécifié).

A1.3. Concepts relatifs à l'analyse de l'activité économique des enfants et des jeunes

Il est également important de préciser le contenu des concepts qui sont à la base des données permettant l'évaluation de la participation des enfants et des jeunes à l'activité économique à travers les indicateurs tels que le taux d'activité, le taux d'emploi ou le taux de chômage. Il s'agit des termes tels que : *actifs* ; *inactifs* ; *chômeurs* ; *élèves* ; *rentiers* ; *retraités* ; *oisifs* ; *vieillards*, etc.

Actif occupé : c'est la situation d'une personne qui a effectivement exercé un emploi au cours des 7 derniers jours précédant le premier passage de l'agent recenseur dans le ménage, que le travail effectué ait été rémunéré ou non. Toute

personne ayant déclaré être en congé pendant le dénombrement fait partie de cette catégorie. Les *actifs* sont les individus qui sont soit chômeurs, soit occupés.

Chômeur ayant déjà travaillé : c'est la situation d'une personne qui a déjà travaillé au-moins une fois mais qui n'a pas travaillé au cours des 7 derniers jours et qui est à la recherche d'un emploi.

Chômeur à la recherche du premier emploi : c'est la situation d'une personne qui n'a jamais travaillé et qui est à la recherche de son premier emploi.

Chômeur : chômeur ayant déjà travaillé ou chômeur à la recherche du premier emploi.

Femmes au foyer : ce sont toutes les femmes qui s'occupent exclusivement des travaux ménagers sans en percevoir un salaire et ne cherchent pas du travail.

Etudiants/Elèves : ce sont toutes les personnes qui ont fréquenté régulièrement un établissement scolaire et qui n'exerçaient pas d'activité économique.

Rentiers : ce sont des personnes qui ne travaillent pas et qui vivent exclusivement du revenu de leur propriété ou de leur capital.

Retraité : c'est un individu qui ne travaille plus et qui bénéficie d'une pension de retraite.

Vieillard : c'est une personne du troisième âge qui n'est ni rentier ni retraité, qui ne travaille pas et ne cherche plus à travailler et qui vit de l'aide matérielle et financière d'un parent.

Oisif : c'est une personne sans emploi, capable de travailler, mais ne cherchant pas un emploi.

Inactifs : c'est l'ensemble des individus qui remplissent l'une des conditions suivantes : *Femme au foyer, Etudiant/Elève, Rentier, Retraité, Vieillard, Handicapé, Oisif.*

Emploi : c'est l'activité régulièrement exercée par le recensé au cours des 7 derniers jours précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage.

Employeur : c'est une personne qui exploite sa propre entreprise économique et qui utilise une main-d'œuvre salariée.

Indépendant : c'est une personne qui travaille pour son propre compte et n'utilise aucune main-d'œuvre salariée ; elle peut utiliser plusieurs aide-familiaux et/ou des apprentis non rémunérés.

Aide familial : c'est une personne qui travaille dans une entreprise familiale sans être rémunérée.

ANNEXE2

Tableau A2.1. Liste des principaux indicateurs portant sur la situation sociale et économique des enfants

N°	DENOMINATION	DEFINITION	NIVEAU DE DESAGREGATION	UNITE	METHODE DE CALCUL
01	Effectif des enfants âgés de : 00-03 ans ; 04-05 ans ; 06-14 ans ; 00-14 ans ; 00 – 17 ans.	C'est le nombre de personnes résidentes du groupe d'âges spécifique considéré.	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : Région (R) Ensemble (Ens).	% d'individus	Prendre le tableau donnant la répartition de la population résidente par âge selon le sexe et le milieu de résidence et reconstituer par sommation chacune des sous-populations identifiées.
02	Poids démographique des enfants âgés de : 00-03 ans ; 04-05 ans ; 06-14 ans ; 00-14 ans ; 00 – 17 ans.	C'est la proportion des personnes d'un groupe d'âges spécifique considéré rapporté à l'effectif total de la population.	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Nombre de personnes d'âge spécifique considéré rapporté à l'effectif total de la population exprimé en pourcentage.
03	Taux de handicap chez les enfants âgés de : 06-14 ans ; 00-14 ans ;	C'est la proportion des personnes handicapées d'un groupe d'âges donné rapporté à l'effectif total de la population de ce groupe d'âges.	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif des personnes handicapées d'un groupe d'âges donné rapporté à l'effectif total de la population de ce même groupe d'âges exprimé en pourcentage.
04	Importance des enfants âgés de 10 à 14 ans exerçant une activité économique	C'est la proportion des enfants appartenant au groupe d'âges 10 - 14 ans exerçant une activité économique.	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif des enfants âgés de 10 à 14 ans exerçant une activité économique divisé par l'effectif total de la population du même groupe d'âges exprimé en pourcentage.
05	Taux de fréquentation scolaire des enfants âgés de 06 à 14 ans	C'est la proportion des enfants âgés de 06 à 14 ans qui fréquentent un établissement scolaire (% des élèves).	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif des enfants scolarisés (élèves) appartenant au groupe d'âges 06 - 14 ans divisé par la population totale d'enfants du même groupe d'âges exprimé en pourcentage.
06	Taux de déscolarisation des enfants âgés de 06 à 14 ans	C'est la proportion des enfants âgés de 06 à 14 ans qui ne fréquentent plus un établissement scolaire (% des enfants déscolarisés).	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif des enfants appartenant au groupe d'âges 06 - 14 ans qui ne fréquentent plus un établissement scolaire (déscolarisés) divisé par la population totale des enfants du même groupe d'âges exprimé en pourcentage.
07	Taux de marginalisation scolaire des enfants âgés de 06 à 14 ans	C'est la proportion des enfants âgés de 06 à 14 ans qui n'ont jamais fréquenté un établissement scolaire (% des enfants marginalisés).	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif des enfants appartenant au groupe d'âges 06 - 14 ans qui n'ont jamais fréquenté un établissement scolaire (enfants marginalisés) divisé par la population totale d'enfants du même groupe d'âges exprimé en pourcentage.

N°	DENOMINATION	DEFINITION	NIVEAU DE DESAGREGATION	UNITE	METHODE DE CALCUL
08	Taux de fréquentation scolaire des enfants orphelins âgés de 06 à 14 ans	C'est la proportion des enfants appartenant au groupe d'âges 06 – 14 ans dont au moins un des deux parents (père et/ou mère) n'est plus en vie et qui fréquentent un établissement scolaire (% des élèves orphelins âgés de 06 à 14 ans).	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif des élèves orphelins (père et/ou mère) âgés de 06 à 14 ans divisé par la population totale des orphelins (père et/ ou mère) du même groupe d'âges exprimé en pourcentage
09	Taux de déscolarisation des enfants orphelins âgés de 06 à 14 ans	C'est la proportion des enfants appartenant au groupe d'âges 06 – 14 ans dont au moins un des deux parents (père ou mère) n'est plus en vie et qui ne fréquentent plus un établissement scolaire (% des orphelins déscolarisés âgés de 06 à 14 ans).	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif des enfants orphelins (père et/ ou mère) âgés de 06 à 14 ans déscolarisés (qui ne fréquentent plus un établissement scolaire) divisé par la population totale des orphelins (père et/ ou mère) du même groupe d'âges exprimé en pourcentage.
10	Taux de marginalisation scolaire des enfants orphelins âgés de 06 à 14 ans	C'est la proportion des enfants appartenant au groupe d'âge 06 – 14 ans dont au moins un des deux parents (père et/ou mère) n'est plus en vie et qui n'a jamais fréquenté un établissement scolaire (% des orphelins marginalisés âgés de 06 à 14 ans).	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif des orphelins (père et/ou mère) marginalisés âgés de 06 à 14 ans divisé par la population totale des orphelins (père et/ou mère) du même groupe d'âge exprimé en pourcentage.
11	Taux de fréquentation scolaire des enfants âgés de 06 à 14 ans vivant avec un handicap	C'est la proportion des enfants appartenant au groupe d'âges 06 – 14 ans vivant avec un handicap qui fréquentent un établissement scolaire (% des élèves handicapés âgés de 06 à 14 ans).	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif des élèves âgés de 06 à 14 ans vivant avec un handicap divisé par la population totale des enfants vivant avec un handicap du même groupe d'âges exprimé en pourcentage.
12	Taux de déscolarisation des enfants âgés de 06 à 14 ans vivant avec un handicap	C'est la proportion des enfants appartenant au groupe d'âges 06 – 14 ans vivant avec un handicap qui ne fréquentent plus un établissement scolaire (% des enfants déscolarisés appartenant au groupe d'âges 06 – 14 ans vivant avec un handicap).	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif des enfants déscolarisés appartenant au groupe d'âges 06 – 14 ans vivant avec un handicap divisé par la population totale des enfants vivant avec un handicap du même groupe d'âges exprimé en pourcentage.
13	Taux de marginalisation scolaire des enfants vivant avec un handicap âgés de 06 à 14 ans	C'est la proportion des enfants appartenant au groupe d'âges 06 – 14 ans vivant avec un handicap qui n'a jamais fréquenté un établissement scolaire (% des enfants marginalisés âgés de 06 à 14 ans vivant avec un handicap).	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif des enfants marginalisés âgés de 06 à 14 ans vivant avec un handicap divisé par la population totale des enfants vivant avec un handicap du même groupe d'âges exprimé en pourcentage.

N°	DENOMINATION	DEFINITION	NIVEAU DE DESAGREGATION	UNITE	METHODE DE CALCUL
14	Taux de fréquentation scolaire des enfants « confiés » âgés de 06 à 14 ans	C'est la proportion des enfants du groupe d'âges 06 -14 ans ne vivant pas avec leurs parents biologiques dans le ménage qui fréquentent un établissement scolaire (% des enfants « confiés » élèves âgés de 06 à 14 ans).	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif des enfants « confiés » âgés de 06 à 14 ans qui fréquentent un établissement scolaire divisé par la population totale des enfants « confiés » du même groupe d'âges exprimé en pourcentage.
15	Taux de déscolarisation des enfants « confiés » âgés de 06 à 14 ans	C'est la proportion des enfants du groupe d'âges 06 -14 ans qui ne vivent pas avec leurs parents biologiques dans le ménage et qui ne fréquentent plus un établissement scolaire (% des enfants « confiés » déscolarisés appartenant au groupe d'âges 06 – 14 ans).	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif des enfants « confiés » appartenant au groupes d'âges 06 – 14 ans qui ne fréquentent plus un établissement scolaire divisé par la population totale des enfants « confiés » du même groupe d'âges exprimé en pourcentage.
16	Taux de marginalisation scolaire des enfants « confiés » âgés de 06 à 14 ans	C'est la proportion des enfants appartenant au groupe d'âges 06 – 14 ans qui ne vivent pas avec leurs parents biologiques dans le ménage et qui n'ont jamais fréquenté un établissement scolaire (% des enfants « confiés » marginalisés âgés de 06 à 14 ans).	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif des enfants « confiés » âgés de 06 à 14 ans qui n'ont jamais fréquenté un établissement scolaire divisé par la population totale des enfants « confiés » du même groupe d'âges exprimé en pourcentage.
16	Taux de fréquentation scolaire des enfants âgés de 10 à 14 ans actifs occupés	C'est la proportion des enfants du groupe d'âges 10 -14 ans qui exercent une activité économique et qui fréquentent un établissement scolaire (% des élèves âgés de 10 à 14 ans ayant déjà entamé leur vie féconde).	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif des enfants âgés de 10 à 14 ans qui fréquentent un établissement scolaire et qui exercent une activité économique divisé par la population totale des enfants du même groupe d'âges qui exercent une activité économique exprimé en pourcentage.
17	Taux de marginalisation scolaire des enfants âgés actifs occupés de 10 à 14 ans	C'est la proportion des enfants appartenant au groupe d'âges 10 – 14 ans qui n'ont jamais fréquenté un établissement scolaire et qui exercent une activité économique (% des enfants actifs occupés marginalisés appartenant au groupe d'âges de 10 - 14 ans).	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif des enfants marginalisés appartenant au groupe d'âges 10-14 ans qui exercent une activité économique divisé par la population totale des enfants du même groupe d'âge qui exercent une activité économique exprimé en pourcentage.
18	Taux d'activité des enfants âgés de 10 à 14 ans	C'est la proportion des enfants appartenant au groupe d'âges 10 - 14 ans qui exercent une activité économique.	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif des enfants âgés de 10 à 14 ans qui exercent une activité économique rapporté à l'effectif des enfants du même groupe d'âges exprimé en pourcentage.
19	Taux d'activité des enfants orphelins âgés de 10 à 14 ans	C'est la proportion des enfants appartenant au groupe d'âges 10 – 14 ans dont au moins un des deux parents	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif des enfants appartenant au groupe d'âges 10 - 14 ans dont l'un des deux parents au moins (père ou mère) n'est plus en vie qui exercent une activité

N°	DENOMINATION	DEFINITION	NIVEAU DE DESAGREGATION	UNITE	METHODE DE CALCUL
		(père et/ou mère) n'est plus en vie et qui exercent une activité économique.			économique divisé par la population totale des enfants du même groupe d'âges dont l'un des deux parents au moins (père et/ou mère) n'est plus en vie exprimé en pourcentage.
20	Taux d'activité des enfants âgés de 10 à 14 ans vivant avec un handicap	C'est la proportion des enfants appartenant au groupe d'âges 10 – 14 ans vivant avec un handicap qui exercent une activité économique.	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; D ; Ens.	% d'individus	Effectif des enfants appartenant au groupe d'âges 10 - 14 ans qui vivent avec un handicap et qui exercent une activité économique divisé par la population totale des enfants du même groupe d'âges vivant avec un handicap exprimé en pourcentage.
21	Taux d'activité des enfants « confiés » âgés de 10 à 14 ans	C'est la proportion des enfants appartenant au groupe d'âges 10 – 14 ans qui ne vivent pas avec leurs parents biologiques dans le ménage et qui exercent une activité économique.	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif des enfants appartenant au groupe d'âges 10 - 14 ans qui ne vivent pas avec leurs parents biologiques dans le ménage et qui exercent une activité économique (enfant « confiés » travailleur) divisé par la population totale des enfants du même groupe d'âge qui ne vivent pas avec leurs parents biologiques dans le ménage exprimé en pourcentage.
22	Taux d'activité des enfants non célibataires âgés de 10 à 14 ans	C'est la proportion des enfants appartenant au groupe d'âges 10 – 14 ans qui ont déjà contracté au moins une union (mariés, en union libre, séparés (é), divorcés (é) ou veufs (ves)) et qui exercent une activité économique.	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif des enfants appartenant au groupe d'âges 10 - 14 ans qui ont déjà contracté au moins une union (mariés, en union libre, séparés (é), divorcés (é) ou veufs (ves)) et qui exercent une activité économique (enfants travailleurs non célibataires) divisé par la population totale des enfants du même groupe d'âges qui ont déjà contracté au moins une union exprimé en pourcentage.
23	Taux d'activité des enfants âgés de 10 à 14 ans chefs de ménage	C'est la proportion des enfants appartenant au groupe d'âge 10 – 14 ans qui exercent une activité économique et qui sont chef de ménage (% exprimée par rapport à la population totale des enfants chefs de ménage du même groupe d'âge).	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif des enfants appartenant au groupe d'âge 10 - 14 ans qui sont chefs de ménage et qui exercent une activité économique (enfant travailleur chefs de ménage) divisé par la population totale des enfants âgés de 10 à 14 ans qui sont chefs de ménage exprimé en pourcentage.
24	Principales activités exercées par les enfants travailleurs	Ce sont les trois principales activités qui concentrent les plus gros effectifs d'enfants travailleurs.	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.		Prendre le tableau donnant la répartition de la population résidente active occupée par branche d'activité, selon la situation dans l'emploi principal et identifier les principales activités exercées par les enfants travailleurs.
25	Principaux emplois exercés par les enfants travailleurs	Ce sont les trois principaux emplois où sont concentrés les enfants exerçant une activité économique.	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.		Prendre le tableau donnant la répartition de la population résidente active occupée âgée de 6 à 14 ans selon l'emploi exercé et identifier les quatre principaux emplois exercés par les enfants travailleurs.

N°	DENOMINATION	DEFINITION	NIVEAU DE DESAGREGATION	UNITE	METHODE DE CALCUL
26	Principaux statuts dans l'emploi des enfants travailleurs -	Ce sont les trois principaux statuts dans l'emploi qui caractérisent les enfants exerçant une activité économique.	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.		Prendre le tableau donnant la répartition de la population résidente active occupée âgée de 6 à 14 ans selon le statut dans l'emploi exercé et identifier les trois principaux statuts dans l'emploi exercés qui caractérisent les enfants travailleurs.
27	Indice de jeunesse	C'est le pourcentage de la population âgée de moins de 20 ans au sein d'une population donnée	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif de la population des individus âgée de moins de 20 ans divisé par la population des individus de plus de 60 ans exprimé en pourcentage.
28	Rapports de masculinité des différents groupes spécifiques identifiés	Le Rapport de masculinité (Rm) mesure l'équilibre numérique entre les deux sexes. Il est égal, à un âge donné, au nombre moyen d'hommes pour 100 femmes. Toute valeur supérieure à 100 indique un surnombre des hommes et inversement. Cet indicateur sera calculé pour les groupes spécifiques définis.	Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.		Effectif de la population des enfants pour chaque groupe d'âge spécifique de sexe masculin rapporté à l'Effectif de la population des enfants du même groupe d'âges de sexe féminin exprimé en pourcentage.
29	Importance des enfants du groupe d'âge 0 – 5 ans vivant dans des ménages ordinaires ne disposant pas d'une source d'approvisionnement en eau salubre	C'est la proportion des enfants appartenant au groupe d'âges 0 – 5 ans qui vivent dans des ménages ordinaires ne disposant pas d'une source d'approvisionnement en eau salubre.	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; D ; Ens.	% d'individus	Effectif des enfants appartenant au groupe d'âges 0 – 5 ans qui vivent dans des ménages ordinaires ne disposant pas d'une source d'approvisionnement en eau salubre divisé par l'effectif des enfants du même groupe d'âges exprimé en pourcentage
30	Importance des enfants du groupe d'âge 0 – 5 ans vivant dans des ménages ordinaires ne disposant pas d'un bon type d'aisance	C'est la proportion des enfants du groupe d'âges 0 – 5 ans vivant dans des ménages ordinaires ne disposant pas d'un bon type d'aisance.	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif des enfants du groupe d'âges 0 – 5 ans qui vivent dans des ménages ordinaires ne disposant pas d'un bon type d'aisance rapporté à l'effectif des enfants du même groupe d'âges exprimé en pourcentage.

Tableau A2.2. Liste des principaux indicateurs portant sur la situation sociale et économique des jeunes

N°	DENOMINATION	DEFINITION	NIVEAU DE DESAGREGATION	UNITE	METHODE CALCUL
01	Le taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans, ou taux d'alphabétisation des jeunes	C'est la proportion de la population des personnes âgées de 15 à 24 ans qui savent lire et écrire tout en comprenant le sens d'une phrase simple et courte relative à la vie de tous les jours.	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif de personnes d'âge compris entre 15 et 24 ans qui savent lire et écrire divisé par la population totale du même groupe d'âges exprimé en pourcentage.
02	Indice de parité d'alphabétisation par sexe (le taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes)	L'indice de parité permet de mesurer l'écart qui sépare les femmes des hommes par rapport au phénomène étudié.	Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.		L'indicateur est obtenu en divisant le taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par le taux d'alphabétisation des hommes de 15 à 24 ans.
03	Taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans	C'est le rapport entre la population des jeunes (15 – 24 ans) au chômage et la population totale des jeunes du même groupe d'âges.	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif cumulé des chômeurs (avec expérience professionnelle et sans expérience professionnelle) âgés de 15 à 24 ans rapportés à l'effectifs cumulé de la population des jeunes actif du même groupe d'âges exprimé en pourcentage.
04	Taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 24 ans	C'est le rapport entre la population des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans et la population résidente totale des jeunes du même groupe d'âges.	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif cumulé de la population des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans rapporté à l'effectif total des jeunes actif du même groupe d'âge exprimé en pourcentage.
05	Taux d'emploi des jeunes âgés de 15 à 24 ans	C'est le rapport entre la population des jeunes actifs occupés âgés de 15 à 24 ans et la population résidente totale des jeunes du même groupe d'âges.	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif cumulé de la population des jeunes actifs occupés âgés de 15 à 24 ans rapporté à l'effectif total des jeunes actifs du même groupe d'âges exprimé en pourcentage.
06	Poids des jeunes (15 – 24 ans) exerçant dans l'économie informelle de production non agricole	C'est la proportion des jeunes âgés de 15 à 24 ans exerçant dans l'économie de production non agricole.	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; D	% d'individus	Effectif des actifs occupés âgés de 15 à 24 ans exerçant dans l'économie informelle de production non agricole rapporté à l'effectif total des actifs occupés du même groupe d'âges.
07	Poids des jeunes (15 – 24 ans) exerçant dans l'économie informelle des services	C'est la proportion des jeunes âgés de 15 à 24 ans exerçant dans l'économie informelle des productions non agricoles.	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif des actifs occupés âgés de 15 à 24 ans exerçant dans l'économie informelle des services rapporté à l'effectif total des actifs occupés du même groupe d'âges.

08	Poids des jeunes exerçant des activités du secteur moderne	C'est la proportion des jeunes âgés de 15 à 24 ans exerçant dans le domaine des activités du secteur moderne	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectifs des actifs occupés âgés de 15 à 24 ans exerçant dans le secteur moderne rapporté à l'effectif total des actifs occupés du même groupe d'âges.
09	Taux d'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 24 ans	Le taux d'alphabétisation des jeunes est le pourcentage des jeunes (15 - 24 ans ou 15 – 34 ans) qui peuvent lire et écrire tout en comprenant le sens d'une phrase simple et courte relative à la vie de tous les jours.	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif des jeunes âgés de 15 à 24 ans alphabétisés, rapporté à l'effectif total des jeunes du même groupe d'âges.
10	Taux d'alphabétisation des femmes âgés de 15 à 24 ans	Le taux d'alphabétisation des jeunes femmes est le pourcentage des jeunes femmes (15 - 24 ans ou 15 – 34 ans) qui peuvent lire et écrire tout en comprenant le sens d'une phrase simple et courte relative à la vie de tous les jours.	Sexe : H ; F ; Ens. Milieu : U ; R ; Ens. Niv.géo : R ; Ens.	% d'individus	Effectif des jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans ou de 15 à 34 ans alphabétisées, rapporté à l'effectif total des jeunes femmes du même groupe d'âges.

H : Homme

F : Femme

U : Urbain

R : Rural

Dans le cadre du 3^{ème} RGPH, une *ville* correspond à tout groupe d'habitations qui remplit au moins l'un des deux critères ci-dessous :

- être le chef-lieu d'un district, d'un arrondissement, d'un département ou d'une province ;
- avoir une population agglomérée d'au moins 5000 habitants et disposer des infrastructures suivantes :
 - un établissement d'enseignement secondaire ou post-primaire ;
 - une formation sanitaire ;
 - des installations fonctionnelles de distribution d'eau et d'électricité ;
 - un marché quotidien.

Le milieu de résidence (MR) comprend le milieu urbain et le milieu rural. Le milieu urbain est l'ensemble des villes telles que définies plus haut ; l'ensemble des villages constitue le milieu rural.

FORMULE DE CALCUL DE CERTAINS INDICATEURS

Taux d'activité (15 – 24 ans) = $100 * (\text{Population occupée} + \text{Population au chômage ayant déjà travaillé} + \text{Population des chômeurs à la recherche du 1^{er} emploi}) / \text{Pop âgée de 15 à 24 ans}$

Taux d'emploi des jeunes (15 – 24 ans) = $100 * \text{Population occupée} / \text{Pop âgée de 15 à 24 ans}$

Taux de chômage (15 – 24 ans) = $100 * (\text{Personne au chômage ayant déjà travaillé} + \text{Personne au chômage à la recherche du premier emploi}) / \text{Pop âgée de 15 à 24 ans}$

Population active (15 – 24 ans) = Effectif cumulé de la population des jeunes actifs (15 – 24 ans) = Population âgée de 15 à 24 ans au chômage ayant déjà travaillé + Population au chômage à la recherche du premier emploi + Population occupée

Chômeurs = Personne au chômage ayant déjà travaillé + Personne au chômage à la recherche du premier emploi

A3- AUTRES TABLEAUX

Tableau A3.01 : Répartition de la population des enfants de moins de quinze ans par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	77 919	75 828	153 747	135 623	133 207	268 830	213 542	209 035	422 577
CENTRE	418 365	420 471	838 836	192 395	180 609	373 004	610 760	601 080	1 211 840
EST	64 420	61 812	126 232	118 733	112 753	231 486	183 153	174 565	357 718
EXTRÊME-NORD	170 221	159 912	330 133	638 130	611 123	1 249 253	808 351	771 035	1 579 386
LITTORAL	406 673	398 424	805 097	36 259	33 317	69 576	442 932	431 741	874 673
NORD	106 941	103 213	210 154	314 720	304 619	619 339	421 661	407 832	829 493
NORD-OUEST	131 845	129 928	261 773	259 306	251 420	510 726	391 151	381 348	772 499
OUEST	162 578	157 534	320 112	240 961	231 766	472 727	403 539	389 300	792 839
SUD	44 467	42 986	87 453	81 167	77 408	158 575	125 634	120 394	246 028
SUD-OUEST	102 669	103 038	205 707	167 315	158 282	325 597	269 984	261 320	531 304
CAMEROUN	1 686 098	1 653 146	3 339 244	2 184 609	2 094 504	4 279 113	3 870 707	3 747 650	7 618 357

Tableau A3.02 : Répartition de la population des nourrissons par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	17 492	17 076	34 568	33 041	33 393	66 434	50 533	50 469	101 002
CENTRE	109 892	108 663	218 555	51 283	49 765	101 048	161 175	158 428	319 603
EST	15 491	14 767	30 258	31 568	30 833	62 401	47 059	45 600	92 659
EXTRÊME-NORD	38 127	36 916	75 043	159 245	154 418	313 663	197 372	191 334	388 706
LITTORAL	104 366	99 559	203 925	8 549	8 251	16 800	112 915	107 810	220 725
NORD	23 965	23 399	47 364	83 203	81 361	164 564	107 168	104 760	211 928
NORD-OUEST	28 633	28 338	56 971	53 470	53 041	106 511	82 103	81 379	163 482
OUEST	36 199	35 169	71 368	52 247	50 764	103 011	88 446	85 933	174 379
SUD	12 507	12 452	24 959	26 837	26 793	53 630	39 344	39 245	78 589
SUD-OUEST	23 259	22 635	45 894	35 568	34 395	69 963	58 827	57 030	115 857
CAMEROUN	409 931	398 974	808 905	535 011	523 014	1 058 025	944 942	921 988	1 866 930

Tableau A3.03 : Répartition de la population des enfants de moins de cinq ans par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	27 821	27 418	55 239	53 215	53 452	106 667	81 036	80 870	161 906
CENTRE	169 081	167 162	336 243	77 387	74 874	152 261	246 468	242 036	488 504
EST	24 029	23 328	47 357	50 141	48 889	99 030	74 170	72 217	146 387
EXTRÊME-NORD	61 886	59 969	121 855	255 192	249 028	504 220	317 078	308 997	626 075
LITTORAL	162 793	155 314	318 107	13 693	13 127	26 820	176 486	168 441	344 927
NORD	38 459	37 625	76 084	133 037	132 088	265 125	171 496	169 713	341 209
NORD-OUEST	44 936	44 084	89 020	87 549	86 835	174 384	132 485	130 919	263 404
OUEST	58 260	56 585	114 845	84 818	82 925	167 743	143 078	139 510	282 588
SUD	17 642	17 470	35 112	37 162	37 025	74 187	54 804	54 495	109 299
SUD-OUEST	36 837	36 054	72 891	58 209	56 449	114 658	95 046	92 503	187 549
CAMEROUN	641 744	625 009	1 266 753	850 403	834 692	1 685 095	1 492 147	1 459 701	2 951 848

Tableau A3.04 : Répartition de la population des enfants d'âge préscolaire par région selon le milieu de résidence et le sexe (4 – 5 ans)

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	10 474	10 575	21 049	20 776	20 519	41 295	31 250	31 094	62 344
CENTRE	59 629	58 279	117 908	26 459	24 830	51 289	86 088	83 109	169 197
EST	8 582	8 372	16 954	18 581	17 631	36 212	27 163	26 003	53 166
EXTRÊME-NORD	24 356	23 020	47 376	98 573	95 716	194 289	122 929	118 736	241 665
LITTORAL	59 364	56 678	116 042	5 432	4 831	10 263	64 796	61 509	126 305
NORD	14 412	14 173	28 585	50 760	50 251	101 011	65 172	64 424	129 596
NORD-OUEST	17 292	16 670	33 962	36 625	35 808	72 433	53 917	52 478	106 395
OUEST	22 430	21 723	44 153	33 516	32 064	65 580	55 946	53 787	109 733
SUD	5 364	5 056	10 420	10 282	9 903	20 185	15 646	14 959	30 605
SUD-OUEST	13 262	12 927	26 189	24 565	23 134	47 699	37 827	36 061	73 888
CAMEROUN	235 165	227 473	462 638	325 569	314 687	640 256	560 734	542 160	1 102 894

Tableau A3.05 : Répartition de la population des enfants d'âge scolaire (6 – 14 ans) par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ADAMAOUA	44 719	42 948	87 667	71 863	69 592	141 455	116 582	112 540	229 122
CENTRE	217 838	222 660	440 498	100 820	92 617	193 437	318 658	315 277	633 935
EST	35 965	34 240	70 205	59 132	54 954	114 086	95 097	89 194	184 291
EXTRÊME-NORD	96 014	88 464	184 478	333 171	314 560	647 731	429 185	403 024	832 209
LITTORAL	212 639	212 934	425 573	19 715	17 729	37 444	232 354	230 663	463 017
NORD	61 134	58 349	119 483	155 632	147 509	303 141	216 766	205 858	422 624
NORD-OUEST	77 658	76 868	154 526	152 159	145 550	297 709	229 817	222 418	452 235
OUEST	92 450	89 315	181 765	138 489	132 040	270 529	230 939	221 355	452 294
SUD	23 938	22 801	46 739	38 521	35 012	73 533	62 459	57 813	120 272
SUD-OUEST	59 207	60 508	119 715	95 771	89 526	185 297	154 978	150 034	305 012
CAMEROUN	921 562	909 087	1 830 649	1 165 273	1 099 089	2 264 362	2 086 835	2 008 176	4 095 011

Tableau A3.06 : Répartition de la population résidente âgée de moins de 18 ans par âge selon le milieu de résidence et le sexe

Age	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
0	151067	148790	299857	192229	188958	381187	343296	337748	681044
1	136744	131574	268318	178352	173839	352191	315096	305413	620509
2	122120	118610	240730	164430	160217	324647	286550	278827	565377
3	119440	117612	237052	158756	157714	316470	278196	275326	553522
4	112373	108423	220796	156636	153964	310600	269009	262387	531396
5	122792	119050	241842	168933	160723	329656	291725	279773	571498
6	105446	103355	208801	154918	149635	304553	260364	252990	513354
7	107605	104376	211981	145615	140394	286009	253220	244770	497990
8	103078	103718	206796	151332	147713	299045	254410	251431	505841
9	94983	94632	189615	116140	110463	226603	211123	205095	416218
10	109952	105505	215457	162114	147068	309182	272066	252573	524639
11	91447	88184	179631	98405	89917	188322	189852	178101	367953
12	108405	106294	214699	134947	121861	256808	243352	228155	471507
13	105465	107040	212505	108982	102345	211327	214447	209385	423832
14	95181	95983	191164	92820	89693	182513	188001	185676	373677
15	122834	118759	241593	121662	110632	232294	244496	229391	473887
16	101802	102602	204404	79660	83772	163432	181462	186374	367836
17	106935	106153	213088	73920	81787	155707	180855	187940	368795
Population totale	4276130	4238808	8514938	4355906	4592992	8948898	8632036	8831800	17463836

Tableau A3.07 : Répartition de la population résidente des adolescents par âge selon le milieu de résidence et le sexe

Age	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Ensemble	857814	856814	1714628	751625	759410	1511035	1609439	1616224	3225663
12	108405	106294	214699	134947	121861	256808	243352	228155	471507
13	105465	107040	212505	108982	102345	211327	214447	209385	423832
14	95181	95983	191164	92820	89693	182513	188001	185676	373677
15	122834	118759	241593	121662	110632	232294	244496	229391	473887
16	101802	102602	204404	79660	83772	163432	181462	186374	367836
17	106935	106153	213088	73920	81787	155707	180855	187940	368795
18	117266	117437	234703	86171	104292	190463	203437	221729	425166
19	99926	102546	202472	53463	65028	118491	153389	167574	320963
Population totale	4276130	4238808	8514938	4355906	4592992	8948898	8632036	8831800	17463836

Tableau A3.08 : Répartition spatiale de la population des jeunes âgés de 15 à 24 ans par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Ensemble	1018491	1049581	2068072	713076	825548	1538624	1731567	1875129	3606696
Adamaoua	39720	39002	78722	45115	53861	98976	84835	92863	177698
Centre	275020	288845	563865	71049	74034	145083	346069	362879	708948
Est	33634	33262	66896	36763	45537	82300	70397	78799	149196
Extrême-Nord	79640	71649	151289	182834	210716	393550	262474	282365	544839
Littoral	260029	285378	545407	16178	15480	31658	276207	300858	577065
Nord	54748	51178	105926	92523	118746	211269	147271	169924	317195
Nord-Ouest	82778	85689	168467	95803	111486	207289	178581	197175	375756
Ouest	84816	86642	171458	70868	88054	158922	155684	174696	330380
Sud	34802	31217	66019	30580	33298	63878	65382	64515	129897
Sud-Ouest	73304	76719	150023	71363	74336	145699	144667	151055	295722
Population totale	4276130	4238808	8514938	4355906	4592992	8948898	8632036	8831800	17463836

Tableau A3.09 : Répartition de la population des jeunes âgés de 15 à 34 ans par région selon le milieu de résidence et le sexe

Région	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
ENSEMBLE	1 696 577	1 733 487	3 430 064	1 201 284	1 429 915	2 631 199	2 897 861	3 163 402	6 061 263
ADAMAOUA	62 280	62 475	124 755	75 162	90 742	165 904	137 442	153 217	290 659
CENTRE	478 209	480 846	959 055	121 924	124 541	246 465	600 133	605 387	1 205 520
EST	53 032	51 722	104 754	68 179	78 498	146 677	121 211	130 220	251 431
EXTRÊME-NORD	121 125	116 696	237 821	299 035	372 689	671 724	420 160	489 385	909 545
LITTORAL	475 867	500 356	976 223	29 413	27 672	57 085	505 280	528 028	1 033 308
NORD	84 539	83 680	168 219	164 892	210 627	375 519	249 431	294 307	543 738
NORD-OUEST	121 873	132 536	254 409	150 579	188 685	339 264	272 452	321 221	593 673
OUEST	122 852	134 610	257 462	104 013	145 121	249 134	226 865	279 731	506 596
SUD	53 332	46 298	99 630	58 347	56 573	114 920	111 679	102 871	214 550
SUD-OUEST	123 468	124 268	247 736	129 740	134 767	264 507	253 208	259 035	512 243
Population totale	4276130	4238808	8514938	4355906	4592992	8948898	8632036	8831800	17463836

Tableau A3. 10 : Répartition de la population des jeunes âgés de 15 à 34 ans par âge selon le milieu de résidence et le sexe

Age	Milieu de résidence/sexe								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Ensemble	1696577	1733487	3430064	1201284	1429915	2631199	2897861	3163402	6061263
15	122834	118759	241593	121662	110632	232294	244496	229391	473887
16	101802	102602	204404	79660	83772	163432	181462	186374	367836
17	106935	106153	213088	73920	81787	155707	180855	187940	368795
18	117266	117437	234703	86171	104292	190463	203437	221729	425166
19	99926	102546	202472	53463	65028	118491	153389	167574	320963
20	122928	130381	253309	100826	139158	239984	223754	269539	493293
21	89865	94135	184000	48416	56432	104848	138281	150567	288848
22	92214	99353	191567	56063	72567	128630	148277	171920	320197
23	94003	101539	195542	54483	64983	119466	148486	166522	315008
24	70718	76676	147394	38412	46897	85309	109130	123573	232703
25	104503	114311	218814	86761	126177	212938	191264	240488	431752
26	68527	73901	142428	40865	50479	91344	109392	124380	233772
27	73283	74562	147845	47027	56999	104026	120310	131561	251871
28	71644	73511	145155	49873	61719	111592	121517	135230	256747
29	59664	59750	119414	36618	38386	75004	96282	98136	194418
30	98839	95437	194276	92094	131469	223563	190933	226906	417839
31	49538	48105	97643	32682	32787	65469	82220	80892	163112
32	59102	55820	114922	40450	44451	84901	99552	100271	199823
33	53297	51515	104812	36156	35878	72034	89453	87393	176846
34	39689	36994	76683	25682	26022	51704	65371	63016	128387
Population totale	4276130	4238808	8514938	4355906	4592992	8948898	8632036	8831800	17463836

TABLE DES MATIERES

PREFACE	i
AVANT-PROPOS	iii
RESUME EXECUTIF	vii
EXECUTIVE SUMMARY	x
EXECUTIVE SUMMARY	x
SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS	xiii
SOMMAIRE	xiv
LISTE DES TABLEAUX	xvi
LISTE DES GRAPHIQUES	xxi
LISTE DES CARTES	xxii
SIGLES ET ABREVIATIONS	xxiii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : CONTEXTE DE L'ETUDE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES	4
1.1 Contexte de l'étude	4
1.1.1 Enfants	4
1.1.1.1 Enfants et contexte international	4
1.1.1.2 Enfants et contexte national	6
1.1.2 Jeunes	9
1.1.2.1 Jeunes et contexte international.....	9
1.1.2.2 Jeunes et contexte national.....	10
1.2 Considérations méthodologiques	13
1.2.1 Définition des concepts de base-clé.....	13
1.2.1.1 Notion d'enfance.....	13
1.2.1.2 Essai de définition du concept « jeunesse »	16
1.2.1.3 Autres concepts-clé	17
1.2.2 Méthode d'analyse, de présentation des résultats et sources des données	18
1.2.3 Evaluation de la qualité des données.....	19
1.2.3.1 Evaluation externe	20
1.2.3.2 Evaluation interne	20
CHAPITRE 2 : PROFIL DEMOGRAPHIQUE DES ENFANTS	26
2.1. Volume global, structure par sexe et répartition spatiale de la population des enfants (0 – 18 ans)	26
2.1.1 Volume et structure par sexe	26
2.1.2 Répartition spatiale de la population des enfants (0 – 17 ans)	27
2.2 Volume, structure par sexe des groupes spécifiques et répartition spatiale.....	28
2.2.1 Volume et structure par sexe des groupes spécifiques	29
2.2.2 Répartition spatiale des groupes spécifiques.....	30
2.2.2.1 Enfants de moins de 15 ans	30
2.2.2.2 Nourrissons (0-35 mois)	31
2.2.2.3 Population cible des Programmes Elargis de Vaccination (enfants de 0 à 59 mois)	32
2.2.2.4 Population des enfants d'âge préscolaire (4-5 ans)	33
2.2.2.5 Population des enfants d'âge scolaire obligatoire (6-14 ans)	35
CHAPITRE 3 : L'EDUCATION, UN DROIT FONDAMENTAL POUR L'ENFANT	37
3.1 Fréquentation scolaire des enfants d'âge scolaire obligatoire	37
3.1.1 Volume et analyse de la structure par sexe de la population des élèves d'âge scolaire obligatoire	38
3.1.2 Répartition spatiale de la population des élèves d'âge scolaire obligatoire	39

3.1.3	Niveau de scolarisation et évolution.....	40
3.1.3.1	Niveau de scolarisation	40
3.1.3.2	Evolution du niveau de scolarisation de 1976 à 2005.....	43
3.2	Analyse différentielle de la scolarisation des enfants d'âge scolaire obligatoire (6 – 14 ans)	46
3.2.1	Age et scolarisation de l'enfant	47
3.2.2	Sexe et scolarisation de l'enfant.....	48
3.2.3	Milieu de résidence et scolarisation des enfants.....	50
3.2.4	Survie des parents et scolarisation des enfants d'âge scolaire	51
3.2.5	Sexe du chef de ménage, lien de parenté de l'enfant avec le chef de ménage et scolarisation d'enfants d'âge scolaire.....	52
3.2.6	Niveau d'instruction du chef de ménage et scolarisation des enfants d'âge scolaire	53
3.2.7	Emploi du chef de ménage et scolarisation de l'enfant.....	55
3.2.8	Religion du chef de ménage et scolarisation des enfants d'âge scolaire	56
3.2.9	Taille du ménage et scolarisation des enfants	58
3.2.10	Niveau de vie des ménages et scolarisation des enfants d'âge scolaire.....	58
3.3	Non-scolarisation : déscolarisation et marginalisation scolaire des enfants d'âge scolaire (6 – 14 ans).....	61
3.3.1	Niveau de non-scolarisation au plan national	61
3.3.2	Niveau de non-scolarisation au plan régional	62
3.3.3	Déscolarisation des enfants d'âge scolaire (6 – 14 ans).....	63
3.3.3.1	Volume global et structure par sexe de la population des enfants d'âge scolaire déscolarisés	64
3.3.3.2	Distribution spatiale des enfants déscolarisés d'âge scolaire	65
3.3.3.3	Niveau de déscolarisation des enfants d'âge scolaire	66
3.3.4	Marginalisation scolaire des enfants d'âge scolaire	69
3.3.4.1	Volume global et structure par sexe de la population des enfants marginalisés	69
3.3.4.2	Distribution spatiale des enfants marginalisés d'âge scolaire.....	70
3.3.4.3	Niveau de marginalisation scolaire des enfants d'âge scolaire obligatoire.....	71
CHAPITRE 4 : CAS DES ENFANTS EN SITUATION DIFFICILE.....		75
4.1	Enfants travailleurs.....	76
4.1.1	Volume, structure par sexe et répartition spatiale de la population des enfants travailleurs	77
4.1.1.1	Volume et structure	77
4.1.1.2	Répartition spatiale de la population des enfants travailleurs d'âge scolaire.....	78
4.1.1.3	Ampleur du phénomène	79
4.1.2	Activités exercées par les enfants travailleurs	80
4.1.3	Enfants travailleurs et marginalisation scolaire	81
4.2	Enfants orphelins.....	82
4.2.1	Importance des enfants orphelins de père et/ou de mère	83
4.2.2	Scolarisation des enfants orphelins.....	83
4.3	Enfants vivant avec un handicap.....	84
4.3.1	Ampleur du phénomène d'enfants d'âge scolaire vivant avec au moins un handicap ..	85
4.3.2	Scolarisation des enfants vivant avec un handicap	85
4.4	Enfants ne vivant avec aucun parent biologique ou enfants confiés	86
4.4.1	Importance du phénomène des enfants confiés	86
4.4.2	Scolarisation des enfants d'âge scolaire ne vivant avec aucun parent biologique	87
4.4.3	Travail des enfants ne vivant avec aucun parent biologique	88

4.5	Enfants chefs de ménage	90
4.5.1	Volume, structure par sexe et répartition spatiale	90
4.5.2	Importance du phénomène	91
4.5.3	Scolarisation des enfants chefs de ménage	92
4.5.4	Travail des enfants chefs de ménage	93
4.6	Enfants des ménages économiquement vulnérables.....	93
4.6.1	Volume et structure par sexe de la population des enfants des ménages économiquement vulnérables	94
4.6.2	Taux des enfants de moins de 15 ans des ménages économiquement vulnérables	95
4.6.3	Scolarisation des enfants d'âge scolaire obligatoire des ménages économiquement vulnérables	96
4.6.4	Activité des enfants des ménages économiquement vulnérables	97
4.7	Enfants, environnement et santé.....	97
4.7.1	Enfants et approvisionnement en eau salubre	98
4.7.2	Enfants et nature du sol de l'habitation	100
4.7.3	Enfants et mode d'évacuation des eaux usées.....	102
4.7.4	Enfants et type d'aisance utilisé dans le ménage	102
CHAPITRE 5 : ACCES DES JEUNES A L'EDUCATION ET A LA FORMATION		104
5.1	Profil démographique des jeunes	104
5.1.1	Volume et structure par sexe	104
5.1.2	Distribution spatiale de la population des jeunes	105
5.2	Evolution récente de la population des jeunes de 1976 à 2005.....	106
5.3	Jeunesse et éducation	106
5.3.1	Jeunesse (15 – 24 ans) et scolarisation.....	107
5.3.2	Jeunesse non-scolarisée ou jeunesse extrascolaire (15 – 24 ans)	108
5.3.3	Niveau d'instruction des jeunes (15 – 24 ans)	109
5.3.4	Jeunesse (15 – 24 ans) et marginalisation scolaire	112
5.4	Jeunesse et alphabétisation	113
5.5	Instruction et alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 34 ans.....	116
5.5.1	Instruction des jeunes âgés de 15 à 34 ans.....	116
5.5.2	Alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 34 ans.....	118
5.6	Cas des jeunes vivant avec au moins un handicap.....	120
5.6.1	Importance des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap.....	120
5.6.2	Education des jeunes vivant avec au moins un handicap	121
5.6.2.1	Instruction des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap ...	121
5.6.2.2	Instruction des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant au moins avec un handicap ..	123
5.6.2.3	Jeunes âgés de 15 à 34 ans « sans niveau d'instruction » et vivant avec au moins un handicap	124
5.6.2.4	Alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap	125
5.6.2.5	Alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap	126
CHAPITRE 6 : PARTICIPATION DES JEUNES A L'ACTIVITE ECONOMIQUE		128
6.1	Volume et srtructure par sexe de la population potentiellement active.....	128
6.2	Jeunesse et activités économiques.....	130
6.2.1	Disponibilité de la main-d'œuvre potentielle	130
6.2.2.	Jeunesse et emploi.....	133
6.2.3.	Secteur d'emploi de la jeunesse active occupée	135

6.2.4. Statut dans l'emploi des jeunes âgés de 15 à 24 ans	138
6.3 Jeunesse et chômage	141
6.4 Participation à l'activité économique des jeunes âgés de 15 à 34 ans ..	145
6.4.1 Volume et structure de la population active jeune âgée de 15 à 34 ans	145
6.4.2 Disponibilité de la main-d'œuvre au sein de la population des jeunes âgés de 15 à 34 ans	147
6.4.3 Emploi des jeunes âgés de 15 à 34 ans	148
6.4.4 Chômage des jeunes âgés de 15 à 34 ans	149
6.5 Participation à l'activité économique des jeunes âgés de 15 a 24 ans vivant avec au moins un handicap	150
6.5.1 Volume de la population active des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap	150
6.5.2 Activité économique des jeunes de 15-24 ans vivant avec au moins un handicap	152
6.5.2.1 Disponibilité de la main-d'œuvre au sein de la population des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap	152
6.5.2.2 Emploi des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap	153
6.5.2.3 Chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec au moins un handicap	154
6.5.3 Participation à l'activité économique des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins avec un handicap	155
6.5.3.2 Disponibilité de la main d'œuvre chez les jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap	157
6.5.3.3 Emploi des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant avec au moins un handicap	158
6.5.3.4 Chômage des jeunes âgés de 15 à 34 ans vivant au moins avec un handicap	159
6.6 Jeunesse et connaissance du vih/sida	160
CONCLUSION, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES.....	164
BIBLIOGRAPHIE	169
ANNEXES	173
TABLE DES MATIERES.....	198

Plan de publication des résultats du 3^e RGPH

1. Volume I : Rapport général du recensement

- 1.1. Tome 1 : Méthodologie générale
- 1.2. Tome 2 : Rapport général du dénombrement
- 1.3. Tome 3 : Rapport de la vérification et du codage
- 1.4. Tome 4 : Rapport de la saisie des données
- 1.5. Tome 5 : Rapport de la cartographie
- 1.6. Tome 6 : Rapport de l'enquête post censitaire
- 1.7. Tome 7 : Rapport administratif et financier

2. Volume II : Analyses thématiques

- 2.1. Tome 1 : Etat et structures de la population
- 2.2. Tome 2 : Scolarisation, Instruction, Alphabétisation
- 2.3. Tome 3 : Activités économiques de la population
- 2.4. Tome 4 : Caractéristiques sociodémographiques des ménages ordinaires
- 2.5. Tome 5 : Caractéristiques de l'habitat et cadre de vie des populations
- 2.6. Tome 6 : Etat matrimonial et nuptialité
- 2.7. Tome 7 : Natalité et fécondité
- 2.8. Tome 8 : Mortalité
- 2.9. Tome 9 : Mouvements migratoires
- 2.10. Tome 10 : Situation sociale et économique des enfants et des jeunes
- 2.11. Tome 11 : Situation socioéconomique des femmes
- 2.12. Tome 12 : Situation socioéconomique des personnes âgées
- 2.13. Tome 13 : Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap
- 2.14. Tome 14 : Mesure et cartographie de la pauvreté à partir des conditions de vie

3. Volume III : Situation démographique nationale

- 3.1. Tome 1 : Synthèse des principaux résultats du 3^e RGPH
- 3.2. Tome 2 : Indicateurs sociodémographiques du Cameroun en 2005
- 3.3. Tome 3 : Projections démographiques du Cameroun
- 3.4. Tome 4 : Atlas des résultats du 3^e RGPH

4. Volume IV : Données statistiques

- 4.1. Tome 1 : Etat de la population
- 4.2. Tome 2 : Scolarisation, Instruction, Alphabétisation

- 4.3. Tome 3 : Activités économiques de la population
- 4.4. Tome 4 : Mouvements naturels de la population
- 4.5. Tome 5 : Mouvements migratoires
- 4.6. Tome 6 : Ménages et habitat
- 4.7. Tome 7 : Répertoire actualisé des localités du Cameroun

5. Volume V : Etudes sociodémographiques régionales

- 5.1. Tome 1 : Adamaoua
- 5.2. Tome 2 : Centre
- 5.3. Tome 3 : Est
- 5.4. Tome 4 : Extrême-Nord
- 5.5. Tome 5 : Littoral
- 5.6. Tome 6 : Nord
- 5.7. Tome 7 : Nord-Ouest
- 5.8. Tome 8 : Ouest
- 5.9. Tome 9 : Sud
- 5.10. Tome 10 : Sud-Ouest

6. Volume VI : Etudes sociodémographiques urbaines

- 6.1. Tome 1 : Bafoussam
- 6.2. Tome 2 : Bamenda
- 6.3. Tome 3 : Bertoua
- 6.4. Tome 4 : Buea
- 6.5. Tome 5 : Douala
- 6.6. Tome 6 : Ebolowa
- 6.7. Tome 7 : Garoua
- 6.8. Tome 8 : Kumba
- 6.9. Tome 9 : Maroua
- 6.10. Tome 10 : Ngaoundéré
- 6.11. Tome 11 : Nkongsamba
- 6.12. Tome 12 : Yaoundé

7. Hors Séries

- 7.1. Rapport de présentation des résultats définitifs du 3^e RGPH
- 7.2. Dépliants, plaquettes, tracts et affiches de présentation des résultats du 3^e RGPH
- 7.3. Etat et Structures de la Population : Indicateurs Démographiques
- 7.4. Population du Cameroun en 2010
- 7.5. Synthèse des rapports d'analyse



**Bureau Central des Recensements
et des Etudes de Population**



Contact : MFANDENA - STADE OMNISPORTS,
A proximité du Centre Régional des Impôts du Centre
Boîte postale : 12 932 Yaoundé - Cameroun
E-mail : Contact@bucrep.cm
Téléphone / Fax : (237) 22 20 30 71
www.bucrep.cm/www.bucrep.org